This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1182

Per. 26061 e.6
3-4

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE DE REIMS.

Troisième volume.

23 MAI 1845. — 16 JANVIER 1846.

REIMS.

L. JACQUET, ÉDITEUR, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE.

BRISSART-BINET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE.

MDCCCXLVI.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

N° 1.

Séances des 23 Mai et 6 Juin 1845.

SOMMAIRE DES DEUX SÉANCES.

Correspondance. — Ajournement de l'élection du bureau au 15 septembre prochain. — Elections d'un membre associé résidant, de deux membres honoraires, d'un membre du conseil d'administration, de quatorze membres correspondants. — Lecture de M. Guillemin : Influence de la maison de Lorraine au XVI^e^ siècle. — Lecture de M. Sutaine : Notice historique sur la culture de la vigne dans le pays de Reims.

Séance extraordinaire du 23 Mai 1845.

En l'absence de MM. le président et le vice-président, la séance est ouverte sous la présidence de M. l'abbé Bandeville.

Aux termes du règlement, l'Académie se réunit en séance extraordinaire, pour procéder aux élections du premier semestre, et au renouvellement de son bureau.

L'Académie décide à l'unanimité, sur la proposition d'un membre, que le renouvellement du bureau

Digitized by Google

n'aura lieu qu'après la session du Congrès scientifique. En conséquence, Mgr Gousset reste président, et MM. Robillard, Landouzy, Contant et Saubinet conservent les fonctions de vice-président, de secrétaire, de vice-secrétaire et de trésorier.

L'Académie reçoit la démission de M. de Belly, membre titulaire, qui quitte la résidence de Reims. M. Gonel, avocat, le plus ancien des membres associés résidants, est proclamé membre titulaire.

Le scrutin s'ouvre pour la nomination d'un membre associé résidant, en remplacement de M. Gonel: M. Henriot-Delamotte, membre correspondant de l'Académie, réunit la majorité des suffrages, et est proclamé membre associé résidant.

MM. Bara, curé de Notre-Dame de Reims, et de Belly, anciens membres titulaires, sont nommés membres honoraires de l'Académie.

M. Maquart est nommé membre du Conseil d'administration de l'Académie, pour deux ans, en remplacement de M. de Belly, dont les fonctions sont expirées.

Sont nommés membres correspondants de l'Académie :

MM. Mauvais, ✲, membre de l'Institut, à l'Observatoire de Paris.

L'abbé Blanc, à Paris.

Chevallier, ✲, professeur à l'Ecole de pharmacie de Paris.

Grosselin, avocat, rue du Paon-Saint-André-des-Arts, 1, à Paris.

Jobart, ✲, directeur du Musée de l'industrie, à Bruxelles.

Villeminot, ingénieur mécanicien à Reims.

Digitized by Google

Loison, rue du Marché-d'Aguesseau, à Paris.

Meugy, docteur-médecin, à Rethel.

Farochon, sculpteur, rue de l'Est, 17, à Paris.

Rouit, professeur de rhétorique au collége royal de Reims.

Edm. Arnould, propriétaire à Toussicourt, auteur du mémoire couronné sur la question d'agriculture.

J. de Vroil, avocat à Reims.

Castillon de Saint-Victor, homme de lettres à Avranches.

Cochart, chimiste à Reims.

SÉANCE DU 6 JUIN 1845.

La séance est ouverte sous la présidence de Mgr l'archevêque.

Les procès-verbaux de la séance du 16 Mai et de la séance extraordinaire du 23 Mai sont lus et adoptés.

La correspondance imprimée comprend : 1° Un Essai sur le courage civil, par M. C. Bertrand, juge au tribunal civil de Troyes, secrétaire adjoint de la

Digitized by Google

société académique de l'Aube ; — 2° Une notice sur la peinture sur verre, par le même ; — 3° Une brochure sur l'avancement hiérarchique dans l'ordre judiciaire, par le même ; — 4° Un planisphère en un seul cercle, par M. Chemin, instituteur communal à Pontavert. A l'occasion de cet hommage, M. Garcet rappelle que l'année dernière, sur le rapport de M. Tarbé de Saint-Hardouin, l'Académie a refusé son approbation à ce travail.

LECTURE DE M. GUILLEMIN.

—

Influence de la maison de Lorraine au XVI^e^ siècle.

—

LE CARDINAL DE LORRAINE. — SA JEUNESSE, — SON PREMIER VOYAGE A ROME.

FRAGMENT D'UNE HISTOIRE DU CARDINAL DE LORRAINE.

Il y a, à quelques lieues d'ici, sur les bords de la Marne, dans le site le plus riant peut-être de notre modeste et prosaïque Champagne, une petite ville qui fut jadis une principauté. Elle est dominée à l'ouest par une haute colline, dont les flancs, couverts de riches vignobles, laissent apercevoir encore quelques débris de murailles, qui vont bientôt cesser d'exister. Ces murailles formaient autrefois l'enceinte d'un château féodal, que le vandalisme révolutionnaire a détruit, il y a

Digitized by Google

cinquante ans. Cette petite ville, c'est Joinville, et ce manoir féodal fut le berceau d'une dynastie de princes qui remplirent tout le XVI^e^ siècle du bruit de leur nom. Je veux parler des princes Lorrains.

J'ose affirmer, Messieurs, qu'il n'a été donné à aucune famille de produire dans un si court espace de temps autant d'hommes illustres. La maison de Lorraine a eu le privilége de fournir pendant un siècle à la France des politiques de premier ordre et les plus vaillants capitaines du temps. Pendant trois générations successives, elle fait monter en même temps sur la scène un homme d'épée et un homme d'église, un guerrier et un prêtre. Sous François I^er^, sous Henri II et sous François II, sous Charles IX et sous Henri III, vous voyez un capitaine à côté d'un cardinal : l'un donne à son nom la popularité qui s'acquiert sur les champs de bataille ; l'autre en rehausse l'éclat par l'éminence du rang qu'il occupe dans l'Église.

Sous François I^er^, c'est Claude de Lorraine et Jean de Lorraine, son frère, qui jettent, l'un par sa bravoure, l'autre par sa capacité diplomatique, les fondements de cette illustre maison. Au commencement du règne de Henri II, François, fils de Claude, continue, en les surpassant, les glorieux exploits de son père. C'est lui qui sera plus tard le vainqueur de Charles-Quint et le conquérant de Calais. A côté de lui, je vois Charles de Lorraine, son jeune frère, qui sera tour à tour ambassadeur, ministre, chef de parti ; c'est le grand cardinal. Après eux viennent Henri le Balafré, le chef de la Ligue, et le cardinal de Guise, son frère, qui doivent expier à Blois trop de grandeur et trop d'ambition. Ces hommes, qui naguère étaient de simples cadets de Lorraine, aspirent et arrivent successi-

Digitized by Google

vement aux suprêmes honneurs de l'Eglise et de l'Etat. Les positions les plus hautes n'ont rien d'effrayant pour leur ambition et leur génie. Les prêtres voudront placer sur leur tête la tiare pontificale, les guerriers feront trembler les rois sur leur trône... Certes, Messieurs, quelque part que vous fassiez au talent, à l'ambition, aux circonstances, il faudra chercher ailleurs encore la cause de cette subite et merveilleuse fortune. Les hommes n'exercent une si grande action sur les choses humaines qu'à la condition de représenter puissamment les idées, les croyances, les besoins de leur temps. C'est par là que les princes Lorrains furent si puissants au XVI^e^ siècle. Jetés avec d'éminentes facultés au milieu d'une société religieuse et guerrière, ardente et passionnée, ils vinrent donner une large satisfaction aux instincts, aux intérêts qui la dominaient. Il n'y a pas dans la vie d'un peuple d'émotions plus grandes que celles de la religion et de la guerre ; les princes Lorrains excitèrent énergiquement les unes et les autres au cœur de la France, et c'est ce qui explique l'enthousiasme, l'entraînement avec lequel la France, à cette époque, s'est attachée à cette héroïque famille.

Pour bien comprendre le rôle qu'elle a joué au XVI^e^ siècle, il faut savoir quelle était alors la situation de la société française.

Quand les princes Lorrains parurent, la France subissait une double crise, et se voyait menacée tout à la fois dans son avenir politique et dans sa nationalité religieuse. D'un côté, elle soutenait contre l'Espagne, depuis le commencement du siècle, une lutte terrible, qui ne devait finir qu'au traité de Westphalie; elle combattait en même temps pour l'indépendance nationale et pour l'équilibre européen. D'un autre côté, la

Digitized by Google

vieille religion de la monarchie, le christianisme était ébranlé par la réforme protestante ; l'unité religieuse du pays était en péril, il fallait la sauver à tout prix, parce qu'elle était la plus forte garantie de l'unité politique. La royauté française l'avait très-bien compris, et dès le règne de Francois Ier, en même temps qu'elle se constituait la plus intrépide adversaire de la suprématie Espagnole, elle embrassait ouvertement la défense du catholicisme menacé. Dans la première partie de cette double lutte, les princes Lorrains soutinrent la royauté de toute l'énergie de leur dévouement, de toute la puissance de leurs convictions. Ils s'associèrent bravement à la politique anti-espagnole sous François Ier et sous Henri II; et tandis que le vieil esprit d'opposition au pouvoir royal entraînait une grande partie de la noblesse dans le mouvement réformateur, ils sentirent qu'ils devaient rester fidèles à la vieille foi de la France, et ils n'hésitèrent pas à se jeter dans cette ardente mêlée, où il s'agissait de défendre les plus grands, les plus chers intérêts du pays. Dans ces temps malheureux de notre histoire, où, sous des rois enfants, la royauté et le catholicisme étaient ébranlés, ils identifièrent les destinées de leur maison avec celles du catholicisme et de la royauté, et comme ils se montrèrent plus grands que les rois eux-mêmes, il vint un jour dans la pensée de l'un d'eux de vouloir placer sur sa tête la couronne de France. Henri le Balafré voulut substituer l'ambition de famille aux grandes et nationales inspirations qui avaient animé ses prédécesseurs ; mais la royauté abaissée se releva par un crime, et le chef de la Ligue expia par sa mort ce mouvement séditieux et égoïste. A quelle époque l'ambition de famille s'introduisit-elle dans cette solidarité qui s'établit entre la maison de

Digitized by Google

Lorraine et le catholicisme au XVI^e^ siècle, c'est ce que je n'ai pas le loisir d'examiner en ce moment ; qu'il me suffise de dire que les princes Lorrains ne furent si grands que parce que, d'un côté, ils furent les instruments actifs et souvent heureux d'une politique éminemment nationale, et que, de l'autre, ils donnèrent pour soutien à leurs qualités si brillantes le mobile si énergique de la foi populaire.

Maintenant que le rôle de cette maison est bien connu, ses moyens d'action indiqués, je vais chercher à retracer les premières années du plus illustre de ses membres, de celui sans lequel la maison de Lorraine ne serait jamais arrivée à cette hauteur où elle est parvenue. Cet homme, c'est le cardinal, celui de tous les Lorrains qui a été le plus mal apprécié, et qui, par conséquent, est le moins connu, quoiqu'on en ait beaucoup parlé.

Le cardinal de Lorraine fut l'homme politique de sa maison. Son père, Claude de Lorraine, son frère, François de Guise, son neveu, Henri, sont avant tout d'habiles capitaines et de braves guerriers. Quoique la capacité administrative soit grande chez ceux-ci, ils sont tous inférieurs au cardinal dans l'art si difficile de manier les affaires et de gouverner les hommes. C'est lui qui dirige le bras de son frère, le grand duc de Guise ; c'est lui qui, suivant le cardinal d'Ossat, fait l'éducation politique de son neveu ; c'est lui qui prépare dans le cabinet les projets que François va exécuter sur les champs de bataille. Le rôle du duc fut plus brillant, celui du cardinal plus difficile. Aussi François de Lorraine n'apparaissant guère à la multitude que sous son armure de chevalier, a-t-il laissé la réputation d'un héros, tandis que le cardinal, gouver-

Digitized by Google

nant la France du fond du cabinet du roi, n'a guère recueilli que l'injustice, la haine et la calomnie.

Charles de Lorraine naquit au château de Joinville, le 17 Février 1525. C'était précisément l'époque où l'anabaptisme faisait une première explosion dans les provinces voisines du Rhin, et donnait à la réforme les allures formidables d'une guerre contre la société. Cette circonstance ne manqua pas d'être remarquée par ses panégyristes, qui dirent qu'il était venu au monde quand l'hérésie naissait, « afin qu'il oppugnast les hérétiques (1). » Ce fut, du reste, le sort de tous ces hommes illustres de passer aux yeux du peuple pour les *appelés de Dieu* (2). — Quand Charles-Quint vint avec toutes ses forces assiéger Saint-Dizier, les habitants furent d'abord épouvantés; mais ils reprirent confiance quand ils virent le Roi se promener dans les rues de la ville avec monseigneur Claude de Lorraine (3). Bien plus grande encore était la confiance qu'inspirait son fils François. Après la désastreuse bataille de Saint-Quentin, qui amena les Espagnols jusqu'à 30 lieues de Paris, les soldats criaient dans la déroute que si monsieur de Guise « eût été là, ce malheur ne fût point advenu (4). » On sait que lorsque son fils Henri, le chef de la Ligue, entrait dans Paris, le peuple criait : Hosannah (5)!

Charles de Lorraine passa ses premières années à

(1) *Conjonction des lettres et armes des princes Lorrains*, par Nicolas Boucher, docteur en théologie. — Reims, 1579.

(2) *Mém. de Castelnau*, collection *Petitot*, t. XXXIII, liv. 1er, ch. 3, page 25.

(3) Brantôme, t. II, 312.

(4) *Mém. de Tavannes*, collection *Petitot*, t. XXIV, p. 202.

(5) Voir les mémoires du temps.

Digitized by Google

Joinville, sous la garde vigilante de sa pieuse mère, Antoinette de Bourbon, *vrai sacraire de bonté et d'honneur*, a dit un des plus ardents ennemis de son fils (1).

C'est là que cette illustre princesse consacrait des jours obscurs à l'éducation de ses nobles enfants. Antoinette de Bourbon avait pourtant tout ce qu'il fallait pour briller à la cour, un grand nom, un esprit distingué, une beauté remarquable; mais le luxe bruyant de cette cour et la vie licencieuse qu'on y menait alors n'allaient pas à cette femme simple et vertueuse (2). Elle n'y paraissait guère qu'à de rares intervalles, pour satisfaire aux convenances rigoureuses que lui imposaient sa naissance et son rang. La place de cette noble duchesse, de cette austère mère de famille n'était pas à la cour de François Ier, de Henry II, où les maîtresses des rois éclipsaient les reines de France. Elle aimait mieux cultiver dans l'âme de ses enfants ces belles qualités qui plus tard élevèrent si haut quelques-uns d'entre eux. Elle en eut douze qu'elle éleva presque seule. C'est sans doute au sein de cette éducation tendre et forte à la fois, que les princes Lorrains puisèrent ce puissant esprit de famille, cette admirable union qui régna toujours entre eux (3), et qui fut un des principaux moyens de leur grandeur. Parmi ses nombreux enfants, Antoinette de Bourbon paraît avoir particulièrement aimé Charles, le second de ses fils, et l'on voit souvent leurs noms réunis dans quelques-unes des pieuses fondations dont ils ont doté la ville

(1) *Le Grand et loyal devoir de Messieurs de Paris*, par le sieur Regnier de la Planche. — Paris, 1565, p. 30.

(2) Varillas, liv. II, 159.

(3) *Mémoires de Castelnau*, collection Petitot, — 33, page 5.

Digitized by Google

de Joinville. Elle le conserva auprès d'elle jusqu'à l'âge de dix ans, jusqu'au moment où le jeune Charles entra au collége de Navarre, le plus célèbre alors de l'Université de Paris.

Le collége de Navarre était alors le collége des princes : François Ier y avait été élevé; quelque temps après, les deux princes qui allaient personnifier les deux croyances opposées de l'époque, et qui devaient bientôt se rencontrer sur des champs de bataille opposés, Henri de Guise, le chef futur de la Ligue, et Henri de Béarn, qui devait être Henri IV, y passèrent ensemble leurs premières années. Charles de Lorraine ne tarda pas à y révéler les qualités d'esprit qu'il déploya plus tard dans sa vie publique. Il était, dit un de ses biographes, « capable de toutes sciences, vif, aigu, subtil, prompt » à toutes choses, cupide de veoir, et d'ouyr et de cognoi- » tre de tout et de tous ; méditant toujours quelque » chose en soy-mesme, n'estant jamais oysif (1). »

On retrouve là dans leur germe, cette prodigieuse activité, cette aptitude universelle qui en firent plus tard l'homme le plus remarquable peut-être de son temps. Le chancelier Olivier qui l'avait connu dès sa plus tendre enfance, l'appelait un prodige de nature et d'esprit, *à cause des rares talents qu'il avoit reçus comme par infusion de la nature* (2). Sa renommée d'écolier franchit bientôt l'enceinte du collége et appela sur lui l'attention du roi. Le jeune Charles avait d'ailleurs à la cour un puissant protecteur : c'était le cardinal Jean de Lorraine son oncle, qui jouissait de toute l'amitié

(1) *Conjonction des lettres et armes des princes Lorrains*, etc., pages 9, 10.

(2) Hilarion de Coste, *Hist. cath.*, 275. — Dallier, *Mémoires pour servir à l'histoire de Reims.*

Digitized by Google

du roi François Ier. Jean de Lorraine lui présenta son neveu. *Le Roi, prenant plaisir aux estudes et vivacité du jeune prince, songea à le donner à son fils le Dauphin pour conseiller et gouverneur* (1).

Quoique plus jeune de quelques années que le Dauphin, Charles de Lorraine ne tarda pas à s'emparer de toute sa confiance, et il sut lui inspirer dès lors un assez vif attachement, pour que, devenu roi, il l'appelât, malgré ses vingt-trois ans, dans le conseil, dont il devint bientôt un des membres les plus influents. Les ennemis du cardinal (et jamais personne n'en eut de plus ardents), pour expliquer cette profonde intimité qui s'établit entre lui et le jeune héritier de la couronne, nous le représentent flattant ses vices et servant de ministre à de honteuses passions (2). Mais il n'est pas nécessaire de recourir à de telles suppositions pour rendre compte de l'ascendant qu'exerce naturellement une intelligence supérieure sur un esprit médiocre, un caractère énergique et entreprenant sur une âme faible et indécise. D'ailleurs, un tel métier décèle encore plus de bassesse et de corruption que de souplesse et d'habileté dans celui qui s'y livre ; la jeunesse aussi bien que l'éducation de Charles de Lorraine repousse cette infâme accusation. Que dans une cour *assez gentillement corrompue*, suivant l'expression de Brantôme, l'entraînement de l'exemple et l'ardeur de l'âge l'ayent exposé à des séductions, à des faiblesses, à des fautes, c'est ce qu'il est plus facile de comprendre que d'excuser. Qu'il ait cherché à plaire à

(1) *Légende du Cardinal*, pages 5 et 6. — *Conjonction des lettres et armes*, etc., pages 11 et 12.

(2) *Mémoires de Condé*, *Légende du Cardinal*, t. VI, pages 12 et 13. — *Du grand et loyal devoir, fidélité*, pages 36 et suivantes. — Paris, 1565.

Digitized by Google

la duchesse de Valentinois, toute puissante sur l'esprit du Dauphin, et qu'il ait été peu scrupuleux à rechercher sa faveur et sa protection, c'est ce qui paraît incontestable (1). « Pour du tout s'asseurer, ils se jet-» tèrent du commencement au party de cette femme, » spécialement le cardinal, qui estoit des plus parfaits » en l'art de courtiser (2). »

Du reste, les années qu'il passa à la cour, avant d'entrer aux affaires, ne furent point du temps perdu pour la science. « Il ne suivoit tellement le roy, que ce-» pendant, à certaines heures, il retournast à ses études. » Retiré qu'il fust des escholes, et comme n'ayant plus » personne pour regarder après luy, il ne prenoit point » plaisir à avoir de beaux chevaux (comme il advient), » ny à nourrir des chiens, ny aller courir le cerf ou le » sanglier ; mais le temps que les uns employent aux » jeux, les autres à la paulme et autres passe-temps, le » loisir qui luy restoit après avoir fait son devoir en » cour, s'estant retiré à son logis, il l'employoit à re-» mémorer ses estudes, à ouyr les plus excellents doc-» teurs en philosophie, en loix, en théologie, lesquels il » accostoit, et desquels suivoit volontiers la compagnie, » et souvent assistoit à leurs disputes ou publiques ès » escholes, ou particulières au logis. Il n'estoit point » honteux d'appeler à disner ou soupper les gens de » sçavoir, quoyque ils fussent de petite maison, ny de » recevoir ceux qui se présentoient d'eux-mesmes, et » deviser avec eux. Demeurez, disoit-il, afin que nous » philosophions (3). »

(1) *Mém. de Condé*, ibid. — De Thou, liv. III, 184 , 185, etc.
(2) *Archives curieuses, lettres de la cour de Henri* II.
(3) *Conjonction des lettres et armes*, etc., p. 10.

Digitized by Google

C'est ainsi qu'il perfectionnait son éducation de collége par le commerce des hommes instruits, et qu'avant d'être enlevé si jeune à l'étude pour être jeté dans la vie publique, il complétait son instruction classique, déjà si riche, par l'acquisition de connaissances nouvelles, et particulièrement celle des langues modernes. Il étudiait l'italien et le parlait de manière à étonner les Italiens eux-mêmes (1). Il entendait l'espagnol et savait l'allemand. « Il avoit avec soy, fust en cour, » fust autre part, en quelque lieu qu'il allast, quatre » de ses neveux, Messeigneurs de Guise, d'Aumale, de » Maine et d'Elbeuf, lesquels, à certaines heures, es- » toient enseignés comme en un collége; maintenant » apprenant la langue germanique, maintenant lisant » ès histoires les faits héroïques des empereurs et des » personnes illustres (2).

Cependant le moment était venu pour lui d'entrer dans la vie active. Destiné à l'Eglise, Charles de Lorraine avait été de bonne heure pourvu d'une des plus importantes dignités ecclésiastiques du royaume. Il n'avait encore que neuf ans, suivant Dom Marlot (3), quand, l'archevêché de Reims étant devenu vacant par la mort de Robert de Lenoncourt (1532), il fut désigné pour lui succéder. Mais, à cet âge, il ne pouvait être archevêque qu'en expectative, et son oncle, Jean de Lorraine, conserva le titre et l'administration du diocèse, jusqu'à ce que son neveu eût atteint sa seizième année. Il s'en démit alors, avec le consentement du pape, et Charles de Lorraine put, en vertu d'une dispense, exercer le gouvernement spirituel et temporel de

(1) *Relation de l'ambassadeur vénitien Michel Suriano*, p. 489.
(2) *Conjonction des lettres et armes*, etc., pages 10 et 11.
(3) Liv. IV, 783.

Digitized by Google

la province de Reims (26 Avril 1538). Toutefois, ce ne fut que sept ans après, au mois de Février de l'année 1545, qu'il fut consacré dans la chapelle du château de Joinville par le cardinal de Givry, évêque d'Amiens. Au mois de Mai suivant, il reçut le pallium des mains de l'évêque de Châlons, dans la cathédrale de Reims; et, aprés être allé recevoir ensuite la dignité de chancelier de l'ordre de Saint-Michel, il revint à Reims, où il fit son entrée solennelle le 6 Décembre 1546. Il prit possession de son archevêché au milieu d'un immense concours de monde, que la curiosité et la religion avaient attiré ce jour-là dans la métropole. Des indulgences avaient été accordées par le pape, à tous ceux qui feraient leurs dévotions dans l'église de Reims; et le nombre de ceux qui accoururent fut si grand, que la vaste basilique de Reims ne put les contenir (1).

L'année suivante, François Ier mourut (1547), et Henri II monta sur le trône. Jusque-là les princes Lorrains, François de Guise et Charles de Lorraine, ne jouissaient pas encore d'un très-grand crédit à la cour. Charles était tout simplement Monsieur de Reims (2), et François, comte d'Aumale, n'avait encore d'autre réputation que celle de vaillant capitaine; les autres frères se poussaient comme ils pouvaient (3). Cependant, si l'on en croit les historiens ennemis de la

(1) Dom Marlot, liv. IV, 779, 783.

(2) *Lég. du Cardinal*, 6.

(3) *Légende*, ibid. C'étaient: 1° Claude de Lorraine, depuis duc d'Aumale;

2° Louis de Lorraine, archevêque de Sens, cardinal de Guise;

3° René de Lorraine, marquis d'Elbeuf;

4° François de Lorraine, grand-prieur de France et général des galères.

Digitized by Google

maison de Lorraine, il paraît que de cette époque, les fils de Claude de Lorraine auraient inspiré quelque inquiétude à François Ier, et qu'il avait en mourant recommandé à son successeur de se défier de leur ambition, « prévoyant, dit de Thou, que si jamais ils » entroient aux affaires, ils dépouilleroient ses propres » enfants et ruineroient la France sans ressources (1).» Le même historien, du reste, si hostile aux princes Lorrains, et au cardinal en particulier, ajoute que d'abord on n'ajouta pas foi à ces paroles, qui ne prirent consistance que beaucoup plus tard, à l'époque où l'influence toujours croissante des deux frères menaça l'autorité de Catherine de Médicis, et fit trembler les protestants (2).

Tout le monde connaît la fameuse prédiction qui courut vers l'année 1560, sous la forme du quatrain suivant :

Le feu roi devina ce point
Que ceux de la maison de Guise
Mettroient ses enfants en pourpoint,
Et son povre peuple en chemise.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans cette prédiction, ce qui l'a accréditée, c'est qu'elle s'est presque accomplie. Faut-il en conclure que François Ier, à son lit de mort, entrevit la Ligue et les Barricades? nous ne le pensons pas. François Ier est mort parfaitement tranquille sur l'avenir de cette couronne qu'il laissait entre les mains de son fils Henri II, et rien à cette époque ne pouvait encore faire présager cette grandeur à laquelle la maison de Lorraine est ensuite parvenue.

(1) De Thou, liv. III, page 236.
(2) De Thou, *ibid.*

Digitized by Google

Rien ne laissait entrevoir à ce monarque que les guerres civiles désoleraient un jour son beau royaume, et que, à la faveur de ces guerres, les princes Lorrains s'éleveraient jusqu'aux marches du trône! Ce n'étaient pas deux jeunes seigneurs, dont l'un avait vingt-huit ans et l'autre vingt-deux, qui pouvaient lui paraître menaçants pour la dynastie des Valois. Et d'ailleurs, s'il avait tant redouté leur ambition, pourquoi les aurait-il comblés jusqu'à la fin de ses bienfaits? Pourquoi les aurait-il si près approchés du trône, s'il avait pu penser qu'un jour ils le renverseraient pour s'élever sur ses ruines? Il n'y a rien de vraisemblable en tout cela.

Ce qui l'est davantage, c'est que François Ier a pu craindre que la complaisance de son successeur pour les princes Lorrains ne compromît un jour l'unité de la monarchie. En effet, comme héritiers de la maison d'Anjou, les princes Lorrains ne dissimulaient nullement leurs prétentions sur l'Anjou et la Provence, et ils n'auraient pas été fâchés de rétablir à leur profit la souveraineté féodale de ces deux importantes provinces. A l'époque du mariage de leur troisième frère, depuis duc d'Aumale, avec une des filles de la grande sénéchale, Diane de Poitiers, ils avaient obtenu du Dauphin la promesse d'être réintégrés dans le comté de Provence, à son avènement. Le Roi ne l'ignorait pas, et il avait dû mettre son fils en garde contre toute aliénation de ce genre. C'est ce qu'indique ce passage de la *Légende du cardinal*: « Sçavoit le roy François que ces » esprits pourroyent remuer quelque chose, et sous le » prétexte des duché d'Anjou et comté de Provence, » brouiller le royaume. Pour cette cause ne les favori- » soit-il que bien à point (1). » Telle est l'origine, tel

(1) *Légende du Cardinal*, 6, 7, 15.

Digitized by Google

est le sens de cette prétendue prédiction, que la jalousie intéressée de Catherine de Médicis exploita habilement contre les princes Lorrains, afin de les rendre odieux au peuple (1). Pour discréditer ces puissants personnages, qu'elle redoutait et dont elle ne pouvait se passer, elle ne trouva rien de mieux à faire que de les représenter comme des ambitieux qui convoitaient la couronne, et elle fit courir douze ou quinze ans après la mort du roi son beau-père cette prophétie que nous avons rapportée.

Quoi qu'il en soit, l'avènement de Henri II hâta singulièrement la fortune des deux frères : tout jeunes qu'ils étaient, ils se virent appelés à siéger dans le conseil, à côté des princes du sang et du connétable de Montmorency, que le nouveau Roi venait de tirer de sa disgrâce, et dont il avait fait son premier ministre. Sous ce titre, le connétable fut chargé de la direction générale des affaires, et les princes Lorrains partagèrent le deuxième rang avec le maréchal de Saint-André (2). Quelques jours après son avènement, Henri II les présenta lui-même à son premier ministre, *son compère, son compagnon de la table et du lit* (3), et lui dit : « Mon compère, voicy les disciples que je vous » présente pour apprendre de vous et vous obéir » comme à moy-mesme. Je vous prie de les instruire en » mes affaires, pour m'y faire service sous vous, tant » que vous vivrez. Et en se tournant vers eux, il leur » dit : Je le vous baille pour votre père et maistre, ai- » mez-le et faites ce qu'il vous dira : car je le tiens moy-

(1) De Thou, liv. III. — *Mém. de Tavannes*, t. II, p. 218.
(2) De Thou, liv. III, p. 184.
(3) *Mém. de Tavannes*, collection *Petitot*, t. XXIV, p. 236.

Digitized by Google

» mesme pour mon père et meilleur amy, et pour le » plus loyal et fidèle serviteur que le feu roy mon père » ait eu ne que je saurois avoir (1). »

Le vieux Claude de Lorraine lui-même, alla présenter ses six fils au connétable, en le priant de vouloir prendre pour eux des sentiments de père, et en leur recommandant de l'honorer et de le servir comme des enfants respectueux (2). Si le conseil était sincère, il fut bientôt oublié (3) : les disciples, pleins de talents et d'ambition, dépassèrent bientôt leur maître, et ne tardèrent pas à exercer dans le conseil la principale influence. C'est cette influence qu'il s'agit de déterminer dans la suite de ce travail.

L'Italie, au XVI^e^ siècle, était le théâtre d'un immense mouvement politique et Rome le centre de la diplomatie européenne. La réforme, en brisant ou en affaiblissant le lien qui rattachait les peuples au Saint-Siége, avait singulièrement compliqué les rapports des divers états de l'Europe, et la Papauté se trouvait engagée dans toutes les querelles du temps. Comme elle apportait un grand poids dans la balance des intérêts généraux, chaque puissance entretenait auprès d'elle un certain nombre de représentants qui s'efforçaient de faire prévaloir à la cour de Rome son influence et ses conseils. Il en résultait que la plupart des grandes négociations se maniaient par les hommes d'église, et que les missions diplomatiques les plus importantes étaient confiées à des cardinaux. Henri II, qui songeait à employer Charles de Lorraine aux grandes affaires, voulut entou-

(1) *Mém. de Condé*, t. VI, p. 10.
(2) *Mém. de Condé, ibid.*
(3) Garnier, *Histoire de France*, t. XXVI, p. 43.

Digitized by Google

rer de plus de prestige encore le jeune prince déjà si richement doté, et ajouter au crédit naturel d'un grand talent, l'ascendant et la force que communique la grandeur du rang : il sollicita et obtint pour lui le chapeau de cardinal. La promotion de Charles de Lorraine eut lieu le 27 Juillet, le lendemain même du jour où il avait sacré le Roi à Reims (1). Il fut désigné sous le nom de cardinal de Guise jusqu'à la mort de son oncle Jean de Lorraine, qui lui laissa son titre en même temps que ses bénéfices.

Depuis ce moment, Charles de Lorraine fut toujours associé au gouvernement de Henri II et il a attaché son nom à tous les actes importants de ce règne, qui ne fut guère que la continuation du précédent. « Dans les rap» ports de la France avec les états voisins, Henri II » adopta les idées et les projets de son père. Combattre » sans relâche la puissance espagnole, préserver la » France de ses invasions, empêcher que Charles-Quint » n'enlevât à l'Allemagne ses libertés, favoriser la sé» paration de la couronne impériale des autres cou» ronnes accumulées sur la tête de ce prince, garantir » Venise, l'Etat Romain et les petites principautés » italiennes du sort du Milanais et du royaume de Na» ples, saisir toutes les occasions de soustraire la pé» ninsule à l'influence de Charles-Quint, maintenir » notre antique alliance avec l'Ecosse et donner ce pays » pour ennemi à l'Angleterre, chasser les Anglais des » dernières possessions françaises et mettre ainsi fin à » leurs périodiques invasions, ajouter au territoire et » à la population du royaume par la conquête de Calais

(1) Ribier, t. II, p. 39, 63. — Dom Marlot, liv. IV, p. 785. — De Thou, liv. III, p. 257.

Digitized by Google

» et des trois évêchés, rendre des garanties à l'indé-
» pendance de la France en même temps qu'à celle
» de l'Europe entière, voilà ce que fit Henri II, trop
» peu connu et trop mal jugé (1). »

Si ces résultats aperçus par un judicieux historien furent en effet le fruit du gouvernement de Henri II, les princes Lorrains peuvent revendiquer l'honneur d'y avoir contribué pour la meilleure part, et c'est d'eux qu'il faudrait dire surtout qu'ils sont trop peu connus et trop mal jugés. De l'aveu de tous les contemporains, Henri II fut un prince assez médiocre d'esprit et de caractère, « qui ne voyoit ni ne jugeoit que par
» les yeux, oreilles et avis de ceux qui le possédoient (2);
» qui paroissoit né pour être gouverné et non pour
» gouverner (3). »

Le fils de François Ier n'eut donc ni le coup-d'œil intelligent, ni le courage chevaleresque de son père. Ce n'était pas le connétable de Montmorency, dont François Ier lui-même avait condamné la politique inepte, qui pouvait suppléer à la faiblesse de son maître. « On tient pour assuré, dit l'ambassadeur véni-
» tien Capello à son gouvernement, que tant que le
» connétable sera à la tête de l'armée, il n'y aura jamais
» une grande bataille, d'abord parce qu'il est timide,
» puis parce qu'il est plus porté à la paix qu'à la
» guerre (4). » Les succès de la France, sous Henri II, furent donc le résultat d'inspirations presque toujours

(1) Poirson, *Hist. de France dans les temps modernes*, 2e partie, p. 148.

(2) Th. de Bèze, liv. II, p. 67.

(3) Belcarius, liv. XXV, p. 793.

(4) *Relation des ambassadeurs vénitiens*, t. Ier, p. 379.

Digitized by Google

étrangères au monarque et à son premier ministre, et ce furent les princes Lorrains qui représentèrent alors dans le conseil l'esprit belliqueux et les tendances vraiment nationales du règne précédent. Pour appliquer avec autant de succès les traditions que lui avait léguées François Ier, Henri II eut besoin d'un grand capitaine, tel que François de Guise, et d'un habile politique, comme le cardinal de Lorraine. L'un mit sa vaillante épée au service de cette tradition, qui se perpétua jusqu'à Richelieu et Louis XIV, qui en furent les plus grands représentants, et il en assura plus d'une fois la victoire sur les champs de bataille; l'autre, par son habileté, par son esprit de décision, la fit triompher dans le sein du cabinet et dans les conseils de la diplomatie. La politique intérieure ne fut ni moins ferme, ni moins arrêtée; et le cardinal de Lorraine, nous le verrons, en fut avec le connétable le plus énergique soutien.

Enfin, si le mouvement littéraire dont François Ier avait donné le signal ne s'est point ralenti à sa mort, c'est encore au cardinal de Lorraine que l'honneur en revient en grande partie. Suivant Et. Pasquier, il fut à cette époque *la seule ressource des bonnes lettres et discipline* (1). Ses adversaires nous ont laissé à ce sujet d'intéressants témoignages, et nos puritains du XVIe siècle ont cru lui dire une grosse injure en rappelant que « Ronsard, Jodelle, Baïf et autres vilains » poètes, commencèrent alors à entrer en crédit, que » toutes sortes de vilaines chansons et lascive musique » vinrent en avant par l'entremise principale du car-

(1) *Recherches de la France*, t. II, in-fol., pag. 29.

Digitized by Google

» dinal, Mécénas de ces vilains brouillons (1). »

Ce n'était pas le connétable de Montmorency qui pouvait encourir un pareil reproche, « car il avoit opi- » nion que les lettres amollissoient les gentilshommes, » et les faisoient dégénérer de leurs majeurs, et mesme » estoit persuadé que les lettres avoient engendré les » hérésies et accreu les luthériens qui estoient au » royaume, en sorte qu'il avoit en peu d'estime les gens » sçavants et leurs livres (2). »

Mais n'anticipons pas sur les faits, et reprenons la suite des évènements politiques.

Au moment où François Ier mourut, la France avait deux ennemis redoutables, l'Angleterre et l'Espagne. Pendant toute la durée de son règne, ces deux puissances s'étaient presque constamment unies contre nous, et leur alliance avait plus d'une fois compromis l'indépendance du territoire et l'existence même de la nation. La mort de Henri VIII, et les embarras inséparables d'une minorité, laissaient la France assez tranquille du côté de l'Angleterre ; mais l'Espagne la menaçait du même danger, et depuis que son rival était descendu dans la tombe, depuis que les protestants avaient été battus à Muhlberg, Charles-Quint se trouvait plus puissant que jamais.

Henri II, à son avènement, se trouvait donc dans la même situation que son père, et les mêmes périls pour la France et pour l'Europe lui commandaient une politique semblable à celle de François Ier. Aussi les premières années de son règne furent-elles marquées par d'importantes négociations, dont le but était de don-

(1) *Légende du Cardinal*, p. 33.

(2) Regnier de la Planche, *Hist. de France sous François II*, p. 374.

Digitized by Google

ner à la France des alliés contre ses ennemis naturels, contre l'Angleterre et contre l'Espagne. On négocia en Ecosse pour enlever ce pays à l'alliance anglaise et pour le rattacher à la France par le mariage de Marie Stuart avec le Dauphin. On négocia en Italie pour soutenir dans toutes leurs tentatives les adversaires de la domination impériale. Sur ces deux points, les princes Lorrains déployèrent d'autant plus d'activité, que l'intérêt national était essentiellement lié à celui de leur ambition. En Ecosse, ils appuyaient toutes les mesures propres à fortifier l'alliance française par un mariage qui agrandissait leur importance et qui les rapprochait du trône. Comme représentants de la maison d'Anjou, ils avaient de vagues prétentions sur le royaume de Naples, et ils devaient naturellement encourager de ce côté toutes les entreprises qui ouvraient quelques chances de gloire et d'agrandissement à leur maison.

L'Italie, qui avait été si souvent le théâtre de nos succès et de nos revers sous les règnes précédents, appela tout d'abord l'attention du gouvernement de Henri II; le danger, en effet, y était imminent.

Les derniers restes de l'indépendance italienne périssaient sous les coups de Charles-Quint. Déjà maître du royaume de Naples et du duché de Milan, il préludait par un assassinat à l'asservissement de l'Italie centrale. Le pape Paul III, avant d'entrer dans les ordres sacrés, avait eu un fils, Pierre-Louis Farnèse, qu'il avait investi des duchés de Parme et de Plaisance, démembrement du domaine du Saint-Siége. Ce fils avait été poignardé dans son palais, et aussitôt 600 soldats espagnols s'étaient emparés de Plaisance. Octave Farnèse, son héritier, luttait sans espoir contre Fernand

Digitized by Google

de Gonzague, gouverneur de Milan, pour la conservation de Parme. Il s'agissait de savoir si Charles-Quint se rendrait maître de cette dernière ville, ruinerait la puissance du Saint-Siége, et soumettrait à sa domination la péninsule entière, ou si la France, qui pouvait seule s'opposer efficacement à ses desseins, arrêterait ses progrès et maintiendrait tout à la fois l'indépendance de la Papauté et celle de l'Italie. Le successeur de François 1er ne pouvait pas hésiter un instant à prendre la défense du Pape, qui, de son côté, paraissait tout disposé à se jeter entre les bras de la France.

La mort de Pierre Farnèse n'était pas alors la cause unique des soucis et des préoccupations de la Papauté. La question religieuse qui agitait en ce moment tous les esprits, venait ajouter encore aux embarras de sa situation. Paul III avait, deux années auparavant, convoqué à Trente un concile général, afin de rétablir la paix dans l'Église. En même temps, il avait réuni ses efforts à ceux de Charles-Quint pour accabler les protestants d'Allemagne, mais il n'avait pas tardé à s'apercevoir que la grande victoire de Muhlberg (1547) n'avait servi qu'à fortifier le pouvoir impérial, sans rétablir dans les états germaniques l'autorité du Saint-Siége et l'unité de l'Eglise. Toute la conduite de Charles-Quint montrait d'ailleurs qu'il ne voyait dans le concile qu'un moyen d'étouffer la révolution protestante à son profit, et qu'il prétendait en faire l'instrument de ses ambitieux projets (1). En même temps, il comptait exploiter dans le concile même les idées de réforme et d'opposition à la cour de Rome, pour tenir la Papauté en échec et la placer sous sa dépendance, de

(1) Fra-Paolo, liv. II, p. 240.

Digitized by Google

sorte que cette grande assemblée n'eût servi entre ses mains qu'à opprimer le Pontificat (1).

Paul III, devinant ses intentions, avait voulu soustraire le concile à l'influence de l'Empereur, en le transférant dans une ville de l'Italie. Les pères reçurent l'ordre de quitter Trente, sous prétexte qu'une maladie contagieuse rendait le séjour de cette ville dangereux, et ils se rendirent à Bologne (2). Mais Charles-Quint protesta contre cette translation et chargea son ambassadeur à Rome de signifier au Pape sa protestation. Si Paul III ne se rendait à ses volontés, il se chargeroit lui-même de pourvoir à la pacification des troubles religieux.

Dans de telles circonstances, une sage politique conseillait à Henri II de soutenir le Pape dans son opposition contre l'Empereur, et de profiter de ses bonnes dispositions pour relever l'influence française au-delà des monts. C'était pour le Roi de France une belle occasion d'illustrer le commencement de son règne par une glorieuse application des principes politiques de François Ier. Il songea à négocier une alliance avec Paul III contre l'Empereur, et il confia au jeune archevêque de Reims cette délicate mission. Comme il fallait dérober à la curiosité publique le véritable motif de ce voyage en Italie, Charles de Lorraine parut n'aller à Rome que comme chargé de l'ambassade d'obédience, et afin d'y recevoir des mains du Pape le chapeau de cardinal (3).

Charles de Lorraine partit donc pour l'Italie vers

(1) Paolo, liv. Ier, II, pages 70, 240.
(2) De Thou, liv. III, p. 343. — Paolo, liv. II, p. 248, 249.
(3) Paolo, liv. III, p. 258. — Matthieu, liv. III, p. 78.

Digitized by Google

le mois de Septembre de la même année. L'arrivée du jeune ambassadeur y produisit une vive sensation, et ranima dans toutes les villes qui se trouvaient sur son passage les espérances du parti national. C'est que, à cette époque comme aujourd'hui, les peuples opprimés avaient constamment les yeux tournés vers la France. Au XVI^e^ siècle comme de nos jours, les Italiens aimaient à placer dans le génie sympathique de notre nation le patriotique espoir de leur délivrance (1). A Florence, à Sienne, Charles de Lorraine put remarquer combien la domination impériale était détestée. Dans cette dernière ville, l'ambassadeur de Charles-Quint, qui l'y avoit précédé d'une demi-heure avec cent hommes d'armes, empêcha toute communication avec lui (2); à Rome, il excita encore à un plus haut degré l'attention publique. Le lendemain de son arrivée, il fit son entrée chez le Saint-Père entouré du plus nombreux cortége qu'on eût jamais vu autour d'un cardinal. Le Pape le reçut avec une distinction extraordinaire; il le logea dans son palais, et lui donna un appartement qui touchait au sien. Quelques jours après, au moment où il sortit pour aller faire visite aux cardinaux espagnols, quatre cents gentilshommes vinrent se ranger autour de lui et voulurent l'accompagner partout où il alloit; partout il rencontra sur son passage les plus vives sympathies pour la France. Le peuple Romain, écrit-il à Henri II, parle au moins autant français qu'italien, ou pour le moins sait bien dire : *Vive la France* (3).

(2) Ribier, *Lettres et mémoires d'état*, t. II, p. 73.
(3) *Ibid.*, *Lettre du cardinal de Guise au roi.*
(1) *Ibid.*, *Lettre du cardinal*, du 20 Octobre 1547.

Digitized by Google

Tout ce qu'on voyait, du reste, dans ce jeune représentant de la France, justifiait parfaitement la réputation qui l'avait précédé au-delà des monts. Ses éminentes qualités étaient décorées de l'extérieur le plus brillant. Son biographe a tracé ainsi son portrait : « Afin que je ne touche point ici la beauté de sa forme, la gracieuseté de son front ouvert et large, les douces œillades de ses yeux azurés, la dignité de sa face, en quoy reluisoit merveilleusement la grandeur et excellence de son esprit singulier, il étoit haut de stature, telle qu'on voit communément ès illustres princes Lorrains, surpassant presque tous de toute la teste; la face un peu longuette, le regard droit, mais baissé en terre, quand il prioit ou qu'il méditoit quelque chose : le visage joyeux et riant, gay et allègre en compagnie; mais estant seul, portant l'air d'un homme pensif et qui discourt en son esprit de hautes entreprises et cogitations de conséquence; la couleur brune et un peu rougeâtre au-dessus des joues, quelquefois aussi jaunâtre, quand il étoit triste; le devant de la teste eslevé, ample et éminent, ce qu'on dit appartenir à ceux qui sont de vif et subtil esprit à inventer et excogiter d'eux-mêmes quelques hautes choses, sans être enseignez d'ailleurs : de complexion corporelle autant forte et ferme qu'elle étoit nécessaire pour soutenir les travaux qu'il luy étoit besoin d'endurer au maniement des affaires de si grand poids qu'il avoit journellement en main (1). »

Pendant son séjour à Rome, il charma, étonna tout le monde par son élégance et sa libéralité. Brantôme raconte qu'il se faisait habituellement suivre par un do-

(1) *Conjonction des lettres et armes des deux frères, princes Lorrains*, page 8. — Reims, 1579.

Digitized by Google

mestique qui portait un sac d'argent pour faire ses charités, et qu'un aveugle, recevant un jour son aumône, s'écria : *O tu sei veramente il Christo; o il cardinal di Lorrenna!* Mais ce qu'on admiroit surtout dans un si jeune homme, c'était ce don merveilleux de la parole que nul n'a surpassé dans son siècle.

Cette éloquence qui lui était naturelle brilla de tout son éclat dans le consistoire qui se tint le 14 Décembre, où il devait recevoir le chapeau. La plupart des cardinaux y assistaient avec les ambassadeurs des princes chrétiens. Le représentant de Sa Majesté impériale profita de cette occasion pour faire connaître les volontés de son maître, et il vint déclarer solennellement au Pape, que si le concile n'était pas rétabli à Trente, il protesterait contre les décisions de Paul de Bologne (1).

Le langage de Charles de Lorraine fut bien différent : quand son tour de parler fut venu, il rappela éloquemment (2) les services que les rois de France avaient rendus à l'Eglise et à son chef, il insista particulièrement sur l'éloge du feu roi et sur les efforts qu'il avait faits pour assurer l'indépendance de tous les autres princes; puis il déclara que le Roi son successeur voulait rester fidèle aux exemples que lui avaient laissés son père et ses ancêtres, et qu'il était très décidé à soutenir la papauté dans un temps où elle était si vivement attaquée. « Le Saint-Père n'ignore pas, ajouta-t-il, en quelles extrémités une trop grande sécurité jeta les papes Jean XIII, Grégoire VII, Pascal II et Alexandre III, jusqu'à ce que leurs successeurs eussent recouvré, avec le secours des rois de

(2) *De Thou*, liv. IV, pages 340 et suiv. Paolo, liv. III, 258.
(3) *De Thou*, ibidem.

Digitized by Google

ner à la France des alliés contre ses ennemis naturels, contre l'Angleterre et contre l'Espagne. On négocia en Ecosse pour enlever ce pays à l'alliance anglaise et pour le rattacher à la France par le mariage de Marie Stuart avec le Dauphin. On négocia en Italie pour soutenir dans toutes leurs tentatives les adversaires de la domination impériale. Sur ces deux points, les princes Lorrains déployèrent d'autant plus d'activité, que l'intérêt national était essentiellement lié à celui de leur ambition. En Ecosse, ils appuyaient toutes les mesures propres à fortifier l'alliance française par un mariage qui agrandissait leur importance et qui les rapprochait du trône. Comme représentants de la maison d'Anjou, ils avaient de vagues prétentions sur le royaume de Naples, et ils devaient naturellement encourager de ce côté toutes les entreprises qui ouvraient quelques chances de gloire et d'agrandissement à leur maison.

L'Italie, qui avait été si souvent le théâtre de nos succès et de nos revers sous les règnes précédents, appela tout d'abord l'attention du gouvernement de Henri II; le danger, en effet, y était imminent.

Les derniers restes de l'indépendance italienne périssaient sous les coups de Charles-Quint. Déjà maître du royaume de Naples et du duché de Milan, il préludait par un assassinat à l'asservissement de l'Italie centrale. Le pape Paul III, avant d'entrer dans les ordres sacrés, avait eu un fils, Pierre-Louis Farnèse, qu'il avait investi des duchés de Parme et de Plaisance, démembrement du domaine du Saint-Siége. Ce fils avait été poignardé dans son palais, et aussitôt 600 soldats espagnols s'étaient emparés de Plaisance. Octave Farnèse, son héritier, luttait sans espoir contre Fernand

Digitized by Google

de Gonzague, gouverneur de Milan, pour la conservation de Parme. Il s'agissait de savoir si Charles-Quint se rendrait maître de cette dernière ville, ruinerait la puissance du Saint-Siége, et soumettrait à sa domination la péninsule entière, ou si la France, qui pouvait seule s'opposer efficacement à ses desseins, arrêterait ses progrès et maintiendrait tout à la fois l'indépendance de la Papauté et celle de l'Italie. Le successeur de François 1er ne pouvait pas hésiter un instant à prendre la défense du Pape, qui, de son côté, paraissait tout disposé à se jeter entre les bras de la France.

La mort de Pierre Farnèse n'était pas alors la cause unique des soucis et des préoccupations de la Papauté. La question religieuse qui agitait en ce moment tous les esprits, venait ajouter encore aux embarras de sa situation. Paul III avait, deux années auparavant, convoqué à Trente un concile général, afin de rétablir la paix dans l'Église. En même temps, il avait réuni ses efforts à ceux de Charles-Quint pour accabler les protestants d'Allemagne, mais il n'avait pas tardé à s'apercevoir que la grande victoire de Muhlberg (1547) n'avait servi qu'à fortifier le pouvoir impérial, sans rétablir dans les états germaniques l'autorité du Saint-Siége et l'unité de l'Eglise. Toute la conduite de Charles-Quint montrait d'ailleurs qu'il ne voyait dans le concile qu'un moyen d'étouffer la révolution protestante à son profit, et qu'il prétendait en faire l'instrument de ses ambitieux projets (1). En même temps, il comptait exploiter dans le concile même les idées de réforme et d'opposition à la cour de Rome, pour tenir la Papauté en échec et la placer sous sa dépendance, de

(1) Fra-Paolo, liv. II, p. 240.

Digitized by Google

sorte que cette grande assemblée n'eût servi entre ses mains qu'à opprimer le Pontificat (1).

Paul III, devinant ses intentions, avait voulu soustraire le concile à l'influence de l'Empereur, en le transférant dans une ville de l'Italie. Les pères reçurent l'ordre de quitter Trente, sous prétexte qu'une maladie contagieuse rendait le séjour de cette ville dangereux, et ils se rendirent à Bologne (2). Mais Charles-Quint protesta contre cette translation et chargea son ambassadeur à Rome de signifier au Pape sa protestation. Si Paul III ne se rendait à ses volontés, il se chargeroit lui-même de pourvoir à la pacification des troubles religieux.

Dans de telles circonstances, une sage politique conseillait à Henri II de soutenir le Pape dans son opposition contre l'Empereur, et de profiter de ses bonnes dispositions pour relever l'influence française au-delà des monts. C'était pour le Roi de France une belle occasion d'illustrer le commencement de son règne par une glorieuse application des principes politiques de François Ier. Il songea à négocier une alliance avec Paul III contre l'Empereur, et il confia au jeune archevêque de Reims cette délicate mission. Comme il fallait dérober à la curiosité publique le véritable motif de ce voyage en Italie, Charles de Lorraine parut n'aller à Rome que comme chargé de l'ambassade d'obédience, et afin d'y recevoir des mains du Pape le chapeau de cardinal (3).

Charles de Lorraine partit donc pour l'Italie vers

(1) Paolo, liv. Ier, II, pages 70, 240.
(2) De Thou, liv. III, p. 343. — Paolo, liv. II, p. 248, 249.
(3) Paolo, liv. III, p. 258. — Matthieu, liv. III, p. 78.

Digitized by Google

le mois de Septembre de la même année. L'arrivée du jeune ambassadeur y produisit une vive sensation, et ranima dans toutes les villes qui se trouvaient sur son passage les espérances du parti national. C'est que, à cette époque comme aujourd'hui, les peuples opprimés avaient constamment les yeux tournés vers la France. Au XVI^e^ siècle comme de nos jours, les Italiens aimaient à placer dans le génie sympathique de notre nation le patriotique espoir de leur délivrance (1). A Florence, à Sienne, Charles de Lorraine put remarquer combien la domination impériale était détestée. Dans cette dernière ville, l'ambassadeur de Charles-Quint, qui l'y avoit précédé d'une demi-heure avec cent hommes d'armes, empêcha toute communication avec lui (2); à Rome, il excita encore à un plus haut degré l'attention publique. Le lendemain de son arrivée, il fit son entrée chez le Saint-Père entouré du plus nombreux cortége qu'on eût jamais vu autour d'un cardinal. Le Pape le reçut avec une distinction extraordinaire; il le logea dans son palais, et lui donna un appartement qui touchait au sien. Quelques jours après, au moment où il sortit pour aller faire visite aux cardinaux espagnols, quatre cents gentilshommes vinrent se ranger autour de lui et voulurent l'accompagner partout où il alloit; partout il rencontra sur son passage les plus vives sympathies pour la France. Le peuple Romain, écrit-il à Henri II, parle au moins autant français qu'italien, ou pour le moins sait bien dire : *Vive la France* (3).

(2) Ribier, *Lettres et mémoires d'état*, t. II, p. 73.
(3) *Ibid.*, *Lettre du cardinal de Guise au roi.*
(1) *Ibid.*, *Lettre du cardinal*, du 20 Octobre 1547.

Digitized by Google

Tout ce qu'on voyait, du reste, dans ce jeune représentant de la France, justifiait parfaitement la réputation qui l'avait précédé au-delà des monts. Ses éminentes qualités étaient décorées de l'extérieur le plus brillant. Son biographe a tracé ainsi son portrait : « Afin que je ne touche point ici la beauté de sa forme, la gracieuseté de son front ouvert et large, les douces œillades de ses yeux azurés, la dignité de sa face, en quoy reluisoit merveilleusement la grandeur et excellence de son esprit singulier, il étoit haut de stature, telle qu'on voit communément ès illustres princes Lorrains, surpassant presque tous de toute la teste; la face un peu longuette, le regard droit, mais baissé en terre, quand il prioit ou qu'il méditoit quelque chose : le visage joyeux et riant, gay et allègre en compagnie; mais estant seul, portant l'air d'un homme pensif et qui discourt en son esprit de hautes entreprises et cogitations de conséquence; la couleur brune et un peu rougeâtre au-dessus des joues, quelquefois aussi jaunâtre, quand il étoit triste; le devant de la teste eslevé, ample et éminent, ce qu'on dit appartenir à ceux qui sont de vif et subtil esprit à inventer et excogiter d'eux-mêmes quelques hautes choses, sans être enseignez d'ailleurs : de complexion corporelle autant forte et ferme qu'elle étoit nécessaire pour soutenir les travaux qu'il luy étoit besoin d'endurer au maniement des affaires de si grand poids qu'il avoit journellement en main (1). »

Pendant son séjour à Rome, il charma, étonna tout le monde par son élégance et sa libéralité. Brantôme raconte qu'il se faisait habituellement suivre par un do-

(1) *Conjonction des lettres et armes des deux frères, princes Lorrains*, page 8. — Reims, 1579.

Digitized by Google

mestique qui portait un sac d'argent pour faire ses charités, et qu'un aveugle, recevant un jour son aumône, s'écria : *O tu sei veramente il Christo; o il cardinal di Lorrenna!* Mais ce qu'on admiroit surtout dans un si jeune homme, c'était ce don merveilleux de la parole que nul n'a surpassé dans son siècle.

Cette éloquence qui lui était naturelle brilla de tout son éclat dans le consistoire qui se tint le 14 Décembre, où il devait recevoir le chapeau. La plupart des cardinaux y assistaient avec les ambassadeurs des princes chrétiens. Le représentant de Sa Majesté impériale profita de cette occasion pour faire connaître les volontés de son maître, et il vint déclarer solennellement au Pape, que si le concile n'était pas rétabli à Trente, il protesterait contre les décisions de Paul de Bologne (1).

Le langage de Charles de Lorraine fut bien différent : quand son tour de parler fut venu, il rappela éloquemment (2) les services que les rois de France avaient rendus à l'Eglise et à son chef, il insista particulièrement sur l'éloge du feu roi et sur les efforts qu'il avait faits pour assurer l'indépendance de tous les autres princes; puis il déclara que le Roi son successeur voulait rester fidèle aux exemples que lui avaient laissés son père et ses ancêtres, et qu'il était très décidé à soutenir la papauté dans un temps où elle était si vivement attaquée. « Le Saint-Père n'ignore pas, ajouta-t-il, en quelles extrémités une trop grande sécurité jeta les papes Jean XIII, Grégoire VII, Pascal II et Alexandre III, jusqu'à ce que leurs successeurs eussent recouvré, avec le secours des rois de

(2) *De Thou*, liv. IV, pages 340 et suiv. Paolo, liv. III, 258.
(3) *De Thou*, ibidem.

Digitized by Google

France, leur ancienne autorité, que les empereurs avoient usurpée. »

De Thou ajoute : « La politique du cardinal mit en usage ce dernier trait pour rouvrir la plaie que la mort du duc de Parme avoit faite dans le cœur du souverain pontife, et pour tourner au profit de la France toutes les contestations qui naissoient chaque jour entre le Pape et l'Empereur (1), au sujet du concile. »

Charles de Lorraine toutefois, avait évité de rien dire qui pût révéler le but secret de sa mission, ou qui pût fournir à l'Empereur un juste motif de se plaindre. Il réserva pour les audiences particulières les communications qu'il avait à faire au Pape, au nom du Roi de France. Dès le lendemain on examina les chances, on discuta les conditions et on jeta les bases d'une ligue dans laquelle devaient entrer le roi Henri II, le pape, la république de Venise et les cantons suisses, pour la conservation et la défense de la liberté italienne (2). Paul III accueillit avec empressement les ouvertures du jeune ambassadeur, et se montra tout disposé à conclure avec Henri II une alliance contre l'Empereur. Il ne reculait même pas devant la pensée d'appeler les Turcs en Italie et d'envoyer des secours aux protestants d'Allemagne. Pour fortifier ses dispositions, le cardinal étalait aux yeux du Pape toutes les forces de la France, les troupes de cavalerie et d'infanterie, tant nationales qu'étrangères, que le Roi avait alors sur pied, les galères qu'il entretenait sur l'Océan et sur la Méditerranée, celles auxquelles on travaillait et qui seraient en état de tenir la mer au printemps sui-

(1) Liv. IV, 350.

(2) Ribier, *Lettres et mémoires d'Etat*, tom. II, page 74.

Digitized by Google

vant, les sommes auxquelles montaient les revenus ordinaires du Roi et les secours extraordinaires qu'il avait droit d'attendre de l'affection des Français, dès que la guerre serait déclarée. « Tout cela est à vous, » Très Saint Père, et j'ai l'ordre de vous l'offrir pour- » vu que, ressentant, comme vous devez, l'injure qui » vous a été faite, vous soyez dans la ferme résolution » d'en tirer raison. »

Cette ardeur belliqueuse du jeune cardinal, cette éloquence vive séduisait le vieux Pape qui s'entretenait avec lui et discutait des heures entières sur les relations du Saint-Siége avec la France. « J'ai lu, disait-il, dans » de vieux livres, j'ai entendu dire par des gens éclai- » rés pendant mon cardinalat, et j'en ai fait moi-même » l'expérience depuis que je suis pape, que jamais le » Saint-Siége n'avoit été puissant et dans la prospérité » que quand il étoit allié avec les François. Dans les » instants de refroidissement, de rupture, au contraire, » il n'avoit éprouvé que des revers ; qu'il ne pouvoit » pardonner à Léon X, ni à Clément, ni surtout à lui- » même, d'avoir favorisé l'empereur. Mais, s'écrioit-il, » quelques années me restent peut-être à vivre, et je » m'en servirai si bien, que je laisserai le siége romain » dévoué au roi de France ; ma propre famille s'atta- » chera à lui par des liens indissolubles, et enfin, je » ferai de lui le premier prince de la terre (1). »

Bientôt les bases d'une ligue défensive furent arrêtées, et un premier traité conclu. Une armée de 20,000 hommes devait veiller à la sûreté de l'Italie ; le roi paierait les deux tiers de la dépense et le pape

(1) *Lettre du cardinal de Guise au roy*, 31 Octobre 1547 ; dans Ribier, tom. II, 75.

Digitized by Google

l'autre tiers. Horace Farnèse, gendre du Roi, devait recevoir l'investiture du duché de Parme, et le Roi s'obligeait à y entretenir une garnison de 10,000 hommes. Le cardinal, cependant, n'était pas encore satisfait, et bientôt il entretint le souverain Pontife du projet d'une ligue offensive. Dès cette époque, il agita même la question d'une entreprise sur Naples : tout semblait promettre un heureux succès. Il n'y avait en effet ni troupes, ni munitions, ni artillerie dans tout le royaume, et tout le peuple était irrité. La tentative faite par Pierre de Tolède pour y établir le tribunal de l'inquisition, avait excité un soulèvement formidable, et quoique le tumulte eût été apaisé, il régnait encore une grande fermentation dans les esprits (1). Chaque jour le cardinal voyait arriver chez lui des nobles Napolitains qui s'étaient réfugiés à Rome, et qui venaient implorer sa protection. Ils ne sollicitaient que quelques secours pécuniaires et un chef digne de les commander. Si Henri II ne voulait pas accepter la couronne de Naples, ils demandaient qu'il leur fût au moins permis de l'offrir au duc d'Aumale, frère aîné du cardinal. Ils ajoutaient que si la France voulait le déclarer, avant la fin du mois, Naples, Capoue, Nole, Aversa, etc., seraient entre les mains des Français. Le cardinal de Lorraine pressait vivement le Roi d'accepter ces propositions, et lui représentait avec raison que jamais l'occasion ne serait plus favorable. Il faut, lui écrivait-il, que le Pape en ait nouvelles avant le 12 Décembre, afin qu'il poursuive ou qu'il déclare et moi aussi à ces pauvres Napolitains, de ne se plus abuser (2).

(2) Ribier, *Lettre du Cardinal*, du mois d'Octobre 1547, p. 74, 78.
(1) Lettre du 11 Novembre 1547.

Digitized by Google

En même temps qu'il poussait à la guerre, Charles de Lorraine indiquait les moyens d'en assurer le succès. Il était impossible qu'on formât sur les côtes de l'Italie méridionale un établissement solide et durable, à une si grande distance de la France, si l'on était maître de la mer. Or les forces maritimes du roi de France et du pape n'étaient pas en état de contrebalancer celles de Charles-Quint, secondé par l'amiral génois André Doria. Les Vénitiens, en accédant à la ligue, pouvaient seuls rétablir l'équilibre : on résolut de solliciter leur adhésion, et le pape chargea son nonce à Venise de négocier auprès de la seigneurie cette importante affaire (1).

On rencontra de ce côté plus d'obstacles qu'on ne s'y était attendu. Le sénat de Venise, instruit par les revers de la France pendant le règne précédent, refusait de sortir de la neutralité. La longueur des négociations qui s'engagèrent à ce sujet, les lenteurs des Vénitiens ne permirent pas au cardinal de Lorraine d'attendre en Italie le résultat de sa mission, et il repartit pour la France vers la fin de Décembre, laissant au cardinal Dubellay le soin de poursuivre l'œuvre qu'il avait si heureusement commencée (2).

(1) Ribier, tom. II, page 85.
(2) Ribier, tom. II, page 100.

Digitized by Google

LECTURE DE M. MAX. SUTAINE.

Essai sur l'histoire des Vins de la Champagne (1).

CHAPITRE PREMIER.

But de l'ouvrage. — Profession de foi au sujet des statistiques.

En rassemblant tous les documents que j'ai pu me procurer sur les vins de la Champagne, en réunissant et coordonnant les notes, les anecdotes, que j'ai puisées aux sources les plus authentiques, remontant toujours, autant que possible, à leur origine, je n'ai nullement prétendu faire un cours d'enseignement vinicole ou commercial, ni dresser une statistique complète de cette branche d'industrie de notre antique province.

Je n'ai pas abordé la question de la culture de la vigne par deux motifs bien simples. Le premier, et le meilleur, c'est que je ne me reconnais pas la science pratique nécessaire pour traiter *ex professo* un sujet aussi spécial ; le second, c'est qu'eussé-je possédé les connaissances requises, si j'avais voulu en faire profiter les vinicoles, ma voix aurait couru grand risque de se perdre dans le désert. Chacun sait que de tous les

(1) Les chapitres de cet essai, que M. Max. Sutaine a lus dans les séances du 21 Février et du 7 Mars, paraîtront successivement dans les numéros suivants des *Séances et travaux*.

Digitized by Google

agriculteurs connus, MM. les vignerons (soit dit avec tout le respect que je leur porte) ne sont peut-être ni les moins indifférents ni les moins rebelles à toute amélioration.

Exemple :

Un fléau destructeur, la pyrale, menaçait de ses ravages nos plus riches côteaux. A l'exception d'un très-petit nombre de localités, qui ont osé tenter quelques maigres essais (1) pour se débarrasser de cet hôte dangereux, on s'est en Champagne fort peu ému de son apparition, et on a laissé l'insecte rongeur se prélasser grassement et dévorer sa proie.

La pyrale a été sensible à ce procédé délicat, et semble avoir d'elle-même à peu près abandonné nos vignobles.

La Providence est donc venue très à propos en aide à nos vignerons, qui ne songeaient guère à s'aider eux-mêmes.

Il y a à parier que, sur cent propriétaires de vignes, un ou deux à peine connaissent, à l'heure qu'il est, la recette de M. Raclet, de Lyon, contre la pyrale, et que, pour l'acquit de ma conscience, je transcris ici (2).

Je n'ai pas voulu non plus dresser une statistique

(1) A Verzenay, par exemple, on a allumé pendant quelques nuits un petit nombre de lampions, dont la flamme devait attirer et brûler la pyrale. Cet essai n'a produit aucun résultat sérieux.

(2) DESTRUCTION DE LA PYRALE.

M. Sauzey a communiqué à la société royale d'agriculture, sciences et arts utiles de Lyon, pendant sa dernière séance, divers renseignements sur l'échaudage de la vigne pour la destruction de la pyrale. Voici le résumé de cette communication :

« Le comice vinicole de Beaujeu a constaté d'une manière authentique l'efficacité de cette méthode. Vingt-cinq chaudières de cuivre

Digitized by Google

détaillée, numérotée, marchant par colonnes, de nos vignobles et du commerce de la Champagne, attendu, il faut bien l'avouer, que j'ai le malheur d'être, en général, assez peu partisan des statistiques. Je ne connais rien de si tyrannique que ces chiffres qui, sous prétexte qu'ils sont des chiffres, affichent la prétention de vous imposer despotiquement leur volonté, et souvent de faire passer des erreurs pour vérités incontestables.

ont été commandées pour être distribuées comme récompenses aux vignerons qui pratiquent l'échaudage avec le plus d'ardeur.

» Deux vigneronnages contigus et d'égale dimension, dont l'un a été abandonné à la pyrale et l'autre lavé à l'eau bouillante, ont présenté les différences suivantes : le premier n'a rapporté que huit pièces de vin pendant que le second en produisait quarante.

» Ces faits parlent plus haut que tous les raisonnements. Aussi, sur la demande du comité de Beaujeu, le gouvernement a décerné la croix d'honneur à l'auteur d'une si utile découverte, M. Raclet. Malheureusement elle n'a en quelque sorte que paré son cercueil. M. Raclet est mort très-peu de temps après avoir obtenu cette récompense si bien méritée.

» Ce procès scientifique agricole est donc jugé et gagné. Aussi les vignerons, si lents à croire aux nouveaux et bons procédés, n'ont plus besoin que d'être réglés dans leur ardeur ; elle est telle, qu'ils stimulent et forcent au besoin les propriétaires à se procurer les ustensiles de l'échaudage sous peine de les abandonner.

» On avait essayé de remplacer l'eau bouillante par des jets de vapeur, mais celle-ci perd trop vite sa chaleur. C'est par trois affusions successives que le cep est bien purgé des pyrales. La première élève la température du bois, la deuxième pénètre la seconde écorce et dissout la gomme, la troisième tue l'insecte. Il faut que l'eau soit bouillante avant tout ; des températures inférieures se reconnaissent aux effets relativement incomplets remarqués à la récolte du raisin.

» La dimension des chaudières ne dépasse pas la capacité de vingt-huit litres d'eau. Quoique petites, elles débitent quatre litres d'eau bouillante à la minute. L'eau froide ajoutée en remplacement de l'eau bouillante employée, n'arrête que très-momentanément l'ébullition. La dépense en charbon de terre de Rive-de-Gier n'est que de 80 cent. par jour. »

Digitized by Google

Ceci, bien entendu, ne s'adresse nullement aux statistiques officielles ; je ne veux parler que des statisticiens amateurs.

Ces derniers savent que, le plus souvent, leurs calculs sont acceptés sans contrôle, et ils comptent bien là-dessus. Il n'y en a peut-être pas un sur dix qui se risquerait s'il avait la conviction que ses chiffres seront vérifiés.

En cela ils ressemblent à bon nombre de voyageurs.

On connaît l'histoire de ce derviche auquel un roi de Perse, fatigué d'entendre continuellement vanter son savoir, ordonna un jour de lui indiquer le milieu de la terre. Tout autre qu'un derviche eût trouvé la question quelque peu embarrassante ; le nôtre ne se déconcerta pas. — Rien de plus simple, répondit-il, viens avec moi. Arrivé dans la campagne, il se dirige vers une petite éminence, et là, plantant résolument son bâton dans le sol : — Puissant fils du soleil, dit-il au sultan, voici précisément le milieu de la terre ; si tu ne me crois pas, prouve-moi le contraire.

Cette histoire n'est-elle pas un peu celle de bien des statistiques ?

Il existe, au surplus, deux sortes de statistiques d'amateurs bien distinctes.

D'abord celle à laquelle des chiffres d'apparence plus ou moins officielle prêtent leur concours magistral et solennel ; puis celle dont l'imagination fait à peu près seule tous les frais, et qui prend pour règle le caprice et souvent le hasard. La première, si elle n'est pas toujours exacte, porte au moins avec elle un certain vernis de vérité qui ne laisse pas que d'avoir bon air ; quant à l'autre. . . . ., j'ai rencontré un jour sa personnification dans un de mes compagnons de

Digitized by Google

voyage, dont je demanderai la permission de dire deux mots.

En 1833, je parcourais l'Allemagne et fis route, pendant quelques jours, avec un Anglais d'humeur assez traitable, bon compagnon, au demeurant, surtout quand, d'aventure, le gîte et la table lui rappelaient les confortables habitudes de son pays. Il avait assigné à son voyage un but assez original.

Il voulait, disait-il, dresser une statistique de l'Allemagne, divisée, non plus par provinces ou par cercles, comme le fait le commun des géographes, mais bien par colonnes hygiéniques et gastronomiques, désignant les contrées et les villes que les nombreux émigrants des bords de la Tamise pouvaient, sans déroger, venir habiter. C'était, au point de vue économique et culinaire, une idée éminemment utile et philanthropique.

Or, pendant une nuit du mois de Mars, vers une heure du matin, nous traversions la jolie ville de W..... Il faisait un froid piquant; une bise inhospitalière nous fouettait au visage une neige fine et glaciale; les rues étaient sombres et silencieuses, et sous le chartil de la poste, un mendiant en guenilles vint en grelottant implorer notre pitié. Mon compagnon de voyage, la figure enfouie dans les plis profonds d'un ample foulard, maugréait de tout son cœur, en jetant autour de lui un regard découragé, pendant qu'on changeait les chevaux.

Le lendemain il écrivait sur ses tablettes: « W....., » ville sombre, froide, presque toujours couverte de » neige, à peu près déserte. Le petit nombre d'habi- » tants qu'on y rencontre a un aspect misérable et » délabré; se bien garder d'y séjourner. »

Digitized by Google

Qui pourrait apprécier le nombre des guinées dont, peut-être, cette esquisse peu flatteuse a privé la ville de W..... ?

La statistique, cependant, a eu parfois ses bonnes fortunes d'esprit qui suffiraient pour la réconcilier avec les plus difficiles et les plus sceptiques.

On sait que Napoléon, qui avait peu de temps à perdre, exigeait de ses ministres des rapports fréquents, précis et détaillés: On connaissait la prédilection du maître pour ce genre de travail ; aussi, la *statisticomanie* prit-elle sous son règne un développement prodigieux. L'usage amena l'abus. Pendant une de ces rapides excursions qui le transportaient soudainement du nord au midi de la France, chaque préfet, en lui faisant les honneurs du chef-lieu, ne manquait pas de lui donner sur le département les renseignements les plus circonstanciés. A son exemple, tous les chefs de service voulaient aussi donner à leur tour leur petite statistique à l'Empereur, qui sur les manufactures, qui sur le nombre de criminels dont jouissait le département ; celui-ci sur les écoles, celui-là sur la quantité d'ânes et de chevaux victimes de la morve ou du farcin ; si bien que Napoléon eut bientôt assez de ces volumineux dossiers qui encombraient les voitures de ses aides-de-camp.

Au rebours de ses confrères, le préfet d'un département du midi ne lui remit aucune de ces paperasses officielles, dont les autres avaient été si prodigues. L'Empereur lui en témoigna sa surprise.— J'aurais cru, répondit le préfet, manquer à l'omniscience de Votre Majesté, qui, j'en suis certain, connaît aussi bien que moi le département dont elle a daigné me confier l'administration. — Aussi bien que vous, monsieur le

Digitized by Google

préfet? Mais êtes-vous bien sûr vous-même de savoir parfaitement tout ce qui s'y passe? Et, par exemple, ajouta Napoléon avec un sourire fin et narquois, éclairé de ce regard perçant qui intimidait les plus forts, pourriez-vous me dire combien d'oiseaux de passage ont, cet hiver, traversé votre département? — Oui, Sire : un seul. — Ah! et lequel ?—Un aigle, Sire.

Cette brève statistique du spirituel préfet le plaça sans doute plus haut dans les bonnes grâces du maître que les volumineuses colonnes de ses confrères.

Mais comme il n'est pas donné à tout le monde d'en faire d'aussi heureuses, il vaut souvent mieux s'abstenir.

Je n'ai donc pas voulu faire de statistique. Cependant, à l'appui de certaines opinions et comme preuve de certaines assertions qui ne devaient pas laisser de prise au doute, j'ai dû quelquefois recourir aux chiffres. Dans ces cas spéciaux, des documents officiels et irrécusables ont servi de base à mes calculs et à mes appréciations, et je pense être resté toujours dans les bornes de la vérité.

Le but que je me suis proposé a été simplement de faire, sinon l'histoire complète, du moins une partie de l'histoire anecdotique et épisodique des vins de la province de Champagne, depuis leur origine présumable jusqu'à nos jours. Il m'a semblé que ce travail pouvait offrir quelque intérêt, car il sortait de la ligne un peu sèche que se tracent habituellement les nomenclatures et classifications de vignobles.

Dans l'*Histoire de Reims* de Dom Géruzez, on pourra retrouver quelques-unes des anecdotes que je raconte ici; mais, d'après les citations, que je n'ai pas épargnées, on pourra se convaincre que je ne m'en suis pas rap-

Digitized by Google

porté au témoignage de cet auteur, qui, dans la partie de son travail concernant les vins de Champagne, a laissé se multiplier les erreurs. J'ai voulu remonter aux sources véritables, j'ai consulté nos vieux écrivains rémois, le riche *cartulaire* de la ville, et divers commentateurs, qui m'ont fourni de précieux renseignements et d'intéressants détails. Quelques amis obligeants, en me mettant sur la trace de documents rares et utiles, en me faisant part de leurs connaissances personnelles, ont bien voulu me faciliter le travail; je les en remercie sincèrement.

J'ai consacré un chapitre spécial aux vins mousseux, ces nouveaux venus, contre lesquels les anciens vins de la province ont vu échouer leur gloire et leur faveur, et dont la popularité a éveillé la fraude et fait surgir tant de tristes contrefaçons.

En résumé, je suis loin de croire que j'ai écrit l'histoire complète des vins de Champagne; cette histoire, qui peut être si intéressante, reste, je le sais, encore à faire; mais je pense que le travail que j'offre au lecteur est peut-être un peu moins incomplet que tout ce qui a été dit jusqu'ici sur le même sujet.

Dans tous les cas, je m'estimerai heureux si mes recherches n'ont pas été tout-à-fait infructueuses, et si d'autres plus habiles parviennent un jour à achever l'œuvre que j'ébauche aujourd'hui.

Digitized by Google

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE.

La treizième session se tiendra à Reims, le 1er Septembre 1845,
Dans la grande galerie historique du palais archiépiscopal.

QUESTIONS
PROPOSÉES POUR CHACUNE DES SECTIONS.

Première Section.
SCIENCES NATURELLES.

GÉOLOGIE.

1. Dans quelle série peut-on classer le calcaire travertin à *physa gigantea*, de Rilly et de Sézanne? Cette formation est-elle contemporaine des marnes blanchâtres à *physa columnaris*, du Mont-de-Bernon? Comment expliquer la présence des mollusques terrestres et lacustres dans ces calcaires?

2. Quel rang occupent dans l'échelle tertiaire les argiles à lignites du versant de la montagne, entre Fismes et Montchenot?

3. A quoi attribuer les accidents géologiques qui singularisent l'argile plastique que l'on rencontre à Mailly, où chaque coup de pic détache par clivage des feuillets d'une glaise rougeâtre qui a conservé l'empreinte de feuilles, de fleurs et de graines de végétaux?

4. Les sables à gros grains quartzeux et à *teredina personata*, de Cuis (arrondissement d'Épernay), recouvrant les argiles à lignites, appartiennent-ils à l'étage inférieur du calcaire grossier; ou constituent-ils une formation intermédiaire, indépendante; ou bien encore ce sable doit-il

Digitized by Google

être maintenu dans l'argile plastique, caractérisé par l'*unio truncatosa* et la *teredina personata*, en l'isolant toutefois de la partie supérieure de ce système?

5. Comment expliquer la présence, au milieu des cliquarts d'Hermonville, des veines d'argile à lignites, dont chaque feuillet est couvert de corbules et de paludines?

6. Quelle serait la stratification théorique de la montagne de Ludes, qui offre un mélange de coquilles marines et lacustres?

7. Quelle utilité l'agriculture peut-elle retirer de l'étude de la géologie?

BOTANIQUE.

1. Déterminer la nature des végétaux employés dans l'ornementation de la cathédrale de Reims; en un mot, esquisser la flore rurale de cet édifice.

2. Présenter les catalogues des plantes qui croissent dans les prairies de diverses contrées, en tenant compte des proportions relatives de chaque espèce dans la composition des fourrages; faire mention de la nature géologique du sol sur lequel croissent ces végétaux.

3. Y a-t-il une différence bien constatée entre le poids moyen des céréales récoltées dans les différentes contrées du département?

Apprécier le plus exactement possible la nature du sol arable et du sous-sol dans les contrées où le poids est le plus considérable; indiquer les causes diverses qui peuvent influer sur ces différences.

(On prendra l'hectolitre pour établir le rapport des poids.)

4. Faire le catalogue raisonné de toutes les espèces végétales qui croissent spontanément sur le sol du département de la Marne.

5. Indiquer les noms scientifiques et vulgaires des plantes qui, étant semées ou plantées dans une pièce d'eau stagnante ou dans un fossé dont l'eau se renouvelle rarement, doivent assainir l'eau et la rendre potable.

Digitized by Google

6. Établir une nomenclature simple et précise des différents plants de vignes cultivés dans le département de la Marne.

7. Quels seraient les meilleurs moyens d'améliorer les plants de vignes en Champagne?

ZOOLOGIE.

1. Dans la première de ses leçons, Cuvier établit pour conclusion qu'il n'existe pas de corps organisé qui n'ait fait autrefois partie d'un corps semblable à lui, dont il s'est détaché.

Examiner cette opinion; rechercher si elle peut être fondée.

2. Quelles influences relatives pourraient avoir sur les progrès de la zoologie les deux méthodes de Cuvier et de Geoffroy Saint-Hilaire, les embranchements typiques ou l'unité de composition?

3. Quels progrès a faits en France la zoologie descriptive sous l'empire des données d'anatomie spéculative?

4. Quelle a été l'influence de Cuvier et de Buffon sur l'étude de la zoologie?

Caractériser leurs écoles, ainsi que celles de Geoffroy Saint-Hilaire et de Blainville.

5. Détailler les services rendus aux sciences naturelles par les Hollandais, les Allemands et les Anglais.

6. Quelles bornes mettre à l'anarchie qui envahit aujourd'hui la nomenclature dans les sciences naturelles?

7. Est-il démontré qu'il soit impossible à un seul homme de rédiger un système de zoologie?

8. A-t-on aujourd'hui une bonne définition de l'espèce?

9. Les lois de la géographie des êtres pourraient-elles être formulées d'après une base certaine?

10. Les métamorphoses des acalèphes aux divers âges de leur vie sont-elles bien démontrées?

11. Quelles sont les espèces de chenilles les plus nuisibles aux arbres?

Digitized by Google

Indiquer les époques de leurs différentes métamorphoses jusqu'à l'état de papillon.

Quels sont les moyens qu'on pourrait employer pour les détruire, soit à l'état de chenille, de chrysalide ou de papillon? A quelles époques devrait-on opérer la destruction de ces insectes pour prévenir leurs dégâts? N'y aurait-il pas d'importantes modifications à apporter à la loi sur l'échenillage?

12. Présenter un système des classifications des animalcules microscopiques.

Deuxième Section.

AGRICULTURE, INDUSTRIE, LÉGISLATION, ÉCONOMIE.

AGRICULTURE.

1. Quel est en Champagne l'état de l'agriculture? — Quels sont les progrès opérés depuis vingt ans? — Tracer le tableau statistique de la production agricole dans les principales régions agronomiques de la Champagne.

(Une médaille d'argent, offerte par M. de Caumont, sera remise à l'auteur de la meilleure notice sur ce sujet.)

2. Quelles institutions pourraient le plus puissamment contribuer au développement et au perfectionnement de l'agriculture dans le département de la Marne, et en particulier dans l'arrondissement de Reims? (Ecoles primaires d'agriculture, fermes modèles, etc., etc.)

3. Quels seraient, dans l'intérêt de l'agriculture, les établissements commerciaux les plus utiles à fonder dans le département de la Marne, et notamment dans l'arrondissement de Reims? (Banque agricole, dépôt d'instruments aratoires, fabrications d'engrais, etc., etc.)

Indiquer : 1° les conditions à remplir par chacun de ces établissements;

2° Le capital nécessaire à sa fondation, son développement successif et sa marche régulière.

Digitized by Google

4. Quels seraient, sans gêner la liberté individuelle, les moyens les plus efficaces à employer pour retenir dans les campagnes la population ouvrière, qui tend toujours à affluer dans les villes manufacturières? Quelles seraient aussi les institutions capables de neutraliser les effets de cette tendance en appliquant aux travaux agricoles les enfants et les adultes non employés aux travaux industriels?

(Colonies agricoles, hospices pour les enfants trouvés, etc.)

5. Quelle est, dans le département de la Marne, l'exploitation rurale la mieux tenue sous le rapport de la culture, de l'aménagement des fumiers, de l'importance du bétail, etc., etc.?

(Une médaille d'argent pourra être décernée par le Congrès à l'auteur du meilleur mémoire.)

6. Serait-il avantageux pour l'agriculture de multiplier les clôtures dans les environs de Reims et partout où elles sont rares?

7. Indiquer toutes les applications utiles de la craie, soit à l'agriculture, soit à l'industrie.

8. Rechercher quelle est la situation, l'étendue et la profondeur des gisements tourbeux à Reims. — Quelles sont la nature et les propriétés chimiques de cette tourbe? Exposer les propriétés et les emplois de la tourbe considérée comme combustible. Indiquer les moyens d'utiliser plus largement au profit de l'industrie rémoise les tourbières établies dans la vallée de la Vesle.

9. Quels sont les moyens pratiques d'amener rapidement à l'état de culture ordinaire du pays les terres connues en France sous le nom de *pâtis, landes* et *bruyères,* et particulièrement celles qui existent dans la Champagne sous le nom vulgaire de *terres usagères, trios* ou *savarts* (terres incultes ou en friches)?

10. Déterminer la nécessité d'une loi sur le cadastre parcellaire et en indiquer les principales dispositions.

Digitized by Google

11. Quels sont les moyens de rendre plus rapide, et surtout plus réelle, l'amélioration des chemins vicinaux ordinaires par la seule application de la loi du 21 Mai 1836?

12. Quels sont les moyens pratiques d'étendre davantage l'institution des caisses d'épargnes, et surtout d'en faire profiter le plus possible les habitants de la campagne?

13. Indiquer le meilleur mode de constater partout et d'une manière régulière la condition hygrométrique des matières précieuses employées dans les fabriques de tissus, et qui se vendent au poids, comme la laine, la soie, etc., etc. Démontrer combien l'établissement de *conditions publiques* opérant uniformément sur toutes les grandes places de commerce serait favorable à la moralité et à la sécurité des transactions.

INDUSTRIE.

1. Quelles formalités pourraient (la liberté du commerce étant respectée) être imposées aux manufacturiers pour constater la nature et l'espèce des matières employées dans les tissus, et prévenir ainsi les fraudes envers les consommateurs et la dépréciation de nos produits à l'étranger?

2. Quelles ont été les révolutions de l'industrie rémoise depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours?

3. Rechercher l'origine et le développement du commerce du vin de Champagne.

LÉGISLATION.

1. Quelles seraient les mesures législatives qui pourraient tendre à amener la diminution des procès civils ou de commerce?

2. Le jury, tel qu'il est constitué aujourd'hui en France, protége-t-il suffisamment les intérêts de la société, et, particulièrement, le pouvoir de déclarer des circonstances atténuantes doit-il lui être enlevé pour être confié à la magistrature?

Digitized by Google

3. Exposer succinctement l'organisation des tribunaux civils en Angleterre, et déterminer le caractère des cours d'équité.

4. La répression pénale en ce moment usitée en France envers les inculpés mineurs satisfait-elle à toutes les conditions qu'exige le triple intérêt de la justice, de l'humanité, de la moralisation sociale ? — Pourrait-on, sans porter atteinte à la sécurité publique, y apporter quelques modifications ?

5. Quelles seraient, pour les communes où il n'existe pas d'officine de pharmacien, les conséquences de l'application rigoureuse de la loi du 21 Germinal an XI ?

6. Lors de la célébration de leur mariage, les futurs époux ne devraient-ils pas être tenus de déclarer à l'officier de l'état civil à quelle date et devant quel notaire ils ont passé les conventions civiles de leur union ?

Ne devrait-on pas, à l'égard des tiers, réputer mariés sous le régime de la communauté légale, tous époux qui auraient négligé de faire cette déclaration ?

7. Devrait-on abroger la dispense de l'inscription pour les hypothèques légales des femmes, des mineurs et des interdits ?

Du moins, ne devrait-on pas conférer aux créanciers du mari et du tuteur la faculté que l'article 2193 du code civil confère aux acquéreurs, de purger les hypothèques légales existant indépendamment de l'inscription ?

8. Devrait-on abolir le principe de la spécialité des hypothèques conventionnelles; en d'autres termes, attribuer aux notaires le pouvoir de conférer une hypothèque générale sur les biens présents et à venir du débiteur ?

9. La société est-elle tenue en droit rigoureux de réparer le dommage causé aux inculpés ou accusés *reconnus innocents* ? — En cas d'affirmative, comment cette réparation sociale pourrait-elle être pratiquée sans inconvénient ?

Digitized by Google

10. Quelle est l'influence des peines purement infamantes, telles que l'exposition publique et la dégradation civique au double point de vue de la moralisation des condamnés et de la répression ?

11. Quels seraient, en dehors de l'action répressive ordinaire et du régime pénitentiaire à instituer, les meilleurs moyens de diminuer le nombre des récidives?

12. Quels sont les moyens de rendre efficace la surveillance des libérés, sans que cette surveillance soit un obstacle à leur reclassement dans la société?

13. Le patronage pratiqué envers les libérés *mineurs* peut-il être appliqué avec le même succès aux libérés *adultes* ?

Dans ce cas, quelles seraient les conditions indispensables pour que ce patronage ne dégénérât pas en abus et en encouragement pour le crime ?

ÉCONOMIE POLITIQUE.

1. Examiner quels sont les établissements philanthropiques existant dans la ville de Reims en faveur de la classe ouvrière. Examiner leurs avantages, leurs inconvénients, et les moyens de les améliorer, notamment dans le but d'y faire participer les femmes et les enfants.

2. Quel est à Reims le genre d'établissement le plus convenable pour obvier à la mendicité? A quelles occupations convient-il le mieux d'employer les mendiants?

Présenter (en prenant pour base 100 indigents, soit 50 de chaque sexe) le plan de l'établissement jugé le plus convenable.

Indiquer : 1° les dépenses nécessaires à sa création; 2° les moyens d'y suffire sans recourir à l'impôt.

3. Appréciant la question ci-dessus d'un point de vue plus général et plus élevé, indiquer quel serait dans nos grandes villes de France, et notamment à Reims, le système des moyens les plus propres à diminuer les souf-

Digitized by Google

frances morales et matérielles du paupérisme, par l'emploi le plus intelligent des secours de la charité publique et privée.

(Une médaille d'or pourra être décernée par le Congrès à l'auteur du meilleur mémoire sur l'une des trois questions ci-dessus.)

4. Quelle sera l'influence probable des chemins de fer sur la position actuelle des agriculteurs et de leurs ouvriers?

5. La statistique montrant que le département de la Marne est l'un de ceux où le suicide est le plus fréquent, rechercher les causes de cette fréquence et indiquer les moyens de la prévenir.

Troisième Section.

SCIENCES MÉDICALES.

1. Les observations médicales sont-elles habituellement rédigées d'une manière assez précise ?

Peut-on considérer les faits enregistrés chaque jour dans la science comme propres à servir de base solide à la médecine?

Montrer par une étude sur quelques-uns des plus célèbres pathologistes quel peu de rapport il existe souvent entre les conclusions des observateurs et l'analyse de leurs observations ?

2. Quelles données positives la physiologie expérimentale a-t-elle fournies à la science depuis Bichat jusqu'à nos jours?

3. Quelles données les études microscopiques ont-elles fournies jusqu'ici à l'anatomie, à la physiologie, à la pathologie et à l'anatomie pathologique ?

4. Quelles données l'anatomie pathologique peut-elle fournir à l'étude des névroses ?

5. L'étude, après la mort, des lésions observées ou diagnostiquées pendant la vie, étant la meilleure base de

Digitized by Google

tous progrès véritables en médecine, comment pourrait-on introduire dans nos mœurs l'usage des nécropsies?

6. Possède-t-on aujourd'hui des documents suffisants pour juger la méthode des saignées coup sur coup ?

En cas d'affirmative, indiquer et appuyer sur des preuves cliniques une formule applicable aux affections franchement inflammatoires.

7. De toutes les discussions soulevées depuis plusieurs années sur la nature et sur la thérapeutique des fièvres typhoïdes, peut-on tirer quelque conclusion rigoureuse sur le meilleur mode de traitement à opposer à cette affection ?

8. Existe-t-il des signes spécifiques à l'aide desquels on puisse différentier les accès complexes d'hystérie des accès d'épilepsie?

9. Quel est l'état actuel de la science relativement aux fractures et aux luxations de l'extrémité inférieure du radius et du cubitus ?

10. Faire connaître par des données statistiques exactes la mortalité comparative des enfants nourris au sein ou allaités artificiellement.

11. Peut-on, dans le langage médical, attacher un sens précis aux mots *force* et *faiblesse*? Donner de ces deux états une définition rigoureuse.

12. Jusqu'à quel point doit-on admettre la croyance aux envies de femmes grosses, et quel est le pouvoir des émotions maternelles sur le produit de la conception ?

13. Faire la topographie médicale du département de la Marne, en insistant particulièrement sur les modifications imprimées à l'économie humaine, tant dans l'état de santé que dans l'état de maladie, par les différences de sol, d'industrie, etc.

14. Pourquoi les épidémies de variole sont-elles plus fréquentes dans le département de la Marne que dans la plupart des autres départements ?

Digitized by Google

15. Le service vaccinal, tel qu'il est organisé généralement en France, et spécialement dans le département de la Marne, répond-il suffisamment à tous les besoins des communes rurales? Quelles sont les modifications dont il serait susceptible ?

16. Quel est l'état actuel du magnétisme en France ?

17. Les systèmes phrénologiques de Gall et de Spurzeim s'accordent-ils avec les résultats fournis par l'observation anatomique et par la physiologie, la pathologie et l'anatomie pathologique ?

18. Faire un petit traité d'hygiène populaire dégagé de toute considération purement théorique, et approprié aux habitudes des classes populaires du pays de Reims.

19. Rédiger un projet de règlement pour une société de médecine d'arrondissement, dont le but principal serait de travailler au développement des sciences et institutions médicales, de réprimer le charlatanisme, et de faire observer les règles qui doivent assurer la dignité de la profession.

20. Rédiger un projet semblable pour une association des médecins d'un même canton.

PHARMACIE.

Indiquer et discuter les améliorations que réclame la législation et les institutions médico-pharmaceutiques en France ?

ART VÉTÉRINAIRE.

1. Sous quelle influence et dans quelles conditions se développe le tournis (cœnure cérébrale, *cœnurus cerebralis*) ?

2. Quelles sont les affections qui peuvent être confondues avec le piétin du mouton ?

Quels sont les meilleurs moyens prophylactiques et curatifs de cette maladie ?

3. Indiquer les causes de l'hydroémie et les phénomènes physiologiques qui l'accompagnent.

Digitized by Google

4. Possède-t-on des moyens aussi efficaces que la cautérisation pour guérir les hydarthroses (les molettes et vessigons), sans laisser de traces de la médication employée?

5. Dans le vertige abdominal (gastro-cérébrite), les accidents cérébraux s'aggravent-ils sous l'influence de la saignée?

6. Établir les caractères distinctifs de la pousse pendant la vie. Décrire les lésions organiques propres à cette affection, et noter avec précision tout ce qui peut éclairer le vétérinaire dans les fonctions d'expert.

7. La pneumonie des vaches laitières peut-elle être prévenue par des modifications particulières dans l'alimentation?

8. La législation actuelle offre-t-elle une garantie suffisante au commerce des animaux domestiques?

9. Quelles seraient les mesures législatives capables de détruire, ou du moins de combattre l'empirisme d'une manière efficace?

Quatrième Section.

ARCHÉOLOGIE. — HISTOIRE.

1. Signaler dans la province de Champagne les monuments gaulois antérieurs à l'invasion romaine; rapporter les traditions. — Indiquer les principales découvertes de médailles ou de vestiges gaulois, — et les collections archéologiques les plus dignes d'être signalées à l'attention des curieux.

2. Discuter la véritable position de l'ancienne Bibrax.

3. Quelle était l'étendue de la ville de Reims sous la domination romaine? — Signaler l'emplacement des monuments, de ses établissements publics, rues, places, aqueducs, etc. — Donner autant que possible le plan de la ville gallo-romaine et de ses abords.

4. La ville de Reims eut-elle des proconsuls? — Quels sont les monuments qui témoignent de cette magistrature?

Digitized by Google

— En quoi l'existence de la juridiction municipale des quatre premiers siècles de l'histoire de Reims est-elle intéressée à celle des proconsuls?

5. Quelle était aux IIe IIIe et IVe siècles de notre ère l'état de l'industrie manufacturière de la Gaule? — Quels étaient les débouchés pour les produits de cette province de l'empire? (Médaille promise.)

6. Déterminer les voies, postes militaires, camps, forts, aqueducs, sépultures et constructions de tout genre qui remontent à l'occupation romaine dans toute l'étendue de la province de Champagne; faire connaître les objets d'antiquité découverts depuis le commencement du XIXe siècle.

7. Quel était l'état social des peuples de la Champagne, et en particulier du pays des Ardennes, antérieurement à la conquête des Francs?

8. Quelles mesures l'autorité compétente a-t-elle prises depuis que les études historiques sont remises en honneur, pour conserver les monuments antiques, recueillir les débris, sauver les fragments épars sur le sol?

9. Quelles nouvelles lumières les médailles antiques découvertes en Champagne ont-elles jetées sur l'histoire de cette province?

10. En quoi consiste le titre de défenseurs des villes donné aux évêques au moyen-âge, et, particulièrement dans cette province, à saint Eloi de Noyon, à saint Rigobert de Reims?

11. Les comtes de Champagne ont-ils battu monnaie à Reims? — Que penser du nom d'*hôtel des comtes de Champagne* donné à la maison dite encore *des musiciens* de la rue de Tambour?

12. Quelles furent dans la province de Champagne les maisons de l'ordre du Temple et quelle en était l'importance?

13. Quelle a été en Champagne, et dans le pays de Reims

Digitized by Google

en particulier, la mission et l'influence de l'ordre monastique de Saint-Benoît?

14. Indiquer et, autant que possible, estamper les inscriptions du moyen-âge qui se trouvent dans les églises, édifices publics, ou maisons particulières du diocèse de Reims. (Médaille promise.)

15. Quel est le style dominant dans les principales églises qui existent actuellement en Champagne?

16. Les anciennes églises, aujourd'hui environnées d'habitations, ont-elles été isolées dans le principe? Serait-il à désirer qu'elles le fussent? — Cet isolement serait-il plus favorable à l'exercice du culte?

17. Quelle influence la cathédrale de Reims a-t-elle exercée, comme type architectural, sur les monuments religieux construits dans le pays?

18. Décrire les figures qui décorent la grande façade, les portails latéraux, les niches des contre-forts, l'intérieur du grand portail de la cathédrale de Reims. Indiquer le caractère symbolique ou historique de certaines figures. — Signaler le nom des statuaires et autres artistes.

19. A quelle époque remontent les vitraux de la cathédrale? — En donner la description et l'explication; s'attacher principalement à la grande rose du portail. — Signaler le nom des artistes et le lieu où ces vitraux ont été exécutés.

20. Quelles étaient au XIII^e^ siècle les différentes formes des autels, des vêtements sacerdotaux, et autres objets nécessaires au culte? La Champagne avait-elle adopté quelque forme particulière?

21. En quoi l'influence de l'époque dite de *la renaissance* a-t-elle été funeste aux édifices de l'art catholique et notamment à la cathédrale de Reims?

22. Indiquer les moyens de réprimer les actes de vandalisme qui se commettent journellement dans les églises, sous le spécieux prétexte de restauration?

Digitized by Google

23. Quelles ont été dans le pays de Reims la marche, les progrès et l'influence de la réforme?

24. Apprécier l'influence de la maison de Lorraine dans les affaires de France au XVI^e^ siècle; a-t-elle eu une politique nationale? Quelles ont été ses tentatives de conciliation et de rapprochement entre les partis religieux et politiques qui divisaient le pays?

25. Indiquer un point du département traversé par une route fréquentée, auquel se rattache quelque fait historique qui puisse être rappelé par un monument.

Cinquième Section.

LITTÉRATURE. — BEAUX-ARTS.

1. Quelle a été la part de la Champagne, et spécialement du pays de Reims, dans le mouvement intellectuel qui s'est opéré en France du XIV^e^ au XVI^e^ siècle?

2. Quelle influence ce mouvement a-t-il exercée sur les lettres et sur les arts ?

3. Quel est l'état actuel de la population de Reims par rapport au sentiment des arts ? La sculpture, la peinture et la musique y sont-elles cultivées avec succès ?

4. Esquisser l'histoire de l'architecture religieuse en Champagne et déterminer, s'il y a lieu, les caractères particuliers de cette architecture.

5. Faire l'histoire de la musique à Reims avant et après l'introduction de l'harmonie dans l'art musical. S'attacher spécialement à rechercher si l'école gallo-belge a eu quelque influence sur les productions des artistes rémois.

6. Rechercher et déterminer, s'il y a lieu, le synchronisme des révolutions et des transformations de la musique avec celles des autres arts, pendant la période chrétienne.

7. Examiner pourquoi l'intervalle de quinte et celui de quarte, se succédant à eux-mêmes, ont été admis autrefois dans la musique, de préférence aux tierces et aux

Digitized by Google

sixtes ; pourquoi cela ne nous paraît pas tolérable aujourd'hui ; pourquoi enfin, malgré cette répugnance, nous trouvons ces successions fort belles, dans certains cas.

8. Faire l'histoire de l'imprimerie dans la Champagne, et dans le pays de Reims en particulier, depuis le xv^e^ siècle jusqu'à la fin du xviii^e^.

9. L'enseignement primaire en France et les écoles normales primaires répondent-ils à leur objet? Quelles améliorations ou quelles modifications pourraient-ils recevoir?

10. Esquisser l'histoire du néologisme en France depuis 1750 jusqu'à nos jours.

11. Quelles sont les causes qui ont amené la décadence du théâtre en France?

12. Quels seraient les moyens de rendre, en France, le théâtre national ?

13. Le système des universités allemandes est-il préférable au système français, et serait-il praticable en France ? A quelles conditions et avec quelles chances de succès ?

14. Quels moyens pourrait-on employer pour donner plus de publicité aux ouvrages édités en province?

15. Quelle est la réforme à introduire dans la musique religieuse en France ?

16. Faire l'histoire de la poésie à Reims.

17. De l'état de la littérature dans le pays de Reims depuis la révolution de 1789.

18. Quelle a été la part des artistes rémois dans l'exécution des monuments anciens et modernes de la ville de Reims ?

19. Quelle part le catholicisme a-t-il eue à la formation de la nationalité française ?

20. Déterminer l'influence des doctrines morales sur les beaux-arts.

21. Quel rapport existe-t-il entre la langue d'une nation et son état social ?

Digitized by Google

Sixième Section.

SCIENCES PHYSIQUES ET MATHÉMATIQUES.

1. La différence des vitesses rotatives des molécules d'air dans le mouvement qui les porte du pôle à l'équateur et de l'équateur au pôle, est-elle assez considérable pour qu'on puisse lui attribuer l'élément est des vents alizés ?

2. En se reportant à la naissance de l'hypothèse de l'émission lumineuse, n'aurait-il pas suffi d'appliquer à notre atmosphère l'impulsion solaire matinale pour produire dans chaque atôme d'air la vitesse de l'élément est des vents alizés ?

3. Peut-on établir la pondérabilité et l'attraction du calorique, et expliquer de cette manière les phénomènes de la dilatation et de l'élasticité des corps ?

4. Les densités des vapeurs se formant dans le vide ou à l'air libre, varient-elles avec la température ? Au moyen de quelles expériences pourrait-on déterminer ces densités à diverses températures ?

5. Quelles précautions faut-il prendre dans les observations météorologiques pour les rendre comparables ? Avantages des appareils qui enregistrent eux-mêmes les observations, et utilité des représentations graphiques de ces observations au moyen des courbes. Quels points de la France faudrait-il surtout choisir pour y établir des observatoires météorologiques ?

6. Peut-on, au moyen des phénomènes d'induction, expliquer, dans l'état actuel de la science, tous les faits de l'électricité statique ?

7. Du développement d'électricité dans les jets de vapeur des chaudières à vapeur. A quelle cause doit-on rapporter ce développement?

8. Des découvertes les plus récentes sur l'électricité voltaïque, et des diverses modifications apportées à la construction des piles. Examiner et discuter les diverses théories qu'on a proposées depuis Volta, dans le but d'ex-

Digitized by Google

pliquer l'origine de l'électricité voltaïque et le mode d'action des piles.

9. Examiner si une théorie du *timbre* est possible, et quels éléments seraient nécessaires pour la formuler.

10. Les effets de l'élasticité et de la pression de l'air ont-ils été suffisamment étudiés et exactement calculés?

11. Théoriquement est-il probable que l'essai des bouteilles diminue leur résistance?

Les expériences directes prouvent-elles que cette diminution de résistance soit réelle?

En admettant que les bouteilles qui ont déjà servi soient généralement moins bonnes que celles qui sortent de la verrerie, en peut-on conclure que celles qui ont été essayées doivent aussi être moins bonnes que celles qui ne l'ont pas été?

12. Indiquer un moyen simple et positif d'apprécier la tension intérieure dans les bouteilles contenant des liquides chargés de gaz.

13. Indiquer l'influence de la forme des vases sur le dégagement à l'air libre de l'acide carbonique contenu dans le vin de Champagne.

14. Quels sont les services déjà rendus à la fabrication du vin de Champagne par l'application des machines?

Quels sont ceux que cette industrie peut en attendre encore?

15. L'expérience a-t-elle suffisamment prononcé sur les résultats de l'acupuncture employée comme moyen de diminuer la casse?

CHIMIE.

1. Indiquer la composition chimique et les qualités hygiéniques des eaux de la Marne, de la Vesle, du canal latéral à la Marne, du canal de l'Aisne à la Marne, des principales sources du département de la Marne et principalement de l'arrondissement de Reims.

Digitized by Google

2. Quelles données fournit la chimie relativement à l'engraissement des bestiaux ?

A la sécrétion du lait chez les différents mammifères ?

A l'engrais et à l'amendement des terres ?

3. Expliquer théoriquement les différentes phases de la fermentation alcoolique.

4. Les vins de Champagne susceptibles de devenir mousseux présentent des proportions variables quant aux sels, au sucre, aux matières albumineuses et aux principes colorants qu'ils renferment. Quelle est l'influence qu'on doit attribuer à ces variations ?

5. A quelle cause doit-on attribuer, et comment pourrait-on prévenir la *nébulosité* qui survient souvent dans les vins mousseux et qui les fait désigner sous le nom de *vins bleus ?*

6. Quelle est la cause de l'altération ou maladie des vins rouges, connue sous les noms *d'absinthe, amertume*, etc. ? Par quel moyen pourrait-on la prévenir sans nuire aux qualités des vins ? Pourrait-on, au moyen d'un réactif, reconnaître si tel vin peut *absinther* plutôt que tel autre ?

7. Dans quelles conditions doit être le vin de Champagne lors de la mise en bouteilles, pour que la *mousse* soit assurée et pour que la *casse* et la *graisse* soient en même temps évitées ?

Cette question devra être étudiée spécialement sous le rapport de la composition chimique du vin.

Outre les questions inscrites au programme, on mettra à l'ordre du jour toutes celles qui seront déposées sur le bureau par les membres présents, ou envoyées par les membres adhérents qui n'auraient pu se rendre au Congrès.

Reims. — L. Jacquet, Imprimeur de l'Académie.

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

N° 2.

Séance du 30 Juin 1845.

SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Correspondance. — Lecture de M. Ernest Arnould : Note sur la nouvelle loi des irrigations. — Lecture de M. Alluard : Communication relative à des expériences faites en Angleterre au sujet du développement d'électricité manifesté dans le jet de vapeur d'une chaudière. — Lecture de M. Max. Sutaine : Essai sur l'histoire des vins de la Champagne (suite). — Lecture de M. Paris : Mémoire sur quelques monnaies de Champagne, par M. Jolibois (1). — Lecture de M. Nanquette : Note sur la restauration d'une statue gothique de la sainte Vierge, destinée à l'église Saint-Maurice. — Lecture de M. Monnot des Angles : Le Renard et les Pêcheurs, fable. — M. Tarbé de St-Hardouin communique à l'Académie le traité nouveau passé par le conseil d'administration avec M. Jacquet, imprimeur de la compagnie, pour la publication des *Séances et Travaux*.

En l'absence de MM. le président et le vice-président, la séance est ouverte sous la présidence de M. le vicomte de Brimont.

(1) Ce mémoire qui devait être lu à l'une des séances de Mai, a été imprimé dans le n° 15, et termine le second volume des *Séances et Travaux*.

Digitized by Google

La lecture du procès-verbal de la dernière séance est, en raison de l'absence de M. le secrétaire, renvoyée à la séance prochaine.

M. le vice-secrétaire donne communication de la correspondance manuscrite, qui comprend : 1° Des lettres de MM. Farochon, Chevallier, Mauvais et Meugy, qui acceptent avec reconnaissance le titre de membre correspondant ; 2° Une lettre de M. de Caumont, indiquant les personnes qui pourraient, dans les principales villes de France, seconder l'organisation du congrès ; 3° Une lettre de M. de Chanlaire, qui adresse son adhésion au congrès ; 4° Un mémoire de M. J.-B. Gélis (de Carcassonne), chirurgien sous-aide-major à l'hôpital militaire de Sedan, intitulé : *Essai sur les passions considérées comme causes de maladies* ; ce mémoire est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Landouzy, Phillippe et Monnot-des-Angles ; 5° Une question proposée au congrès par M. Monnot-des-Angles, ainsi conçue : *Rechercher, dans les plaines de la Champagne, les traces de la défaite d'Attila, et déterminer dans quelle partie de cette province a eu lieu cette célèbre bataille* ; 6° Une autre question de M. l'abbé Nanquette, ainsi conçue : *Rechercher l'explication d'un tableau allégorique du* XVI^e^ *siècle, placé dans l'église Saint-Maurice.*

La correspondance imprimée comprend : 1° Une notice sur M^me^ Deligny, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Reims, par M. l'abbé Bandeville ; 2° Le bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, 1845, n° 1^er^ ; 3° Le bulletin de quatre séances de la Société royale d'agriculture et de commerce de Caen ; 4° Apologie des écoles normales primaires, ou réponse de M. Henneart, directeur de l'école normale de Charleville, au

Digitized by Google

mémoire sur l'enseignement primaire, publié par un professeur, officier de l'Université; 5° Une formule d'adhésion au congrès des vignerons français et étrangers, qui aura lieu à Dijon, le 20 Août 1845; 6° Une brochure de M. Dupuit, ingénieur en chef des ponts et chaussées, correspondant de l'Académie, intitulée : *De la mesure de l'utilité des travaux publics.*

LECTURE DE M. ERNEST ARNOULD.

Note relative à la nouvelle loi sur les irrigations.

MESSIEURS,

J'ai pensé qu'il ne serait pas sans quelque intérêt d'appeler l'attention de l'Académie de Reims sur une loi promulguée le 29 Avril dernier, sous le titre un peu emphatique, peut-être, de *Loi sur les irrigations.* Les différents motifs qui m'ont engagé à rédiger sur ce sujet une *note* très-substantielle et rapide, doivent être au préalable soumis à votre appréciation.

Les questions agricoles ont tellement grandi de nos jours, qu'elles ont pénétré dans toutes les enceintes où sont assis pour discuter ou pour apprendre, les hommes sérieux, les hommes désireux du bien en toutes choses; ces questions ont envahi le domaine de la science et des lettres; elles ne s'agitent plus uniquement au milieu des comices et dans les sociétés où les écono-

Digitized by Google

mistes proprement dits sont mêlés aux cultivateurs. Tous les regards sont tournés en ce moment vers les travailleurs de nos campagnes; les améliorations et les progrès dont l'agriculture est susceptible, sont sans cesse mis à l'ordre du jour et sans cesse approfondis; tout le monde comprend que c'est là une des branches les plus importantes de la félicité publique, et tous les hommes qui réfléchissent répètent à l'envi ces paroles si vraies du grand ministre de Henri IV, *que pâturage et labourage sont les deux mamelles de la France.*

L'Académie de Reims, depuis sa fondation, a constamment prouvé sa sollicitude en faveur des intérêts agricoles. La question si importante des irrigations n'a point été oubliée par elle : chacun de nous se rappelle que c'est l'objet du prochain concours d'économie agricole ; et que le prix offert par un ancien cultivateur doit être décerné au mémoire qui indiquera avec le plus de justesse les moyens de résoudre, au point de vue des besoins de l'agriculture, la question des irrigations, pour les diverses communes de l'arrondissement de Reims.

Enfin, je crois utile d'examiner la nouvelle loi du 29 Avril sur les irrigations, en raison des modifications profondes qu'elle a apportées à divers principes posés par notre code civil, et en matière de servitudes, et en matière de propriété.

Depuis la promulgation de la loi dont je me propose d'examiner les dispositions, différents travaux ont paru sous forme de commentaires ; parmi ces ouvrages, il en est deux principalement qui ont attiré notre attention, et qui sont dignes d'être recommandés aux méditations des propriétaires, des cultivateurs et des jurisconsultes. Je veux, à cet égard, m'expliquer sans réserve, pour

Digitized by Google

éviter les querelles, les surprises; j'ai lu attentivement les rapports des commissions législatives, j'ai suivi dans toutes ses phases la discussion au sein des deux chambres, mais j'ai beaucoup emprunté à ces travaux antérieurs que je vais vous signaler. Il est toujours bon d'indiquer les sources où l'on puise, même en matière d'irrigation.

Tous ceux qui, par nécessité, par goût, par vocation ou par état, se sont occupés de la législation et de la jurisprudence en matière de *cours d'eau*, savent que le plus habile et le mieux écouté des commentateurs est M. Daviel, le bâtonnier des avocats à la cour de Rouen. Il a depuis long-temps publié un traité fort complet en trois très-gros volumes, et successivement il analyse, en le développant, tout ce qui a trait aux rivières du domaine public, aux canaux de navigation, aux cours d'eau non navigables ni flottables, aux usines, aux péages, aux droits de pêche; les digues et plantations, les servitudes légales, les droits de propriété absolue des sources, les lacs, les étangs, les canaux particuliers, les égouts, les aqueducs, les eaux souterraines, tout est passé en revue, tout est approfondi. C'est un livre excellent, car il est écrit sous la dictée d'un esprit plein de sagacité, de savoir et d'expérience. Le commentaire de la loi du 29 Avril sur les irrigations n'est qu'un appendice du traité de M. Daviel; c'est une analyse fidèle et peu étendue des éléments qui ont préparé la loi nouvelle, et rarement l'interprétation doctrinale se met-elle en quête des difficultés nombreuses soulevées par la loi du 29 Avril. Il ne faut pas le méconnaître cependant, et nous aurons occasion de le remarquer plus loin, le législateur s'est reposé avec une complaisance inusitée sur la magistrature; c'est à la

Digitized by Google

jurisprudence qu'il appartiendra principalement de déterminer les caractères essentiels de cette loi sur les irrigations. Je ne prétends pas dire, comme l'ont avancé quelques esprits chagrins, que c'est un véritable nid à procès : de nombreuses difficultés seront à chaque instant soulevées dans la pratique ; voilà qui est constant pour nous; mais si les auteurs de la loi, au milieu des opinions contradictoires qui se sont produites pendant la discussion, eussent donné la règle à suivre, éclairci tous les doutes, aplani ces graves difficultés d'exécution qui surgiront par la force même des choses; si le législateur eût osé féconder ce principe, ce droit de conduire les eaux à travers la propriété d'autrui, en y ajoutant quelques-uns des développements réclamés à juste titre, par l'agriculture, la loi devenait meilleure, en étant plus complète; l'exécution apparaissait journalière et facile; tout le monde y eût gagné, les cultivateurs en première ligne, et aussi les magistrats chargés d'en appliquer les dispositions.

Aucun de nous ne l'ignore : « La loi nouvelle sur les irrigations est le résultat d'une proposition d'un membre de la chambre des députés, présentée dans la session de 1843. Prise en considération par la chambre, la proposition de M. le comte d'Angeville a été soumise par le gouvernement aux conseils généraux des départements et à une commission spéciale composée de membres des deux chambres et de personnes qui, par leur position et leurs études, pouvaient apporter un concours utile dans l'examen d'une mesure importante pour l'agriculture. » Dans cette commission, on distinguait MM. de Gasparin, Passy, Dalloz, de Tracy, d'Esterno, Héricart de Thury, Nadault de Buffon, Dittmer, de Mornay, de Lagarde, tous grands proprié-

Digitized by Google

taires ou publicistes et économistes distingués ; la voix de tous et de chacun d'eux avait déjà retenti dans les comices, dans les congrès; elle avait réclamé au nom du pays, au nom des grands intérêts de l'agriculture, les réformes les plus sérieuses et d'importantes améliorations.

« Dans ces études préliminaires auxquelles elle fut soumise, la proposition de M. d'Angeville a changé de base : d'abord elle se rattachait, par une extension manifeste, au principe de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et elle était conçue en ces termes :

» Les travaux d'irrigation de propriétés rurales en-
» trepris, soit collectivement, soit individuellement,
» pourront être déclarés d'utilité publique. — Cette
» utilité sera déclarée dans les formes voulues par la
» loi du 3 Mai 1841. »

» En définitive, cette proposition est devenue la consécration d'une nouvelle servitude légale, et c'est à ce titre qu'elle a été soumise aux chambres : à la chambre des députés, par un rapport de M. Dalloz, député du Jura, et à la chambre des pairs, par un rapport de M. Passy (1). »

Avant de rappeler à vos souvenirs le texte de la loi sur les irrigations, loi qui est fort courte, — elle ne contient que cinq articles, — il est bon que nous fassions immédiatement connaissance avec le second commentaire auquel je faisais allusion tout-à-l'heure. — M. Henri Pellault, docteur en droit de la faculté de Paris, a fait acte de modestie en intitulant son livre *Essai ou Commentaires*, c'est un véritable traité, écrit

(1) M. Daviel, *Commentaire de la loi sur les irrigations.*

Digitized by Google

avec une grande connaissance des législations antérieures et des législations étrangères ; le style est profond sans être dogmatique, brillant et clair sans phrases, sans négligences. Lorsque nous avons connu M. Pellault sur les bancs de l'Ecole de droit, il y a trois ans, tous déjà, ses camarades, ses condisciples du même âge, nous distinguions dans les conférences et dans les luttes préparatoires, la sagacité de son intelligence, son amour du travail, sa facilité si pleine d'éclat et de réserve tout à la fois. Ces qualités de sa première jeunesse, il les a conservées toutes et reproduites dans son premier ouvrage. Ne craignez pas, Messieurs, que je sois entraîné par des souvenirs empreints de bienveillance, et aussi empreints de quelque émotion puisqu'ils se rapportent à un passé qui s'est envolé si vite, et que tous nous regrettons : ce qui établit, lorsque l'on est jeune, la supériorité réelle, la bonne renommée, ce ne sontpas les liens du cœur, et point la camaraderie, c'est le travail, le travail ardent et opiniâtre, le travail qui, avec l'intelligence, est aujourd'hui le levier du monde et le maître de l'avenir.

Le commentaire de la loi sur les irrigations publié par M. Henri Pellault, est accompagné d'une introduction instructive et pleine d'intérêt. — Après avoir exposé la législation des anciens peuples sur le régime des eaux, chez les Chaldéens et les Egyptiens, chez les Romains, qui s'assimilaient avec un art merveilleux toutes les pratiques utiles des peuples rangés sous leur domination, le commentateur analyse les dispositions principales de la législation chez les nations modernes ; il nous montre par les faits historiques que l'Italie avait, au moyen-âge, continué de mettre en pratique les anciennes coutumes, inféodées en quelque sorte à

Digitized by Google

son territoire; les grands canaux dérivés du Tessin et de l'Adda, dans le Piémont et la Lombardie, remontent en effet aux XII^e^ et XIII^e^ siècles.

Les Arabes, qui, à cette époque, dominaient en Espagne, y introduisirent, y perfectionnèrent rapidement les méthodes d'irrigations qui ont enrichi les royaumes de Valence, de Grenade et de la Basse-Catalogne. Quelques contrées du midi de la France imitèrent l'Italie et l'Espagne. Dans le reste de l'Europe, le travail agricole fut longtemps privé des irrigations. Dans ces derniers temps, toutefois, elles sont devenues nécessaires presque partout, à cause des nouveaux besoins qui se sont révélés, et la législation a dû y pourvoir. Ainsi la Hesse, le Wurtemberg, la Prusse, l'Angleterre ont fait, depuis peu d'années, des lois sur cette matière.

Mais c'est surtout en Italie, dans le Piémont et la Lombardie, qu'il faut aller étudier la pratique des irrigations, et le système administratif qui préside à la distribution des eaux. La législation sarde et lombarde est à la fois la plus simple et la plus complète de toutes; et soit que nous examinions les principes posés et développés par le code sarde promulgué en 1837, soit que nous nous attachions au système de pénalité qui sanctionne en Sardaigne et en Lombardie les lois sur les eaux, nous serons nécessairement amenés à reconnaître une véritable supériorité sur les dispositions incomplètes de notre code civil, nonobstant la loi nouvelle et ses bienfaits incontestables.

Les principes du code civil sur le régime des eaux sont énoncés aux différents titres *de la distinction des biens*, et des *servitudes qui dérivent de la situation des lieux*. Il était également indispensable d'analyser avec

Digitized by Google

soin ces articles du code civil, en raison même des modifications introduites par la loi du 29 Avril, et de la servitude nouvelle qu'elle établit. — Après avoir terminé ces préliminaires, M. Henri Pellault arrive à la division de son ouvrage.

Notre législation française embrasse trois espèces d'eaux :

Les eaux des fleuves et rivières navigables, qui dépendent du domaine public et dont l'état peut concéder l'usage ;

Les eaux des cours d'eau non navigables ni flottables, sur lesquels les riverains ont des droits qu'ils doivent exercer suivant les règles tracées dans le code civil;

Les eaux privées, qui sont la propriété exclusive de celui dans le fonds duquel elles naissent ou sont amenées.

« Le premier chapitre du commentaire a pour objet d'examiner comment et dans quels cas la loi nouvelle est applicable aux eaux publiques.

» Le second détermine si cette loi peut régir les cours d'eau non navigables ni flottables.

» Le troisième chapitre est consacré à l'examen des cas où les propriétaires des eaux privées réclameront l'usage de la servitude.

» La quatrième partie détermine l'étendue et la limite des droits du propriétaire de l'aqueduc.

» La cinquième a pour but d'exposer suivant quelles règles les propriétaires traversés ou inférieurs seront soumis aux inconvénients des infiltrations; comment et dans quelles circonstances ils pourront réclamer des indemnités ; — de quelle manière, en un mot, aura lieu l'écoulement des eaux des terrains arrosés.

» Enfin, la sixième partie comprendra la faculté du

Digitized by Google

passage accordé pour l'écoulement des eaux nuisibles, c'est-à-dire, la servitude d'aqueduc.

» Toutefois, il ne suffit pas de dire comment la loi doit être entendue ; il faut encore faire connaître les moyens d'en réclamer et d'en faire l'application. Le législateur, dans un but d'économie, a cru devoir prescrire une procédure sommaire pour tout ce qui se rattachera à l'application de la loi : de là, par conséquent, la nécessité d'exposer la marche à suivre par le demandeur en établissement de la servitude de conduite d'eau ; et, en second lieu, de déterminer le mode de procéder de ceux qui auront à souffrir des conséquences qu'entraînera l'établissement de l'aqueduc, principalement des infiltrations. »

Ici, Messieurs, je ferme, pour ne plus le rouvrir, le livre de M. Henri Pellault. Vous en connaissez maintenant les principales dispositions et l'économie sagement entendue. Après l'avoir étudié dans son ensemble et dans ses diverses parties, je crois pouvoir affirmer que c'est un manuel utile, non-seulement entre les mains des jurisconsultes, mais encore de tous ceux qui sont appelés à s'occuper des lois sur les eaux et des irrigations, à quelque point de vue que ce puisse être.

De notre côté, nous avons essayé de commenter et d'étudier la loi du 29 Avril sur les irrigations. Assurément, ce ne fut point de notre part fantaisie ou espérance de faire mieux que n'avaient fait nos devanciers; plusieurs fois, il est vrai, nous avons été en désaccord avec eux sur quelques points de doctrine et d'interprétation ; mais ce qui, avant toutes choses, nous détermina à ébaucher ce travail, ce fut notre désir de mettre en lumière la constatation faite par le gouvernement lui-même, des plus magnifiques résultats obtenus au moyen des irrigations.

Digitized by Google

« En Lombardie, disait un ministre à la chambre des pairs, en Lombardie, dans la plaine du Pô, pauvre par la nature du sol, mais riche par le génie de ses habitants, l'irrigation est arrivée, depuis des siècles, à faire produire à l'hectare de prairie un revenu brut annuel de 1,098 francs. — Aussi la population de ce pays est-elle de 176 habitants par kilomètre carré, tandis qu'elle n'est en Belgique que de 143, et en France que de 64 habitants.

» Si nous prenons des exemples chez nous, nous voyons qu'en Provence, dans un désert pavé de galets, l'hectare arrosé se vend 4,000 francs; que, dans les Vosges, des graviers sans végétation, sur les bords de la Moselle, ont acquis une valeur de 5,000 francs; qu'à Autun, des terres irriguées qui valaient naguère 900 francs à peine, pourraient se vendre 5,000 francs; que dans la Bretagne, enfin, l'hectare de lande, qu'on aurait payé trop cher à 300 francs, s'achèterait aujourd'hui 2,500 francs.

» Quels magnifiques résultats n'obtiendrait-on pas en France, en imitant la Lombardie? Comme elle, en effet, ne possédons-nous pas des fleuves et des rivières qui entraînent à la mer des limons pleins de richesse et de fertilité?... »

Si la loi nouvelle sur les irrigations ne doit pas encore être pour notre pays de France le coup de baguette qui, sous la main du prophète, fait jaillir l'eau du rocher, au moins pouvons-nous affirmer qu'elle est de nature à contribuer puissamment aux développements de notre richesse nationale. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir les pays où les travaux d'arrosement ont été exécutés avec le plus de succès et de persévérance. J'ai traversé à pied, il y a quelques

Digitized by Google

mois, une grande partie de l'Italie septentrionale, et principalement la Lombardie, de Vicence à Vérone, de Vérone à Brescia, à Gorgonzola et à Milan. Nous devancions constamment les voituriers indolents ; c'était aux derniers jours d'un hiver d'Italie, sous l'influence d'un soleil plus tiède et plus caressant que le printemps capricieux de notre France : successivement descendaient des hautes Alpes neigeuses qui bordaient l'horizon, et l'Adige, et le Mincio, et l'Oglio et l'Adda; plus loin étincelaient dans les plaines les grands lacs de Garde, d'Iseo, de Come, laissant échapper de leurs rives tous ces mille ruisseaux qui couraient argentés; les routes étaient bordées tour à tour de marronniers, de peupliers et de sycomores ; les champs d'oliviers nains succédaient aux prairies; des plantations de toute nature se dessinaient sur les nombreux accidents du terrain, et, suspendus aux branches, entrelacés aux troncs des saules et des arbres de la route, les pampres des vignes immenses se contournaient difformes et capricieux, en attendant que la végétation rapide vînt bientôt les couvrir et de fruits et d'ombrages.

Ce que nous admirions surtout dans ces grandes plaines de l'Italie, alors désertes et pleines de repos, c'était la pensée créatrice qui avait présidé à ces travaux immenses des irrigations intelligentes ; qui avait fécondé le sol et faisait courir à travers ces plantations infinies l'abondance et la fertilité, en dirigeant les filets d'eau limpide jusqu'au pied des grands arbres. A droite et à gauche de la route, tout ce long espace que nous avons lentement parcouru avait comme un air de fête à nos yeux ; de profonds canaux sont creusés en tous sens; tantôt les eaux sont arrêtées par des barra-

Digitized by Google

ges mobiles, tantôt par des digues infranchissables qui détournent le cours des ruisseaux dans les prairies voisines. Nous avions la veille traversé le village de Montebello, nous étions à quelques lieues de Bassano, de Castiglione, non loin des bastions de la citadelle de Peschiera, au milieu des magiques souvenirs de ces grandes batailles du consulat, et, en vérité, Messieurs, nous avions en ce moment l'âme fort calme, peu enthousiaste, encore moins belliqueuse. — Nous nous laissions entraîner sur la pente des rêveries et des églogues, et nous avons, je crois, récité les Bucoliques, en côtoyant les bords du Mincio, déjà couverts de hautes herbes :

Claudite jam rivos, pueri, sat prata biberunt.

Si nous rentrons en France, et si nous nous arrêtons quelques heures en cette saison de l'année dans les montagnes des Vosges, autour de Plombières ou d'Epinal, ici encore notre imagination et notre intelligence seront merveilleusement surprises et satisfaites : nous n'admirerons pas les grands résultats obtenus en Lombardie et en Sardaigne, car évidemment les ressources ne sont pas les mêmes, et la vallée de la Moselle ne peut être comparée aux plaines de l'Adige et aux grands lacs où les Alpes se mirent; mais au milieu de tous ces sentiers de graviers et de pierres, sur ces larges débris de rochers concassés et accumulés, la main de l'homme sut amener le ruisseau qui fertilise : là où quelques années auparavant les mousses se desséchaient, où les bruyères s'échappaient des fentes de la pierre, stériles et languissantes, aujourd'hui les herbes et les fleurs s'épanouissent pleines de parfums et d'abondance. Voyez : chaque brin d'herbe a sa perle, sa goutte d'eau qui se renouvelle incessamment, et sur les parois

Digitized by Google

des murs d'appui qui soutiennent ces prairies improvisées, coulent et ruissellent des gouttes d'eau, des cascades, qui s'éparpillent pour aller grossir les fontaines qui murmurent et les canaux sans nombre.

Il est tout-à-fait superflu, à mon sens, d'insister sur les avantages que doivent naturellement procurer aux cultivateurs et à la richesse publique les canaux d'arrosage et les irrigations ; nous démontrerons plus tard que si la France paraît au premier abord peu susceptible de recueillir les résultats de ce bienfait, en raison du morcellement excessif des propriétés, il est possible de faire disparaître ces obstacles apparents à force de persévérance, et surtout en appliquant aux cours d'eau le principe si utile de l'association entre les propriétaires.

La loi sur les irrigations promulguée le 29 Avril 1845, est conçue dans les termes suivants :

Art. 1. Tout propriétaire qui voudra se servir pour l'irrigation de ses propriétés, des eaux naturelles ou artificielles dont il a le droit de disposer, pourra obtenir le passage de ces eaux sur les fonds intermédiaires, à la charge d'une juste et préalable indemnité.

Sont exceptés de cette servitude les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenant aux habitations.

Art. 2. Les propriétaires des fonds inférieurs devront recevoir les eaux qui s'écouleront des terrains ainsi arrosés, sauf l'indemnité qui pourra leur être due.

Seront également exceptés de cette servitude les maisons, cours, jardins, parcs et enclos attenant aux habitations.

Art. 3. La même faculté de passage sur les fonds intermédiaires pourra être accordée au propriétaire d'un terrain submergé en tout ou en partie, à l'effet

Digitized by Google

de procurer aux eaux nuisibles leur écoulement.

Art. 4. Les contestations auxquelles pourront donner lieu l'établissement de la servitude, la fixation du parcours de la conduite d'eau, de ses dimensions et de sa forme, et les indemnités dues, soit au propriétaire du fonds traversé, soit à celui du fonds qui recevra l'écoulement des eaux, seront portées devant les tribunaux, qui, en prononçant, devront concilier l'intérêt de l'opération avec le respect dû à la propriété.

Il sera procédé devant les tribunaux comme en matière sommaire, et, s'il y a lieu à expertise, il pourra n'être nommé qu'un seul expert.

Art. 5. Il n'est aucunement dérogé par les présentes dispositions aux lois qui règlent la police des eaux.

Dans un prochain numéro, l'auteur de cette note, M. Ernest Arnould, discutera les différentes applications de la loi nouvelle, et comparera le nouveau principe établi par le législateur, avec les articles du code civil, au titre des *Servitudes* ou services fonciers.

LECTURE DE M. ALLUARD.

Développement d'électricité dans le jet de vapeur d'une chaudière,

PAR M. ARMSTRONG.

(Extrait d'une lettre à M. Faraday.)

A sept milles, nord-est, de Newcastle-sur-Tyne, dans la paroisse de Seghill, il y a une machine à vapeur à haute pression, de la force de 28 chevaux, pour le service de la houillère Cramlington. Chaque

Digitized by Google

chaudière a une soupape de sûreté, placée au-dessus d'un court cyliudre, terminé à chaque extrémité par un anneau plat ; l'anneau inférieur est boulonné sur la chaudière, et pour en rendre le contact étanche, on y a interposé un enduit étoupé, formé de litharge et d'huile de graines de lin. Sur l'anneau supérieur repose la soupape de sûreté, qui pèse 35 livres par pouce carré. Vers la fin du mois de Septembre 1840, il se fit une fissure dans l'épaisseur de l'enduit, au travers de laquelle la vapeur s'échappa. Le 29 du même mois, le mécanicien W. Patterson touchait d'une main le levier de la soupape, au moment où la vapeur projetée atteignait l'autre main. Il sentit des picotements tout particuliers dont il ne se rendit pas compte. Le 2 et le 3 Octobre suivant, le même effet s'étant reproduit avec plus de force, il y porta son attention et voulut en connaître la cause. Observant tout ce qui se passait à chacun de ses mouvements, il vit que lorsqu'il approchait doucement le doigt du levier de la soupape, pendant que l'autre main recevait le jet de vapeur, il en sortait une étincelle. Cette observation étant faite, elle fut constatée vingt fois de suite, et elle le fut par tous les témoins qui voulurent tirer l'étincelle eux-mêmes. Cet effet se reproduisait, quel que fût le point de la chaudière qu'on touchât du doigt, si, en même temps, on recevait le jet de vapeur sur une autre partie du corps.

La nouvelle de ce fait fut bientôt répandue, et plusieurs personnes s'empressèrent de répéter l'expérience primitive d'abord, puis d'en faire de nouvelles avec des instruments propres à manifester la tension électrique. Parmi les expérimentateurs qui s'occupèrent de cette question, il faut citer au premier

Digitized by Google

rang M. Armstrong, dont les recherches ingénieuses ont abouti à des résultats fort curieux et très-importants.

Ce sont ces recherches que je vais présenter d'une manière succincte et rapide, en résumant les travaux insérés dans le *Philosophical magazine*, années 1840, 1841, 1842, 1843.

Après avoir expérimenté sur les trois chaudières de la machine à vapeur de Cramlington, M. Armstrong pensa que le développement d'électricité provenait sans doute de la nature de l'eau qu'on employait, car, avec de l'eau de pluie, il n'avait obtenu aucun signe d'électricité. Alors il visita un grand nombre de machines alimentées par des eaux très-différentes, et où la vapeur se produisait à des pressions très-variées. En s'isolant et tenant une tige de métal dans la vapeur qui s'échappait par la soupape de sûreté, il réussit toujours à obtenir des étincelles de 1/4 de pouce à 1/2 pouce (0^m,007 à 0^m,013) de longueur.

Il entreprit ensuite une série d'expériences sur une des locomotives du chemin de fer de Newcastle et Nord-Shiels. Quelle quantité d'électricité se trouve dégagée dans un jet de vapeur, et quelle est la cause de ce développement d'électricité? C'est ce qu'il chercha d'abord à éclaircir.

En se plaçant sur un tabouret isolé et tenant d'une main une petite tige de fer au-dessus de la soupape de sûreté, quand la vapeur s'échappait librement, et qu'on avançait l'autre main vers un corps bon conducteur, on obtenait des étincelles d'un pouce de longueur. On remarqua bientôt qu'en élevant la verge métallique dans la vapeur, l'électricité augmentait, et que l'effet maximum ne se produisait qu'à la distance de 5 ou

Digitized by Google

6 pieds (1^m,5 ou 1^m,9) de la soupape; alors les étincelles avaient 2 pouces (0^m,05) de longueur. On obtint même de petites étincelles en tenant la tige à la distance de 2 ou 3 pieds (0^m,633) ou 0^m,95) du jet de vapeur, et l'électricité retirée ainsi de l'air fut positive comme celle de la vapeur.

On attacha ensuite à la tige de fer un faisceau de fils terminés en pointes de différentes longueurs, qu'on plaça dans le jet de vapeur. La verge métallique se terminait en un bouton rond, qui se trouvait près de la main, et l'on en tira des étincelles de 4 pouces (0^m,10) de longueur, aussi rapidement qu'on pût les compter. On obtint encore des étincelles très-visibles en mettant les pointes dans une atmosphère très-claire, à la distance de 8 pieds (2^m,530) de la partie la plus proche du jet.

Dans toutes ces expériences, l'effet parut proportionné à la quantité de vapeur s'échappant de la soupape, toutes les autres circonstances restant les mêmes; et toute trace d'électricité disparut, quand le jet de vapeur fut très-faible.

En enlevant rapidement la soupape dans l'obscurité, les bords du levier et de l'anneau en cuivre qui entourait la soupape parurent lumineux; mais cette lumière devint très-faible au bout d'une seconde.

Quelle est la cause de ce développement d'électricité? La vapeur est-elle électrique dans la chaudière, ou bien le devient-elle en passant à travers l'orifice, ou seulement lorsqu'elle arrive dans l'air? M. Armstrong, afin de décider la question, employa l'appareil suivant.

Un tube de verre, que je désignerai par A, pénètre dans le générateur à travers un premier robinet B, vissé sur le sommet de la chaudière, et garni de bourre

Digitized by Google

destinée à empêcher l'issue de la vapeur entre le tube et le robinet. Un second robinet C est adapté à la partie supérieure du tube de verre, et sur ce robinet est vissé un autre tube de verre D, terminé lui-même par un troisième robinet E.

On comprend tout de suite l'usage de cet appareil. Si la vapeur ne change pas d'état électrique en sortant de la chaudière et en arrivant dans l'air, elle communiquera nécessairement de l'électricité positive au robinet isolé C, en traversant le tube. Si la vapeur se charge d'électricité par le frottement ou par toute autre cause, dans le conduit où elle se dégage, elle ne pourra le faire qu'aux dépens du robinet C, qui, étant isolé, se chargera d'électricité négative. Enfin, si l'électricité se développe par condensation ou expansion, ou par toute autre action s'exerçant au moment où la vapeur s'échappe dans l'air, le robinet C ne se chargera ni d'électricité positive ni d'électricité négative.

Avant de fixer le tube de verre A, on laissa échapper la vapeur par le large robinet B, et le jet ne fut pas du tout électrique. Ce résultat causa quelque surprise et fit penser que si l'on n'avait pas obtenu d'électricité en mettant de l'eau de pluie dans la chaudière, l'on ne pouvait pas l'attribuer à la pureté de l'eau.

Le tube de verre inférieur fut d'abord adapté seul sans le tube D, et on obtint un jet très-électrique qui communiqua de l'électricité positive au robinet C, d'où s'échappait la vapeur. On brisa le tube D en le vissant, de sorte qu'il en resta une longueur de 3 pouces (0^{m},075) au-dessus du robinet C. Dans ces circonstances, ce robinet continua à être très-fortement

Digitized by Google

chargé d'électricité positive, et une lueur pâle apparut à de courts intervalles dans l'intérieur du tube, entre le robinet et la chaudière.

Quand on eut remplacé le tube brisé par un autre, il n'y eut plus aucune trace d'électricité sur le robinet C, tandis que le robinet E fut électrisé positivement d'une manière très-intense ; et lorsqu'on ferma un peu le robinet C, l'électricité du robinet E augmenta beaucoup. Enfin, on ne put constater dans aucune partie de l'appareil la présence de l'électricité négative. Comment l'électricité positive eût-elle été produite par l'expansion de la vapeur dans l'air ? Il fallut renoncer à cette hypothèse.

En cherchant à accumuler de l'électricité positive sur le robinet supérieur, on vit des lames de lumière vacillante voltiger autour de la surface extérieure du tube, tandis que des rayons très-intenses de lumière électrique s'échappaient des angles du robinet, et les lames lumineuses qui enveloppaient le tube étaient accompagnées d'un bruit qu'on entendait distinctement au milieu du bruit de la vapeur, en approchant l'oreille à une petite distance du tube.

Afin de constater qu'il n'y avait pas de l'électricité libre dans la chaudière, on enleva le tube D, et on plongea dans la vapeur, à travers le robinet C et le tube A, un fil de métal terminé en pointe, et on l'adapta de manière que la vapeur ne trouva plus aucune issue par le robinet C. Le fil de métal étant isolé par le tube de verre et communiquant avec le robinet isolé C, devait rendre ce robinet électrique, si la vapeur était électrisée dans la chaudière ; mais il fut impossible de découvrir la moindre trace d'électricité sur ce robinet.

On mit ensuite à la place du tube D un autre tube

Digitized by Google

d'une section dix fois plus grande, de sorte que la vapeur se trouvait à une basse pression avant de s'échapper dans l'air. Le jet se montra tout aussi fortement chargé d'électricité qu'auparavant, ce qui indique que le développement de l'électricité ne dépend pas de la force avec laquelle la vapeur se précipite dans l'atmosphère. L'absence complète d'électricité négative ne permettait plus d'attribuer le phénomène à l'expansion de la vapeur. Il ne restait plus qu'à supposer que la condensation qui se faisait dans le jet mettait en liberté l'électricité que la vapeur avait absorbée pendant l'évaporation de l'eau. Ce qui rendait cette hypothèse probable, c'est qu'on avait observé que la partie opaque du jet abandonnait le plus d'électricité, et on l'attribuait à ce que l'humidité de la vapeur donnait à cette portion du jet un pouvoir conducteur plus considérable, ce qui la rendait propre à abandonner plus promptement son électricité. Alors on entreprit des expériences dans le but d'isoler la chaudière et de condenser entièrement la vapeur.

Pour isoler la chaudière, on éleva la machine à 6 pouces (0m,15) au-dessus des rails, et ses roues furent placées sur quatre isolateurs. Chaque isolateur consistait en trois pièces de bois distinctes, couvertes de poix, et séparées entre elles par des couches de poix et de papier gris. La pièce du milieu était plus large que les deux autres.

La chaudière étant remplie d'eau et chauffée, l'on n'obtint aucune trace d'électricité sur la machine, tant qu'on ne donna pas une issue à la vapeur. Mais le moindre jet de vapeur suffit pour charger la chaudière d'une quantité sensible d'électricité négative, et cette quantité devint considérable lorsqu'on laissa échapper

Digitized by Google

librement la vapeur. Les étincelles ne dépassèrent jamais un pouce (0m,025) en longueur, mais elles furent très-grandes et très-brillantes, et produisirent les mêmes effets qu'une batterie électrique. Ainsi, lorsqu'elles n'avaient qu'un demi-pouce de longueur, elles pouvaient facilement mettre le feu à une pièce de coton garnie de résine en poudre.

On prit le plus grand soin de s'assurer si la quantité d'électricité dégagée dépendait de la *densité* de la vapeur dans la chaudière ; on trouva que l'électricité négative de la chaudière augmentait un peu avec la pression, tandis que l'électricité positive retirée du conducteur plongé dans le jet de vapeur augmentait énormément, lorsque la densité de la vapeur s'accroissait. A la fin des expériences, quand le feu fut éteint et qu'il n'y eut plus qu'une presssion de 6 à 8 livres par pouce carré, on cessa de pouvoir tirer des étincelles du conducteur tenu dans la vapeur, tandis que la chaudière en donna jusqu'à ce que toute la vapeur fût dégagée. Il semble résulter de là qu'un jet de vapeur n'est réellement pas plus électrique, quand la vapeur est sous une forte pression, que lorsqu'elle est sous une faible pression, mais que l'électricité est plus condensée dans un jet à haute pression.

L'isolement de la chaudière avait diminué la quantité d'électricité positive de la vapeur, mais moins qu'on s'y était attendu.

M. Armstrong a beaucoup varié ses expériences ; nous ne citons que les principales et les plus importantes. Nous laissons aussi de côté toutes les hypothèses auxquelles il s'est livré, hypothèses qui acquéraient plus ou moins de probabilité par les

Digitized by Google

résultats qu'il trouvait. On verra plus tard que presque toutes les circonstances de ces expériences peuvent s'expliquer facilement en rapportant le développement de l'électricité au frottement, dont il a parfaitement démontré l'influence.

Il fut naturellement conduit à rechercher si un jet d'air comprimé présenterait les mêmes effets électriques qu'un jet de vapeur. Il condensa de l'air sous la pression de huit atmosphères dans un très-fort réservoir de la capacité de six *quarts*. Il isola ensuite ce réservoir et laissa échapper l'air par un tube de verre qu'il avait préalablement fixé à cet appareil. Les premières expériences, qui furent faites par un temps très-froid, donnèrent des résultats très-variables et peu concordants. Le réservoir se trouva chargé d'électricité, quelquefois en quantité si considérable, qu'on en put tirer des étincelles d'un quart de pouce de longueur, tandis que, d'autres fois, il présenta à peine des traces d'électricité, et que même souvent il fut impossible d'en constater la présence. L'électricité du jet d'air fut positive chaque fois qu'on en détermina la nature, mais celle du réservoir fut, en général, négative, et, accidentellement, positive. Il s'en produisit plus abondamment avec le réservoir froid et un peu humide qu'avec le réservoir chaud et sec.

D'autres expériences, faites par un temps doux et humide, furent plus uniformes dans leurs résultats. Alors l'électricité du réservoir fut constamment négative, et son intensité varia très-peu. Tant qu'il reposa sur le sol, le jet d'air se montra toujours positif; mais lorsqu'il fut placé sur un support isolant, il arriva souvent, surtout s'il était humide, que les lames d'or d'un électroscope, communiquant avec le

Digitized by Google

jet d'air par un conducteur métallique, s'écartèrent par électricité *positive*, puis s'abaissèrent et divergèrent de nouveau, mais par électricité négative. Quelquefois, ce ne fut que quand l'air s'était presque complètement échappé, que les balles de sureau suspendues au réservoir et les feuilles d'or de l'électroscope divergèrent brusquement, et l'on entendit un son particulier qui indiqua que des gouttes d'eau étaient projetées du tube qui traversait l'air en s'échappant. Souvent ce son ne se produisit qu'*après* le dégagement de l'électricité, mais ordinairement il indiquait le moment où les feuilles de l'électroscope divergeaient, dans les cas où l'électricité ne s'était pas encore développée.

Un jet d'air sec sortant du réservoir isolé donna des effets presque aussi intenses; il avait été desséché par de la potasse caustique, qu'on avait laissée dans l'appareil pendant douze heures. Du reste, que l'air fût humide ou sec, il était nécessaire que le jet fût rapide. Les effets les plus intenses ont été produits en maintenant le robinet complètement ouvert.

On sait que la vapeur est plus électrique quand elle est soumise à une haute pression qu'à une basse pression, et que la partie du jet qui renferme la plus grande quantité d'électricité est celle où la vapeur est le moins resserrée. Ces faits tendant à faire attribuer le développement de l'électricité à la *dilatation* de la vapeur, M. Armstrong tenta une nouvelle expérience, afin de lever tous les doutes, et cette expérience démontra que l'*expansion* n'était pas non plus la cause du développement de l'électricité.

M. Armstrong remarqua que la tendance de la vapeur à se charger d'électricité négative au lieu d'électricité positive augmenta à mesure qu'il continua

Digitized by Google

à se servir de son appareil, jusqu'à ce qu'enfin l'électricité positive n'apparût plus que rarement dans le jet, même quand les circonstances les plus favorables à sa production se trouvaient remplies.

Attribuant d'abord cet effet à l'oxidation progressive du métal en contact avec l'eau, il examina l'intérieur de la chaudière, et n'aperçut aucun changement. Après l'avoir lavée à l'eau, la vapeur fut encore négative. Ensuite il la lava avec une faible dissolution de potasse, et le jet de vapeur fut alors positif. Il y a plus : la quantité d'électricité produite s'était tellement accrue, qu'on pouvait tirer de l'appareil au moins 30 étincelles d'un demi-pouce de longueur par minute. Il essaya alors l'effet de diverses substances, et obtint les résultats suivants. La soude, comme la potasse, rendit la vapeur positive, mais pas avec autant d'intensité. La chaux produisit un effet semblable, mais faible. Une petite quantité d'acide nitrique et de nitrate de cuivre chargea la vapeur d'électricité négative. L'acide muriatique et l'acide sulfurique furent sans effet. Avec un excès de potasse, de soude ou de chaux, il y eut projection d'eau dans la vapeur ; aussi presque toute trace d'électricité disparut-elle.

Jusqu'ici, M. Armstrong n'était pas parvenu à démêler dans toutes ses expériences la cause du développement de l'électricité. Mais en réfléchissant aux divers procédés qu'il y avait successivement employés, il vint à penser que peut-être les précautions qu'il avait prises pour isoler de la chaudière le robinet de l'orifice n'avaient pas été assez grandes. En rendant l'isolement plus complet, il arriva, en effet, à constater que l'électricité est développée à l'*endroit* où la vapeur éprouve du *frottement*. Son appareil fut ainsi modifié :

Digitized by Google

On adapta à une chaudière isolée l'une des extrémités d'un tube de verre A, qui fut placé horizontalement ; à son autre extrémité fut fixé un robinet C, d'une ouverture bien plus petite que le diamètre intérieur du tube ; et pour éviter toute communication d'électricité entre la chaudière et le robinet par le dépôt d'humidité sur la surface intérieure du verre, on entoura une partie du tube d'un cylindre de fer qu'on chauffa au rouge. Nous l'indiquerons par B. On attacha au robinet un second tube de verre D, par lequel s'échappait la vapeur.

En ouvrant le robinet, le jet de vapeur se montra, comme à l'ordinaire, électrisé positivement ; mais la chaudière, qui, dans toutes les expériences précédentes, s'était chargée d'électricité contraire à celle de la vapeur, *resta neutre ;* et le robinet fut, à la place de la chaudière, électrisé négativement. Quand on dit que la chaudière resta neutre, il faut entendre qu'elle le fut autant que le permettait la difficulté d'arrêter complètement le passage de l'électricité entre elle et le robinet. Un peu d'électricité se montra dans la chaudière, mais il n'y a aucun doute sur son origine ; car, en touchant le robinet avec un fil de métal, l'électricité de la chaudière disparaissait tout-à-fait, tandis qu'en touchant la chaudière, l'électricité du robinet diminuait à peine ; et en établissant une communication entre la chaudière et le robinet, la chaudière s'électrisait négativement, aussi fortement qu'à l'ordinaire.

Il était clair alors que l'électricité se produisait à l'endroit du robinet, où s'exerçait surtout la force du courant, à cause du rétrécissement du conduit.

On enleva ensuite le second tube de verre D, de

Digitized by Google

manière à ce que la vapeur s'échappât directement du robinet. Celui-ci continua à s'électriser négativement, précisément comme auparavant.

La chaleur du cylindre de fer occasionna quelquefois la rupture du tube qui le traversait, et il en résulta plusieurs explosions ; mais on peut les éviter, car on obtient des résultats assez décisifs, en enveloppant seulement une partie du tube, près de la chaudière, dans un cylindre de 3 pouces (0m,075) de diamètre, qu'on remplit de laine ou de toute autre matière semblable.

Voici quelques résultats très-remarquables, relativement aux changements qui, sous certaines conditions, s'opèrent dans les états électriques de la vapeur et du vase. Quand la chaudière de bronze ou le générateur était neuf, et que sa surface intérieure était rugueuse et oxidée, l'électricité de la vapeur était toujours positive, pourvu qu'aucune substance corrosive ne fût mêlée à l'eau ; mais quand le générateur fut travaillé, de manière à rendre sa surface polie, la vapeur s'électrisa négativement, bien qu'il n'y eût rien dans l'eau pour produire cet effet. En couvrant d'étain l'intérieur du générateur, la vapeur resta toujours électrisée négativement.

Avec une chaudière de fer, l'électricité de la vapeur qui s'en échappe est restée invariablement positive. La potasse et la soude, qui, dans le générateur de bronze, tendaient à augmenter si fortement l'électricité positive de la vapeur, paraissent n'avoir que peu d'influence quand on les introduit dans la chaudière de fer.

M. Armstrong, comme nous l'avons dit, avait proposé l'emploi d'une chaudière à vapeur comme machine électrique. Il chercha à réaliser ce projet, et

Digitized by Google

réussit bientôt à construire un appareil qui donna bien plus d'électricité qu'une excellente machine dont le plateau a 3 pieds de diamètre. En comparant, au moyen d'un électromètre, les quantités d'électricités fournies par son appareil et par cette machine, dont le plateau faisait 70 tours en une minute, il trouva que la chaudière en donnait au moins sept fois plus que la machine. Voici la construction de son appareil.

La chaudière est un cylindre en fer forgé, dont les extrémités sont arrondies, d'une longueur de 3 pieds 6 pouces, et d'un diamètre de 6 pouces. Elle repose sur un châssis en fer, où se trouve le feu, et tout l'appareil est soutenu par des pieds de verre qui l'isolent. Cette manière de chauffer est très-incommode et ne suffit pas à donner un jet continu de vapeur; il faut attendre de temps en temps. On tire l'électricité de la chaudière, en ayant soin de faire communiquer la vapeur avec le sol par des conducteurs métalliques. Malgré la perte considérable d'électricité qui se faisait à cause de sa grande tension, par les cendres et le courant du foyer et par les parties angulaires, on tira des étincelles de 12 pouces de longueur, qui se succédaient avec une très-grande rapidité. Pour obtenir ainsi beaucoup d'électricité, il est nécessaire que la vapeur, en s'échappant, soit mêlée d'un peu d'eau.

Le conduit qui donne issue à la vapeur est disposé de la manière suivante. Le canal de sortie est pratiqué dans une pièce de bois très-dur, comme de l'ébène, et pour la fixer facilement, on lui donne la forme d'un bouchon. A sa partie inférieure est adaptée une petite pièce de cuivre, percée d'un trou circulaire de 1/10 de pouce de diamètre. La vapeur, avant de passer par ce trou, rencontre un petit appendice placé au-devant du

Digitized by Google

trou, de manière à former une fente latérale de 1/30 de pouce. La vapeur est obligée de passer par cette fente pour arriver à l'ouverture très-étroite elle-même de l'anneau de cuivre. Le canal de la pièce de bois est cylindrique et d'un plus grand diamètre que le trou de l'anneau.

Plusieurs robinets munis de semblables boutons de bois sont vissés sur un réservoir de fer communiquant avec la chaudière, et où se dépose par condensation une quantité convenable d'humidité qui doit être transportée avec la vapeur. On ne dépasse pas la pression de 70 livres par pouce carré, et la vapeur s'échappe en jets divergents et horizontaux. Chaque jet donne autant d'électricité qu'une bonne machine électrique de dimensions ordinaires. Quelle source d'électricité aurait-on avec une machine de locomotive qui pourrait facilement alimenter cent jets pareils?

Le frottement seul de la vapeur dans les conduits qu'elle traverse suffit-il pour produire des quantités aussi considérables d'électricité? C'est ce qu'il est difficile d'admettre, ainsi que le remarque lui-même M. Armstrong. Assurément, si le frottement est une des causes principales de ce développement d'électricité, il n'est pas la seule.

Enfin, M. Armstrong signale le fait suivant, qu'il a observé dans le cours de ses expériences. Si une balle est plongée dans un jet de vapeur à haute pression, la balle reste suspendue dans la vapeur, et si l'on cherche à l'attirer d'un côté par un cordon, il faut exercer un effort sensible pour la retirer du jet. On peut rendre l'expérience plus curieuse, en dirigeant le jet obliquement; alors la boule reste à une plus grande distance de l'orifice, et se maintient dans le courant,

Digitized by Google

bien que la gravité agisse obliquement par rapport au jet. L'expérience réussit bien avec un globe creux en cuivre mince de 2 à 3 pouces de diamètre, lorsque l'orifice d'où s'échappe la vapeur est de 1/20 de pouce carré.

Ainsi, Messieurs, voici une découverte importante, qui permet de produire des quantités énormes d'électricité, et qui tire son origine des données les plus simples, les plus vulgaires en apparence. Assurément, plus d'un mécanicien, avant M. W. Patterson, avait ressenti ces picotements qui attirèrent si vivement son attention, et dont il voulut se rendre compte. Lui, il eut le mérite de bien étudier les circonstances d'une sensation aussi étrange, et de bien constater qu'il pouvait tirer une étincelle en approchant doucement le doigt du levier de la soupape d'une chaudière à vapeur, pendant que l'autre recevait le jet de vapeur. D'autres, plus heureux, ont su tirer de cette observation des résultats curieux et importants pour l'électricité; mais l'histoire des sciences doit enregistrer avec soin les noms de ces observateurs qui savent dégager et isoler un phénomène, tout en laissant aux savants le soin d'exploiter les mines qu'ils leur ont signalées.

Digitized by Google

LECTURE DE M. MAX. SUTAINE.

Essai sur l'histoire des Vins de la Champagne. (Suite.) (1)

CHAPITRE II.

Origine de la vigne en Champagne. — Histoire des vins de la province.

L'origine de la culture de la vigne dans nos contrées se perd dans la nuit des temps, et malgré les tentatives de quelques chroniqueurs, il a été impossible jusqu'ici de la dégager entièrement des ténèbres qui l'environnent; tout porte à croire seulement qu'elle est fort ancienne. Des auteurs, amateurs du merveilleux, veulent la faire remonter au-delà de l'ère chrétienne, prétention qui me paraît, du reste, très-contestable. Jules César, dans ses *Commentaires*, ne dit rien des vignes du pays de Reims, ce qui permet au moins de supposer qu'il n'y en avait aucune à cette époque, et que leur importation est un bienfait de la conquête. Elles ont dû pénétrer dans la Gaule septentrionale en même temps que la civilisation apportée par les légions romaines. Au surplus, nos pères apprécièrent rapidement ce présent de l'Italie, et bientôt les vignes couvrirent les coteaux des deux rives de la Marne. Elles se multiplièrent si promptement, que Domitien,

(1) Voir le n° du 6 Juin.

Digitized by Google

craignant que les soins qu'elles exigeaient ne détournassent les habitants de la culture des terres, les fit arracher (1).

Pour fixer une date certaine, il faut descendre jusqu'au règne de Probus, l'an 280 de notre ère. Si nous nous en rapportons aux biographes, c'est à cet empereur que nous devons, sinon l'introduction, du moins la restauration de la vigne dans nos contrées (2).

« Il occupa, dit M. de Châteaubriand, les troupes » oisives à planter des vignes dans la Pannonie, la » Mœsie et les Gaules, et, selon Vopiscus, jusque » dans la Grande Bretagne ; on croit que la Bourgogne » lui doit ses premières richesses (3). »

Parmi les auteurs qui se sont occupés de l'histoire de nos anciens monuments, plusieurs ont même prétendu que l'arc de triomphe de la porte de Mars avait été élevé par les Rémois reconnaissants en l'honneur de Probus, pacificateur et introducteur de la vigne dans les Gaules (4).

Probus, au reste, n'avait pas semé sur un sol ingrat; nos pères le secondèrent avec zèle et intelligence, et donnèrent bientôt une preuve de leur esprit inventif. Si nous en croyons la tradition, ce sont les Gaulois qui, les premiers, imaginèrent de renfermer dans des vaisseaux de bois le vin, qui auparavant était recueilli

(1) Vers l'an 90. Pluché, *Spectacle de la nature,* tome II, page 336. Bidet, *Histoire manuscrite de Reims.* Addition aux mémoires.

(2) *Biographie universelle.*

(3) Vicomte de Châteaubriand, *Etudes historiques.* — *Biographie universelle.*

(4) Géruzez, dans son *Histoire de Reims*, partage cette opinion et cite à l'appui l'abbé Courte-Epée *(Histoire abrégée du duché de Bourgogne)*, et Laurent Echard *(Histoire romaine,* livre IV, chap. 6).

Digitized by Google

dans des amphores ou dans des outres de peau. Cette invention, en rendant le fruit de la vigne plus facile à transporter, donna un nouvel essor au commerce (1).

Le document le plus ancien qui fasse mention d'une manière positive des vignes de la Champagne, est le testament de saint Remy, qui mourut en 530, après avoir occupé le siége de Reims pendant 74 ans. Ce prélat distribue à divers légataires un assez grand nombre de pièces de vignes, et laisse entre autres aux diacres et aux prêtres de l'église de Reims *une vigne nouvellement plantée, située au-dessus de celle qu'il possède au faubourg de la ville*, et avec elle le serf Mélanius, qui la cultive (2).

Suivant l'exemple de leurs pieux prédécesseurs, d'autres archevêques de Reims lèguent également plusieurs pièces de vignes aux églises et aux communautés (3).

Flodoard rapporte que Pardulle, évêque de Laon, dans une lettre adressée à Hincmar, vers 880, recommande à l'illustre prélat les vins d'Epernay, Merfy et Cormicy, comme les meilleurs pour la santé (4).

Toutefois, malgré les soins qu'on apporta à la culture des vignobles, et le zèle qu'on mit à les propager, bien des siècles s'écoulèrent avant qu'ils pussent suffire à la consommation. Pendant de longues années, le vin ne fut qu'un objet de luxe que les personnes riches et puissantes pouvaient seules se procurer (5); et d'après un dénombrement donné, en 1385, à Char-

(1) Pluche, *Spectacle de la nature*, tome II, page 336.

(2) Dom Marlot.

(3) Nous citerons d'après Flodoard les archevêques Romulfe et Sonace.

(4) Bidet, d'après Flodoard.

(5) Bidet, *Histoire manuscrite de Reims*. Addition aux mémoires.

Digitized by Google

les VI par Richard Picque, nous voyons que la bière ou cervoise était alors la boisson ordinaire des habitants.

Il est probable, et c'est l'opinion de quelques historiens, que la plantation de la vigne sur une grande échelle ne date que de la fin du XIV^e^ siècle (1).

C'est aussi vers cette époque que, dans une solemnité remarquable, où il ne joua certes pas le moindre rôle, le vin de Champagne conquit une éclatante célébrité. Venceslas VI, dit l'Ivrogne, roi de Bohème et empereur d'Allemagne, se rendit en France pour s'entendre avec Charles VI, au sujet du schisme qui désolait alors l'Eglise. Les deux princes se donnèrent rendez-vous à Reims ; mais à peine arrivé dans nos murs, l'impérial buveur voulut, toute affaire cessante, s'assurer d'abord si nos vins valaient bien la renommée qu'ils s'étaient acquise déjà. En connaisseur émérite, il fit les choses consciencieusement, et dégusta tant et si bien, qu'il finit par s'enivrer complètement. « Les ducs de Berry et de Bourbon, étant allés le prendre » chez lui, dit Dallier, pour le mener dîner chez » le roi, ils le trouvèrent déjà ivre et cuvant son vin, » dispositions, ajoute l'historien, peu convenables » pour traiter d'affaires d'état, et surtout de celles de » l'Eglise (2). » On comprend qu'un pareil négociateur devait être de composition facile. En effet, dans

(1) « Ledit archevêque y déclare, article 7, précisément que : le » brassement de la cervoise n'étoit lors, ne depuis trois ans ne fut » d'aucun profit, pour ce que on ne faisoit, ne ne brassoit rien pour la » grande plantée de vin qui étoit au pays. »

C'est donc à l'année 1382, ou à quelques années antérieures, qu'on doit absolument fixer l'époque de la grande plantation de vignes en Champagne. — Bidet.

(2) Dallier, *Histoire manuscrite de Reims*, page 458.

Digitized by Google

un magnifique repas que le roi donna à Venceslas, les échansons, qui peut-être avaient le mot, remplirent si souvent et si prestement sa coupe, que bientôt la discussion s'éteignit au milieu des fumées de l'ivresse; l'empereur consentit à tout ce qu'on lui demanda.

Cette victoire du vin de Champagne sur la diplomatie se remportait au mois de Mars de l'an de grâce 1398 (1).

Il est fâcheux que les historiens qui nous ont conservé une partie du menu des fournitures faites journellement pour la maison de Venceslas, qui logeait au monastère de Saint-Remy, ne nous aient pas laissé en même temps la note des vins qui lui furent livrés. Les officiers de l'empereur étaient très-nombreux, et s'ils marchaient sur les traces de leur maître, le séjour de cet hôte illustre dut donner aux tonneliers de la ville un effrayant surcroît de besogne.

A cette époque, l'excellence de nos vins était donc déjà parfaitement connue, et l'éclatant suffrage du plus remarquable connaisseur du XIV^e^ siècle venait sanctionner leur réputation.

Lorsque Philippe, fils de Jean de Bourgogne, as-

(1) Dallier, *Histoire manuscrite de Reims* — Suivant Dom Marlot, l'entrevue des deux princes eut lieu en 1397. — Dans l'*Histoire de Charles VI, roi de France*, Paris, chez Louis Billaine, 1663, on traite assez rudement Venceslas au sujet de son ivrognerie et de cette même entrevue. « Les ducs de Berry et de Bourbon, dit l'auteur, » furent pour le prendre chez lui et pour l'amener avec plus d'hon- » neur; mais ils eurent la honte et le déplaisir de venir dire au roy que » le gros vilain estoit déjà ivre et qu'il dormoit pour cuver son vin. » Ce n'estoit pas une nouvelle d'apprendre que c'estoit un yvrogne et » un goulu, qui passoit tout le jour à boire et à manger, et l'on ne » s'estoit que trop apperçu de la rudesse de ses mœurs et du peu de » politesse qu'il montroit parmy toutes les civilités du roy. »

Digitized by Google

sassiné le 10 Septembre 1419, sur le pont de Monte-reau, passa par Reims pour aller à Troyes venger la mort de son père, la ville lui offrit onze poinçons de vin clairet (1).

Déjà, sous le règne précédent, les poètes les avaient célébrés dans leurs vers. Dans une délicieuse ballade sur le sac de la ville de Vertus et sur la ruine de son domaine, pillé et brûlé par les Anglais, notre compatriote Eustache Deschamps parle des bons vins de sa patrie. Nous ne pouvons résister au désir de citer en entier cette petite pièce d'une naïveté charmante, et l'une des meilleures, sans contredit, du volumineux recueil qu'a laissé l'auteur (2).

Je fu jadiz de terre vertueuse,
Nez de Vertus, le païz renommé,
Où il avoit ville très-gracieuse,
Dont li bon vin sont en mains lieux nommé,
Jusques à cy avoit mon nom nommé.
Eustace fus appelé dès enfans;
Or, sui tout ars, s'est mon nom remué,
J'aray dès or à nom : *Brûlé des champs.*

Dehors Vertus ay maison gracieuse,
Où j'avoye par longtems demouré,
Où plusieurs ont mené vie joyeuse,
Maison *des champs* l'ont plusieurs appelé.
Mais, Dieu merci! toute plaine de blé,
Ont les Anglès le feu bouté dedans;

(1) Dom Châtelain, *Notes manuscrites sur l'histoire de Reims.*

(2) Eustache Deschamps, dit Morel, né à Vertus, en Champagne, fut huissier d'armes de Charles V, gouverneur de la châtellenie de Fismes, etc., etc... Il fit un nombre considérable de poésies, et a laissé entre autres de très-jolies fables, dont s'inspira plus tard le bon Lafontaine, qui savait, comme Molière, prendre son bien où il le trouvait.

Digitized by Google

Deux mille frans (1) m'a leur guerre coûté;
J'aray dès or à nom : *Brûlé des champs.*

Las ma terre est destruitte et rayneuse,
Je suis désert, destruit et désolé,
Fuir me fault, ma demeure est doubteuse,
Je ne sui d'aucun réconforté.
Ainsi serai de mon lieu rebouté,
Comme essilliez, doloreux et meschant.
Se messeigneurs n'ont de mon fait pitié,
J'aray dès or à nom : *Brûlé des champs.*

Un siècle environ plus tard, nous voyons les vins du pays de Reims, qui jusqu'alors avaient lutté avec peine contre la renommée des vins de Bourgogne, prendre décidément faveur, et les prix s'élever rapidement.

En 1559, au sacre de François II, on offrit au roi du Bourgogne à 20 liv. la queue (les deux pièces), rendu à Reims, et du vin de Reims à 14, 17 et 19 liv. Ce dernier était donc plus cher que son rival, puisqu'il coûtait presque le même prix sans avoir eu les frais de transport à supporter (2).

En 1561, au sacre de Charles IX, il valait 28 et 34 liv., et, ce qui paraîtra bien extraordinaire aujourd'hui, on servit sur la table du roi du vin de Laon, qui était d'un prix plus élevé. Pauvre vin de Laon, qu'est devenue depuis sa réputation? Elle a passé comme les gloires de ce monde.

Le premier sacre où l'on ne présenta au roi que du vin du pays rémois, fut celui de Henri III (1575). Il se payait alors de 54 à 75 liv. la queue (3).

(1) Environ 40,000 fr. de notre monnaie actuelle (note de l'éditeur d'Eustache Deschamps).

(2) Dom Châtelain, *Remarques tirées du cartulaire de la ville.* — Pluche, *Spectacle de la nature*, tome II.

(3) Ces détails sont tirés du cartulaire de la ville, et reproduits par *Pluche, Dom Châtelain*, etc., etc. . .

Digitized by Google

Comme on le voit, les prix s'élevaient rapidement. C'est qu'aussi, à cette époque, le vin de Champagne était devenu l'objet d'une éclatante faveur. La tradition rapporte, et tous les auteurs qui ont traité de l'histoire de nos vignobles sont d'accord à ce sujet, que nos vins étaient alors tellement à la mode, que quatre souverains, et ce n'étaient pas les moindres, François Ier, Charles V, Henri VIII d'Angleterre et Léon X, voulurent posséder des vignes à Ay. Si on en croit Saint-Evremont, «parmi les plus grandes affaires » du monde qu'eurent ces grands princes à démêler, » avoir des vins d'Ay ne fut pas un des moindres de » leurs soins (1). »

En effet, ayant en suspicion déshonnête la bonne foi de MM. les vignerons d'Ay, et pour s'assurer de l'intégrité de la récolte, ils entretenaient un commissaire ou agent, chargé spécialement de veiller à la confection de leur vin. Précaution malséante et superflue sans doute! Je suis caution que Messieurs d'Ay, que j'ai toujours eu, Dieu merci! en grand honneur et respect, étaient incapables de jouer, même à des princes, de ces tours sournois que le bon goût désapprouve et condamne.

Il existe encore une contrée appelée *le Léon*, probablement du nom de son ancien propriétaire Léon X. C'est la partie du territoire qui s'étend le long et à droite de la route de Dizy à Ay.

On a prétendu que le plus populaire de nos rois, Henri IV, prenait le titre de sire d'Ay (2). Je serais,

(1) Saint-Evremont, *Lettre écrite de Londres au comte d'Olonne*, tome III, page 55. Edition revue par des Maizeaux, *Londres*, chez Jacob Tonson, 1714.

(2) On en a dit autant de François Ier, mais cela ne paraît pas plus prouvé.

Digitized by Google

certes, très-heureux d'enregistrer cet hommage rendu au vin de Champagne, par le prince qui avait le triple talent

De boire et de battre,
Et d'être vert galant,

trois choses, du reste, qui vont parfaitement ensemble ; mais ma conscience d'historien m'oblige d'avouer que, prise au sérieux, cette prétention me paraît très-peu fondée. Je n'ai découvert aucun document qui pût la justifier; à moins qu'on ne veuille considérer comme tel l'anecdote suivante, où nous retrouvons bien la caustique finesse du Béarnais, mais qu'on ne saurait invoquer comme un titre sérieux en faveur de cette assertion.

On raconte que, donnant audience à l'ambassadeur d'Espagne, et celui-ci faisant suivre le nom de son maître des nombreux et fastueux titres qu'il se donnait, Henri IV, fatigué de ces répétitions continuelles, lui répondit: « Vous direz à Sa Majesté le roi d'Espagne, de Castille, d'Aragon, de Murcie, etc., etc., etc., qu'Henri, sire d'Ay et de Gonesse, etc., etc. . . » c'est-à-dire, maître des meilleures vignes et des plus fertiles guérets, en d'autres termes, seigneur de l'abondance. . . . . (1).

Cette anecdote, au surplus, dans laquelle le roi aurait proclamé la supériorité de nos vignobles en même temps qu'il reconnaissait l'excellence des terres de Gonesse, serait déjà un précieux témoignage en fa-

(1) *Recueil de poésies latines et françoises sur les vins de Champagne et de Bourgogne.* Voir en tête de cette brochure l'*avertissement* dans lequel cette anecdote est racontée. Paris, veuve Thibout, 1712.

Digitized by Google

veur de la Champagne, et doit trouver place dans ce recueil.

De tous nos anciens rois, Henri IV est celui dont la tradition orale et l'histoire nous ont laissé le plus de souvenirs. Les anecdotes sur son compte ne manquent pas ; en voici une autre encore, qui appartient à notre sujet, et que nous a conservée Dom Châtelain.

« Henri IV fut un jour chez Sully, son ministre, lui » demander à déjeuner. Après avoir bu quelques » verres de vin, il s'écria en disant : Ventre-saint-gris! » voilà du grand vin, il l'emporte sur le mien d'Ay et » sur les autres endroits ; je veux savoir d'où il vient. » — C'est, lui répondit Sully, mon ami Taissy qui me » l'a envoyé. Je veux le connaître aussi, dit Henri IV; » ce qui fut bientôt fait. . . (1). »

Le vin de Taissy, dont nous aurons l'occasion de parler encore ailleurs, était en effet un de ceux dont on faisait le plus de cas autrefois en Champagne, et qui est bien loin maintenant de passer pour un des plus estimés. Encore une renommée éteinte !

La faveur dont nos vins jouissait déjà devait grandir encore. En 1610, au sacre de Louis XIII, on n'en but pas d'autre ; et il valait alors 175 liv. la queue.

Le prix auquel il s'éleva en 1694 est exorbitant, à peine croyable, et j'avoue que j'ai besoin du témoignage des divers historiens qui rapportent ce fait pour y ajouter foi. Il fut vendu 1,000 liv. la queue ou 500 liv. la pièce ! « Et encore, dit Dom Châtelain, il y eut » cette année abondance de toutes choses (2). » Il est

(1) Dom Châtelain, premier cahier, avec cette épigraphe : *Alterius non sit qui suus esse possit.*

(2) On lisait sur un des pressoirs de l'abbaye cette inscription :

Digitized by Google

question, il est vrai, de la récolte de l'abbaye d'Hautvillers, qui possédait sans doute les meilleurs coteaux de la Marne, et qui apportait à la confection du vin ces soins minutieux que les Bénédictins savaient si bien donner à tout ce qu'ils faisaient, surtout quand il s'agissait de choses graves et importantes.

C'est aussi vers cette époque, où les vins de la Champagne avaient atteint l'apogée de leur gloire, que Saint-Evremont, cherchant à consoler son ami d'Olonne, exilé de la cour, lui écrivait de Londres :

« N'épargnez aucune dépense pour avoir du vin de » Champagne, fussiez-vous à 200 lieues de Paris. Ceux » de Bourgogne ont perdu leur crédit avec les gens » de goût, et à peine conservent-ils un reste de réputa- » tion chez les marchands. Il n'y a point de province » qui fournisse d'excellents vins pour toutes les sai- » sons que la Champagne. Elle nous fournit le vin » d'Ay, d'Avenet, d'Auvilé, jusqu'au printemps ; » Tessy, Sillery, Versenai pour le reste de l'année. » Si vous me demandez lequel je préfère de tous ces » vins, sans me laisser aller à des modes de goût qu'in- » troduisent les faux délicats, je vous dirai que le » bon vin d'Ay est le plus naturel de tous les vins, le » plus sain, le plus épuré de toute senteur de terroir, » d'un agrément le plus exquis, par le goût de pêche » qui lui est particulier, et le premier, à mon avis, de » tous les goûts (1). »

« M. de Fourille, abbé de cette abbaye, m'a faict faire en l'année 1694, et cette même année a vendu son vin mille livres la queue, sans accident étranger. » *Lettre de M. . . à M. . . sur la thèse soutenue en* 1700, page 12.

(1) Saint-Evremont, lettre précitée au comte d'Olonne, disgracié en 1674. Saint-Evremont mourut à Londres, le 20 Septembre 1703, et fut enterré à Westminster.

Digitized by Google

Si je suis entièrement de l'avis de Saint-Evremont en ce qui concerne les vins de Champagne, je trouve en même temps qu'il se montre bien injuste envers ceux de la Bourgogne, et je dois déclarer que je ne partage nullement son opinion à leur égard.

Au surplus, les renseignements que nous ont laissés bon nombre des contemporains de Saint-Evremont viennent confirmer son jugement.

La suite à un prochain numéro.

Digitized by Google

LECTURE DE M. MONNOT DES ANGLES.

LE RENARD ET LES PÊCHEURS.

FABLE.

Certain jour, par la faim pressé,
(Or c'était en carême, ou du moins je le pense),
N'ayant rien pour remplir sa panse,
Le ventre creux, l'air triste, l'œil baissé,
Maître Renard errait à l'aventure,
Lorsqu'il aperçut un étang ;
« Suis-je bon de chercher si loin ma nourriture,
S'écria-t-il en souriant,
Tandis que ces poissons, quoique *mets de carême*,
Ne laissent pas d'être un des mets que j'aime !
Une anguille d'ailleurs est un morceau friand ! »
Sur ses fesses, ne vous déplaise !
Le fin matois alors se met tout à son aise,
Et dans un coin, tapis sur l'herbe épaisse,
Flairant du nez, l'oreille au guet,
Du coin de l'œil il observait
Les jeux de la gent poissonnière,
Qui courait et sautait dans l'onde mensongère,
Qui, curieuse enfin de prendre l'air,
Se montrait et soudain fuyait comme l'éclair.

Quel doux spectacle ! Un austère chanoine,
Même un Vendredi-Saint, s'y serait vu tenté ;
Aussi maître Renard, non moins content qu'un moine

Digitized by Google

A l'aspect d'un vaste jambon,
Déjà se gobergeait et croyait tout de bon
Les faire entrer en poche.
Plein de joie, il descend sur le bord du ruisseau :
Un gros brochet se montre ; il ouvre le museau ;
Il fait la patte croche ;
Mais le rusé brochet, qui ne l'attendait pas,
S'esquive et disparaît. Le *pêcheur* a croyance
Qu'un autre y sera pris, et, dans cette espérance,
Sur la pointe du pied dans l'étang il s'avance ;
Il fait encore quelques pas,
Il recommence le manége,
Il leur tend même plus d'un piége,
Mais, vains efforts ! tout s'enfuit sous les eaux.
Alors, se tapissant au milieu des roseaux,
Maître Renard se met en embuscade.
Un barbeau tend le nez : — « Halte-là ! camarade, »
Dit tout bas le renard qui sourit de plaisir ;
Mais tout d'un coup il aperçoit venir
De pêcheurs haletants une effroyable bande,
Qui devant eux conduisaient des mulets
Chargés de carpes, de brochets.
Le rivage était loin, la traverse était grande :
Que faire ? Cependant le péril augmentait,
Et le pauvre sire tremblait.
Alors il eut recours à son rusé génie ;
Il était temps au moins : on l'avait déjà vu.
Soudain, la tête raide et le corps étendu,
Il flotte sur les eaux, feignant d'être sans vie.
Alors vous eussiez vu courir de toute part
Les pêcheurs vers le renard ;
Chacun voudrait avoir la malheureuse bête :
L'un la prend par la patte et l'autre par la tête ;
Peu s'en fallut, les inhumains !
Que le pauvre animal expirât dans leurs mains.

Digitized by Google

L'un d'eux, c'était sans doute le plus fort,
Se l'adjuge à lui seul, et le croyant bien mort,
Il se frotte les mains. « Oh ! la bonne trouvaille !
Se dit-il, nous vendrons sa peau ! »
A ces mots, de sa bête il accroît le fardeau.
Le voilà donc auprès de la gent à l'écaille,
Dans un billon, sur le mulet,
Et justement voilà ce qu'il voulait.
Ce qu'il y fit, chacun le devine sans doute.
Le pêcheur cependant continuait sa route ;
Plus gai qu'auparavant, il riait, il chantait,
Et déjà même il comptait avec joie
L'argent qu'il espérait retirer de sa proie.
Chemin faisant, il entend quelque bruit ;
Il regarde : ô prodige ! il change de visage !
Le renard censé mort ressuscite et s'enfuit.
Tous ses compagnons de voyage,
Depuis le gros brochet jusqu'au petit goujon,
Tout était descendu dans son ventre glouton.
Qui fit alors triste figure ?
Le rustaud, du renard regrettant la fourrure,
Et le dindon de l'aventure.
Le renard, à son tour, aux dépens du pêcheur,
Apprit que quelquefois l'adversité procure
Ce qu'en vain nous avions cherché dans le bonheur.

Reims. — L. Jacquet, Imprimeur de l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

N° 3.

Séance du 4 Juillet 1845.

SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Correspondance. — Lecture de M. Duquenelle : Note sur un denier inédit de Manassès Ier, archevêque de Reims. — Lecture de M. Maquart : Rapport sur un travail relatif à l'église de St-Menoux (Allier), présenté par M. H. Durand. —Communication de M. A. Duchesne : Note relative à un projet de restauration de Notre-Dame de Reims ; lettre de M. Didron. — Lecture de M. Fanart : Rapport sur l'appareil de lecture musicale de M. Cazé, à l'usage des aveugles.
Bulletin rétrospectif : Comment, au XVIIe siècle, l'originalité s'est alliée à l'imitation? par M. Guillemin.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Robillard, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance imprimée comprend : 1° Les Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences, t. XX, nos 24 et 25 ; — 2° Les Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne, t. XVIII, Mars et Avril 1845 ; — Le Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes, nos 5 et 6,

Digitized by Google

2e année ; — 4° Le Rapport sur l'Ecole supérieure de Paris, par la commission de surveillance, composée de MM. Boutron, Pellassy de l'Ousle, et Horace Say, rapporteur, 6 Mars 1845.

La correspondance manuscrite comprend : 1° Des lettres de MM. Jobard, Edmond Arnould et Loison, qui acceptent avec reconnaissance le titre de membre correspondant ; — 2° Des lettres de MM. Dérodé-Géruzez, Duchesne, Gobet, Marmod, Monnot des Angles, qui adressent des questions nouvelles pour le Congrès scientifique ;— 3° Des lettres de M. Le Blanc, vice-secrétaire de la société géologique de France, informant l'Académie que cette Société tiendra sa session annuelle à Avallon (Yonne), le 14 Septembre prochain.

M. le secrétaire annonce que 178 personnes ont jusqu'à ce jour envoyé leur adhésion au Congrès scientifique.

M. le président annonce que M. Castillon de St-Victor, nommé récemment membre correspondant de l'Académie, vient de mourir à Avranches.

LECTURE DE M. DUQUENELLE.

Note sur un denier inédit de Manassès Ier, archevêque de Reims.

Les fouilles que l'on exécute chaque jour sur le sol rémois amènent souvent la découverte d'un grand nombre de médailles et de monnaies ; mais ce sont pour la

Digitized by Google

plupart des pièces communes, et qui présentent peu d'intérêt. Cependant, de loin en loin apparaissent des raretés numismatiques, qui viennent amplement dédommager l'antiquaire de toutes ses recherches, et enrichir sa collection, en comblant une lacune dans une série intéressante ; c'est une bonne fortune que la découverte d'une pièce inédite, surtout quand elle vient augmenter la belle et nombreuse suite des monnaies de Reims.

On vient de trouver à Reims un denier de billon d'une bonne conservation ; il présente au droit le nom de Manassès en monogramme et en deux lignes, dans le champ ; autour on lit : ARCHIPRESVL; au revers, une croix dans un quatre-feuilles ; autour cette légende : VITA XRIANA pour XRISTIANA.

Deux archevêques du nom de Manassès ont occupé le siége de Reims, et déjà on a publié la découverte d'une monnaie portant ce nom.

Dans un mémoire sur les monnaies de Reims (*Revue numismatique*, année 1840), M. A. De Longperrier croit pouvoir attribuer à Manassès Ier un denier de la riche collection de M. Bourgeois de Suippes. Je possède cette pièce, dont voici la description : au droit M ASSES ARCHIEPC, croix cantonnée d'un quatre-feuilles et d'un annelet; au revers le monogramme de Gervais; autour on lit : SCE MARIE REMENS.

Certes, en l'absence d'autres pièces à comparer, l'attribution qu'a faite de ce denier le savant numismatiste était fondée, et adoptant son opinion, je l'avais classé sous le nom de Manassès Ier; mais la découverte d'une seconde pièce est venue modifier cette attribution. Je dirai d'abord que la différence que l'on remarque entre ces deux pièces ne peut permettre de les attribuer au même prélat, et que, puisqu'elles présentent

Digitized by Google

toutes deux le nom de Manassès, elles doivent être classées séparément.

Voici en peu de mots le motif de cette classification.

Les seigneurs auxquels avait été concédé le droit de monnayage faisaient sur leurs monnaies suivre leur nom de leur titre seigneurial. En se conformant à l'usage établi, les archevêques de Reims y placèrent d'abord le mot ARCHIPRESVL, qui est le nom plus anciennement adopté pour désigner ces puissants dignitaires; plus tard, ce mot fut remplacé par celui de ARCHIEPISCOPVS, conservé jusqu'à notre époque. La pièce de Manassès déjà publiée porte le mot ARCHIEPISCOPUS; c'est la première pièce sur laquelle l'ancienne dénomination a disparu; sur toutes les monnaies des archevêques qui ont succédé à Manassès et dont on possède une série assez nombreuse, on lit le mot ARCHIEPISCOPUS; il convient donc de reporter à une époque antérieure à ce prélat toute monnaie qui présenterait une qualification qu'il a abandonnée à son avènement au siége archiépiscopal.

Il est vrai que sur des chartes et des lettres manuscrites d'une époque postérieure à Manassès II, on retrouve le mot ARCHIPRESUL; mais ce titre, usité dans les manuscrits, avait disparu sur la monnaie, et sa suppression a été irrévocable.

La légende du revers présente un caractère religieux que l'on trouve sur les monnaies de cette époque; VITA XRISTIANA est la légende de la monnaie de Guy de Châtillon (1033-1055); Gervais, son successeur, mit sur ses deniers, NUMMUS REMENSIS, et les archevêques successeurs de Manassès II remplacèrent ces diverses légendes par les mots CIVITAS REMIS ou REMENSIS. Ainsi donc, par le type et les légendes, le

Digitized by Google

denier de Manassès que je publie me paraît antérieur à celui qu'a publié la *Revue nusmismatique*. Je propose de donner à Manassès Ier le denier portant MANASSES ARCHIPRESVL et à Manassès II celui sur lequel on lit : ARCHIEPISCOPVS; ce qui porterait à 14 le nombre d'archevêques de Reims dont nous possédons les monnaies. Peu de localités présentent autant de variétés.

J'ai remarqué, et d'autres le remarqueront comme moi, que ce denier ne porte pas le nom de la cité où il a été frappé; mais j'ai recherché sur des tables chronologiques exactes s'il y avait eu en d'autres localités des archevêques du nom de Manassès; je n'en ai trouvé aucun : il ne peut donc y avoir aucun doute à élever sur ce denier rémois.

Je profiterai de l'occasion que me fournit cette note pour donner la description d'un denier de Guy Paré. Cette pièce quoique connue, n'a pas encore été publiée. Elle présente au droit : GVIDONIS en deux lignes dans le champ. Autour : ARCHIEPISCOPI. Au revers, une croix cantonnée de deux croissants et de deux fleurs-de-lis; autour REMIS CIVITAS. Les diverses collections de notre ville comprennent déjà 12 variétés de monnaies d'archevêques de Reims, ce qui donne lieu d'espérer que de nouvelles découvertes faites sur le sol rémois viendront remplir le vide que l'on voit à regret dans la série des monnaies de nos anciens prélats.

Digitized by Google

LECTURE DE M. MAQUART.

Rapport sur un travail de M. Durand, relatif à l'Église de St-Menoux.

MESSIEURS,

Une commission a été nommée pour l'examen du travail dont M. Hippolyte Durand a fait hommage à l'Académie. Elle est composée de MM. Gosset, Brunette et Maquart. L'examen de la restitution de l'église de Saint-Menoux, dont les études figurent dans les plans de M. Durand, a été fait par la commission, et je suis chargé d'en rendre compte.

J'aurais désiré, Messieurs, que l'un de nos collègues de la commission eût bien voulu se charger de faire le rapport. Moins versé qu'eux dans la connaissance de l'art architectural, je puis omettre, involontairement, quelques remarques importantes. C'est plutôt sous le point de vue archéologique que j'ai envisagé l'ouvrage de M. Hippolyte Durand, que sous le rapport graphique et artistique.

Le travail offert n'est pas (ainsi l'a pensé la commission) une œuvre nouvelle de l'artiste-architecte. Il porte un numéro d'exposition au Louvre, et, après avoir consulté les derniers livrets du salon, nous n'avons rien trouvé qui rappelât la date de son exécution. Quoi qu'il en soit, c'est un beau et sérieux travail qui est digne en tous points de l'attention de l'Académie.

C'est sans doute dans une de ses courses artistiques,

Digitized by Google

comme en font tous ceux qui sont avides d'apprendre et de connaître, que l'auteur, dont nous avons admiré les plans, a rencontré un but digne de l'arrêter. En effet, c'est en parcourant l'ancienne province du Bourbonnais, si riche en monuments de l'époque romane, que M. H. Durand s'est trouvé en présence de l'église de Saint-Menoux, placée aujourd'hui sur la frontière du département de l'Allier. Ce qui l'aura animé du désir de s'occuper de cette église, c'est, à n'en pas douter, et sa belle structure et son état menaçant de ruine. Restituer cette vieille basilique, dont le style est si beau, qu'il offre un type curieux des monuments de l'époque du IX^e^ siècle, fut une pensée arrêtée chez M. H. Durand. Il l'a mise à exécution, nous nous empressons de le proclamer devant vous, avec savoir et talent.

Nous ne vous dirons rien, Messieurs, de saint Menoux, d'abord Menulphe et Menoulphe. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était en grande vénération dans ce pays, où les Archambault et leurs successeurs ont depuis répandu leurs largesses ; c'est qu'avec l'église existait un couvent considérable, fréquenté et visité par les pèlerins, et successivement enrichi par les bienfaits des ducs de Bourbon ; et que, de toutes les dépendances de cette grande abbaye, il n'est resté de saint Menoux que le souvenir de la splendeur antique du monastère, et le monument dont M. Durand a entrepris la restitution primitive, et que menace le temps, qui tous les jours renverse quelque vieil édifice élevé par nos ancêtres.

Voici, au surplus, sur l'église de Saint-Menoux, ce qu'en dit un de nos archéologues les plus distingués, M. L. Batissier :

Digitized by Google

« De tous les bâtiments de l'abbaye, il ne reste que cette église, et encore celle-ci menace-t-elle ruine. Si elle tombe, ce sera une grande perte pour notre pays et pour l'art ; car elle est d'un haut intérêt archéologique. Elle appartient à trois âges bien caractérisés : la partie la plus ancienne est la plus antérieure ; elle se divise en une nef et deux collatéraux. Le genre de construction de cette portion de l'église se rencontre rarement : des colonnes lourdes et sans piédestal supportent des cintres écrasés. Les chapitaux, entourés d'un cordon de billettes renversées, et présentant des figures d'une monstrueuse barbarie sur toutes les faces, rappellent tout-à-fait l'architecture des hypogées de l'Egypte et de l'Inde. Je serais bien tenté de faire remonter cette portion de l'église à la fin du x^e^ siècle. C'était sans doute un narthex. Le milieu de l'édifice est du XIII^e^ et du XV^e^ siècles, mais ne se recommande par aucun de ces ornements si variés de la période ogivale. Il n'en est pas de même du chœur, qui est un des plus beaux morceaux d'architecture byzantine du centre de la France ; les bas-côtés tournent autour de l'abside ; la voûte du sanctuaire est soutenue par des colonnes de très-heureuses proportions, ornées des chapitaux les plus artistement sculptés qu'on puisse voir, et recevant des cintres très-surhaussés. L'abside offre cinq chapelles : quatre sont voûtées en cul de four, et celle du milieu est à pans ; les fenêtres sont décorées de colonnettes et d'archivoltes à boudins. Les arcs doubleaux des voûtes des bas-côtés reposent sur des pilastres cannelés qui sont de bon goût, et rappellent ceux des églises de la Bourgogne. Au-dessus des arcades du sanctuaire circule un bandeau d'une grecque parfaitement dessinée, d'un grand style, comme dans

Digitized by Google

les édifices byzantins du midi de la France, où s'étaient si bien conservées les traditions de l'art antique.

» Le sanctuaire est très-élevé au-dessus du sol des nefs. Le maître-autel, en albâtre et en marbre noir, qui date du XVII^e^ siècle, est fait sur le même plan que ceux des églises d'Anvers, de Gand et de Bruges ; il se compose de quatre colonnes surmontées d'un fronton épais ; dans les entre-colonnes sont disposées des statues sculptées avec talent. Il est d'ailleurs dans un état de parfaite conservation.

» La partie extérieure de l'église n'offre pas un grand intérêt, excepté cependant l'abside, qui est d'un style aussi beau qu'à l'intérieur. Les chapelles sont rangées autour du sanctuaire ; on y voit, pour toute décoration, des pilastres cannelés et des colonnes demi-cylindriques, aux chapitaux rongés par le temps. Le clocher n'est pas d'un style bien pur, mais il a de belles dimensions ; il était autrefois surmonté d'une flèche en pierres, très-élevée, qui a été frappée à plusieurs reprises de la foudre, et remplacée par un toit en charpente.

» L'église de Saint-Menoux est dans l'état le plus déplorable : les nefs s'affaissent, et les voûtes, lézardées, menacent de s'écrouler ; les arcs doubleaux des arcades sont repliés sur eux-mêmes, et les piliers boutants n'opposent plus qu'une faible résistance à l'effort des voûtes. Il est bien à craindre que ce monument n'offre bientôt plus qu'un monceau de ruines. »

Ainsi que le dit la citation que nous venons d'emprunter, partie de l'église est du X^e^ siècle, le milieu du XIII^e^, et portion du XV^e^. En effet, l'examen des plans l'indique, et c'est particulièrement dans la coupe d'élévation, dans le sens de la longueur, que l'on remar-

Digitized by Google

que ces trois époques de construction : ainsi, l'abside et une portion du chœur, pour la première époque ; le centre de la nef, pour la deuxième ; et portion de la nef et des fenêtres extérieures, pour la troisième. Les changements que l'architecte opère dans la restitution de l'édifice sont considérables, et il a paru à la commission que l'auteur des plans redressait même la construction primitive : car les fenêtres hautes de la grande nef vers l'abside sont divisées en trois arcades dans la restauration, tandis que, dans l'état actuel et primitif, deux fenêtres sont réunies au-dessus d'une même arcade. Ce qu'a d'irrégulier l'état actuel est corrigé, et nous pourrions dire augmenté dans le plan de M. Durand ; et pourtant, il faut s'empresser de le dire et d'en féliciter l'auteur, il n'a rien ajouté qui ne soit dans le style du monument, il a respecté les lignes et fait coordonner son travail avec l'œuvre du premier architecte.

Une singularité qui se retrouve parfois dans les églises romanes, où l'absence de tours à la façade principale oblige de placer les clochers sur le comble, c'est la présence dans l'édifice d'un escalier en limaçon, qui monte du sol de l'église et du milieu de la nef jusqu'au sommet de la voûte, la dépasse même, et vient s'accrocher au clocher ; c'est la seule voie possible pour y parvenir. M. H. Durand a conservé cet escalier, dont la forme circulaire, semblable à tous les escaliers de clocher, doit nécessairement faire obstacle dans le plan symétrique qu'il a tracé de l'église.

Quant à l'extérieur, M. H. Durand l'a complété. Rétablissant contre les murs la décoration simple du style, relevant le mur d'enceinte, abattu depuis longtemps, décorant le portail d'une croix romane, les

Digitized by Google

portes d'arcades superposées et ornées, complétant la décoration intérieure comme celle du dehors, il orne de fresques à fond d'azur les voûtes cintrées de l'édifice; une légende apparente porte en lettres géantes des paroles consacrées. Tout, en un mot, est coordonné, senti et expliqué. Sur ce travail remarquable, la commission s'est longtemps appliquée ; elle a retrouvé là, comme toujours, un travail élégant, d'une exécution irréprochable, où le *rendu*, pour me servir d'une expression du métier, est vrai et saisissable, ce qui, dans un travail de cette importance, est un mérite reconnu.

La commission a pensé que M. Hippolyte Durand, en faisant à l'Académie hommage de ce travail, lui avait offert une œuvre importante, qui lui avait donné, à lui architecte, l'occasion de développer des connaissances archéologiques, et aussi celle d'indiquer le moyen de sauver de la destruction un monument de près de dix siècles.

COMMUNICATION DE M. AUG. DUCHESNE.

Lettre de M. Didron, correspondant de l'Académie.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que plusieurs de nos compatriotes ont le désir de voir élever des flèches sur les tours de Notre-Dame de Reims. Tant qu'il m'a été permis de croire que ce projet devait rencontrer des difficultés insurmontables, je ne m'en suis pas beaucoup inquiété; mais depuis quelque temps, une sourde rumeur circule ; on prétend, à tort ou à raison, que

Digitized by Google

ce projet est sur le point d'être réalisé. Les uns y applaudissent, d'autres s'en affligent. Quoi qu'il en soit de ces bruits, j'ai pensé qu'il serait bon de vous les signaler, pour donner l'éveil aux archéologues. Vous n'avez pas oublié ce qui est arrivé l'année dernière à notre arc romain ; la démolition d'une partie en était commencée avant que le comité archéologique eût eu le temps de se prononcer. Ne devons-nous pas redouter qu'il en arrive de même pour la cathédrale? Messieurs les architectes croient leur conscience à l'abri de tout reproche, quand ils sont parvenus à se faire autoriser administrativement par le conseil des bâtiments civils.

Certes, je rends pleine justice à la sollicitude du comité archéologique pour notre admirable basilique; mais je n'en persiste pas moins à craindre qu'il n'y ait quelque jour une surprise, et que le projet n'arrive à exécution sans avoir été convenablement étudié.

Cette crainte m'a suggéré l'idée d'utiliser la présence à Reims d'un grand nombre de notabilités scientifiques pour amener sur ce sujet une discussion approfondie. J'en ai donc fait l'objet de questions pour le Congrès ; mais, en même temps, j'ai écrit à votre savant correspondant, le directeur des *Annales archéologiques*, pour le prier de vouloir bien formuler son opinion. Voici la réponse que je viens de recevoir de M. Didron.

Digitized by Google

« *A M. Aug. Duchesne, membre correspondant de l'Académie de Reims* (1).

« Paris, 3 Juillet 1845.

» Monsieur,

» La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire m'a paru importante, et j'en ai donné communication au comité historique des arts et monuments, dans la séance du 23 Juin.

» Des explications ont été demandées à M. Grillon, membre du comité, inspecteur général du conseil des bâtiments civils, sur le projet de placer des flèches sur les tours de Notre-Dame de Reims. M. Grillon a affirmé qu'il était question tout au plus d'empêcher la pluie de tomber par la toiture d'aujourd'hui, et de trouver un moyen de terminer les tours par une calotte quelconque.

» J'ai protesté, et tout le comité a été de mon avis, contre un autre système de toiture. On peut, en conservant la forme actuelle, qui est ancienne et consacrée par un grand nombre de gravures et de dessins, empêcher la pluie de tomber dans les tours. M. Grillon, qui ne connaît pas suffisamment l'architecture gothique, avait engagé M. Arveuf à faire une plate-forme défendue par une balustrade. J'ai soutenu que les tours de Reims n'avaient pas été faites pour porter une plate-forme, ni recevoir une balustrade. Le comité m'a approuvé et a protesté énergiquement contre l'*achèvement* de la cathédrale de Reims.

» Voilà où en sont les choses. Cette discussion accidentelle sera consignée dans les procès-verbaux et le

(1) L'Académie, en publiant cette lettre, n'entend pas donner son approbation aux expressions un peu vives qu'elle renferme.

Digitized by Google

bulletin de notre comité ; mais il faudra établir une discussion en règle sur ce point au Congrès de Reims, où je me propose de parler longuement de la cathédrale et de donner la description des sculptures et des figures peintes sur verre qui la décorent.

» M. Arveuf est très-aventureux, et par conséquent fort dangereux ; il faut absolument qu'on le surveille de près, et qu'on l'empêche de nuire davantage à la cathédrale de Reims.

» Grâce à Dieu, avec le concours des Rémois, nous serons assez forts pour paralyser toutes les idées transcendantes de cet architecte, qui traite la cathédrale de Reims comme on traiterait à peine Notre-Dame-de-Lorette.

» Si vous croyez que ces quelques mots puissent être utiles à notre glorieux monument, vous pouvez les faire insérer dans les journaux de la localité, sous mon nom; je vous autorise à dire tout ce que vous voudrez et où vous voudrez, pour prévenir l'établissement des flèches.

» Il devra y avoir un supplément au programme des questions posées pour le Congrès ; il faut y faire ajouter les vôtres :

» 1° Les tours de la cathédrale de Reims ont-elles été construites pour être surmontées de flèches?

» 2° Examiner si, dans l'état actuel de ces tours, et après quatre à cinq cents ans d'existence sans porter de flèches, une addition de flèches nouvelles ne compromettrait pas le monument. La solution de cette question est du plus pressant intérêt pour Reims, car il existe un projet dont diverses personnes réclament l'exécution.

» 3° Est-il nécessaire, pour préserver les tours de la pluie, de faire une toiture d'une forme différente de

Digitized by Google

la toiture actuelle, qui est ancienne, qui est consacrée par le temps, et qui donne à Reims une physionomie distincte ?

» 4° Les tours de Reims ont-elles dû porter une plate-forme défendue par une balustrade, comme celles de la cathédrale de Paris? N'est-ce pas Saint-Nicaise de Reims, et non la cathédrale de Paris, qu'il faudrait étudier pour réparer Notre-Dame de Reims?

» Parlez, écrivez, faites parler, faites écrire, agissez et faites agir pour qu'on ne dénature pas notre sublime édifice. Je serai tout à vous et à la cathédrale de Reims en toute circonstance.

» Agréez, etc. » DIDRON. »

LECTURE DE M. FANART.

—

Rapport de la commission chargée d'examiner l'appareil de lecture musicale de M. CAZÉ, à l'usage des aveugles.

Commissaires : MM. DE BELLY, BANDEVILLE ; L. FANART, Rapporteur.

MESSIEURS ,

La cécité de naissance doit être indubitablement placée au premier rang des misères de l'humanité. Ne connaître le monde extérieur que par ouï-dire et d'après de vagues descriptions, être privé à jamais de cet organe si vigilant, de ce sens si subtil, qui nous apprend instantanément tout ce qu'il nous importe le plus de savoir, qui donne à l'intelligence la notion pré-

Digitized by Google

cise et complète de la forme et du mouvement des objets qui nous environnent, quelle triste et misérable condition! Honneur donc et reconnaissance aux hommes généreux qui essaient de soulager cette grande infortune, et qui, à force de patience, de méthodes longuement méditées et de procédés ingénieux, parviennent à rappeler à la vie intellectuelle et à conquérir à la civilisation ces esprits qui semblaient fatalement voués à l'ignorance et à l'anéantissement!

En cela, la postérité ne me semble pas être plus juste envers Valentin Haüy que ne l'ont été ses contemporains. Elle laisse trop dans l'ombre la mémoire vénérable de l'instituteur si modeste, si dévoué des jeunes aveugles. Cet homme charitable devrait avoir une part égale dans la reconnaissance publique à celle qui est si justement attribuée à l'abbé de l'Epée et à l'abbé Sicard. Les travaux de ces hommes sont analogues, et leurs âmes sont sœurs.

Mais Valentin avait pour frère le célèbre René-Just Haüy, et la gloire du minéralogiste a éclipsé la modeste auréole de l'instituteur. Il ne devrait pas en être ainsi, et Valentin devrait marcher au moins l'égal de René. L'on peut affirmer, ce me semble, sans contester en rien le mérite des travaux du cristallographe, que l'éducation des aveugles est une des découvertes qui honorent le plus l'humanité, et qui doit placer son auteur au premier rang dans l'estime des peuples.

Il est à remarquer que les aveugles n'avaient pas attendu leur instituteur pour manifester une merveilleuse aptitude musicale. Ce fut même en assistant à un concert en plein vent donné par des musiciens privés de la vue, que Valentin Haüy se prit à réfléchir aux moyens d'alléger leur infortune et de suppléer autant

Digitized by Google

que possible à l'absence d'un organe aussi essentiel que l'œil. Bientôt une idée simple, mais féconde, se présenta à son esprit : il avait imaginé l'impression en relief; le problème était résolu.

C'est à l'aide de ce procédé ingénieux que la lecture, la langue française, le latin, l'histoire, la géographie, les mathématiques et les sciences naturelles sont enseignés avec succès aux jeunes gens privés de la vue.

Il en était de même de la musique dans l'origine de l'institution des jeunes aveugles. Cet art y était enseigné au moyen de livres en relief, mais on crut bientôt devoir renoncer à ce moyen, au moins pour la musique instrumentale. Une main de l'élève devant nécessairement être occupée à suivre la notation, celle qui restait libre ne pouvait suffire pour toucher un instrument. On trouva plus simple, plus expéditif et moins dispendieux de s'en rapporter à la mémoire de l'élève, et l'expérience sanctionna jusqu'à un certain point cette détermination. C'est, en effet, une chose qui tient du prodige que la facilité et la promptitude avec lesquelles les aveugles apprennent et répètent, sans rien omettre ni rien changer, les passages les plus compliqués d'une fugue ou d'un *concerto*.

Cependant on ne peut se dissimuler que de notables inconvénients sont inhérents à ce système. Le plus grave est de nécessiter près de l'aveugle, exécutant ou compositeur, la présence, à point nommé, d'un musicien clairvoyant qui lui apprenne par cœur ou qui écrive sous sa dictée.

A l'institution de Paris, où des clairvoyants instruits sont attachés au service des élèves et ne les quittent jamais, ce vice de la méthode est à la vérité peu sensible ; mais lorsque les jeunes aveugles retournent dans

Digitized by Google

leurs familles, peu fortunées pour la plupart, lorsqu'ils sont à peu près privés de tout secours étranger pour continuer leurs études, ils éprouvent un vide immense en ce qui concerne la musique. Ce n'est qu'avec de grandes difficultés et à de rares intervalles qu'ils peuvent se procurer des répétiteurs qui leur enseignent de nouveaux morceaux, ou qui leur remettent en mémoire ceux qu'ils ont déjà appris. Plus difficilement encore, s'ils sont compositeurs, peuvent-ils se procurer des copistes assez habiles pour écrire sous leur dictée.

Et cependant, ce sont encore là les privilégiés ! Selon M. Dufau, directeur actuel de l'institution de Paris, il n'y a pas en France moins de 36 à 40,000 aveugles. Sur ce nombre considérable, à peine quelques centaines peuvent profiter de l'enseignement spécial. L'immense majorité des aveugles restent dans leurs familles, où, lorsqu'on peut s'occuper de leur éducation, ce n'est pas un médiocre embarras de trouver, en ce qui concerne la musique, un maître assez habile, assez patient, surtout, pour leur enseigner de mémoire les principes et la pratique de cet art compliqué.

Ces difficultés paraissent avoir frappé l'esprit de M. Cazé, artiste rémois, aussi modeste qu'intelligent. Pour les résoudre, il s'est attaché à ramener l'écriture de la musique au grand principe de l'écriture en relief de Valentin Haüy, mais de telle façon que, sans frais, sans copiste, sans presse, sans papier même, l'aveugle pût lire lui-même la leçon écrite par le premier professeur venu, l'apprendre à loisir, puis écrire à son tour de la musique dans un système qui se rapproche tellement de la séméiographie usuelle, que tout musicien pût lire facilement et copier, si besoin est, ce que l'aveugle a tracé. Enfin, pour compléter ces avantages, il

Digitized by Google

fallait que le procédé fût si simple et d'un maniement si facile, que l'élève et le maître pussent changer dix fois, vingt fois par jour la leçon proposée. La démonstration écrite d'une théorie est, on le sait, d'un inappréciable avantage, en ce qu'on peut varier, selon les progrès et les dispositions de l'élève, les exemples qu'on lui donne. En musique, l'étude du solfége et celle du contre-point ont tout à gagner à l'emploi de démonstrations nombreuses et aussi variées que les combinaisons multipliées qui peuvent se présenter dans la pratique. Il était évident que si M. Cazé parvenait à donner cette mobilité à l'écriture musicale, son procédé prenait immédiatement une grande supériorité sur la musique imprimée en relief, où rien ne peut être changé sans une nouvelle composition et un nouveau tirage.

M. Cazé est-il arrivé à résoudre le problème d'une manière complète et satisfaisante ? Telle est la question que votre commission avait à examiner, et qu'après de soigneuses investigations, elle vous propose de résoudre affirmativement.

Mais avant de décrire l'appareil de M. Cazé, je dois vous exposer la filiation de ses idées sur cette matière. Il y a toujours, si je ne m'abuse, un certain intérêt à suivre chez les inventeurs les diverses phases que parcourt le germe d'une découverte pour arriver à son entier développement.

M. Cazé avait d'abord essayé de se servir, pour la notation musicale, de l'*écriture en points*, inventée par M. Charles Barbier, et mise en usage avec succès à l'institution de Paris pour l'écriture ordinaire et pour celle du plain-chant. Mais, outre que cette méthode était assez compliquée, l'aveugle ne pouvait entrer en

Digitized by Google

communication qu'avec un musicien qui eût préalablement étudié ce système graphique, et rien n'est plus rare que de trouver un professeur disposé à abandonner, même pour un instant, les procédés en usage, que presque tous les artistes se sont habitués de longue main à considérer comme parfaits et immuables. Cette écriture n'était pas assez générale et ne pouvait que difficilement s'établir, au moins pour les musiciens. M. Cazé chercha mieux et plus simple.

Bientôt il se trouva sur la voie de l'invention qu'il présente aujourd'hui à l'Académie, et dans votre séance du 7 Mars dernier, il produisit devant vous un appareil sur lequel un aveugle, son élève, lisait couramment la musique. Ce procédé excita votre intérêt, et vous nommâtes immédiatement pour l'examiner la commission qui a l'honneur de vous faire aujourd'hui son rapport.

L'attention que vous vouliez bien donner à l'appareil ne ralentit pas le zèle de l'inventeur. D'après les avis que lui donna le rapporteur de votre commission, M. Cazé fit depuis lors à son système de notation d'utiles améliorations. Employant, au lieu de signes en cuivre, des signes fondus avec l'alliage dit *métal d'imprimerie* (1), qui a la propriété d'être très-résistant et de rendre les arêtes saillantes et très-propres à être senties au tact, l'inventeur est parvenu à rendre ses figures de notation beaucoup plus petites, et par conséquent son tableau capable de contenir plus de matière. Il n'y a plus d'objections à faire, selon nous, sur l'idée générale du système de M. Cazé, tel qu'il le présente aujour-

(1) Cet alliage est composé de 80 parties de plomb et de 20 parties d'antimoine.

Digitized by Google

d'hui, et il n'y en a que fort peu à formuler sur l'exécution et les détails.

Vous allez en juger, Messieurs, par la description de l'appareil.

Sur une planche longue de 40 centimètres, et large de 66, se trouvent fixées de petites réglettes de bois saillant de 3 millimètres, et figurant six portées. Au-dessus, au-dessous, sur les lignes, et dans les interlignes de chaque portée, sont pratiqués en ligne droite et à des espaces très-rapprochés de petits trous au nombre de plus de 7,800. Ces trous sont destinés à recevoir des queues en fer, qui supportent des signes musicaux mobiles. En général, les notes et autres signes de l'appareil conservent la forme qu'ils présentent dans la notation ordinaire. Cependant quelques figures de notes ont été modifiées pour rendre la lecture plus facile à l'aveugle. C'est ainsi que la noire, la croche et la double croche, qui, dans la notation à notre usage, ont la même tête, mais diffèrent par la forme de la queue, ont été débarrassées de cet appendice par M. Cazé; qui les a distinguées par différentes formes de tête. Au moyen de ce léger et ingénieux changement, le travail de l'aveugle est diminué de moitié, quant à ces notes; car, si elles eussent conservé leur figure ordinaire, après s'être assuré de la position de la tête, le lecteur eût dû s'assurer encore de la forme de la queue de la note; en outre, si l'on avait réuni plusieurs croches ou doubles croches par des barres horizontales, comme cela a lieu d'habitude, il eût été assez difficile de distinguer au tact ces barres de croches des lignes de la portée. Selon M. Cazé, la noire a donc pris une forme ronde et pleine, ce qui la distingue de la ronde, qui est évidée; la croche est carrée, la double croche est une

Digitized by Google

losange, et la triple un triangle. Ces légères modifications, avec lesquelles un musicien se familiarise en un instant, sont les seuls points en quoi M. Cazé se soit quelque peu écarté du système usuel de notation; mais, je le répète, elles sont importantes, en ce qu'elles simplifient considérablement et rendent plus certaine la lecture faite au moyen du tact.

La commission a voulu s'assurer de la facilité avec laquelle un aveugle pouvait lire un morceau de musique avec les changements nécessités par des corrections ou par toute autre cause. M. Cazé nous avait présenté son tableau de manière à représenter le n° 40 du solfége de Rodolphe, chant et basse. Nous fîmes, à l'insu de l'élève de M. Cazé, quelques changements au morceau, et l'aveugle solfia sans hésitation les notes nouvelles comme nous les avions disposées.

Nous nous demandâmes ensuite comment il se faisait qu'un procédé si simple n'eût pas encore été mis en usage. Un de nous en écrivit à M. de la Bretesche, aveugle et musicien très-distingué, élève de l'institution de Paris. La réponse que nous reçûmes de lui nous confirma dans l'idée que rien de semblable n'avait encore été tenté, et que l'appareil qui vous est soumis appartient bien légitimement à M. Cazé.

Ce n'est pas à dire cependant qu'on n'ait pas proposé à diverses reprises des systèmes plus ou moins ingénieux pour noter la musique à l'usage des aveugles, mais ces méthodes pèchent toujours par le côté pratique ou par les études spéciales qu'elles exigent. Je vous demanderai la permission de vous en citer une, entre autres, qui vous égaiera sans doute par sa bizarrerie et tempérera un peu ce qu'ont pu avoir d'aride les développements techniques dans lesquels j'ai été forcé d'entrer.

Digitized by Google

Guillé, dans son ouvrage intitulé : *Essai sur l'instruction des aveugles*, parle d'un aveugle, fort habile violoniste, qui avait imaginé pour son usage le système de notation musicale le plus singulier assurément qu'on ait jamais inventé. « Cet aveugle, dit-il, représentait les mesures par des moules de boutons, la valeur des notes par des morceaux de liége plus ou moins épais, une ronde par un anneau, une noire par une pièce de monnaie, les silences par des lanières de cuir dentelées, etc. Nous ne nous rappelons pas la série confuse de tous les signes, qu'il reconnaissait pourtant assez bien ; mais nous ne pûmes retenir nos rires, lorsque, nous ayant parlé du deuxième *concerto* de Jarnowick, qu'il jouait alors, il alla chercher dans une armoire une espèce de chapelet, long de sept ou huit toises, formé des objets dont nous avons parlé, qu'il nous dit être ce *concerto*, et sur lequel il nous fit distinguer les passages les plus difficiles. Il y avait plusieurs armoires remplies de cette singulière musique. »

Pour en revenir à M. Cazé, nous ne pensons pas qu'il ait dit son dernier mot. Il peut encore améliorer certains détails de son appareil, et surtout en rendre le prix plus accessible aux aveugles pauvres. Ne pourrait-on pas, par exemple, forer d'un seul coup, au moyen d'une machine, ces milliers de trous, qu'il est si dispendieux et si long de percer un à un ? Ne serait-il pas possible encore, au lieu de fondre chaque signe, de le forer et d'y river une queue, de ne faire qu'une seule opération en se servant d'un métal plus dur, du cuivre, par exemple? Sans doute, les premières dispositions nécessitées par ces améliorations entraîneraient quelques dépenses, mais nous sommes persuadés que l'inventeur en serait bientôt dédommagé par le grand nombre d'appareils qui lui seraient demandés.

Digitized by Google

En somme, tel qu'il est, l'appareil de M. Cazé nous a semblé d'une utilité pratique incontestable, et, pour dire toute notre pensée en un seul mot, il nous a paru être exactement à l'aveugle ce que le tableau noir est au clairvoyant.

La musique, Messieurs, est la seule compensation que Dieu ait accordée à l'aveugle en place des mille jouissances dont il est privé, c'est le seul des beaux-arts qu'il lui soit donné de cultiver et qui jette quelque poésie dans cette existence décolorée. Vous penserez sans doute comme nous que M. Cazé, en rendant plus accessible l'étude de l'art musical aux malheureux privés de la vue, et en soulageant ainsi une des grandes misères qui affligent l'humanité, n'a pas seulement montré une intelligente habileté, mais encore a fait preuve de nobles sentiments. C'est dans la confiance que vous partagerez notre opinion que nous vous prions de recommander hautement l'invention de M. Cazé à l'attention de ceux de nos confrères qui seront chargés de distribuer les médailles d'encouragement.

Digitized by Google

BULLETIN RÉTROSPECTIF.

LECTURE DE M. GUILLEMIN.

QUESTION :

Comment, au XVII^me^ siècle, l'originalité s'est alliée à l'imitation ?

La littérature est l'expression de la société.
M^me^ DE STAEL.

Si l'on recherche dans les temps modernes une époque où l'étude de l'antiquité ait été mise en honneur, un peuple qui ait fait des chefs-d'œuvre de Rome et de la Grèce l'objet d'un véritable culte, la pensée s'arrête naturellement sur le XVII^e^ siècle et sur les productions de l'esprit français à cette époque. Tous les grands écrivains que la France a vus naître dans ce siècle mémorable auquel Louis XIV a attaché son nom, se sont formés à l'école de l'antiquité ; ils en ont consacré les traditions dans d'immortels ouvrages ; ils en ont appliqué les formes si nobles et si élégantes aux productions les plus variées, et, par une savante imitation, ils leur ont communiqué cette beauté sévère et cette inimitable perfection qui en font tout à la fois les monuments les plus achevés de la raison et du goût.

Les écrivains du XVII^e^ siècle, plus sages et plus heureux que ceux du siècle précédent, ont su se préserver de ce fol engouement qui porta ces derniers à une imitation parfois si maladroite de l'antiquité ; ils ont su échapper à cette

Digitized by Google

ardeur intempérante de *gréciser* (1) et de *romaniser*, qui égara pendant quelque temps le goût français, et qui faillit compromettre la destinée de cette langue nationale sur laquelle Corneille et Racine, Pascal et Boileau, Bossuet et Fénelon devaient répandre un jour tant de grandeur et d'éclat. Par une heureuse alliance de la forme antique et de l'esprit moderne, ils ont su fondre harmonieusement le style grec et romain avec les inspirations d'une civilisation plus haute et plus avancée, et par cet intelligent mélange de deux époques si diverses, ils ont imprimé à toutes leurs œuvres ce cachet d'originalité puissante que ni le temps ni les attaques des hommes n'effaceront jamais. Le XVII^e^ siècle a dérobé à l'antiquité tout ce qui pouvait donner à ses productions cette grâce naturelle, cette élégante simplicité, cette noblesse de forme qui distingue les contemporains d'Auguste et de Périclès ; mais il lui a laissé son esprit et ses mœurs, dont il ne pouvait s'inspirer sans briser son essor, sans couper, pour ainsi dire, les ailes à son génie, en abdiquant les pensées, les sentiments et toutes les tendances de l'époque moderne.

Certes, pour reconnaître humblement cette pauvreté de nos idiômes européens, cette misère littéraire d'une civilisation qui portait en soi tant de germes de grandeur ; pour proclamer la supériorité de l'antiquité sous ce rapport, et s'en faire les disciples dociles, sans cependant sacrifier les avantages de leur position, il a fallu à tous ces hommes illustres autant de modestie dans le cœur que d'élévation dans l'esprit, autant de désintéressement que de bon sens et de raison.

Quand on considère la situation morale de la France au XVII^e^ siècle, quand on examine ses institutions, son esprit et ses mœurs, ses instincts et ses besoins, et qu'ensuite on étudie la littérature dans ses rapports avec la société, on

(1) Ronsard et son école.

Digitized by Google

reconnaît facilement qu'elle en est la vivante image et la véritable expression ; à travers les formes de l'imitation, on voit se dessiner, au fond du tableau, des traits individuels et particuliers à la France, on découvre enfin un portrait *original*.

Ce qui caractérise essentiellement le XVII^e^ siècle, ce qui constitue sa grandeur et *son originalité*, c'est incontestablement cet esprit monarchique et religieux qui se forma au moyen-âge, et qui, passagèrement ébranlé par la réforme protestante, régna en souverain sur la société française, pendant le long règne de Louis XIV, et se réfléchit, sous des formes diverses, dans les institutions, dans les mœurs et dans la littérature de cette grande époque.

De même que le polythéisme avait inspiré les philosophes, les poètes, les artistes de l'antiquité, de même aussi la religion chrétienne, autrement puissante que celle de l'ancien monde, a dominé, même à leur insu, l'intelligence et l'imagination des écrivains modernes. La poésie se nourrit encore de ces sentiments sublimes et de cette ineffable mélancolie qu'elle a répandue dans l'âme humaine ; les arts lui doivent leurs plus belles inspirations et leurs monuments les plus durables ; la philosophie, si dédaigneuse qu'elle soit, lui a emprunté ses notions les plus pures, ses lumières les plus vives sur Dieu, l'homme et le monde. Si le temps me le permettait, je démontrerais sans peine que le christianisme a présidé à tous les développements de la civilisation moderne ; il me suffira d'ajouter que l'esprit nouveau qu'il a apporté dans le monde constitue la différence fondamentale qui règne entre les sociétés européennes et les peuples anciens.

Or, il faut bien le reconnaître aussi, jamais cette influence de la pensée chrétienne n'a été plus puissante qu'au XVII^e^ siècle ; elle éclate dans toutes les œuvres du génie français à cette époque. La philosophie est spiritualiste avec Descartes et Malebranche, croyante avec Pascal. L'histoire,

Digitized by Google

sous la plume de Bossuet, devient la manifestation sensible de l'action de la Providence sur les évènements de ce monde. Quoi de plus chrétien et de plus orthodoxe que *Polyeucte* et *Athalie*? Un siècle plus tard, tout aura changé : la philosophie sera incrédule et sensualiste sous l'influence de Voltaire et des encyclopédistes; l'histoire deviendra un pamphlet (1) et une négation perpétuelle de la Providence ; le drame (2) se transformera en satire.

Il est vrai que, sous certains rapports, le XVII^e^ siècle rompt presque ouvertement avec le moyen-âge dans la littérature et les beaux-arts ; mais, en même temps, il se garde bien de répudier ce noble héritage de mœurs et de croyances que lui avait légué cette grande époque d'où il était sorti. Et ce siècle qui, jusqu'à un certain point, pourrait paraître révolutionnaire et rétrograde tout à la fois, puisque, d'une part, il rejette presque entièrement (3) le passé littéraire de la France, et que, de l'autre, il revient à l'imitation de l'antiquité, ce siècle, dis-je, s'est montré le fidèle continuateur des habitudes sociales et des traditions religieuses de l'époque féodale.

Quelle est, en effet, la source commune où vont puiser les poètes, les philosophes, les littérateurs contemporains du grand roi? N'est-ce pas le respect des croyances qui règlent et gouvernent la société? Quel est le principal mo-

(1) Cela est particulièrement vrai de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, par Voltaire.

(2) Depuis l'*Œdipe* de Voltaire, qui parut en 1719, jusqu'au *Mariage de Figaro*, par Beaumarchais, qui fut joué en 1784, si notre mémoire ne nous trompe pas, le théâtre français est une espèce de tribune, du haut de laquelle les poètes, les dramaturges déclament sans cesse contre les institutions existantes; aussi 89 n'est pas loin.

(3) Dans la littérature du XVII^e^ siècle, on ne trouve presque aucune trace de cette vieille littérature du moyen-âge, si variée, et parfois si piquante et si originale.

L'art au XVII^e^ siècle, et parti[illegible] autre direction.

Digitized by Google

bile de leurs pensées et de leurs sentiments ordinaires? N'est-ce pas l'observation constante des lois et des principes sur lesquels reposait le vieil édifice du moyen-âge?

Parmi les nombreux écrivains auxquels pourrait s'appliquer ce qui vient d'être dit, nous choisirons ceux qui représentent le mieux cette alliance de la forme antique et de l'esprit moderne dont nous parlions tout-à-l'heure; ceux qui aux traditions païennes ont associé avec le plus d'habileté l'élément féodal et chrétien, et qui, dans un cadre emprunté à Rome ou à la Grèce, ont jeté les idées, les sentiments et les mœurs de l'époque contemporaine. Étudions les deux grands poètes tragiques du XVII^e^ siècle, Corneille et Racine.

Sans vouloir, après tant d'autres, établir un parallèle entre ces deux hommes, nous dirons que ce qui nous a frappé d'abord dans la lecture de leurs ouvrages, c'est la prédilection de l'un (1) pour les sujets romains, et l'amour de l'autre (2) pour les traditions de la Grèce. La grande âme de Corneille sympathise davantage avec Tite-Live, Sénèque et Lucain. L'esprit délicat, le cœur sensible de Racine se complaît surtout dans le commerce de Sophocle et d'Euripide. Les nobles pensers et les sentiments héroïques, les agitations et les intérêts de la vie politique et extérieure sont les aliments ordinaires de la muse de Corneille. Le développement et la peinture des passions intimes, celles surtout qui naissent de l'amour, ce qu'on appelle habituellement les faiblesses du cœur humain, voilà le domaine du sensible Racine. Ce n'est pas qu'il se soit borné exclusivement au genre passionné : *Britannicus* et *Mithridate* sont là pour attester la puissance et la souplesse de son talent, aussi bien que sa merveilleuse intelligence de l'histoire politique; mais ces brillantes exceptions n'in-

(1) Les *Horaces*, *Cinna*, la *Mort de Pompée*, *Sertorius*, etc., etc., etc.

(2) *Iphigénie*, *Andromaque*, *Phèdre*, etc., etc., etc.

Digitized by Google

firment point ce que nous avons dit de son aptitude spéciale à trouver les secrets du cœur, à peindre les mouvements et les retours de la passion, à décrire les orages de la vie intérieure. On ne peut pas dire non plus que Corneille ne soit descendu, des hauteurs idéales où plane son génie, au niveau ordinaire de la vie réelle; car, ainsi que l'a remarqué le judicieux Labruyère, quelle plus grande tendresse que celle qu'il a répandue dans le *Cid*, dans *Polyeucte* et les *Horaces*? Mais il n'en est pas moins vrai que, dans la plupart de ses ouvrages, il vise surtout au grand, au sublime. Toutefois, malgré la différence de leur génie et de la direction qu'ils lui ont imprimée, nos deux grands poètes se rencontrent dans le champ commun des idées religieuses et des sentiments chevaleresques, au sein desquels résident l'unité et la nationalité de notre littérature dramatique. L'influence de la Grèce et de Rome n'a pas complètement altéré leur physionomie primitive, et tous deux conservent un air de famille qui les rattache, par la communauté de la pensée, à cette génération chrétienne et monarchique du XVII^e^ siècle. Tous deux aussi façonnent à leur propre caractère les personnages de leur choix, et tous deux, en s'éloignant plus ou moins de la vérité historique et locale, deviennent originaux et créateurs. Le *Cid* de Pierre Corneille résume, pour ainsi dire, le moyen-âge. Le fameux *Qu'il mourût!* de la tragédie des *Horaces* semble plutôt encore le cri d'honneur de l'antique chevalerie que l'expression du patriotisme romain. Enfin, le poète donne *Polyeucte* comme un magnifique gage de sa foi religieuse.

Si l'on se demande ensuite quels sont les sentiments que Racine déploie d'ordinaire sur la scène française, et quelles sont les passions qu'il met en jeu dans ses tragédies, ce que nous avons avancé tout-à-l'heure du caractère général de ses ouvrages se trouve de nouveau confirmé. Le sentiment qui domine, dans ses premières pièces surtout, est évidemment ce sentiment chevaleresque auquel le

Digitized by Google

moyen-âge avait donné naissance, et qui, en passant par la cour de Louis XIV, avait revêtu la forme de la plus exquise politesse. Il semble, en effet, que l'Achille de l'*Iphigénie en Aulide* ressemble plutôt à un chevalier français qu'au héros de l'*Iliade* d'Homère. Des vers, tels que celui-ci, prononcés par le fils de Pélée, dans son désir emporté d'acquérir de la gloire :

L'honneur parle, il suffit, ce sont là mes oracles;

justifient suffisamment cette opinion. Les noms, les costumes que portent ses personnages sont antiques, il est vrai; mais quelle est l'idée, le sentiment qu'ils expriment dans leur harmonieux langage? Certainement, c'est une pensée, un sentiment inconnu à Eschyle et à Sophocle. Et où a-t-il puisé cette connaissance profonde du cœur humain, si ce n'est dans ces méditations sévères, dans ces habitudes de réflexion que l'homme moderne a contractées sous l'influence de la religion chrétienne? Où a-t-il trouvé ces passions tragiques, si ce n'est dans l'observation attentive de ce qui se passe naturellement dans une société où la femme joue un si grand rôle, où l'amour, cet autre sentiment dont l'antiquité n'a connu que la partie la plus sensuelle et la plus grossière, tient une si grande place dans la vie? Assurément, jamais femme grecque n'a éprouvé les agitations et les remords de la Phèdre de Racine : c'est que la pudeur est fille du christianisme, et qu'Athènes ne connut qu'imparfaitement ce sentiment vertueux et délicat dont l'oubli cause tous les malheurs de l'infidèle épouse de Thésée.

Puis, quand le poète, comme effrayé de ses propres succès, et fatigué de cette gloire de théâtre, revient aux pensées religieuses qu'il avait un instant négligées, où va-t-il chercher de nouvelles inspirations? Dans la Bible, qu'il avait apprise par cœur quand il était petit enfant; et alors il compose pour M^me^ de Maintenon ces deux chefs-d'œu-

Digitized by Google

vre qu'on appelle *Esther* et *Athalie*. Dans la première de ces deux pièces, toute pleine d'une si douce tristesse. je ne sais quel délicieux parfum de l'Orient se mêle aux plus pures, aux plus suaves émanations du beau ciel de la Grèce. Toutefois, ici encore, Racine, en imitant, appartient si bien à son siècle, que les critiques du temps crurent reconnaître M^me^ de Maintenon (1) dans Esther, Louvois dans

(1) On connait les passages célèbres auxquels nous faisons allusion; qu'on nous permette de les rappeler ici, ce sera le plus bel ornement de notre travail.

Il était impossible de ne pas appliquer les vers suivants à Madame de Maintenon et aux pensionnaires de Saint-Cyr, que protégeait la veuve de Scarron, devenue la femme de Louis XIV.

ESTHER A ÉLISE :

Cependant mon amour pour notre nation
A rempli ce palais de filles de Sion.
. . . . . .
. . . . . .
Dans un lieu séparé de profanes témoins,
Je mets à les former mon étude et mes soins;
Et c'est là que, fuyant l'orgueil du diadème,
Lasse de vains honneurs, et me cherchant moi-même,
Aux pieds de l'Éternel je viens m'humilier
Et goûter le plaisir de me faire oublier.

Le génie du XVII^e^ siècle respire tout entier dans cette délicieuse poésie.

Racine a très-bien exprimé la nature des rapports et de l'affection qui régnaient entre Louis XIV et Madame de Maintenon. Il faut se rappeler qu'à l'époque de l'apparition d'Esther, c'est-à-dire en 1689, l'astre de Louis XIV avait jeté son plus vif éclat; le grand roi commençait à éprouver cette satiété qui suit ordinairement les succès continus, et peut-être aussi, ce dégoût qui naît de l'abus de la grandeur et des plaisirs. Sans doute il tint plus d'une fois à sa nouvelle compagne ce doux langage, que le poète prête au roi de Perse :

Croyez-moi, chère Esther, ce sceptre, cet empire,
Et ces profonds respects que la terreur inspire,
A leur pompeux éclat mêlent peu de douceur
Et fatiguent souvent leur triste possesseur.

Digitized by Google

Aman, et Louis XIV dans Assuérus. Dans *Athalie*, ce sombre et énergique tableau des désordres et des révolutions d'Israël, ne semble-t-il pas inspiré plutôt par les pompes catholiques de Versailles que par les souvenirs du temple de Jérusalem, dans ces admirables vers que prononce le jeune Joas :

J'entends chanter de Dieu les grandeurs infinies,
Je vois l'ordre pompeux de ses cérémonies, etc.

Ainsi, Racine résume l'antiquité grecque et juive, et il est en même temps le représentant fidèle de son époque. La forme de ses tragédies est, si l'on veut, celle de Sophocle ; le fond, c'est-à-dire l'idée et le sentiment, les personnages et les mœurs, est moderne. Comme penseur, Racine est un élève de Port-Royal ; comme écrivain, c'est presque un contemporain d'Euripide ; comme poète dramatique, c'est un Français de Paris.

C'est ce triple caractère qui constitue, suivant nous, *son originalité*.

Et ce caractère d'originalité n'appartient pas seulement à Racine et à ses illustres contemporains ; il forme, en quelque sorte, le trait distinctif de tous les hommes supérieurs qui, dans les temps modernes, ont possédé, avec l'amour du beau et le sentiment profond de l'art antique, la

Je ne trouve qu'en vous je ne sais quelle grâce
Qui me charme toujours et jamais ne me lasse.
De l'aimable vertu doux et puissants attraits !
Tout respire en Esther l'innocence et la paix.
Du chagrin le plus noir elle écarte les ombres
Et fait des jours sereins de mes jours les plus sombres ; etc.

Nous ne pensons pas que jamais les descendants de Cambyse aient parlé ainsi dans leur cour de Suse et de Persépolis. Les beaux vers de Racine et les sentiments qu'ils expriment, appartiennent essentiellement au XVII^e^ siècle ; et s'il y a de l'originalité quelque part, assurément c'est dans les passages que nous venons de citer.

Digitized by Google

conscience du progrès social et de la grandeur de la civilisation chrétienne. C'est là ce qui communique aux chefs-d'œuvre des grands peintres et des grands sculpteurs cette pureté de lignes, cette perfection de la forme jointe à l'expression des attitudes et de la physionomie. C'est ce qui donne aux conceptions de Michel-Ange ce sens profond, ce mouvement qui manque peut-être à la beauté calme et régulière de la statuaire antique.

Il y a encore dans le XVII^e^ siècle un homme qui a imité les anciens et même les modernes, mais qui, en les imitant, les a surpassés les uns et les autres. Dans cette longue galerie d'écrivains célèbres, cet homme, par le contraste de son caractère et de ses œuvres, offre une physionomie à part et qu'il faut étudier, parce qu'elle porte la plus profonde empreinte du génie national, et qu'il ne semble avoir imité les autres que pour faire ressortir davantage sa propre *originalité*.

Ici, remarquons comment une époque continue toujours, jusqu'à un certain point, l'époque qui l'a précédée; comment l'esprit et le caractère d'un peuple se perpétuent à travers les âges, et survivent à toutes les révolutions que subissent ses institutions et ses mœurs.

Nous avons vu Corneille et Racine faire passer dans leurs écrits ces sentiments délicats et cette courtoisie chevaleresque qui, des cours féodales, s'étaient réfugiés à la cour des rois de France, comme dans un dernier asile. Ces deux illustres poètes ont accompli cette mission de leur génie avec une habileté incomparable, un art infini. Toutefois, ils n'ont offert à nos regards que le côté le plus brillant de l'état social, et ils ne représentent qu'une portion de la littérature française au XVII^e^ siècle. Ils font mouvoir à nos yeux de grands personnages dont le langage est noble, élégant, le caractère héroïque, les mœurs essentiellement aristocratiques. Ils savent nous intéresser à de touchantes infortunes, nous effrayer par le spectacle

Digitized by Google

d'imposantes catastrophes, nous attendrir par la peinture d'une passion malheureuse; mais, en fin de compte, ils ne nous ont montré qu'une face de la vie humaine, et ils ont laissé dans l'ombre *le revers de la médaille*.

On retrouve dans l'histoire politique, aussi bien que dans l'histoire littéraire de tous les peuples, un autre élément qui, à toutes les époques, a joué un bien grand rôle : c'est l'élément populaire qui, dans la littérature, se traduit ordinairement par l'épopée et la comédie. Cet élément si vivace au moyen-âge, et qui, depuis le commencement de cette singulière époque jusqu'à la fin du XVI^e^ siècle, a fait explosion dans la société française, par une foule de fabliaux, de chansons et de satires, c'est Molière qui l'a recueilli, ou plutôt, il l'a partagé avec un autre homme qui, dans ses imitations, est resté tout aussi *original* que lui : Jean La Fontaine. Molière a hérité de nos bons aïeux cette verve comique, cette humeur caustique et joviale, cette plaisanterie vive et ingénieuse, si familière à l'esprit français; il y a joint cet admirable bon sens qui n'est qu'à lui, cette observation profonde et ce coup-d'œil philosophique qui n'appartiennent qu'aux âges avancés; et c'est ainsi qu'il a pu tracer le tableau le plus piquant des ridicules et des travers de ses contemporains, en même temps qu'il a dévoilé quelques-uns des vices éternels de l'humanité, et appelé sur eux le mépris et la risée publique.

Il faut le dire en effet, à l'éternel honneur du XVII^e^ siècle : les écrivains qu'il a produits ne se sont pas renfermés dans le cercle étroit de la peinture individuelle; ils ne se sont pas bornés à reproduire les accidents sociaux, les formes mobiles et passagères d'une époque déterminée. Leur haute et lumineuse raison a dépassé les limites du siècle, et embrassé, dans ses vastes études, l'humanité elle-même. Dans leurs immortels écrits, ils nous ont laissé, avec l'image des hommes et des choses de leur temps, la révélation la plus complète du cœur de l'homme.

Digitized by Google

Toutes les mères, qui sont véritablement dignes de ce nom, sentiront toujours et parleront comme l'Andromaque de Racine; toutes les femmes jalouses seront en proie aux fureurs et au désespoir d'Hermione; et toutes celles que tourmente une passion coupable et qui n'ont pas encore perdu tout sentiment de pudeur, éprouveront toutes les terreurs et toutes les angoisses de Phèdre. On peut en dire autant de Molière : quelques-uns de ses caractères sont des copies dont les originaux se rencontrent à toutes les époques et dans tous les pays. Les avares de tous les temps retrouveront leur propre image dans le personnage d'Harpagon; il y aura toujours des hommes chagrins comme le Misanthrope, et toujours les hypocrites pâliront devant le portrait de Tartufe. Comme la manie du bel esprit est également de toutes les époques, nous conseillerions volontiers aux femmes qui seraient atteintes de cette maladie, de lire souvent les *Femmes savantes* de notre célèbre comique.

Ce caractère de généralité est assurément un des traits les plus saillants de la littérature française au XVII^e^ siècle; c'était pour le génie de nos grands écrivains la plus noble manière d'être *original* et la voie la plus sûre pour arriver à l'immortalité!

Nous n'avons pas parlé d'un autre genre que le XVII^e^ siècle a aussi cultivé avec le plus brillant succès, et qui sera toujours un de ses plus beaux titres de gloire : nous n'avons rien dit du genre religieux qui eut, à cette époque, ses plus illustres représentants. C'est que le catholicisme, qui ne relève que de lui-même, n'a presque rien emprunté à l'antiquité. Son antiquité, à lui, ce sont les temps primitifs du christianisme; ses modèles, ce sont les Pères de l'Eglise. Cependant, ces illustres prédicateurs du siècle de Louis-le-Grand avaient trop de bon sens pour ne pas comprendre quel parti on pouvait tirer de l'étude des écrivains anciens pour la démonstration de la vérité chrétienne. On connaît l'amour et le respect de quelques-uns pour cette

Digitized by Google

vénérable antiquité grecque et romaine! On connaît l'admiration du grand Bossuet pour Homère, dont il reproduit parfois la grandeur, la simplicité et la naïveté! Quel respect ne professait-il pas pour Tacite, qu'il appelait le plus grand peintre de l'antiquité? Sa mâle et austère éloquence semble nourrie de la substance même du sublime historien des premiers temps de l'empire. Et pourtant, quelle plus forte originalité que celle de l'évêque de Meaux? Il est vrai qu'au milieu des solennelles émotions de la religion, en présence des grands spectacles qu'il savait si bien faire ressortir de l'instabilité des choses humaines, il n'était pas difficile à son génie de rester *original* et de faire disparaître l'imitation dans ses œuvres, à force de spontanéité et d'inspiration.

Nous pourrions retrouver encore toute la douceur et toute la correction *virgiliennes* dans ces charmants ouvrages de Fénelon, où la simplicité antique s'allie si bien au calme du chrétien, à l'aimable politesse du grand seigneur. C'est surtout dans le *Télémaque* qu'apparaît, déguisée sous les fleurs de l'antiquité, l'inspiration des temps modernes. On sait les hardiesses politiques dont ce livre parut entaché aux yeux de Louis XIV.

Nous avons encore à mentionner un homme qui exerça sur ses contemporains une sorte de dictature littéraire : Boileau semblait, par la nature même de son sujet, condamné au rôle d'imitateur, et même de plagiaire; et cependant, il a trouvé le secret d'être créateur dans cet *Art poétique* qui est devenu le modèle du goût et le code de la raison appliquée à la culture des lettres.

C'est que, indépendamment de cette solidité de raison qui distinguait tous ces hommes illustres, ils étaient encore doués d'une autre faculté sans laquelle l'imitation restera toujours stérile et impuissante : ils possédaient au suprême degré la puissance du travail et de la réflexion. Tous ou presque tous ont été des hommes d'études soli-

Digitized by Google

taires et concentrées ; tous ont fécondé, par de longues années de méditations et de labeurs, le travail de leur pensée, sur les chefs-d'œuvre de l'antiquité grecque et romaine. De plus, tous étaient animés par des convictions religieuses, par des principes moraux et littéraires fortement établis dans leur âme ; avantage immense qui double le génie et dont la génération actuelle paraît déshéritée. C'est ainsi qu'en joignant les richesses littéraires de l'ancien monde au trésor d'idées et de sentiments enfantés par la civilisation moderne, ils ont créé le plus parfait ensemble d'ouvrages sérieux qui puisse se rencontrer dans l'histoire des lettres.

Reims — Imprimerie de L. JACQUET.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1845-1846.

N° 4.

Séance du 18 Juillet 1845.

SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Correspondance. — Lecture de M. Ponsinet : Essai sur la noblesse des environs de Sainte-Menehould, avec cette épigraphe : *Noblesse oblige.* — Lecture de M. Gastebois : Observations sur le vagabondage et la mendicité. — Communication de M. Landouzy, relative à l'existence des poils sur la langue (1). — Lecture de M. Max. Sutaine : Essai sur l'histoire des vins de la Champagne (suite).

En l'absence de MM. le président et le vice-président, la séance est ouverte sous la présidence de M. l'abbé BANDEVILLE.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

La correspondance manuscrite comprend : 1° des Lettres de MM. le comte de Mellet, Somny, prêtre habitué, Bertier, cultivateur à Roville, Gastebois, lieutenant-colonel retraité, et de MM. les procureurs du roi de Châlons, de Troyes et d'Epernay, qui

(1) Cette communication paraîtra dans la prochaine livraison.

Digitized by Google

adressent leur adhésion au Congrès scientifique ; — 2° une Lettre de M. le maire de Reims, annonçant qu'il lui est impossible de mettre le grand salon de la mairie à la disposition des membres du Congrès ; — 3° une Lettre de M. Benoit, qui demande la nomination d'une commission chargée d'examiner la limpidité et la qualité de la bière gazeuse qu'il fabrique; MM. Lecomte, Duquenelle, Dérodé, Gonel et Landouzy composent cette commission; — 4° une Lettre de M. Bouché, qui présente à l'Académie, au nom de M. Millet, un *Traité sur le bornage ;* — 5° de nouvelles questions pour le Congrès ; — 6° un Essai sur la noblesse des environs de Sainte-Menehould, avec cette épigraphe : *Noblesse oblige*, par M. Ponsinet.

La correspondance imprimée comprend : 1° les Comptes-Rendus de l'Académie des sciences, t. xx, n° 26 ; — 2° le Journal des savants, Juin 1845 ; — 3° un *Traité du bornage et de la compétence des actions qui en dérivent*, par M. Millet, licencié en droit, juge de paix à Sissonne (Aisne); — 4° un Mémoire sur les irrigations, par M. Gastebois, lieutenant colonel retraité, membre du Comice agricole, à Lachy, près Sézanne ; — 5° un *Mémoire sur l'organisation des gardes champêtres en brigades cantonnales*, par le même ; — 6° un *Mémoire sur l'abolition du droit de parcours*, par le même.

Digitized by Google

LECTURE DE M. GASTEBOIS.

Observations sur le Vagabondage et la Mendicité.

Moyens à prendre pour en délivrer la France.

Une circulaire de M. le ministre de l'intérieur du 31 Juillet 1840, adressée à MM. les préfets, prescrivait des mesures pour qu'il fût établi dans chaque commune un état des mendiants et indigents. Ces états devaient être recensés par canton, puis par arrondissement et département, et sans doute il devait en résulter une statistique générale du royaume.

D'après ces dispositions, nous espérions que le gouvernement, saisi de ce tableau, prendrait des mesures efficaces pour la répression du vagabondage et l'extinction de la mendicité, fléaux dangereux qui infestent la France et pèsent si lourdement sur les cultivateurs et les fermiers des campagnes.

Cependant notre attente a été trompée ; nous n'avons vu aucun résultat de ces sages prescriptions. Dans nos environs, plusieurs des commissions cantonnales créées pour faire les recensements des états communaux n'ont pas même été réunies une seule fois. Donc il a été impossible qu'il fût établi une statistique départementale, n'y ayant point eu de recensements cantonnaux. Je crois pouvoir expliquer la principale cause de cette non-exécution.

Digitized by Google

Dans l'état que chaque commune devait établir, il y avait une division où l'on devait porter nominativement les mendiants étrangers à la commune qui viennent y mendier. Cette mesure, ayant été considérée par les autorités municipales d'une exécution à peu près impossible, les arrêta, et beaucoup ne fournirent aucun renseignement.

Il est certain que cette prescription était non-seulement inexécutable, mais encore inutile et fautive.

1° *Inexécutable :* Parce que, dans nos campagnes, communes ouvertes, composées de hameaux, de maisons éparses, il serait impossible à un homme, même chargé spécialement de cette besogne, de dresser un état exact des mendiants étrangers qui s'y présentent, ces mendiants n'étant pas toujours les mêmes, ne venant pas à jour fixe et n'exploitant pas toutes les maisons, toutes les rues et tous les hameaux dans leurs tournées.

2° *Inutile :* Parce que chaque commune donnant, comme elle peut le faire, un état exact de ses mendiants domiciliés, cette seule catégorie comprendrait tous les mendiants possibles, puisque ceux qui n'ont point de domicile sont alors en état de vagabondage, dont les commissions de recensement n'avaient point à s'occuper.

3° *Fautive :* Dans une commune, on inscrirait un mendiant étranger sous le nom de Pierre, dans une autre, sous celui de Paul ; dans un autre canton, sous celui de Philippe ; enfin, dans un autre département, sous tous ses prénoms. Au recensement général, il se trouverait trois ou quatre mendiants pour un, sans qu'il soit possible de s'apercevoir de l'erreur.

Les instructions ministérielles et le travail demandé aux communes ayant fait présumer qu'il s'agissait du

Digitized by Google

soulagement des indigents et de l'extinction de la mendicité, j'ai eu occasion de m'assurer que, dans beaucoup de communes, on était disposé à exagérer le nombre des indigents et leurs besoins, dans l'espoir que le gouvernement viendrait au secours des communes qui paraîtraient surchargées. Pour prévenir cet abus, il eût fallu faire pressentir, ou même déclarer que chaque commune serait appelée à entretenir et secourir ses indigents. Alors on n'aurait porté sur les états que les vrais nécessiteux, dont le nombre se serait trouvé bien moindre que celui porté aux statistiques partielles et aux recensements qui ont été établis et qui ont dû effrayer.

Quelles que soient les mesures que le gouvernement veuille prendre relativement à la mendicité et aux secours à accorder aux indigents, il est, selon moi, indispensable que le recensement prescrit par la circulaire ministérielle du 31 Juillet 1340 *ait lieu*, en supprimant toutefois, sur les états à fournir par les communes, la catégorie des mendiants étrangers ou non domiciliés, pour les raisons que j'en ai données plus haut, et en y ajoutant, par observation, les moyens que chacune d'*elles* peut avoir déjà, et ceux qu'*elle* pourrait se créer pour assurer la subsistance et l'entretien de ses nécessiteux.

Les conseils municipaux et les membres des bureaux de bienfaisance réunis feraient ce travail, qui serait divisé par catégories, suivant le degré d'indigence, l'âge, les infirmités de chacun, qui les mettent plus ou moins dans l'impossibilité de se suffire par le travail. Les recensements de ces états faits par canton, arrondissement et département, réunis au ministère, et la statistique générale établie, il serait facile au gou-

Digitized by Google

vernement de juger des mesures à prendre contre le fléau en question.

Pour arriver à un bon et prompt résultat, il n'y aurait rien de mieux à faire que d'empêcher la mendicité et d'arrêter en principe que chaque commune nourrirait et entretiendrait ses indigents à domicile.

Je ne prétends pas cependant que cette mesure soit absolue et sans recours ; il peut se faire qu'il y ait en France quelques communes assez mal partagées en ressources pour qu'elles ne puissent suffire à cette tâche ; mais alors on connaîtrait par leurs statistiques, contrôlées par les conseils d'arrondissement et de département, quels seraient les secours à leur accorder. Pour ce cas, le gouvernement aviserait à quelle source on aurait recours. Comme les communes contribuent toutes aujourd'hui par les aumônes (forcées en quelque sorte) à nourrir les mendiants du pays, quelle que soit la commune d'où ils sortent, il serait juste et rationnel, je pense, de les rendre solidaires entre elles, par canton, pour assurer l'existence des indigents de ce même canton, et au besoin remonter du canton à l'arrondissement, de l'arrondissement au département. Le gouvernement lui-même viendrait au secours du pays trop surchargé, cas qui très-certainement se présenterait rarement : car, comme je l'ai dit, le nombre des vrais indigents est bien moins élevé qu'on l'a toujours cru et qu'on le pense encore généralement, et les ressources pour subvenir à leurs besoins réels beaucoup plus grandes qu'on ne le pense également. On s'en est trop rapporté aux statistiques erronées et mensongères qui ont jusqu'ici été faites.

Ne savons-nous pas aussi que beaucoup d'individus qui se livrent à la mendicité, qui perdent ainsi leur

Digitized by Google

temps à cette immorale industrie, peuvent encore s'occuper à quelque travail et gagner le quart, la moitié et plus de leur nourriture?... Et les secours qu'ils doivent recevoir et qu'ils reçoivent de leurs familles, qu'il convient de stimuler, n'est-ce pas déjà les premières ressources, la première économie?... D'ailleurs, les communes, obligées d'entretenir leurs indigents, sauraient bien, dans leur sollicitude, trouver les moyens d'y subvenir.

J'ai vu et lu beaucoup d'ouvrages, de projets sur l'extinction de la mendicité, j'y ai certes remarqué de belles, de savantes et fastueuses théories, mais tous plus ou moins inexécutables par leurs grandes complications et les dépenses énormes où ils entraîneraient, soit les communes, soit le gouvernement. Telles sont les grandes maisons de dépôt pour y recevoir les vagabonds et les mendiants. L'établissement de ces maisons, leur entretien annuel, le salaire des employés, petits et grands, absorberaient seuls ce qu'il en coûterait pour nourrir à domicile les mendiants pendant nombre d'années.

Mon projet est certainement d'une exécution prompte, facile, économique et beaucoup plus morale que ceux qui proposent la réunion en dépôts. Je dis plus moral, et j'insiste sur cette expression parce qu'effectivement, en leur procurant du travail et les entretenant à domicile, la morale y gagnerait beaucoup, en ce sens, d'abord, que la charité qu'on se doit entre membres d'une même famille, d'une même communauté, pourrait s'entretenir encore; que, d'un autre côté, les indigents restant sous les yeux et parmi ceux qui les aident, qui les soulagent dans leur misère, en conserveraient quelques sentiments d'amitié et de reconnais-

Digitized by Google

sance qui les porteraient à bien faire, à se rendre dignes de cette charité qu'on pratique envers eux. Tout le contraire arriverait *dans les dépôts*, que les malheureux eux-mêmes ne voient qu'avec dégoût et horreur même.

Pour l'exécution de mon projet, il serait créé dans chaque commune un bureau de bienfaisance qui administrerait et répartirait le travail, les ressources et les secours.

Les ressources qu'ont les communes, celles qu'elles peuvent se créer, et celles que le gouvernement pourrait mettre à leur disposition, sont :

1° Ce que possèdent aujourd'hui les bureaux de charité et de bienfaisance.

2° Ce que les communes pourraient verser à la caisse de bienfaisance sur leurs revenus communaux ou centimes additionnels.

3° Le produit des quêtes faites à l'église ou à domicile.

4° Le produit de souscriptions volontaires ; et on en trouverait, tant le fléau de la mendicité est à charge, dans les campagnes surtout.

5° Les rétributions que l'on pourrait exiger des maisons de danse et de bals publics (1), des marchands ambulants, des ménétriers qui viennent s'installer sur les places, les jours de foires, marchés et fêtes patronales.

(1) Dans nos campagnes, la jeunesse ne danse plus sous l'orme séculaire, les dimanches et fêtes, en présence des vieux parents qui s'en amusaient ; les cabaretiers-cafetiers, dans l'intérêt de leur débit, livrent des salles de bal où l'on danse une partie des nuits, au grand détriment de l'ordre et de la morale. Il y aurait donc double motif pour imposer ces maisons-là.

Digitized by Google

6° Le produit de location de terrains vagues, de places, de *coins* et *recoins* dans les rues, pour y déposer des pierres, du bois, des fumiers, etc., etc., toutefois que cela ne nuirait pas à la salubrité et à la libre circulation (1).

7° Le produit des amendes de simple police.

8° Le produit d'un droit qu'on pourrait exiger sur les établissements qui intéressent la salubrité, l'ordre et la morale, et je citerai à cet égard les mares, les routoirs dans nos campagnes, et j'y ajouterai les *jeux de billards*, si pernicieux pour la jeunesse, pour l'enfance même, qui va y perdre son argent et un temps précieux qui ne peut jamais se récupérer.

9° Dans les villes, une partie du produit de l'octroi. (Le gouvernement ne pourrait-il pas abandonner son dixième ?)

10° Le produit des permis de port d'armes, qui devrait bien appartenir aux communes, qui supportent et souffrent les dégâts causés par le gibier et par les chasseurs (2).

11° La ressource du travail ne doit pas être oubliée; quoiqu'elle ne puisse entrer en ligne de compte en deniers, elle n'en serait pas moins une ressource des plus importantes, des plus avantageuses physiquement et moralement.

Comme je l'ai déjà dit, les membres des bureaux de charité et de bienfaisance s'occuperaient du soin de procurer du travail aux indigents qui en manqueraient,

(1) Dans nos communes, on tolère, on souffre ces sortes de dépôts, souvent très-nuisibles, sans en tirer aucun produit.

(2) Depuis que ceci est écrit, une partie de ma proposition s'est effectuée ; on aurait dû abandonner la totalité du prix du permis de chasse aux communes.

Digitized by Google

travail approprié au sexe, à l'âge, aux infirmités, à l'aptitude, à la force de chacun d'eux; ce qui serait moins difficile qu'on ne le pense communément.

Je pourrais citer plusieurs genres de travaux auxquels peuvent se livrer vieillards, femmes et enfants; mais tout le monde, comme moi, peut s'en rendre compte. Je me bornerai à en citer un seul, c'est le ramassage de petites pierres pour l'entretien des routes et des chemins vicinaux. Il en faut partout, et presque partout on en trouve (1).

Je répéterai : Point de grands établissements pour y amonceler des indigents, même invalides; ces établissements sont trop dispendieux; laissons quelque chose à faire à la charité publique, surtout à cette charité qui porte les membres d'une famille à s'entr'aider, à se secourir mutuellement, et dont on trouve encore de beaux exemples dans nos campagnes. Il convient aussi de respecter et entretenir ce sentiment qui fait dire à nos campagnards : « Nous ne voulons pas qu'il soit dit que nous envoyons nos père et mère mourir à l'hôpital. » Et ils font de louables efforts pour les nourrir et les entretenir.

Pour les vagabonds valides, la prison ou le travail à l'atelier de charité de la commune; pour les indigents invalides, sans famille, sans asile, les hospices et hôpitaux, qui en seraient indemnisés par qui de droit; enfin, pour tous autres indigents ou nécessiteux momentanés, du travail et des secours à domicile.

(1) Depuis plusieurs années, le bureau de bienfaisance de ma commune emploie des vieillards, hommes et femmes, et des enfants à ramasser de petites pierres; ils en ramassent le moins un demi-mètre chacun par jour, qui leur sont payées à raison de 1 fr. 50 c. le mètre. Cela ne vaut-il pas mieux que de les laisser mendier?

Digitized by Google

LECTURE DE M. MAX. SUTAINE.

Essai sur l'histoire des Vins de la Champagne. (Suite.) (1)

Il est peu de vins qui aient été autant célébrés, autant chantés que le vin de Champagne. Les poètes du grand siècle, et je parle des meilleurs, n'ont pas fait défaut à ce concert général d'éloges.

Tout le monde sait les vers du bon Champenois :

> Il n'est cité que je préfère à Reims,
> C'est l'ornement et l'honneur de la France;
> Car, sans compter l'ampoule et les bons vins,
> Charmants objets y sont en abondance, etc. . . (2).

Personne n'a oublié ceux que son ami Despréaux a mis dans la bouche du gros Evrard:

> . . . . . Non, non, songeons à vivre,
> Va maigrir, si tu veux, et sécher sur un livre.
> Pour moi, je lis la Bible autant que l'Alcoran,
> Je sais ce qu'un fermier nous doit rendre par an,
> Sur quelle vigne, *à Reims*, nous avons hypothèque.
> Vingt muids rangés chez moi font ma bibliothèque. . . (3).

Puisque nous tenons Boileau, ne le quittons pas sans lui emprunter une seconde citation dont la Champagne peut à bon droit s'enorgueillir.

(1) Voir les numéros des 6 et 20 Juin.
(2) Lafontaine, conte des *Rémois*.
(3) Boileau, *Lutrin*, chant IV.

Digitized by Google

Nous avons tous encore présente à la mémoire la satire où il raconte avec tant de verve les infortunes et les tribulations que lui fit subir un amphytrion perfide, et dans laquelle il nous dit :

> Surtout certain hâbleur à la mine affamée,
> Qui vint à ce festin, conduit par la fumée,
> Et qui s'est dit profès *dans l'ordre des Coteaux*,
> A fait, en bien mangeant, l'éloge des morceaux.

Quand notre professeur nous faisait réciter ces vers, bien peu d'entre nous, sans doute, ont compris le troisième :

> Et qui s'est dit profès dans l'ordre des Coteaux.

Eh bien ! cette ligne, qui n'a que douze syllabes, n'en est pas moins riche en révélations qui nous intéressent, et nous allons, pour en trouver l'explication, recourir aux commentateurs de Boileau.

Voyons d'abord ce que nous apprend l'un d'eux, le P. Bouhours : « Je ne puis m'ôter de l'esprit, écrit-il, » qu'on n'entendra pas un jour l'auteur des satires » dans la description de son festin : . . . . Surtout cer- » tain hâbleur. . . Je me suis même mis en tête que les » commentateurs se tourmenteront fort pour expliquer » ce *profès dans l'ordre des Coteaux*, et qu'on pourra » bien le corriger en lisant : *Profès dans l'ordre de Cis- » teaux*, par la raison que l'ordre des Coteaux ne se » trouvera pas dans l'histoire ecclésiastique, et que » les gens de ce temps-là ne sauront point que *cet » ordre n'étoit qu'une société de fins débauchez, qui vou- » loient que le vin qu'ils buvoient fût d'un certain co- » teau, et qu'on appeloit pour cela les Coteaux.* »

Maintenant que nous sçavons ce qu'était *l'ordre des*

Digitized by Google

Coteaux, cherchons un peu quels étaient les véritables *profès* de cette société gastronomique. Des Maizeaux nous en dit quelque chose dans sa vie de Saint-Evremont. Après avoir parlé de quelques grands seigneurs qui tenaient table ouverte et faisaient assaut de bonne chère, il ajoute : « M. de Lavardin, évêque du Mans, » et cordon bleu, s'étoit mis aussi sur les rangs. Un » jour que M. de Saint-Evremont mangeoit chez lui, » cet évêque se prit à le railler sur sa délicatesse et sur » celle du comte d'Olonne et du marquis de Bois-Dau- » phin. Ces messieurs, dit ce prélat, outrent tout à force » de vouloir raffiner sur tout. Ils ne sauroient manger » que du veau de rivière, il faut que leurs perdrix vien- » nent d'Auvergne, que leurs lapins soient de la Roche- » Guyon ou de Versin, ils ne sont pas moins difficiles » sur le fruit, et, pour le vin, ils n'en sauroient boire » *que des trois coteaux d'Ay, d'Hautvillers et d'Avenay.* » M. de Saint-Evremont ne manqua pas de faire part » à ses amis de cette conversation, et ils répétèrent si » souvent ce qu'il avoit dit des coteaux, et en plaisan- » tèrent en tant d'occasions qu'on les appela : *les trois* » *coteaux* (1). »

Ainsi donc, ce fameux ordre se composait de Saint-Evremont, du comte d'Olonne et du marquis de Bois-Dauphin, c'est-à-dire des trois plus fins gourmets du XVII^e^ siècle, et ces illustres buveurs n'admettaient sur leur table que les vins d'Ay, d'Hautvillers et d'Avenay.

C'est-là, certes, un bel hommage rendu à la Cham-

(1) Voyez la grande édition des œuvres de Boileau, avec commentaires (*Amsterdam*, 1720, *chez François Changuyon*). Le nom des commentateurs n'est pas indiqué; mais ce sont Brossette et du Monteil.

Digitized by Google

pagne, un titre de noblesse, dont la tradition doit se conserver, et qui explique la vogue dont nos vins jouissaient alors, et le haut prix qu'on les payait.

La Faculté, d'accord avec les connaisseurs les plus distingués du grand siècle, vint encore confirmer par son suffrage la faveur dont ils étaient l'objet. Elle déclara solennellement que le Champagne était, non-seulement le meilleur, mais encore le plus salutaire de tous les vins. Je parlerai un peu plus loin de ces thèses qui firent un certain bruit dans le temps.

En vérité, quand on se reporte à ce concert unanime d'éloges, à cette entente cordiale des docteurs de la science et des maîtres en l'art de bien vivre, on n'est plus étonné que l'abbé d'Hautvillers, Louis de Chaumejan de Fourille, ait vendu son vin 1,000 liv. la queue, en 1694.

C'est qu'aussi l'abbaye d'Hautvillers possédait à cette époque un de ces hommes remarquables qui perfectionnent tout ce qu'ils touchent, et pour lesquels la science n'a pas de but si éloigné, qu'ils ne finissent par atteindre. Cet homme était Dom Pérignon, né à Sainte-Menehould, vers l'an 1640, et mort le 14 Septembre 1715, à l'abbaye dont il avait été longtemps le procureur. Chargé, en cette qualité, du soin des vignes du monastère, il fit de la vinification un art véritable.

Des études sérieuses et un palais d'une délicatesse de sensitive l'avaient amené à distinguer les plus légères nuances dans la saveur des raisins, et lui permirent d'assortir avec succès les fruits de vignes différentes. De nombreux essais le conduisirent à une méthode certaine à l'aide de laquelle il sut donner aux vins de la communauté ce bouquet et cette richesse de

Digitized by Google

goût qui leur valurent l'immense réputation dont ils jouirent longtemps. C'est pendant qu'il avait la direction des pressoirs de l'abbaye qu'il obtint ce prix presque fabuleux, dont nous parlions tout-à-l'heure, et qui, probablement, n'a jamais été atteint depuis.

Dom Pérignon fit faire d'immenses progrès à la culture de la vigne, donna un nouvel essor au commerce de la Champagne, et mérita bien de ses habitants.

Les hommes qui n'ont eu d'autre mérite que celui d'être simplement utiles à leurs semblables, et que des actions brillantes, des succès retentissants ne signalent pas à la postérité, sont bien vite oubliés. Rien à Hautvillers ne rappelle Dom Pérignon, et si, dans la *Biographie universelle*, une main pieuse ne lui eût consacré quelques lignes, tout souvenir de lui aurait disparu.

Je me trompe cependant, il en existe un autre encore. Le vin fait par l'illustre bénédictin était si exquis, et lui valut une telle renommée, que son nom devint bientôt européen et inséparable de celui de la communauté dont il était le régisseur. Les acheteurs qui se fournissaient à l'abbaye recommandaient surtout qu'on leur envoyât du vin de *Pérignon*, et la vogue qu'il obtint donna lieu à une erreur singulière de la part des commentateurs de Boileau, que nous avons cités précédemment. Ces honnêtes littérateurs, qui ne se piquaient pas, sans doute, d'une exactitude géographique irréprochable, en donnant, toujours à propos de la satire du festin, une liste des meilleurs crûs de la Champagne, signalent surtout aux amateurs ceux de Sillery, Hautvillers, Ay, *Pérignon*, Taissy, Verzenay et Saint-Thierry.

Ainsi Dom Pérignon, grâce à ces braves gens, eut l'honneur de passer pour un vignoble!

Digitized by Google

En 1743, la récolte fut abondante et parfaite, et, dit à ce sujet Dom Châtelain, « lorsque Louis XV » passa par Reims pour se rendre à Metz, on en but » considérablement et avec la plus grande joie du » monde, pendant trois jours que le roi resta dans » notre ville. Il ne fut plus question d'en faire venir » de Bourgogne, ni de Laon, ni même de Beauvais, » quoique les MM. de Beauvais se glorifient d'avoir » livré de leurs vins à Reims dans différentes circon- » stances, comme il est écrit dans leur cartulaire. » C'était sans doute dans des années manquées en » Champagne (1). »

Nous voyons, d'après ce qui précède, qu'une lutte laborieuse, patiente, exista, pendant de longues années, entre les vins des provinces de Bourgogne et de Champagne. Celui-ci, humble et modeste d'abord, après avoir cédé timidement le pas à son redoutable rival, se perfectionne avec le temps, prend son rang, et voit se prolonger jusqu'à nos jours la vogue qu'il a su conquérir il y a déjà plusieurs siècles. Mais la guerre sourde que se faisaient les deux concurrents finit par éclater, et de nombreuses lances se rompirent en l'honneur des nobles champions. L'histoire de nos vins ne serait pas complète si nous ne disions quelques mots de ces combats, où se jouait la question de préséance entre les deux rivaux. Ils ne sont pas, du reste, un des traits les moins caractéristiques de cette époque, où nos pères dépensaient en disputes sorbonniennes et littéraires ce besoin de polémique, cette

(1) Dom Châtelain, qui avait un certain penchant pour le jeu de mots, et n'était pas toujours difficile sur le choix, ajoute : « Car, de dire qu'un Rémois ait bu de préférence du vin de Beauvais à celui de son pays, ce serait mentir au saint esprit (de vin). [Textuel.]

Digitized by Google

ardeur de discussion que nous usons, nous, aux âpres et irritants débats de la politique.

Vers le milieu du XVII^e^ siècle, en 1652, inquiétée de la faveur dont jouissait le Champagne, la Bourgogne s'émut et fit soutenir par un nommé Daniel Arbinet, dans les écoles de Paris, et en faveur du vin de Beaune, une thèse dont la conclusion fut : *Ergo vinum belnense potuum est suavissimus ; ità et saluberrimus.*

La Champagne riposta hardiment, et fit, à son tour, décider absolument le contraire, le 8 Avril 1677, par M. de Révélois, qui démontra que de tous les vins, les nôtres sont incontestablement les plus salutaires (1). Puis, se drapant fièrement dans ces triomphantes conclusions, la Champagne attendit.

Après un silence sournois d'une vingtaine d'années, la Bourgogne, qui avait mis le temps à profit pour reconstruire ses batteries démantelées, recommence les hostilités, et en 1696, se présente au combat armée d'une thèse d'un sieur Matthieu Fournier, qui déclare, entre autres énormités, que les vins de Reims engendrent les fluxions d'humeurs et la goutte.

Le coup était d'autant plus rude qu'il était inattendu ; mais les Champenois, au lieu de courber la tête, soutinrent bravement le choc, et leur courage grandit avec le péril ; la réponse ne se fit pas longtemps attendre. Aux bottes sourdes qu'on lui portait, Reims riposta par un coup droit qui atteignit l'adversaire au cœur. Le 5 Mai 1700, M. Gilles Culotteau décidait affirmativement cette question, agitée dans nos

(1) *An vinum remense sit omnium saluberrimum?* Affirm. Autore de Revelois, anno 1677. 8 Avril. Bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

écoles de médecine : « Le vin de Reims est-il plus » agréable et plus salutaire que le vin de Bour- » gogne ? »

Entre autres arguments irréfutables qu'on jetait à la tête des adversaires, on invoquait, à l'appui de la thèse, la longévité d'un nommé Pierre Piéton, vigneron d'Hautvillers, qui, après s'être marié à 110 ans, avait atteint sans infirmité l'âge de 118 ans, et on portait à nos rivaux le défi de citer un fait semblable en leur faveur.

Oh ! pour le coup, Messieurs de Beaune se fâchèrent tout de bon. Ils trouvèrent fort mauvais que la Champagne, traîtreusement attaquée dans ce qu'elle avait de plus cher, se défendît si vigoureusement. Un M. Salins l'aîné (docteur de la faculté de Beaune, ma foi !) se dévoua courageusement et rédigea contre la thèse de M. Culotteau un terrible factum de vingt-trois pages, dans lequel il prodigua, si nous en croyons ses adversaires, plus de mauvaise humeur que de bonnes raisons. De courtoises qu'elles avaient été jusqu'alors, les armes devinrent acérées et tranchantes, et la discussion s'envenima. Un médecin de Reims, M. Le Pescheur (1), répondit à M. Salins l'aîné, qui riposta à son tour par une troisième édition de sa fameuse lettre.

Si bons qu'on les dise, les Champenois sont entêtés parfois. M. Salins n'eut pas le dernier : sa troisième édition fit surgir un nouveau champion rémois, dont la valeur s'exhala dans une énergique et triomphante diatribe dirigée contre l'imprudent Beaunois (2).

(1) *Lettre de M. . . à M. .*, auteur de la thèse qui conclut que le vin de Reims est plus agréable et plus sain que le vin de Bourgogne, datée de Paris, 1er Février 1706. — *A Reims, chez Pottier.*

(2) Réponse à la troisième édition de la lettre de M. Salins aîné, Reims, 1er Avril, 1706. *Reims, chez N. Pottier*, 1706. — Toutes ces pièces très-rares sont conservées à la bibliothèque de Reims.

Digitized by Google

Ainsi, attaque, défense, riposte, rien ne manqua à cette guerre, qu'un épisode assez bizarre vint encore égayer. Salins de Beaune avait à Dijon un frère auquel il envoya, pour le revoir, son victorieux mémoire contre le vin de Champagne. Le Dijonais, s'appliquant l'ancien *sic vos non vobis*, trouva piquant de s'approprier le travail de son aîné, et le fit publier sous son nom.

Grande fut la colère du docteur beaunois, qui, dans son indignation, révéla à tous la trahison de ce frère *impie et plus méchant qu'un ennemi déclaré*; *frater impius*, *pejor hostibus*, et revendiqua l'honneur de son écrit.

Cette *petite thébaïde*, selon leur expression même, était pour les Rémois une trop bonne fortune pour qu'ils la laissassent échapper. Aussi les plaisanteries ne tarirent pas sur les *frères ennemis*, et on leur appliqua cette parodie de l'épigramme de Racine, contre Leclerc et son ami Coras (1) :

Faites cesser le débat des Salins
Sur le propos de leur lettre imprimée
Plus d'une fois contre le vin de Reims,
Dont ils voudraient ternir la renommée.
Certes, dit l'un, l'ouvrage est de mon crû;
Non pas, dit l'autre, il est mien et non vôtre;
Mais aussitôt qu'on leur eut répondu,
Plus ne voulut l'avoir fait l'un ni l'autre.

Les bornes que nous avons assignées à notre travail ne nous permettent pas de rapporter tous les arguments qui ont été invoqués pour ou contre le vin de

(1) Entre Leclerc et son ami Coras, tous deux auteurs rimant de compagnie. . .

Digitized by Google

Reims. Il en est un cependant qui nous a paru si curieux, que nous n'avons pu résister au désir de le consigner ici. Le traducteur de la thèse de M. Gilles Culotteau, en publiant son œuvre, la fit précéder d'un avertissement, où lui-même entre en lice et combat pour l'honneur de nos vignobles. Après avoir signalé quelques-unes de leurs qualités, il ajoute : « Au reste, » il faut compter pour quelque chose ce qu'un fameux » maître de musique et savant dans les belles-lettres, » a écrit à un de ses amis sur ce sujet : il dit que le » vin de *Reims* étant constamment celui de tous les » vins *qui inspire la meilleure musique et qui la fait* » *mieux exécuter*, on ne devait pas oublier une si » bonne chose dans son éloge. Je le crois sur parole » et sur les preuves physiques qu'il en a données. Du » reste, je m'en rapporte très-volontiers aux favora- » bles expériences que les musiciens ont faites de cette » liqueur pour leurs usages particuliers ; cela vaut » mieux que des raisonnements physiques (1). »

Certes, nous ne nous attendions guère à cet argument, et nous regrettons fort que l'auteur, inconnu du reste, de cette préface, ne nous ait pas laissé le nom de son *fameux maître de musique.*

La Champagne, qui avait conservé de la rancune contre la Bourgogne, ne laissa pas son adversaire en repos, et revint plus d'une fois à la charge dans les écoles de Reims ou de Paris. Nous citerons encore, pour mémoire seulement, les quelques thèses qui ont été soutenues en faveur de nos vins.

(1) *Lettre de M.*** à un médecin de ses amis. — Reims*, 27 *Octobre* 1700. En tête de la traduction de la *question agitée le* 5 *Mai* 1700 *aux écoles de médecine de Reims.*

Digitized by Google

D'abord un M. Jean-François, renvoyant à MM. les Bourguignons le reproche qu'ils avaient fait en 1652, à nos vins, fait soutenir en 1739, à Paris, que le vin de Bourgogne donnait la goutte.

Plus tard, Robert Linguet déclare de nouveau que le vin de Reims est aussi *salutaire* qu'agréable.

Ensuite nous voyons M. Xavier affirmer, en 1777, que le vin de Champagne guérit les fièvres putrides.

Puis enfin, M. Champagne-Dufresnay prouve, en 1783, à Reims, que nos vins l'emportent sur tous les autres vins, soit indigènes, soit étrangers (1).

Après ces modestes conclusions, nous ne savons trop ce qu'on aurait pu ajouter encore, et nous croyons que cette thèse est la dernière où l'on ait agité la question de préséance du Champagne. Du reste, on le voit, la Faculté ne nous a pas fait défaut; elle a soutenu dignement l'honneur de nos vignobles, et les médecins patriotes ne nous ont pas manqué.

Dans cette lutte nationale, les Muses ne pouvaient rester silencieuses : elles prirent part à la mêlée; les deux camps comptèrent des poètes, qui, pareils aux anciens trouvères, excitaient par leurs chants le courage et l'ardeur des anciens combattants.

Le premier, pour la Bourgogne (car la Bourgogne jalouse, nous harcelait toujours), Benigne Grenan (2), emboucha la trompette guerrière. On connaît son ode au vin de Bourgogne, dont nous ne citerons que cette strophe :

(1) *An tùm exoticis, tùm indigenis vinis præcellat campanum?* Affirm. Bibliothèque de Reims.

(2) Benigne Grenan, né à Noyers, en Bourgogne, professeur au collége d'Harcourt. Son ode est de 1711. Elle a été écrite en latin. La traduction que nous en donnons est de M. de Bellechaume.

Digitized by Google

Vante, Champagne ambitieuse,
L'odeur et l'éclat de ton vin,
Dont la sève pernicieuse
Dans ce brillant cache un venin.
Tu dois toute ta gloire en France,
A cette agréable apparence
Qui nous attire et nous séduit;
Qu'à Beaune ta liqueur soumise
Dans les repas ne soit admise
Que sagement avec le fruit.

Le gant fut relevé par Charles Coffin (1), qui répondit par sa *Champagne vengée* (2). En voici également une stance, qui prouve que l'apparition du Champagne produisait sur nos aïeux l'impression qu'elle produit encore de nos jours.

Sitôt que sur de riches tables,
De ce nectar, avec le fruit,
On sert les coupes délectables,
De joie il s'élève un doux bruit;
On voit même sur le visage
Du plus sévère et du plus sage
Un air joyeux et plus serein;
Le ris, l'entretien se réveille
Il n'est plus de liqueur pareille
A cet élixir souverain.

On sait que la ville de Reims, reconnaissante, envoya à l'auteur quatre douzaines de bouteilles de vin rouge et gris (3), qui inspirèrent à Coffin le quatrain suivant :

(1) Né en 1676, à Busancy, diocèse de Reims.

(2) *Campania vindicata, sive laus vini remensis à poetâ burgundo eleganter quidem sed immeritò culpati.* Traduction de de Bellechaume.

(3) Le vin gris, ainsi nommé parce que sa couleur est très-légère, est, pour ainsi dire, inconnu maintenant. Il en existait de deux sortes: celui qui se faisait en mélangeant des raisins noirs et blancs par parties à peu près égales; puis celui qu'on obtenait avec des raisins noirs seulement, mais qu'on laissait alors fermenter peu de temps dans les

Digitized by Google

Par un si beau présent on vide la querelle :
Mettez les armes bas, Bourguignons envieux,
Et confessez que l'ode la plus belle
Est celle qu'on paye le mieux.

Le Bourguignon, cependant, ne se tint pas pour battu; il revint à la charge, et dans une épître en vers adressée à Fagon, médecin de Louis XIV, s'élève contre les prétentions champenoises (1).

Aussitôt la Champagne de riposter par cette épigramme :

A ce que je me persuade
Sur la qualité des bons vins,
Grenan, ta cause est bien malade :
Tu consultes les médecins.

Cette petite guerre devait finir par des plaisanteries, ainsi qu'il arrive souvent pour des débats plus sérieux. Un loustic, s'adressant à Grenan, lui décocha quelques rimes, où, après lui avoir dit qu'ils feraient bien mieux de se battre le verre en main qu'à coups de plume, il ajoute :

Ainsi, puisqu'à nous humecter
Ce jour semble nous inviter,
Ne différons pas davantage.
Ou de Beaune ou de l'Hermitage
Vous nous fournirez le plus fin,
Puis, nous en boirons de Coffin,
Si mieux n'aimez, par complaisance,
Fournir vous seul à la dépense :

cuves, afin qu'il prît moins de couleur et conservât plus de finesse. Cette dernière sorte était incontestablement supérieure à la première.

(1) *Ad clarissimum virum Guidonem Crescentium Fagon, ut suam burgundo vino præstantiam adversus campanum vinum afferat.* Traduit par de Bellechaume.

Digitized by Google

Mais avec nous point de Normands ;
Sur ce fait, ils sont ignorants.
Un franc Bourguignon se fait gloire
D'être avec un Rémois à boire ;
Ils sont tous deux bons connaisseurs,
Et ne sont pas moins bons buveurs (1).

Ainsi se termina cette lutte mémorable, où les adversaires combattirent avec une égale valeur, et qui fit dire à un de nos historiens que « tous ces débats ne prouvaient qu'une chose, à savoir : que les vins de Champagne et de Bourgogne étaient excellents tous deux ; car s'ils n'eussent pas été aussi bons, on ne s'en serait pas autant occupé. »

Mon impartialité d'historien m'oblige de déclarer que j'admire la profonde justesse de cette remarque, et que j'adopte sans restriction ses conclusions.

(1) Ces différentes pièces, avec deux ou trois autres encore, ont été réunies en une petite brochure très-rare. *Paris, chez la veuve de Claude Thibout et Pierre Esclassan*, 1712. Les biographes font parfois de singulières erreurs. Ainsi on trouve dans ce recueil que nous venons de citer *un décret* (en vers) *rendu par la faculté de Cos sur la requête adressée au médecin Fagon*. Cette pièce, entièrement *bourguignonne*, n'a pu être composée que par Grenan, ou un de ses amis ; or, la *Biographie universelle* l'attribue à Coffin, ce qui est complètement impossible.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Des charges que supportaient les vins du pays de Reims, et des priviléges dont ils jouissaient autrefois.

Avant de terminer l'histoire des vins de la province de Champagne en général, et de commencer celle des vins mousseux, qui exigent une notice particulière et spéciale, j'ai pensé qu'il ne serait pas hors de propos de rappeler ici certaines charges qui pesaient sur nos vins, et les priviléges dont ils jouirent sous l'ancienne monarchie ; puis je consacrerai quelques pages à l'antique et utile institution des courtiers.

Dès leur apparition, nos vins eurent à supporter des droits considérables, et l'admirable habitude de leur faire payer une bonne part des impôts s'est religieusement conservée jusqu'à nos jours.

En 1294, Philippe le Bel fait entourer Reims de fortifications, et, pour les payer, grève les vins d'un droit élevé (1).

En 1418 (le 17 Novembre), Charles VI abandonne au conseil de la ville le droit de 2 sous parisis (2) par queue de vin, vendue en gros, et celui de 2 sous pour

(1) Dom Châtelain.

(2) On sait que la monnaie *parisis* valait un quart en sus de la monnaie *tournois*. 4 deniers parisis faisaient 5 deniers tournois; ainsi, 2 sous parisis faisaient 2 sous 1/2 ou 30 deniers tournois.

Digitized by Google

livre sur la vente en détail, et ce, pour l'aider à réparer les fortifications et remparts (1).

En 1430 (7 Septembre), et toujours pour recevoir la même application, le droit est élevé à 2 sous 6 deniers sur chaque poinçon de vin qui entrera à Reims, sans exemption pour les nobles.

Le 3 Octobre 1437, Charles VII, qui faisait le siége de Montereau, concède à la ville de Reims, par lettres patentes datées de son camp, permission de lever sur chaque queue de vin 2 sous parisis, outre les 2 sous qu'on percevait déjà depuis 1429, et de plus de 4 sous sur chaque queue de vin de Beaune, et autres pays étrangers (2), le tout pour aider la ville à rembourser l'emprunt contracté par elle pour les provisions de guerre : canonniers, pionniers, etc., etc., envoyés audit siége.

En 1543, Reims avait été imposée d'une somme de 14,600 liv. pour solde de quatre mois de 50,000 fantassins demandés par le roi François Ier. Nouveau droit sur les vins pour faire face à cette dépense (3).

En 1575 (19 Février), Henri III fait percevoir un droit de transit de 2 sous 6 deniers sur chaque queue de vin qui traverse Reims. Ce droit est aboli le 24 Mars 1614, par Henri IV.

Le 12 Août 1603, ce prince avait autorisé la ville à lever, outre les 2 sous 6 deniers payés précédemment, un nouveau droit de 7 sous 6 deniers (soit en

(1) Ces renseignements et ceux qui suivent sont tirés du cartulaire de la ville.

(2) On sait que la queue de vin faisait deux pièces, environ 4 hectolitres.

(3) Lettres patentes de Henri II, de Saint-Germain-en-Laye, 18 Décembre 1548.

Digitized by Google

tout 10 sous), pour l'aider à payer une somme de 1,400 liv., montant de sa contribution pour la gendarmerie.

Outre ces droits, les archevêques, en leur qualité de seigneurs de la vicomté de Reims, prélevaient sur chaque pièce vendue en gros 2 deniers parisis, à prendre sur le vendeur, et quand le vin était mené hors de la ville, *le char devait 4 deniers parisis* (1).

Aujourd'hui l'octroi de Paris perçoit le droit énorme de 40 fr. par pièce de deux hectolitres (2).

Les foires qui se tenaient à Reims donnèrent lieu à quelques priviléges auxquels participèrent aussi les vins.

Ainsi, pendant la foire de Saint-Remi, la plus ancienne de toutes, celle de Pâques, instituée en 1170, par Henri de France, notre 50e archevêque, celles des rois et de la Magdeleine, accordées au mois d'Avril 1521 à la ville, par François Ier, pour l'indemniser des dépenses faites à son sacre, toutes les marchandises étaient exemptes du sol pour livre.

(1) *Ordonnances des droits de la vicomté de Reims, émologuées par la cour du parlement de Paris, en* 1523. — *Reims, chez S. de Foigny*, 1634.

(2) Voici une liste des droits que les vins mousseux ont à supporter dans les divers états actuellement de l'Europe :

	par bouteille.
à Paris,	28 cent.
à Berlin et dans tout le Zollverein, environ	1 fr.
à Vienne, environ	1 fr. 30 cent.
à Saint-Pétersbourg, environ	3 fr. 60 cent.
à Londres (12 pences et 2 d. par douzaine), environ	1 fr. 25 cent.
à Varsovie, environ	1 fr. 25 cent.
à Madrid, environ	37 c. 1/2
à Hambourg, environ	02 cent.

Digitized by Google

Par lettres patentes du mois d'Août 1547, Henri II confirme cette exemption des 12 deniers pour livre, et de plus, accorde un délai de quinze jours, durant lesquels on peut enlever hors de la ville, francs et exempts du même droit, tous les vins vendus pendant lesdites foires (1).

CHAPITRE IV.

Des Courtiers.

Nos pères, qui savaient si bien apprécier leurs excellents vins et qui comprenaient toute l'importance de cette branche d'industrie si riche et si féconde, ne voulurent pas que son exploitation appartînt au premier venu et fût livrée à des mains improbes ou inhabiles. Ils réglementèrent la vente des produits de leurs vignobles, régularisèrent les opérations, firent en sorte que les droits du vendeur et de l'acheteur reçussent une garantie officielle, et l'institution des courtiers prit naissance.

Elle dépendait de la justice de l'échevinage, dite juridiction du Buffet (2), dont la police s'exerçait en-

(1) BIDET, Supplément à ses mémoires manuscrits sur Reims.

(2) La justice de l'échevinage se divisait en deux juridictions : celle du Buffet, dont nous parlons, et celle dite de la Pierre-au-Change, qui avait dans ses attributions la police de la ville en général, etc. . . Elle se tenait en l'auditoire du baillage, dit de la Pierre-au-Change, situé rue de Tambour, en la première maison faisant le coin à droite vers les marchés. (BIDET, tome IV.)

Digitized by Google

core sur les brasseurs, les auneurs d'étoffes, les mesureurs de charbon, sur la visite et la vente du poisson de mer, etc., etc.

Le corps des courtiers compte parmi les plus anciens de la cité ; nous trouvons, au commencement du XIVe siècle, un document qui semble indiquer que sa création remonte à une date beaucoup plus reculée encore. En 1323(1), le parlement homologuait une transaction passée entre les échevins et l'archevêque Robert de Courtenay, dont le prévôt Thomas Louvet contestait aux premiers le droit de nommer les courtiers de vins.

Depuis cette époque, et malgré les prétentions qu'on essaya parfois de faire valoir contre eux, les échevins furent constamment maintenus dans ce droit, ainsi que le témoignent plusieurs lettres patentes et arrêts conservés au cartulaire de la ville (2). Ils fixaient le nombre des courtiers, s'assuraient de leur capacité, en exigeaient caution et recevaient leur serment. En même temps aussi ils sauvegardaient les intérêts de ceux-ci, qui n'eurent jamais de plus zélés défenseurs de leurs priviléges. Quand des intermédiaires illégitimes et non reconnus cherchaient à se glisser dans les transactions, les échevins intervenaient immédiatement, poursuivaient la fraude et provoquaient contre elle la sévérité des lois (3).

A une certaine époque cependant, la discipline se relâcha, des abus s'introduisirent, et l'échevinage dut songer à réduire le nombre des courtiers, qu'on avait laissé imprudemment s'accroître outre mesure. Deux

(1) 20 Décembre 1323 (sous Charles IV).

(2) Ordonnances du 18 Novembre 1357, 8 Février 1379, de 1621, etc., etc. . .

(3) Ordonnance du 20 Mars 1561.

Digitized by Google

ordonnances des 3 Juin et 4 Septembre 1654 fixent définitivement ce nombre à dix-huit, qui furent immédiatement choisis parmi ceux qui exerçaient alors. Les mêmes ordonnances remettent en vigueur les anciens règlements, enjoignent aux courtiers de se renfermer dans le cercle de leurs attributions et de leurs devoirs, et leur défendent surtout, sous peine de 500 livres d'amende et de déchéance, de s'associer, soit avec des commissionnaires non reconnus et agissant sans provisions, soit avec les marchands de vins; ou de se livrer eux-mêmes et pour leur propre compte à des opérations commerciales.

En même temps, leurs honoraires sont tarifés ; il leur est accordé 5 sols tournois par queue de vin vendue sur l'Etape (1), et 20 sols *pour chacune queue qu'ils feroient vendre aux habitants de la ville, et non autres,* avec prohibition expresse *de recevoir davantage, quoique à eux volontairement offert, sur peine de concussion* (2).

En définissant ainsi les devoirs et les droits des courtiers, les échevins n'oublièrent pas de veiller à la conservation de leurs priviléges ; tout intermédiaire illégal était puni par une amende de 30 livres et par la prison.

On avait compris de quelle importance il était de ne confier ces charges qu'à des personnes d'une capacité et d'une moralité reconnues.

Reims, dont les fortifications exigeaient de fréquentes et coûteuses réparations qui épuisaient ses finances, obtint de Charles VI l'autorisation d'affermer le

(1) On sait que la queue faisait deux pièces.
(2) Bidet. — Cartulaire de Reims.

Digitized by Google

courtage des vins et d'employer le prix de la ferme à l'entretien des remparts. Les lettres patentes du roi furent données de son camp devant Bourges, le 14 Juillet 1412.

Les courtiers recevaient alors 2 sous parisis, et *non plus*, par pièce.

Sentinelles vigilantes placées sur le seuil de nos libertés, les échevins repoussaient tout empiètement sur les droits de la cité. Au commencement du XVII^e^ siècle, quatre courtiers voulurent exercer à Reims, en vertu de lettres patentes émanées du roi. Les échevins protestèrent énergiquement et revendiquèrent le privilége dont ils avaient toujours joui de nommer seuls lesdits courtiers. Le conseil d'état fit droit à leur requête, et les quatre titulaires durent renoncer à leurs charges, malgré l'investiture qui leur avait été royalement octroyée. Seulement la ville fut tenue de leur rembourser leurs offices à raison de 600 livres.

En 1692, les échevins demandèrent à racheter les charges de courtiers et firent à cet effet une offre de 136,364 livres, plus les 2 sous pour livre, qui fut acceptée. Dès lors ils entrèrent en possession des droits et priviléges attribués auxdites charges, qui, probablement, à partir de cette époque, furent exercées sous l'inspection de l'échevinage, au profit de la commune. La ville fut autorisée en même temps à contracter un emprunt à constitution de rentes pour réaliser la somme qu'elle avait offerte (1).

Le 28 Ventôse an IX de la république française, une bourse de commerce fut créée à Reims, et on lui affecta pour local la grande salle de l'archevêché.

(1) Arrêt du conseil d'état, 1692.

Digitized by Google

L'emplacement trouvé, il fallut songer au personnel, et un certain nombre de courtiers fut appelé à desservir ce nouveau temple de l'industrie. Mais, soit que, pendant ces temps de guerres et de troubles, les transactions ne présentassent pas une importance suffisante, soit aussi, peut-être, parce que la position des intermédiaires non reconnus par la loi, et qui exploitaient alors la place, leur parut inexpugnable, pendant longtemps les courtiers semblèrent considérer leur charge comme une sinécure et leur titre comme un vain nom.

Ce ne fut guère que vers l'année 1825 qu'ils se réveillèrent de ce long sommeil et prirent leurs fonctions au sérieux. Ils en comprirent, au reste, rapidement toute l'importance, et cette utile institution, dignement représentée par les titulaires actuels, rend de véritables services au commerce.

Reims compte en ce moment trois courtiers de vins seulement, qui peuvent exercer dans le pays vignoble tout entier, et dont les droits se perçoivent de la manière suivante :

2 fr. par pièce de 120 francs ou au-dessous ;
3 fr. par pièce au-dessus de 120 francs ;
5 centimes par bouteille jusque 500 bouteilles ;
4 » 1000 ;
2 » au-dessus de 1,000 (1).

(1) *Tarif général des droits de courtage, pour la place de Reims*, délibéré par le tribunal de commerce, en sa séance du 7 Octobre 1826. — (*Reims, chez Guélon-Moreau, imprimeur de la Bourse*, 1826).

Reims. — L. Jacquet, Imprimeur de l'Académie.

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1845-1846.

N° 5.

Séance du 1er Août 1845.

SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Correspondance. — Lecture de M. Aubriot : *Catalogue des mollusques vivants du département de la Marne.* — Lecture de M. Bonneville : Fragment d'un ouvrage intitulé : *Traité des moyens préventifs de la récidive.* — Lecture de M. Bandeville : Fragment de l'*Histoire des Bénédictins en Champagne.*

La séance est ouverte sous la présidence de M. ROBILLARD, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le secrétaire fait le dépouillement de la correspondance manuscrite, qui comprend : 1° une Lettre de M. Gelle, exprimant son adhésion au Congrès, et renfermant trois nouvelles questions à ajouter au programme, ainsi que les solutions indiquées de quelques-unes des questions de jurisprudence qui y sont posées; — 2° une Lettre de M. Frignez, sollicitant de l'Aca-

Digitized by Google

démie la permission de la représenter au Congrès qui se réunira à Naples au mois de Septembre prochain ; — 3° une Lettre de M. Liénard, adressant, avec son adhésion au Congrès, une *Dissertation sur les monnaies des anciens Rémois*, et une série de questions destinées au Congrès qui concernent la numismatique et l'archéologie du pays de Reims ; — 4° une Lettre de M. l'abbé Blanc, remerciant l'Académie du titre de membre correspondant qu'elle lui a décerné ; — 5° une Lettre de M. Amédée Gayot, secrétaire de la Société des sciences et arts du département de l'Aube, transmettant au nom de cette société une série de questions destinées au Congrès ; — 6° une Lettre de M. Dubroca, vétérinaire au 8e régiment de dragons, faisant hommage à l'Académie d'un *Cours d'hippologie* dont il est l'auteur, et sollicitant le titre de membre correspondant ; — 7° une Lettre de M. le sous-préfet, invitant l'Académie à assister à la pose de la dernière pierre du palais de justice ; — 8° une Lettre de M. le maire, demandant à l'Académie qu'un exemplaire de ses jetons de présence soit placé sous le monument avec l'inscription que la dernière pierre doit recouvrir ; — 9° une Lettre de M. Chéri Pauffin, faisant hommage à l'Académie de cinq exemplaires d'un ouvrage intitulé *Rethel et Gerson* ; — 10° une Lettre de M. Jobard de Bruxelles, qui envoie son adhésion au Congrès ; — 11° une Lettre de M. de Bressy, faisant hommage à l'Académie d'un *Mémoire sur les inhumations* considérées au point de vue de l'hygiène, de la morale et de la religion ; — 12° une Lettre de M. Pagnon, demandant un rapport à la commission chargée d'examiner le procédé qu'il emploie pour la désinfection des fosses d'aisances.

Digitized by Google

La correspondance imprimée comprend : 1° *Géométrie du compas*, par L. Mascheroni, traduite de l'italien par A.-M. Carette, 2e édition. *Paris*, 1828, in-8°; — 2° *Cours d'hippologie*, par M. Dubroca; *Sedan*, 1844, in-8°, avec atlas; — 3° *Panégyrique de St-Vincent de Paule*, par l'abbé Bandeville; — 4° Compte-Rendu des travaux du Comice agricole, pendant l'année 1844; — 5° Comptes-Rendus des séances de l'Académie des Sciences, t. xx; — 6° *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, par C. Robert; exemplaire offert à l'Académie par M. Ernest Arnould, au nom de l'auteur. (1 vol. in-4° avec planches.) Cet ouvrage est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Paris et Lucas.

Digitized by Google

LECTURE DE M. AUBRIOT.

L'Académie a reçu plusieurs fois en hommage, des fossiles d'autant plus intéressants, que trouvés dans les montagnes qui nous avoisinent, ils attestent les grands cataclysmes qui ont bouleversé nos contrées et accusent des évènements qui seront toujours l'objet des plus sérieuses études. Si, à l'aide de ces médailles subterrannées, l'histoire des temps antérieurs à la création, ou même à la période diluvienne, a conduit aux découvertes les plus utiles par rapport à la géologie, il ne faut pas néanmoins détourner notre attention des faits qui s'attachent à l'histoire naturelle des temps modernes. C'est ce motif qui me fait espérer que l'Académie voudra bien accueillir, avec quelque intérêt, le catalogue des mollusques vivants du département de la Marne. Dressé sur les notes de M. Arnould, amateur éclairé de Châlons, le nombre d'espèces qu'il désigne s'élève à 88.

Pour donner à ce travail une application, j'y ai joint tout ce que j'ai pu réunir, pour le moment, soit en coquilles terrestres, soit en coquilles fluviatiles du pays. L'avenir mettra peut-être en ma possession les genres et les espèces qui manquent dans cette petite collection, et avec de la persévérance, le Musée de la ville possédera, par l'intermédiaire de l'Académie, les objets indiqués dans la nomenclature de M. Arnould.

L'intérêt tout local qui s'y attache, c'est qu'il faut attribuer l'existence de certains mollusques dans un lieu plutôt que dans un autre, à la qualité des eaux ou

Digitized by Google

à la température de la contrée. Tel qui vit dans une terre aride, s'éloigne des terrains marécageux; l'un s'acclimate dans les eaux saumâtres, l'autre dans les eaux douces; celui ci recherche des eaux limpides et celui-là des eaux bourbeuses. L'histoire des mollusques d'un pays a donc des rapports certains avec sa température non moins qu'avec la nature de ses eaux et de son sol.

Aux coquilles du pays, j'ai joint des coquilles marines. En les offrant à la ville, l'Académie sera encore loin de remplir les casiers, si tristement déserts, du Musée municipal; mais, de même que pour la construction d'un monument l'on pose une première pierre, de même, le don qu'elle pourra en faire servira, dès à présent, de première assise au Musée d'histoire naturelle. Quelques allocations, jointes au zèle et à la générosité des citoyens, acheveront, avec le temps, cette création, objet de mes vœux comme de mes efforts les plus incessants.

Digitized by Google

Catalogue des Mollusques vivants du département de la Marne,

DRESSÉ SUR LES NOTES DE M. ARNOULD.

ORDRE Ier

GASTÉROPODES.

1. Vitrina pellucida, Avenay.
2. — subglobosa.

ORDRE IIe

TRACHÉLIPODES.

TERRESTRES.

TÉTRACÈRES.

3. Helix fulva.
4. — fruticum, Châlons.
5. — pomatia, do
6. — arbustorum, do
7. — aspersa, do
8. — nemoralis do
9. — hortensis, do
10. — incarnata, Avenay.
11. — hispida, Châlons.
12. — candidula, do
13. — cricetorum, do
14. — lapicida, Verzy.
15. — obvoluta, Avenay.
16. — pulchella, Ambonnay.
17. — rotundata, Avenay.
18. — lucida. .....
19. — nitida, Châlons.
20. — cristallina, do
21. — carthusianella, do
22. Succinea amphibia, do
23. — oblonga.
24. Bulimus montanus, Avenay.
25. — obscurus.
26. Agathina lubrica, Molins.
27. — acicula, Châlons.
28. Clausilia bidens.
29. — ventricosa.
30. — plicatula.
31. — rugosa.
32. — parvula, Châlons.
33. Pupa marginata, do
34. — doliolum, Molin.
35. — secale, Ambonnay.
36. — tridens, do
37. — fragilis, Châlons.
38. — goodalii, Avenay.
39. — umbilicata.
40. — frumentum, Ambonnay.

DICÈRES.

41. Vertigo muscorum.
42. — pygmæa, Châlons.
42. — pusilla.
44. Parychium minimum.
45. — lineatum.
46. Cyclostoma elegans, Châlons.

FLUVIATILES.

NAGEURS.

47. Planorbis contortus.
48. — corneus, Châlons.
49. — hispidus.
50. — vortex.
51. — leucostoma, Châlons.
52. — marginatus, do
53. — carinatus, do
54. — nitidus.
55. — complanatus.
56. — compressus, do

Digitized by Google

Champigneul.

57. Physa hypnorum,
58. — fontinalis, Châlons.
59. Limnæa auricularia, d°
60. — ovata, d°
61. — glutinosa, d°
62. — stagnalis, d°
63. — palustris d°
64. — minuta, d°
65. Aneylus lacustris, d°
66. — fluviatilis, d°

MARCHEURS.

67. Paludina vivipara, Châlons.
Mareuil-sur-Ay.
68. — achatina,
69. — impura, Châlons.
70. Valvata piscinalis, d°
71. — planorbis, d°
72. — minuta.
73. Neritina fluviatilis, Châlons.

ORDRE III°

ACÉPHALÉS.

74. Anodonta cycnea, Châlons.
75. — anatina, d°
76. Unio rostrata, Châlons.
77. — pictorum, d°
78. — batava, d°
79. — littoralis, d°
80. — margaritifera.
81. Cyclas cornea.
82. — rivalis, Châlons.
83. — lacustris, d°
84. — fontinalis, d°
85. — calyculata, d°
86. — palustris, d°
Sommevesle.
87. Melania helvetica,
88. Cypris species inedita.

Catalogue des Coquilles marines, terrestres et fluviatiles offertes à l'Académie, dans sa séance du 1er Août 1845,

PAR M. AUBRIOT, MEMBRE RÉSIDANT.

Classification d'après la méthode de Cuvier.

III° CLASSE.

LES GASTÉROPODES.

III° ORDRE.

LES TECTIBRANCHES.

LES ACÈRES.

Bulla.

IV° ORDRE.

LES PULMONÉS.

PULMONÉS TERRESTRES.

Helix algira, Drap, Toulon.
nemoralis Hermonville.
Helix cricetorum, Reims.
Lapicida, Verzy.
Carthusianella, Ludes.
Obvoluta, Reims.
Cellaria.
Arbustorum, Reims.
Aspersa, Hermonville.
Hispida, Ludes.
Rotundata, Avenay.
Nitidula, Puisieulx.
Apicina, Grasse.
Incarnata, Avenay.

Digitized by Google

Helix maritima, Oran.
Candidula, Verzy.
Striata, Lyon.
Olivetorum, Auch.
Limbata, d°
Elegans, d°
Conica, Arles.
Candidissima, Oran.
Pyrenacea, Perpignan.
Lactea, d°
Pulchella, Ambonnay.
Rupestris, H^tes-Pyrén.
Labrella, Madagascar.
Irregularis, Egypte.
Rhodostoma, Roussillon.
Serpentina, Toulon.
Bulimus rosaceus.
Obscurus, Châlons.
Decollatus, Auch.
Acutus, Oran.
Radiatus, H^tes-Alpes.
Agathina perdrix.
Lubrica. Reims.
Pupa umbilicata, Trigny.
Marginata, Chenay.
Avena, Metz.
Cinerea, Lyon.
Megachylos, H^tes-Pyr.
Quadridens, d°
Clausilia vantricosa, Merfy.
Bidens, d°
Rugosa, Ville-en-Selve.
Parvula, Sermiers.

PULMONÉS AQUATIQUES.

Planorbis corneus, la Vesle.
Carinatus, d°
Physa hypnorum, la Marne.
Acuta, d°
Lymnæa palustris, la Vesle.
Ovata, d°
Stagnalis, la Marne.
Melania amarula, Madagascar.
Buccinoides, Oran.

V° ORDRE.

LES PECTINIBRANCHES.

LES TROCHOÏDES.

Turbo pica.
Littoreus.
Retusus.
———
———
———
Trochus magus.
Conuloides.
Cinerarius.
Monodonta.
Lineolatus.
Cyclostoma maculatum, Auch.
Elegans, Reims.
Paludina vivipara, la Marne.
Achatina, d°
Unicolor, le Nil.
Impura, la Vesle.
Acuta, Aigues-Mortes.
Littorina littorea.
Monodonta——
———
Natica marmorata.
Cruentata.
———
———
———
Nerita versicolor.
———
Neritina viridis.
Fluviatilis, la Vesle.
Fluviatilis Var., la Marne.

LES BUCCINOÏDES.

Conus marmoreus.
Textile.
———

Digitized by Google

Cypræa argus.
Tigris.
Arabica.
Erosa.
——
——
Vitellus.
Helvola.
Coccinella.
Moneta.
Ovula gibbosa.
Volvaria miliacea.
Oliva nana.
——
——
Columbella mercatoria.
Nitida.
Lævigata.
Mitra Sævignyi.
Buccinum reticulatum.
Undulatum.
——
——
Purpura lapillus.
id. Var.
Tuberculata.
Haustum.
Antiqua.
Monoceros imbricata.
Rissoa costata.
Ventricosa.
Parva.
Nassa Lacepedi.
Neritoides.
Dolium perdrix.
Cassis crumena.
——
Tuberculata.
Cerithium Latrellii.
Murex crassispinis.
——
——
Cornutus.
Triton pileare.
Vespaceum.
——
Ranella gigantea.
Fasciolaria ——
Scalaria communis.
Strombus auris Dianæ.
Pugillus.
——
——
Pterocera pes pelicani.
——
——

CIRROBRANCHES.

Dentalium entalis.
Oursin.

VI^e ORDRE.

LES SCUTIBRANCHES.

Haliotis tuberculata.

VII^e ORDRE.

LES CYCLOBRANCHES.

Patella vulgata.
——
——
Etheria plumbata, Sénégal.
Pecten varius.
id. Var.
——
——
Anomia ——
Modiola ——
Pentadina ——
Anondonta anatina.
Unio rostratus.
Pictorum.
Requienii.
Moquinianus.
Depressus.
Chama ——

Digitized by Google

Cardium spinosum.
Edule.
Rusticum.
Sulcatum.
——
——
Donax anatinum.
Fabagella.
Cyclas rivalis.
Cornea.
Tellina rugosa.
Tenuis.
Tenuis, Var.
Solida.
Oudardii.
Tellina pulchella.
Sol oriens.
Lucina carnaria.
Venus aurata.
—
Cytherea
Petricola ochroleuca.
Mactra solida.
—
—
Pandora
Psamobia vespertinalis.
Solen

LECTURE DE M. BONNEVILLE.

—

DROIT CRIMINEL.

Des mesures tendant à compléter l'œuvre de la justice distributive et l'efficacité du régime expiatoire (1).

Je suppose que, par la juste détermination et de la nature et du taux de la peine, le juge se soit efforcé de mesurer aussi exactement que possible le châtiment au degré de perversité du coupable, *pro mensurâ peccati;* je suppose également que, par l'établissement d'un régime pénitentiaire parfaitement organisé, on ait imprimé à l'expiation son *maximum* d'efficacité corrective; la conséquence logique de cet état normal et régu-

(1) Ce fragment fait partie d'un volume que doit bientôt publier l'auteur, sous ce titre : *Traité des moyens préventifs de la récidive.*

Digitized by Google

lier des choses sera, qu'en thèse générale, toute peine infligée devra, au jour précis de son expiration, avoir opéré l'amendement réel du condamné.

Malheureusement, quelle que puisse être jamais l'excellence de la justice pénale et du régime pénitentiaire, on doit supposer, vu l'imperfection inhérente aux institutions humaines, que, le plus souvent, l'expérience viendra déjouer ce calcul essentiellement théorique; il faut donc admettre que l'amendement sera plus ou moins prompt, plus ou moins certain, selon la gravité du méfait, la détermination de la peine, l'efficacité du régime expiatoire et le caractère des condamnés.

Ainsi, arrivera-t-il, suivant les circonstances, que l'amendement pourra se manifester, ou très-longtemps avant l'expiration de la peine, ou quelques mois seulement avant ce terme, ou juste à son expiration; ou qu'enfin cet amendement ne sera nullement opéré, au jour de la libération définitive. La raison veut que, pour des hypothèses aussi diverses, on suive une marche différente; car établir, en face de ces différentes éventualités, une règle inflexible et uniforme, ce serait faire complète négation des principes lumineux de justice distributive qui ont dû présider au jugement, et qui doivent, à bien plus forte raison, diriger les efforts de l'expiation.

C'est dans cette diversité même des résultats de la peine, que nous allons puiser l'indication des moyens qui nous paraissent le plus propres à compléter l'œuvre de la justice répressive, et l'efficacité du régime expiatoire.

Ces moyens additionnels nous semblent être, entre autres : 1° la réparation, par le condamné, du dommage causé à la partie lésée; 2° l'usage judicieux et éclairé

Digitized by Google

du droit de grâce ; 3° les libérations préparatoires ; 4° les détentions supplémentaires ; 5° enfin, un mode meilleur de mise en liberté définitive.

I. *De l'usage judicieux et mesuré des grâces.— Sa nécessité au double point de vue de la justice distributive et de la discipline pénitentiaire.*

« A côté du pouvoir qui punit, la société à dû placer le pouvoir qui pardonne. »

LA SEGLIÈRE (1).

J'ai établi précédemment que le droit de grâce est un des éléments essentiels de toute bonne justice, en ce qu'il peut seul réparer les irrévocables (2) erreurs de la faillibilité humaine.

Envisageant désormais ce droit sous un aspect nouveau, j'ai hâte de prouver que son usage, alors qu'il se fonde uniquement sur l'amendement des condamnés, alors surtout qu'il est fait avec mesure et discernement, doit être compté au premier rang des garanties indispensables à l'équitable distribution de la peine et à l'efficacité du régime pénitentiaire.

De même que le *repentir* est devant la justice répressive une cause légale (3) d'atténuation du délit et de la peine, de même *l'amendement* que ce repentir pro-

(1) Avocat général à Bordeaux.

(2) J'entends par ce mot les décisions souveraines qu'aucun pouvoir légal ne peut réformer.

(3) La plupart des codes pénaux de l'Europe mettent le *repentir* au nombre des circonstances légales atténuantes.

Digitized by Google

duit doit être aussi, aux yeux du prince, de qui la justice émane, un motif légal d'alléger la nature ou la durée de l'expiation.

En effet, dans tout système pénal, où le repentir du coupable est pris en sérieuse considération, il ne doit point y avoir d'expiations *incommuables*. Cette inflexibilité continue, inexorable du châtiment infligé, étoufferait dans sa naissance le germe du repentir; il faut toujours faire en sorte que le condamné ait un intérêt évident et personnel à s'amender. L'un des premiers criminalistes allemands, *Hegel*, prétend que la peine est *le droit* du coupable, en ce sens qu'elle *doit* le ramener au bien; ne pourrait-on pas dire avec plus de raison que l'allégement de la peine est *le droit* de tout condamné *amendé*, parce que le repentir l'a en effet ramené dans la voie du bien? En parlant ainsi, loin d'attenter à la royale prérogative du souverain, je ne fais que l'ennoblir et la fortifier, car je l'élève à la dignité, à la sainteté d'un *devoir social*. Oui, désormais, ce qu'on appelle le droit de grâce, considéré d'une manière absolue, est un devoir de raison et de justice *envers le condamné amendé*. Et ce devoir, je l'infère forcément de la loi même, qui a conféré aux tribunaux le droit d'atténuation, droit qui n'est autre chose qu'une délégation, qu'un démembrement du droit de grâce. Du moment que vous faites au juge un devoir d'alléger la peine dans le cas de circonstances *atténuantes*, et par conséquent dans le cas si éminemment atténuant du *repentir sincèrement manifesté*, vous devez, pour être logiques et justes, également imposer au prince, chef du pouvoir exécutif, le devoir d'atténuer la peine, dans le cas bien plus favorable de *l'amendement réellement opéré*. Dans le premier cas, vous n'avez

Digitized by Google

eu, pour déterminer l'indulgence du juge, qu'une apparence, qu'un symptôme d'amendement probable ; ici, vous avez, pour déterminer la clémence du prince, *un fait constaté* par l'expérience de l'expiation.

S'il en était autrement, le repentir, qui n'est, vous l'avouez, qu'un simple indice précurseur de l'amendement, serait plus favorablement traité que l'amendement lui-même, qui est le but et le triomphe de la justice pénale.

Rien donc de plus rationnel, de plus respectable, de plus moral, que l'usage du droit de grâce considéré, non plus comme prérogative extra-légale, non plus comme pouvoir réparateur des injustices juridiques; mais bien comme un devoir étroit et raisonné de miséricorde, comme une récompense spécialement assurée, sinon à tous, au moins à *l'élite* des condamnés régénérés par l'expiation. — Dans ce cas, la grâce revêt un caractère d'utilité publique et de haute moralité sociale; elle devient le complément obligé, et en quelque sorte l'appoint sacré de la justice distributive.

Cela étant, l'on conviendra que si la peine n'avait d'autre but que l'amendement, il serait aussi juste qu'humain de gracier *tout condamné*, dès que, par l'effet de circonstances ou de causes quelconques, sa réforme morale serait jugée *complète*. Mais la peine ayant aussi pour but non moins important l'*intimidation* et *la sécurité publique*, il convient de restreindre l'application du bienfait de la grâce, aux seuls condamnés qui se sont fait remarquer, entre tous, par une conduite et un repentir exemplaires.

Renfermé dans ces justes limites, l'usage du droit de grâce n'a plus aucun des inconvenients qu'on s'est plu à lui attribuer.

Digitized by Google

Et d'abord, en quoi la grâce partielle (1), accordée au condamné *amendé*, pourrait-elle nuire à l'*intimidation ?*

L'exemplarité répressive, si nécessaire pour éloigner du crime, peut se produire aussi bien par le repentir public et profond des coupables, que par l'intégrale exécution du châtiment (2). Que dis-je, le repentir avéré du malfaiteur, en face de l'expiation, n'est-il pas mille fois plus propre à prévenir le crime, que l'aspect de l'impénitence et de l'incorrigibilité, bravant les vaines rigueurs du châtiment subi ? . . . . La grâce qui suit le repentir a donc, aussi bien que le châtiment, son influence exemplaire et réformatrice !

Et c'est parce qu'il en est ainsi, que nous voyons chaque jour le juri et les tribunaux, en vertu de leur propre omnipotence, écarter des circonstances aggravantes *avouées*, supposer des circonstances atténuantes *imaginaires*, ou même acquitter des inculpés légalement et notoirement *coupables*, par cela seul, qu'à raison des bons antécédents, et spécialement du *repentir manifesté*, il existe pour eux un espoir fondé d'amendement. Demandez à ces jurés, à ces juges, tous hommes honorables et conciencieux, ce qui les détermine à agir de la sorte ? c'est, vous diront-ils, la profonde conviction où nous sommes qu'un vrai repentir équivaut presque à l'expiation ; c'est parce qu'à nos yeux, ce vrai repentir assure la sécurité publique et frappe l'esprit de la multitude d'une façon non moins

(1) La grâce entière ne doit généralement avoir lieu que comme réparation d'une *erreur* juridique.

(2) « Le repentir n'est pas moins utile pour *l'exemple* que la peine elle-même. » (Ord. du Roi du 6 Févr. 1818.)

Digitized by Google

efficace, non moins exemplaire que la vue du châtiment expié.

Ce n'est pas que j'approuve, en général, et d'une manière absolue, ces gracieuses décisions, par lesquelles le juge usurpe la prérogative royale; mais, prenant acte de la fréquence du fait, je dis que si ces sortes de grâces sont ainsi journellement accordées par la justice elle-même, *avant toute expiation*, sans qu'il en résulte d'atteinte *majeure* aux principes tutélaires de *l'intimidation* répressive, à plus forte raison en devra-t-il être ainsi, lorsque ces grâces, accordées avec maturité et discernement, émaneront directement du pouvoir royal, et lorsqu'elles n'interviendront surtout, qu'après que le coupable, frappé par la condamnation, aura dû déjà courber la tête sous l'étreinte afflictive de la peine.

Maintenant, si l'usage juste et raisonné du droit de grâce ne saurait nuire gravement au principe de l'intimidation, ne pourrait-il pas au moins compromettre, jusqu'à un certain point, *la sécurité publique?*

Les craintes à cet égard ne seraient, ce me semble, pas mieux fondées.

Tous les criminalistes s'accordent à reconnaître que la règle sévère de l'expiation peut, par exception et sans inconvénient pour la sécurité publique, fléchir « *lorsque* » *l'usage de la grâce, loin d'enhardir le criminel, doit* » *l'encourager à redevenir bon et honnête* (1). » Donc, à bien plus forte raison la grâce peut-elle intervenir sans danger, lorsqu'elle n'est accordée qu'après un certain temps d'expiation, et qu'à raison même, non pas du *repentir manifesté* par le coupable, mais, ce qui

(1) Filangieri.

Digitized by Google

est bien différent, de son *amendement opéré!* A coup sûr, dans ce dernier cas, la sécurité publique est, sans comparaison, mieux sauvegardée par la grâce faite au malfaiteur *réformé*, qu'elle ne pourrait l'être par l'intégrale punition du malfaiteur *impénitent*. Car alors, elle est, aux yeux de tous, le gage assuré de l'amendement et la meilleure garantie possible de la bonne conduite ultérieure du condamné (1).

Concluons donc d'abord que le droit de grâce, exercé dans une sage mesure, *et seulement, envers les condamnés réformés*, ajoute un nouveau degré d'exactitude à la justice répressive, sans porter aucune atteinte sérieuse, soit à l'intimidation, soit à la sécurité publique.

Mais, je dois aller plus loin; et je dis que le droit de grâce, ainsi sagement restreint, est un des mobiles les plus féconds en bons résultats pénitentiaires.

Les âmes d'élite ont seules assez de force et de droiture naturelles pour rester honnêtes par le pur amour du bien. Le reste des hommes n'est généralement retenu que par la crainte du châtiment, ou par l'appât de la considération et des récompenses. Aussi voyons-nous qu'à toutes les époques, les gouvernements moralisateurs ont, à côté des lois pénales, créé de nombreuses séries de récompenses pour le mérite et la vertu. Loin de blâmer cette pratique universelle, les plus rigoristes consentent à la considérer comme une seconde garantie de repos public (2). Or, si l'infirmité humaine est telle que les hommes *honnêtes* aient besoin,

(1) « Le repentir est la meilleure garantie de la conduite future du condamné. » (Ord. du Roi du 6 Févr. 1818.)

(2) Bentham. — *Des peines et des récompenses.*

Digitized by Google

pour persévérer dans la voie du bien, de l'énergique stimulant des récompenses, *à fortiori* doit-il en être ainsi *des coupables*, créatures faibles et dégradées qui déjà ont succombé aux fatales inspirations du crime.

Je maintiens donc, qu'outre les divers adoucissements qui peuvent résulter du régime de la prison, il est essentiel que chaque condamné *repenti* puisse toujours entrevoir, comme une lueur bienfaisante, l'espoir lointain de la miséricorde royale (1). Gardons-nous d'enlever aux condamnés ce suprême espoir de pardon: c'est le seul point par lequel notre justice humaine ressemble quelque peu à celle de Dieu !

(1) Ces idées, profondément vraies, sont au nombre de celles qui, dans la pratique judiciaire, allègent de temps à autre le sévère fardeau du ministère public. Je citerai pour exemple ces paroles d'un jeune et éloquent avocat général : « La cour, disait-il au jury, saura dans sa généreuse rigueur, tenir compte à l'accusé de son *repentir*. Croyez-même, messieurs, qu'une plus haute sollicitude le suivra dans le lieu où il va subir sa peine, et là, s'il continue à donner des preuves non équivoques d'amendement, si sa vie est laborieuse et exemplaire, l'inépuisable clémence du Roi saura alléger sa peine, et *achever* ainsi, par cet acte d'auguste miséricorde, la régénération salutaire que vous aurez commencée par votre justice. » (*Gilardin, avocat général à Lyon*).

Digitized by Google

LECTURE DE M. MAX. SUTAINE.

Essai sur l'histoire des Vins de la Champagne. (Suite.) (1)

CHAPITRE V.

Des vins mousseux. — Des contrefaçons. — Réflexions générales.

Ce que j'ai dit des vins de la province de Champagne, en général, suffit pour démontrer qu'ils sont d'ancienne et noble souche. Après avoir lutté avec avantage contre de redoutables rivaux, ils ont attendu la justice et la consécration du temps, et ont su conquérir un rang élevé dont ils n'ont pas déchu depuis.

Les vins mousseux proprement dits sont les derniers rejetons de cette illustre famille.

Mais, pareils à ces cadets de bonne maison qui font un chemin brillant et rapide, ils ont audacieusement usurpé la place de leurs aînés, dont l'illustre race s'éteint tous les jours.

Les délicieux vins rouges, les excellents vins blancs non mousseux d'Ay, d'Avenay, d'Hautvillers, que savaient si bien apprécier nos aïeux, ont à peu près entièrement disparu. Ceux non moins parfaits de la montagne de Reims, Bouzy, Sillery, Verzenay,

(1) Voir les numéros des 6 et 20 Juin, et du 18 Juillet.

Digitized by Google

Mailly, Verzy deviennent plus rares de jour en jour. Les vins mousseux ont tout envahi ; le bruit et le fracas des nouveaux venus ont remplacé le calme et la dignité des anciens. C'est qu'ils sont si brillants, si élégants, si parfumés et si jolis, ces audacieux parvenus, qu'il faut bien leur pardonner leur usurpation ! Elle est si innocente, celle-là ! Ils ont su se faire tant d'amis, tant de partisans, ils vivent en si bon accord avec toutes les puissances de ce monde, qu'en vérité, je ne me sens ni la force de les combattre, ni le courage de les mettre en jugement!

Quelle est l'origine de ces pacifiques conquérants ? A quelle époque l'Ay a-t-il pour la première fois pétillé sur la table de nos pères? Voilà, je l'avoue avec la profonde humilité convenable, en pareille circonstance, à tout historien, ce que les recherches les plus minutieuses, les plus consciencieuses n'ont pu m'apprendre.

N'est-ce pas ici le cas de déplorer amèrement un malheur qui nous a privés peut-être de nombreux documents, dont la perte est irréparable aujourd'hui? Je veux parler de la destruction de l'abbaye d'Hautvillers, incendiée et pillée en 1562, pendant les guerres de religion, sous Charles Delbène, son cinquante-neuvième abbé (1).

Une partie des archives a été sauvée, il est vrai, et transportée, soit à Reims, soit à Châlons, soit à Epernay ; mais le feu a dû se faire aussi une large part et dévora sans doute de précieux renseignements. Ce riche monastère, dont la fondation remonte à l'année 660, possédait les principaux vignobles qui

(1) *Gallia christiana.*

Digitized by Google

s'étendaient entre Ay et Hautvillers, et son cartulaire devait renfermer une quantité considérable de titres, de notes, qui peut-être serviraient aujourd'hui d'autorité à l'histoire du vin de Champagne ; précieux jalons que la fureur des guerres de religion a sans doute anéantis, et dont la perte nous rejette dans l'incertitude des conjectures et des suppositions.

Puisque nous nous trouvons réduits à ces dernières, je me permettrai d'en hasarder une qui ne me paraît pas trop entachée d'hérésie, à savoir : que les vins mousseux peuvent très-bien devoir leur origine à l'abbaye d'Hautvillers. Parmi les bons pères qui peuplèrent le couvent et qui nous ont laissé de si utiles, de si patients travaux, ont dû se rencontrer aussi de savants sommeliers. L'imagination de l'un de ces hommes de génie, fécondée par le fumet des riches celliers du couvent, aura cherché quelque sublime création, et l'idée première du vin mousseux aura jailli de son cerveau fertilisé. Nous savons déjà les progrès que l'un d'eux, dom Pérignon, fit faire à la culture de la vigne et à l'art de la vinification. Il était digne de comprendre cette admirable invention.

Peut-être aussi est-elle due au hasard ; au hasard, qui a fait tant de précieuses découvertes, dont l'orgueil des hommes s'est approprié la gloire et le mérite.

Il est incontestable, et nos pères ont dû, depuis longtemps, en faire la remarque, que nos vins blancs ont, par excellence, une prédisposition naturelle à la mousse. Il y a plus : il est très-difficile de vaincre entièrement cette disposition et de les obtenir parfaitement tranquilles, et c'est précisément cette difficulté qui, jointe d'ailleurs à l'excellence de la qualité, fait le haut prix des vins de Sillery *non mousseux*.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, il est probable que les premiers vins de ce genre qui sont sortis des caves de la Champagne, n'avaient qu'une mousse faible, et, pour employer un terme du métier, ils ont dû seulement *crémer*.

L'imperfection des verreries à bouteilles, aux siècles antérieurs, ne permet pas de supposer que nos pères eussent osé laisser prendre à leurs vins le degré de mousse qu'on exige généralement aujourd'hui. Le Champagne aurait trop facilement brisé sa prison fragile, et la casse aurait cruellement détruit les espérances du spéculateur imprudent.

Les premiers essais réussirent. En offrant un nouvel et piquant attrait aux dégustateurs intelligents, ils ont réveillé les palais endormis et émoussés par les vins capiteux de la Bourgogne et du Midi, et leur succès a été complet. Ils ont été le prélude de la révolution œnologique, qui depuis a fait le tour du monde.

Il est certain que c'est d'Ay ou d'Epernay que partirent les premiers flacons de ce nectar écumant, qui vint apporter une gaîté nouvelle aux joyeux festins de nos aïeux. Quand les poètes veulent chanter le Champagne, c'est presque toujours le *pétillant Ay* qu'ils célèbrent dans leurs vers.

Ay! nom glorieux qui assure à la petite ville qui le porte une impérissable immortalité! Le temps a soufflé sur de vastes et opulentes cités qui ont disparu de la surface du globe, sans laisser trace de leur passage, tandis que tu vivras toujours dans la mémoire des gourmets reconnaissants!

Nous avons vu que François I^er^, Charles-Quint, Henri VIII, Léon X possédaient des vignes à Ay; nous connaissons la prédilection d'Henri IV pour ce

Digitized by Google

vin, qu'il proclamait le meilleur de tous ; on dit aussi que Louis XIV, qui se connaissait en bonnes choses, le préférait à beaucoup d'autres ; mais rien ne semble prouver que le vin d'Ay que buvaient ces princes fût mousseux. Je suis même très-disposé à croire qu'il était parfaitement non mousseux et tranquille, et cela par la simple raison que voici : c'est que s'il eût été autrement, l'histoire en aurait sans doute fait mention. Du vin mousseux devait paraître à cette époque chose assez curieuse pour qu'on en gardât le souvenir. On sait, au surplus, que dans les bonnes années, les vins d'Ay non mousseux ont un bouquet et un parfum dont l'exquise délicatesse justifie suffisamment la haute préférence dont ils étaient l'objet.

Les documents les plus anciens que j'aie pu trouver et dans lesquels il soit question d'une manière positive du Champagne mousseux, sont les odes de Grenan et de Goffin, imprimées en 1711 et 1712, et que j'ai déjà citées.

Bien certainement les vins mousseux remontent au-delà de cette époque, mais je crois qu'il est à peu près impossible de fixer celle de leur origine. Je sais bien que dans certains vignobles de la Marne on prétend qu'ils ont existé de temps immémorial, mais cette opinion ne se repose sur aucune preuve ; on ne trouve dans les archives des communes rien qui la justifie, rien qui vienne dissiper les ténèbres dont cette découverte s'environne. Il est très-présumable, comme je le disais tout à l'heure, que le hasard doit en avoir tous les honneurs.

J'ai sous les yeux une lettre autographe de l'abbé Bignon (1), adressée au président Bertin du Rocheret,

(1) De l'Académie française.

Digitized by Google

qui faisait à Epernay un commerce de vin assez étendu, et qui a laissé sur cette ville un recueil de notes manuscrites. Cette lettre (datée de Paris, 20 Décembre 1736) contient des renseignements curieux sur les soins qu'on apportait alors aux envois; nous n'avons depuis rien inventé de mieux.

« Je n'ai goûté qu'hier, dit l'abbé Bignon, le vin » cacheté d'*un chiffre en cire rouge*; il m'a paru fort » délicat, mais ayant encore de la liqueur, dont avec » le temps il pourrait se défaire; mais après quoi je » craindrais aussi qu'il ne lui restât pas beaucoup de » force. Un autre, aussi cacheté de cire rouge, *mais* » *avec les armes*, m'a paru avoir plus de qualité et de » fond de vin, quoiqu'il soit aussi très-délicat et très- » léger; l'un et l'autre *sablant parfaitement*, *mais ne* » *pouvant s'appeler mousseux* (1).

» Pour ce qui est de celui qui est cacheté de noir, » les gens qui font cas de la mousse lui donneraient » les plus magnifiques éloges. Il serait mal aisé d'en » trouver qui portât plus loin cette belle perfection. » La valeur de trois cuillerées au fond du verre est » surmontée de la plus forte mousse jusqu'au bord; en » récompense je lui ai trouvé un furieux vert et sans » beaucoup de fond de vin. »

Si, comme cette lettre en fait foi, le vin de M. Bertin du Rocheret moussait très-fort, la manière dont on travaillait les vins mousseux à cette époque nous fait comprendre que l'abbé Bignon l'ait trouvé *furieusement vert.*

(1) Cette espèce de vin, qui ne mousse qu'à demi, et dont l'abbé Bignon écrit qu'il *sable parfaitement*, est connue maintenant sous le nom de *vin crémant*. Cette qualité, quand elle a bien réussi, est très-estimée.

Digitized by Google

La vogue dont le Champagne jouissait au XVI^e^ siècle n'avait pas déchu au XVIII^e^, et les soupers de la régence durent mettre à leur tour le vin mousseux à la mode. En effet, ce vin brillant et léger, qui pétille dans le verre et dans la tête, qui fait étinceler l'esprit et réveille le cœur, devait être l'accompagnement obligé de ces fêtes tant soit peu décolletées, où la cour et la ville se dédommageaient amplement de vingt années de tristesse et d'ennui.

« Quand mon fils se grise, écrivait le 13 Août 1716 » la princesse Charlotte-Elisabeth de Bavière, ce n'est » point en buvant des boissons fortes, des liqueurs » spiritueuses, mais en pur vin de Champagne (1). »

Aussitôt son apparition, le Champagne mousseux trouva des poètes qui célébrèrent ses louanges et chantèrent ses vertus. Il n'est pas de vin qui ait fait commettre plus de vers, jaillir plus de couplets du cerveau des buveurs ; aussi serais-je fort embarrassé, si je voulais me jeter dans les citations, de faire un choix parmi ces nombreuses élucubrations plus épicuriennes souvent que poétiques.

Je demanderai la permission néanmoins d'en faire une seule, qui rentre doublement dans notre sujet : d'abord parce que la pièce dont elle est extraite est une des plus anciennes de celles où il est question des vins mousseux, et ensuite parce que l'auteur et le traducteur étaient, l'un et l'autre, attachés à l'université de Reims.—Voici la traduction de deux strophes d'une ode latine, que Charles Lebatteux, professeur de rhé-

(1) Fragments de lettres originales de madame Charlotte-Elisabeth de Bavière (mère du régent). — *Hambourg et Paris, chez Maradan*, 1788.

Digitized by Google

torique au collége de Reims, composa en 1739, traduction due elle-même à Desaulx, chanoine de la cathédrale et chancelier de l'université rémoise :

. . . . . .
Ce n'est point sur les monts de Rhodope et de Thrace
Que j'irai t'invoquer; ces monts couverts de glace
Sont-ils propres à tes faveurs?
Non! Reims te voit régner bien plus sur ses collines.
Là je t'offre mes vœux; de nos côtes voisines,
Embrases-moi de tes ardeurs. (*Textuel*).

Soit que d'un lait mousseux l'écume pétillante,
Soit qu'un rouge vermeil, par sa couleur brillante
T'annonce à mes regards surpris,
Viens, anime mes vers; ma muse impatiente
Veut devoir en ce jour les accords qu'elle enfante
A la force de tes esprits (1).

A l'appel poétique de Coffin, plus d'un champion vint se ranger sous sa bannière et combattre à ses côtés. En 1712 parut une imitation en quatorze strophes de son ode *de la Champagne vengée ;* cette imitation, assez médiocre du reste, était l'œuvre de L. Degrigny et A.-R. Richard, tous deux enfants de la cité et élèves de rhétorique au collége des Bons-Enfants de Reims (2).

Malgré le succès qu'obtinrent les vins mousseux, on ne se livra d'abord à leur fabrication qu'avec beaucoup de prudence et de circonspection. Quoique la mousse fût en général plus faible que celle qu'on exige aujourd'hui, cependant, comme son plus ou moins d'intensité dépendait du hasard, et qu'on ne connais-

(1) *In civitatem remensem* (ode sur la ville de Reims), par Ch. Lebatteux, professeur de rhétorique au collége de Reims. (Bibliothèque de Reims.)

(2) *Reims, chez B. Multeau, rue des Elus,* 1712.

Digitized by Google

sait alors aucun moyen de régulariser sa marche, elle acquérait parfois une violence qui venait déjouer tous les calculs des spéculateurs. La *casse* ravageait alors les caves, et nos pères, voyant leurs espérances de fortune s'envoler avec les éclats de leurs flacons mutilés, ne recommençaient qu'avec timidité, et pour ainsi dire en tremblant, de nouvelles opérations.

De là, sans doute, le peu d'extension que prit d'abord le commerce du Champagne mousseux, qui, jusqu'à la fin du siècle dernier, céda le pas aux vins rouges et blancs en cercles.

En 1780, un négociant d'Epernay tira cinq à six mille bouteilles, et l'importance de ce tirage fut remarquée.

En 1787, une des premières maisons de la même ville et de toute la Champagne osa risquer une opération de cinquante mille bouteilles; cela parut prodigieux et l'on ne comprenait pas qu'il fût possible de trouver des débouchés pour une quantité aussi considérable. Aujourd'hui, la même maison compte ses bouteilles par millions.

On était loin de prévoir alors que le Champagne deviendrait, quelques années plus tard, le plus populaire, le plus connu de tous les vins de luxe.

D'après ce que nous venons de dire, nous sommes fondés à croire que le vin réellement et franchement mousseux ne remonte guère au-delà du XVIII^e^ siècle, et que vers le milieu de ce même siècle il n'était encore qu'une exception, connue seulement de quelques amateurs riches et privilégiés.

Nous parlions tout à l'heure de la casse, dont les ravages durent souvent effrayer nos aïeux. On cite, à Epernay, l'année 1776, comme ayant été des plus

Digitized by Google

désastreuses sous ce rapport. Malgré les efforts tentés depuis quelque temps pour régulariser les opérations, sommes-nous plus heureux aujourd'hui ? Nous n'osons, en vérité, nous prononcer pour l'affirmative.

On a bien fait des essais sur les causes et la marche de la fermentation ; des hommes studieux, au nombre desquels nous devons citer M. François, de Châlons-sur-Marne, ont cherché à déterminer les proportions dans lesquelles les principes constitutifs du vin devaient être combinés pour obtenir une belle mousse, sans excès de casse ; les verreries à bouteilles ont fait des progrès incontestables ; nous sommes, en un mot, plus avancés sans doute qu'il y a un siècle, et cependant pouvons-nous compter d'une manière certaine, positive, sur la réussite de nos tirages? La marche mystérieuse de la nature ne vient-elle pas souvent encore déjouer les formules de la science, renverser les calculs de l'expérience et de la théorie?

Parmi les années qui donnèrent un démenti cruel à toutes ces combinaisons, nous nous contenterons de rappeler ici la plus récente : celle de 1842. Longtemps les spéculateurs garderont le souvenir de la *casse*, qui, cette année, a décimé leurs caves.

Espérons qu'enfin la science sera plus heureuse un jour, et qu'elle finira par découvrir des régulateurs, par indiquer des données plus précises, qui permettront de laisser au hasard une moins large part dans les tirages de vins mousseux.

Déjà des esprits inventifs se sont émus à la vue des sinistres que nous venons de signaler, des appareils ingénieux ont été imaginés pour prévenir ces désastres ; mais ils attendent encore de l'expérience la consécration qui leur manque encore, et que le temps,

Digitized by Google

qui tôt ou tard signale les choses utiles, peut seul leur donner (1).

Longtemps on a cru qu'avec les vins des coteaux d'Ay et des deux rives de la Marne seulement on pouvait faire des vins mousseux. Ce préjugé était tellement enraciné, cette erreur avait si bien passé à l'état de vérité, qu'en 1806, M. J.-B.-A. Mennesson écrivait à propos de l'Ay mousseux, chanté par Voltaire, dont il cite quelques vers :

« Tout le monde connaît ces vins précieux pleins » d'agréments et de délicatesse, appelés *vins de ri-* » *vière*, célébrés si souvent par les muses, et que Vol- » taire a chantés. Il n'y a *seules* que les côtes d'Ay, » Cumières, Hautvillers, Epernay, Avize et Pierry » qui les produisent (2).» Dom Géruzez dit à peu près la même chose dans son *Histoire de Reims*, imprimée dix ans plus tard.

C'est qu'en effet, à cette époque encore, à l'exception des excellents vins blancs non mousseux auxquels les vignobles renommés des marquis de Sillery (3)

(1) Un homme éminemment laborieux, M. de Maizières, ancien professeur de mathématiques spéciales, a inventé un appareil auquel il a donné le nom de *Paracasse*. Une première expérience, faite il y a deux ou trois ans, a laissé peut-être quelque chose à désirer. M. de Maizières, qui veut tenter un nouvel essai plus complet, fait aujourd'hui au commerce un appel, que dans tous les cas, ce me semble, il serait bon de ne pas négliger.

(2) *L'Observateur rural de la Marne*, par J.-B.-A. Mennesson. — *Epernay, chez Warin-Thierry*, 1806, page 7.

(3) Les vins *de Sillery, non mousseux*, connus également sous le nom de *Sillery secs*, durent leur renommée, non-seulement à la bonne qualité du sol, mais encore aux soins minutieux qui présidaient à leur confection. La maréchale d'Estrée, par exemple, surveillait ses pressoirs avec la plus scrupuleuse attention. Chaque grappe était exami-

Digitized by Google

donnèrent, il y a longtemps déjà, une réputation européenne qui s'est toujours soutenue depuis, les grands crûs de la montagne de Reims, Bouzy, Verzenay, Mailly, Verzy, Rilly, ne produisaient à peu près que des vins rouges. Il n'y a guère que trente à quarante ans qu'on imagina de faire avec les produits de ces vignobles des vins mousseux qui réussirent parfaitement.

En effet, si les vins d'Ay se distinguent peut-être par un bouquet plus fin, un parfum plus délicat, ceux de Verzenay, Verzy, Sillery, Bouzy, ont bien plus de corps et de richesse et viennent heureusement en aide aux coteaux de la Marne, dont la légèreté a souvent besoin de soutien (1). Nous n'ajouterons qu'un mot à ce parallèle : les vins de la montagne de Reims que nous venons de citer s'achètent et se vendent à des prix beaucoup plus élevés que ceux de la rivière.

Dès lors, l'ancienne division vinicole de la Champagne n'exista plus. La chaîne de collines qui sépare le pays rémois des contrées arrosées par la Marne ne fut plus une barrière (pour ainsi dire infranchissable autrefois) derrière laquelle les différents vignobles s'abritaient dans leur spécialité réciproque. Jadis et au temps même encore où Géruzez écrivait son *His-*

née au soleil, et tous les grains qui n'avaient pas atteint leur complète maturité, ou qui laissaient quelque chose à désirer, étaient éliminés impitoyablement. Aussi ses vins étaient-ils parfaits.

(1) Tous ceux qui ont lu l'*Histoire de Reims* de Dom Géruzez, et qui connaissent tant soit peu nos vignobles, ont dû remarquer avec un profond étonnement l'opinion qu'il émet à ce sujet. Selon lui, les vins de la montagne auraient moins de corps que ceux de la rivière, tandis que c'est, au su de tous les connaisseurs, le contraire qui a lieu. Il fallait que la matière que traitait Géruzez lui fût bien peu familière, pour qu'il professât une semblable hérésie.

Digitized by Google

toire de Reims (en 1817), les grands crûs de la montagne, Sillery, Verzy, Verzenay, Bouzy, Ambonnay, Rilly, etc., un peu plus loin au nord-ouest de la ville, le clos de Saint-Thierry, étaient, à de bien rares exceptions près, exclusivement affectés aux vins rouges (1). Ceux de la rivière, au contraire, Ay, Hautvillers, Mareuil, Epernay, Cramant, Avize, Pierry, etc., ne produisaient à peu près que des vins blancs (2).

Cette grande division a pour ainsi dire entièrement disparu; on fait des vins blancs partout. Une heureuse fusion s'est opérée parmi les divers vignobles que je viens de citer, et, pour la plus grande jouissance des amateurs et des gourmets, ils se prêtent mutuellement leur concours aujourd'hui.

Dès ce moment aussi, le commerce de la Champagne subit une transformation complète. Les excellents vins rouges des grands crûs, si prisés de nos aïeux, n'obtenaient plus toujours, malgré leur juste réputation, la faveur qu'ils méritaient. Le nord de la France, la Belgique, la Hollande, qui jadis s'approvisionnaient dans nos vignobles, s'habituèrent peu à peu aux vins de Bordeaux, plus faciles peut-être à conserver dans

(1) Nous ne parlons ici, bien entendu, que des vins faits avec les raisins noirs. — On ne connaissait alors, en fait de vins blancs, dans ces vignobles, que ceux provenant de raisins blancs, et tout le monde sait que ceux-là sont légers, maigres, et de médiocre valeur.

(2) Les vignes d'Ay, de Mareuil, d'Hautvillers et de Pierry ne produisent, à peu d'exception près, que des raisins noirs; celles de Cramant, Avize, Oger, Le Mesnil, au contraire, sont à peu près entièrement plantées *en blancs*, et ne possèdent guère maintenant qu'un sixième de raisins *noirs*. Aussi les vins de ces derniers vignobles sont-ils fins, agréables, mais aussi beaucoup plus légers que ceux des autres crûs.

Digitized by Google

les caves peu profondes de ces contrées humides. Alors sa consommation, restreinte dans un cercle étroit, ne suffit plus à la production ; les acheteurs manquaient souvent, les prix ne récompensaient que faiblement le labeur du vigneron, et la valeur des vignes était menacée d'une dépréciation sensible. Du jour, au contraire, où les produits des coteaux rémois furent employés en vins mousseux, l'aisance rentra dans les villages de la montagne, les récoltes s'enlevèrent à des conditions avantageuses pour le producteur, et dans certaines localités le prix des vignes a plus que triplé.

C'est qu'aussi depuis trente ans le commerce du vin de Champagne mousseux a pris un essor considérable ; il a rendu le monde entier tributaire de notre province, et l'on citerait à peine un coin du globe où ce joyeux voyageur n'ait pénétré.

La faveur même avec laquelle il a été accueilli partout a donné naissance à une erreur qui, dans quelques pays étrangers surtout, obtient encore un certain crédit.

Nous avons entendu dire souvent qu'il était impossible que les vignes de la Champagne satisfissent aux besoins de la consommation, et qu'en conséquence une bonne partie du Champagne exporté devait être le produit d'une fabrication artificielle.

C'est là un préjugé grave et qu'il importe de détruire ; le plus simple rapprochement de chiffres suffira pour en faire justice.

Dans les grandes années comme 1834 et 1842, la Champagne produit de 13 à 14,000,000 (1) de bouteilles

(1) Dans les deux années que je viens de citer, les produits de toutes les verreries du nord et de la Lorraine, qui alimentent la

Digitized by Google

de vin blanc, que la casse et la manutention réduisent à 11 ou 12,000,000. On peut évaluer la production moyenne à 7,000,000 de bouteilles environ. Or, veut-on savoir maintenant quel chiffre atteignent les expéditions? La Champagne, du 1er Avril 1843 au 1er Avril 1844, a exporté 5,806,987 bouteilles, et 7,377,070 du 1er Avril 1842 au 1er Avril 1843.

Or, comme dans ce dernier chiffre sont comprises les quantités que les négociants s'expédient entre eux et qui ne sortent pas du département de la Marne, il en résulte que les exportations de 1842 à 1843 ont atteint à peu près 6,000,000 de bouteilles seulement (1).

C'est aussi à ce nombre environ qu'il est permis d'estimer la consommation annuelle. On voit donc que la Champagne peut largement suffire à ses besoins, dont on a singulièrement exagéré le chiffre, et que les amateurs peuvent se rassurer; quelque nombreux qu'ils soient, ils n'absorbent pas encore toutes les richesses de ses coteaux.

Le vin de Champagne a subi le sort de toutes les

Champagne, ont été absorbés entièrement, et il est resté encore dans les celliers une quantité notable de vins en cercles. Or, la fabrication des différentes verreries peut s'évaluer de 8 à 9,000,000 de bouteilles de premier choix, puis vient le deuxième choix, dont quelques spéculateurs font usage.

(1) Ces chiffres sont officiels et extraits des registres de l'administration des contributions indirectes.

Dans le mouvement de 7.377,070 bouteilles, de 1842 à 1843, l'arrondissement de Reims figure pour	3,619,867
Celui d'Epernay, pour	1,725,376
Celui de Châlons, pour	2,031,827
	7,377,070

Ay fait partie de l'arrondissement de Reims.

Digitized by Google

grandes découvertes que le succès couronne. Une foule d'imitateurs s'est précipitée à sa suite, et la lèpre de la contrefaçon s'est attachée à sa vogue. Ils ont cru, les sacriléges, qu'il suffisait qu'un vin moussât pour devenir *vin de Champagne!* Ils n'ont tenu aucun compte de ce terrain crayeux, léger, subtil, pour ainsi dire, comme le vin qu'il produit, et ils ont demandé du Champagne aux coteaux brûlés du midi, au sol glacé du nord!

La Bourgogne, si riche en délicieux vins rouges, auxquels nous nous plaisons à rendre hommage, est descendue elle-même dans l'arène, et, l'une des premières, a entamé cette lutte inégale qui fut un triomphe de plus pour la Champagne.

Ensuite sont venus les vins d'Arbois, de Saumur, de Vouvray, de Saint-Peray mousseux; puis, à son tour, la Suisse prétendit avoir découvert dans ses montagnes de neige un filon de la mine champenoise.

Les rives de la Moselle et les bords du Rhin ne se sont plus contentés de produire d'excellents vins blancs, justement renommés; ils ont voulu se passer aussi la fantaisie du vin mousseux, et le grave et capiteux Rudesheimer, délaissant le *Romer* national, a essayé de pétiller dans le verre élégant de la Champagne.

Le Wurtemberg, la Saxe, la Silésie elle-même n'ont pas voulu rester en arrière, et nous avons vu paraître les vins mousseux d'Esslingen, de Dresde et de Grunberg! Jusque-là, rien de mieux; chacun était dans son droit. — Le véritable Champagne s'est tenu debout et ferme au milieu de toutes ces imitations plus ou moins infructueuses, et qui n'ont servi qu'à constater sa supériorité. Aussi n'aurions-nous nul motif sérieux de nous en émouvoir et de nous en préoccuper,

Digitized by Google

si elles s'étaient toujours renfermées dans les limites d'une concurrence honorable. Malheureusement il n'en est pas ainsi partout. Dans plusieurs contrées, certains contrefacteurs se livrent audacieusement et presque publiquement à de honteuses manœuvres, dont on ne saurait trop énergiquement flétrir la déloyauté. Comprenant que leurs produits ne peuvent, pour la plupart, obtenir par eux-mêmes qu'un médiocre crédit près des acheteurs, ils ont recours à la fraude la plus scandaleuse. Non contents de les décorer traîtreusement du nom de *Champagne*, ils s'emparent des marques les plus en vogue et, à l'aide de ce faux et du plus criant abus de confiance, vendent à de crédules consommateurs un triste breuvage auquel les étiquettes champenoises servent de passe-port et de manteau. Trompant ainsi la bonne foi des uns, volant aux autres une réputation loyalement conquise par de longs et coûteux efforts, ils flétrissent, et c'est là le plus désastreux résultat de cette déplorable concurrence, ils flétrissent, dis-je, la renommée des marques les plus estimées, en les rendant ainsi et, tout à la fois, complices et victimes de leur fraude.

Les maisons champenoises ont institué récemment une commission à laquelle elles ont confié la défense de leur bon droit et le soin de veiller aux intérêts communs. Puissent ses efforts être couronnés de succès, et les états qui tolèrent une si scandaleuse violation du droit des gens, entendre enfin la voix de la justice !

J'ai dit, en commençant ce travail, que je n'entendais nullement faire un cours d'enseignement vinicole ou commercial, et je tiendrai parole. J'ai voulu écrire l'histoire de nos vins et non celle de leur manutention.

Digitized by Google

Cette dernière pourrait presque fournir, à elle seule, la matière de deux volumes, dont l'un serait destiné à réfuter les erreurs qui ont été accréditées sur ce sujet (1).

Mais ce que je puis dire, le voici : c'est qu'on se fait généralement une idée très-inexacte du commerce des vins de Champagne, qui certainement est un des moins connus (2).

(1) Au moment où j'écris ces lignes, un journal de Reims (*l'Industriel*) publie la traduction d'un article du *Fraser's Magazine*, signé O. N. Comme je n'ai pas l'original sous les yeux, je ne puis vérifier l'exactitude de la traduction; mais si nous devons nous en rapporter à cette dernière, l'auteur de l'article n'a pas reçu toujours des renseignements bien précis sur le sujet qu'il traite. Après avoir consacré quelques lignes à une notice historique très-abrégée, mais assez exacte cependant, de nos vins, il entretient ses lecteurs de la manière de les faire, et tombe alors dans de nombreuses erreurs. Je n'en citerai qu'une seule : « Si les dommages qui résultent de l'éclatement des » bouteilles vont au-delà de 16 0/0, dit M. O. N., on transporte le » vin dans un caveau plus frais, ou bien *on le débouche pour un* » *temps donné ; puis on ferme les bouteilles lorsqu'on estime que la* » *surabondance du gaz n'existe plus.* »

Si M. O. N. avait tant soit peu fréquenté la Champagne, il n'aurait certes pas écrit ces lignes. En suivant la marche du vin, il se serait convaincu que si on débouchait, *pour un temps donné*, du Champagne mousseux au moment de sa plus violente fermentation, et quand la *casse* a déjà atteint 16 0/0, ce n'est pas seulement du gaz qui s'échapperait, mais bien aussi le vin lui-même ; la bouteille serait bientôt entièrement vide, on n'aurait plus besoin de la *refermer*.

M. O. N. semble douter que les meilleurs vins de Champagne, même les *non mousseux*, puissent se garder au-delà de 15 à 20 ans. Je m'empresse de le rassurer à cet égard. Je ne parlerai pas des excellents Sillery et Ay non mousseux de 1825, admirables encore par leur vigueur et leur parfum, mais je dirai que dernièrement j'ai été à même de déguster de l'Ay sec de 1794 ! qui était parfait. Or, ce vin avait 50 ans !

(2) Combien de personnes, par exemple, croient encore qu'on ne peut faire des vins blancs qu'avec des raisins blancs, et sont tentée

Digitized by Google

Il en est peu qui présentent plus de difficultés, qui soient entourés de plus d'écueils et de périls, qui exigent des connaissances plus variées. Le fabricant d'étoffes qui emploie toujours les mêmes laines, qui se sert constamment des mêmes moyens d'action, peut, en procédant par analogie, opérer chaque année d'une manière à peu près mathématique ; il connaît d'avance la qualité du tissu qui sortira de ses ateliers. Il en est tout autrement des vins mousseux : l'expérience des années précédentes n'est pas une garantie suffisante pour les années à venir, car la manutention n'a pas de règles invariables.

Les plus habiles voient fréquemment leurs combinaisons, leurs calculs déjoués par le hasard ; souvent la cuvée sur laquelle reposaient leurs espérances, en apparence les mieux fondées, est cruellement décimée par la *casse* ou ne *mousse* pas du tout.

La science, nous l'espérons bien, n'a pas dit son dernier mot ; mais enfin, jusqu'ici, elle n'a pu nous initier aux mystères de la fermentation et nous donner de formules positives ; aussi, je le répète, le hasard a encore une trop large part dans les opérations de la Champagne.

Et puis ensuite il ne suffit pas toujours de faire du

de regarder comme de mauvais plaisants ceux qui leur donnent l'assurance que les meilleurs, précisément, sont le produit de raisins noirs. Il en est un grand nombre que vous aurez infiniment de peine à détromper. Je pourrais citer, à ce propos, la déconvenue d'un célèbre chimiste qui, dans une discussion sur ce sujet, fut battu par une dame champenoise, ma parente. Après de longs débats, cette dame, pressant un grain de raisin noir, fit remarquer que le jus qui en sortait était d'un blanc à peine nuancé d'une teinte rose, et le savant, désappointé, dut se rendre à l'évidence.

Digitized by Google

bon vin ; il faut encore et surtout qu'il réponde à l'idée que s'en font les consommateurs, et bien peu de ces derniers savent combien de soins et de sollicitude exige ce vin délicat, depuis le jour où le raisin se cueille, jusqu'à celui où, brillant comme le cristal, il écume et pétille sur leur table.

Aussi, je le répète, le commerce des vins de Champagne est-il l'un des plus minutieux, l'un des plus difficiles qui existent.

Je ne terminerai pas la tâche que je me suis imposée sans signaler un fait qui a bien quelque gravité et qui me paraît de nature à éveiller les préoccupations des esprits sérieux.

Je veux parler du déplacement plus ou moins prochain de l'industrie des vins mousseux en Champagne. La regrettable, mais malheureusement trop réelle indifférence des Français pour l'étude des langues vivantes, a nécessité autrefois, de la part des négociants, l'appel en Champagne de quelques jeunes Allemands, auxquels fut confié le soin de la correspondance étrangère. Plusieurs de ces jeunes gens, qui se trouvèrent ainsi initiés aux secrets d'une manutention importante, surent mettre à profit avec une intelligence que nous sommes les premiers à reconnaître, la position exceptionnelle qui leur était faite, et formèrent des établissements à leur tour.

Malgré cette leçon et malgré l'augmentation de nos rapports avec l'extérieur, l'étude des langues n'est guères plus en faveur aujourd'hui. Aussi le nombre des maisons étrangères a-t-il pris un accroissement remarquable. Sous l'habile direction des hommes recommandables qui sont à leur tête, elles ont pris rang parmi les plus considérables de la Champagne. Mais

Digitized by Google

quelque honorables que soient ces maisons sous tous les rapports, nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer un regret : celui de voir une industrie du sol, une industrie si franchement nationale, nous échapper presque tout entière par notre faute.

Or, je le répète, ce déplacement dont l'accomplissement est plus ou moins prochain, a pour cause première notre fâcheuse insouciance pour l'étude des langues vivantes ; car, dans l'impossibilité à peu près complète de rencontrer des employés français en état de tenir la correspondance anglaise et allemande, les chefs de maisons sont bien forcés toujours d'appeler les étrangers à leur aide.

Ne serait-ce pas ici le cas d'émettre le vœu que ces deux langues fussent enseignées *sérieusement*, non-seulement dans les colléges royaux et communaux, mais aussi dans les écoles primaires supérieures ; on donnerait ainsi, d'ailleurs, aux enfants une chance de plus de se placer avantageusement plus tard.

Puissent mes paroles n'être pas perdues pour tous ! puissent mes jeunes compatriotes comprendre enfin la nécessité rigoureuse de donner à leurs études une direction plus en harmonie avec les besoins de l'époque !

Si ma voix est entendue de quelques uns, je m'estimerai heureux et je croirai n'avoir pas été entièrement inutile à mon pays.

Reims. — L. Jacquet, Imprimeur de l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1845-1846.

N° 6.

Séance du 29 Août 1845.

SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Correspondance. — Lecture de M. Bonneville : Fragment d'un ouvrage sur le droit de grâce. — Lecture de M Eug. Courmeaux : Fragment d'un compte-rendu des *Etudes sur l'Angleterre*, par M. Léon Faucher. — Lettre de M. E. Farochon : Projet de statue à Colbert. — Lecture de M. Robillard : L'Hôtel de Rambouillet.

La séance est ouverte sous la présidence de Monseigneur l'archevêque. — M. le sécrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion.

La correspondance imprimée comprend :

1° La Revue magnétique, numéro de Juillet 1845 ; — 2° Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1845, n° 2 ; — 3° Un extrait du bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, deuxième trimestre de 1845 ; — 4° Annales scientifiques littéraires et industrielles de l'Auvergne, Mai, Juin, Juillet et Août 1845 ; — 5° *Plus d'échalas*, nouvelle manière de soutenir la vigne, par André Michaux, Paris, 1845 ; — 6° Vocabulaire du bas langage rémois, par E. Saubinet aîné, Reims, 1845 ; — 7° De la nécessité d'un ministère spécial pour l'agriculture, par M. A. Puvis, Bourg, 1842 ; — 8° Le Monautopole ou code complémentaire d'économie sociale, par M. Jobard, Bruxelles, 1845 ; — 9° Institut de France : Rapport sur un appareil à faire de la glace, présenté par M. Villeneuve ; — 10° Exposition critique des principes de

Digitized by Google

l'école sociétaire, par A.-G. Bellin, Lyon, 1841 ; — 11° Exposition des principes de rhétorique contenus dans le Gorgias de Platon, par le même, Lyon, 1841 ; — 12° Exposition des idées de Platon et d'Aristote sur la nature et l'origine du langage, par le même, Strasbourg, 1842 ; — 13° La Bataille électorale ou les Marionnettes politiques, comédie en cinq actes et en vers, par M. A. R. (compte-rendu par G. Bellin), Lyon, 1842 ; — 14° Société royale d'agriculture et de commerce de Caen, séance du 16 Mai 1845 ; — 15° Journal de Vervins du 3 Août 1845 ; — 16° Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes, 25 Juillet 1845 ; — 17° Histoire des sciences de l'organisation et de leurs progrès comme base de la philosophie, par M. de Blainville..... rédigée d'après ses notes et ses leçons, faites à la Sorbonne de 1839 à 1841, par M. Maupied, prêtre docteur ès-sciences de la Faculté de Paris (M. Tarbé de Saint-Hardouin est chargé de faire un rapport sur cet ouvrage) ; — 18° Essai sur le système moderne de fortification adopté pour la défense de la frontière rhénane, traduit de l'anglais par Napoléon F...., Paris, Corréard, 1845, in-folio. (Cet ouvrage est renvoyé à l'examen d'une commission composée de MM. Garcet et Tarbé de Saint-Hardouin.)

La correspondance manuscrite comprend des lettres : 1° De M. Farochon (voyez ci-après, pages 264 et suivantes) ; 2° De M. Picard d'Evreux, envoyant un mémoire sur l'organisation de la charité publique, pour l'extinction de la mendicité ; 3° De M. Lacurie, chanoine honoraire à Saintes, avec un mémoire sur les monuments celtiques ; 4° De M. Robillard, relative à l'application du jury aux affaires civiles comme aux affaires criminelles ; 5° Une note de M. Jobard, sur la conservation des bois, d'après le procédé de M. Payne.

A la fin de la séance, M. le président proclame que l'Académie entre en vacances, pour ne reprendre ses travaux que le premier vendredi de Novembre.

Digitized by Google

LECTURE DE M. BONNEVILLE.

DROIT CRIMINEL.

DU DROIT DE GRACE. (Suite & fin.)

II.

Sagesse des conditions actuellement imposées à l'octroi des grâces.

J'aborde avec d'autant plus de complaisance les considérations qui vont suivre, qu'en les exposant, je vais me trouver placé au milieu des vivantes réalités de l'application.

En général, l'octroi des grâces n'est plus, de nos jours, pour la royauté, une simple prérogative de faveur et de bon plaisir; mais l'accomplissement d'un auguste devoir, que le prince lui-même a voulu entourer de toutes les garanties qui peuvent lui imprimer le caractère d'un acte de sagesse et de justice. C'est dans ce but que l'administration des grâces forme, depuis longtemps, au ministère de la justice, une *direction* spéciale, qu'on a réunie à celle des *affaires criminelles*; comme pour manifester l'étroit lien qui unit désormais le droit de grâce à la bonne administration de la justice criminelle.

Dès les premières années de son règne, le roi Louis XVIII, comprenant la haute importance du droit de grâce, comme complément de la justice distributive et du système pénitentiaire, voulut lui-même imposer à son exercice une série de principes réglementaires qui

Digitized by Google

pussent, d'une part, prévenir les abus, et de l'autre, assurer à la miséricorde royale toute son efficacité réformatrice.

Son ordonnance du 6 Février 1818 est, dans l'ordre des idées de ce chapitre, un monument trop remarquable pour que je la passe sous silence.

« Si, dit le préambule, la punition des crimes et délits est le premier besoin de la société, *le repentir, quand il est sincère et bien constaté*, a d'autant plus de droits à notre clémence royale, que souvent *il n'est pas moins utile pour l'exemple que la peine même, et qu'il offre la meilleure garantie de la conduite future du coupable.* — Déjà nous avons pourvu par diverses ordonnances (1) au régime des prisons; nous avons voulu que ce régime, sans cesser d'être sévère, dans l'intérêt de la sûreté publique, fût en tout conforme aux principes de l'humanité, aux règles des bonnes mœurs et aux distinctions établies par la loi entre ceux qu'elle condamne; que les détenus fussent environnés de l'appui et des consolations de la religion; qu'on eût soin de leur procurer un travail qui, en même temps qu'il adoucit leur sort actuel, leur ménage des ressources pour l'avenir, et leur fait contracter des habitudes morales.

» Après avoir, par ces mesures, rendu *la résignation plus facile* aux condamnés, nous voulons encore leur tenir compte *de leur retour à des sentiments honnêtes*, et EXCITER PLUS VIVEMENT LEUR ÉMULATION, PAR UNE PERSPECTIVE PLUS ENCOURAGEANTE, en faisant connaître la résolution où nous sommes, d'user de notre prérogative royale en faveur de ceux qui, par UNE BONNE

(1) Entre autres celle du 26 Juillet 1817.

Digitized by Google

CONDUITE SOUTENUE, *se sont rendus dignes de la remise entière ou de la commutation de la peine qu'il leur resterait à subir.* A ces causes, etc. »

Cette ordonnance porte en substance, que tous les ans, avant le 1er Mai, les préfets adresseront au ministre de l'intérieur la liste de ceux des condamnés détenus dans les prisons de leurs départements respectifs, qui se seront *fait remarquer par leur bonne conduite et leur assiduité au travail*, et qui, à ce titre, seront jugés dignes de participer aux effets de la clémence royale; — que le ministre de l'intérieur transmettra ces listes au garde-des-sceaux, avec les observations et propositions qu'il aura jugé convenable d'y joindre; — que le garde-des-sceaux, après avoir recueilli tous les renseignements nécessaires (1) auprès des procureurs généraux et ordinaires, dans le ressort desquels auront été condamnés et se trouveront détenus les individus portés sur ces listes, prendra à leur égard les ordres

(1) Outre les circonstances du crime ou délit, et l'avis du ministère public, voici les principaux renseignements que la réponse doit contenir :

1° Les noms et prénoms de chaque condamné ;

2° Son âge ;

3° *Sa profession et ses autres moyens d'existence ;*

4° S'il est marié, s'il a des enfants, *si sa famille peut offrir quelques garanties ;*

5° Sa conduite et sa réputation avant le fait qui a motivé sa condamnation ;

6° La date de l'arrêt ou du jugement de condamnation ;

7° La nature et la durée de la peine prononcée ;

8° En cas de condamnation infamante, si l'arrêt a été exécuté, et quel jour, en quel lieu le condamné subit sa peine ;

9° En cas de simple emprisonnement correctionnel, si le condamné subit sa peine, depuis quel jour et dans quelle prison ;

10° Enfin quelle conduite il a tenue depuis son arrestation.

Digitized by Google

du Roi, de manière que la décision de Sa Majesté puisse être rendue le 25 Août (1) de chaque année, époque fixée « en mémoire du saint roi, dont son *amour pour la justice* a rendu le nom à jamais mémorable (2). »

C'est au sujet de cette ordonnance, que M. le ministre de la justice écrivait, le 14 Mars suivant, à tous chefs de parquet :

« L'attribution dont vous êtes investis est une nouvelle marque de confiance que vous recevez du Roi, et elle formera en quelque sorte LE COMPLÉMENT des honorables fonctions de votre ministère. Après avoir poursuivi le crime au nom de la loi, avec l'inflexibilité qu'elle prescrit, vous ne pouvez que vous applaudir d'être appelés les premiers à reconnaître *le repentir des condamnés*, et à le faire parvenir aux pieds du trône.

» Point de règle à vous prescrire pour l'accomplissement de ce devoir. Il est trop précieux pour que vous vous en acquittiez avec indifférence. Mais vous n'oublierez pas non plus que, dans l'intérêt de l'ordre public, l'indulgence elle-même doit-être appréciée au poids *de cette justice*, dont la balance est remise entre vos mains. Ce n'est donc qu'avec une *sage réserve* et d'après des notions exactes, que vous vous déterminerez à me proposer des mesures de clémence et à étayer de votre assistance les propositions qui vous seront faites (3).

(1) Les grâces générales, autrefois accordées à l'époque de la *Saint-Louis*, sont aujourd'hui publiées le 7 Août, jour anniversaire de l'avènement de Sa Majesté au trône.

(2) Ord. du Roi du 6 Février 1818.

(3) Circ. du 14 Mars 1818.

Digitized by Google

» Dans votre travail, ajoute M. le garde-des sceaux, vous donnerez une attention particulière à la bonne conduite des individus condamnés pour faits relatifs aux circonstances politiques.

» Si dans les moments d'agitation, il est indispensable de réprimer les délits de cette nature avec la plus grande vigueur, cette agitation peut elle-même être considérée comme une *circonstance atténuante*, lorsque les temps sont devenus plus calmes, et que la force du gouvernement a rétabli l'ordre. C'est dans de telles conjonctures que le cœur paternel du Roi se plaît à user de la plénitude de sa clémence *envers l'erreur et le repentir* (1). »

Ces instructions, à la fois si sages et si généreuses, semblaient devoir prévenir toute possibilité d'abus. Et pourtant leur première mise en pratique, tant cette matière est périlleuse! révéla de tels abus d'indulgence, qu'il y eut nécessité d'adresser à tous les fonctionnaires administratifs et judiciaires de nouvelles recommandations.

« Lors du dernier travail des grâces, écrivait le 5 Janvier 1819 M. le ministre de la justice, presque tous les préfets et quelques procureurs généraux ou ordinaires du Roi, ont donné une trop grande extension à leurs listes de présentation. Je vous ai déjà fait observer, par ma circulaire du 14 Mars dernier, que, *dans l'intérêt de l'ordre public* (2), l'emploi de l'indul-

(1) Circ. du ministre de la justice du 14 Mars 1818. — Ces remarquables instructions sont signées *Pasquier*, et contresignées *Legraverend*.

(2) C'est-à-dire pour ne pas porter d'atteinte trop grave aux salutaires garanties de *l'intimidation et de la sécurité publique*.

Digitized by Google

gence ne devait avoir lieu qu'avec *une sage réserve*. Il s'agit, en effet, *d'encourager les prisonniers* à se bien conduire, à se montrer dociles et laborieux, et *de récompenser* ceux qui se distinguent sous ces rapports; mais, comme il faut éviter de relâcher, par une excessive indulgence, l'action nécessaire des tribunaux de répression, les grâces de Sa Majesté ne devaient s'étendre qu'à *un petit nombre de sujets*; et il est aussi extraordinaire que contraire au but de l'ordonnance, de voir figurer sur les listes de présentation, ainsi que cela a eu lieu généralement en 1818, des individus condamnés à des peines graves et de longue durée, qui ne sont détenus que *depuis quelques mois* (1).

(1) La trop grande facilité avec laquelle se font aujourd'hui encore les propositions de grâce, est un abus contre lequel on ne saurait prendre trop de précautions. Il provient, en grande partie, selon moi, de ce que les directeurs des prisons, les commissions de surveillance et les chefs administratifs, ignorant presque toujours *les circonstances du fait* qui a donné lieu à la condamnation, se préoccupent uniquement du repentir manifesté et de la bonne conduite *actuelle* du condamné. Il en serait autrement, si le parquet du lieu de la condamnation était tenu d'adresser au directeur de la prison, non un simple *extrait* de condamnation, mais un exposé succinct des circonstances du fait puni, des motifs qui ont déterminé l'indulgence ou la sévérité des juges, et de la conduite tenue par le coupable, avant ou depuis sa condamnation. Cette mesure aurait un autre avantage précieux que je dois signaler. Aujourd'hui, c'est au jour de la proposition des grâces qu'un rapport est demandé au procureur du roi du lieu de la condamnation, sur les circonstances *du fait* et sur la convenance et l'opportunité de la grâce sollicitée. Or ces rapports, faits longtemps après la condamnation et sur le vu seulement du dossier, par des magistrats qui, presque toujours, ne sont pas ceux qui ont poursuivi la répression du délit, sont nécessairement inexacts, en ce qu'ils ne peuvent reproduire les faits et les circonstances modifiés par le débat. Ce grave inconvénient serait évité, si les circonstances *du fait* étaient exposées, *immédiatement* après chaque condamnation, par le magistrat même qui a soutenu l'affaire à l'audience.

Digitized by Google

D'un autre côté, j'ai eu l'occasion de remarquer que l'on avait mis peu *de discrétion* dans la confection des tableaux; de nombreuses réclamations de la part de détenus qui s'y trouvaient portés, m'ont donné cette certitude ; et vous sentez qu'en publiant à l'avance la désignation faite de tel ou de tel individu, il en résulte d'abord l'inconvénient de lui donner un espoir qui peut être trompé, et qu'ensuite, si la décision du Roi doit être favorable, les effets de la clémence de Sa Majesté sont à peine aperçus (1). »

Une dernière instruction du 9 Août 1818 vint compléter l'ensemble des précautions jugées nécessaires pour que l'ordonnance du 6 Février 1818 fût exécutée de manière à exercer une influence salutaire sur la réformation morale des condamnés, sans affaiblir l'action de la justice répressive.

Dans ce double but, M. le garde-des-sceaux Portalis arrêta les dispositions suivantes, pour lesquelles il réclama vivement le concours du zèle et des lumières des officiers du ministère public :

« Jusqu'ici, dit M. le ministre, les listes n'ont offert aucun moyen de proportionner le nombre des grâces à la population de chaque prison, et de les distribuer *également* aux différentes classes de prisonniers. Il est cependant très-utile de garder cette JUSTE MESURE. *Trop nombreuses*, les grâces rendraient en quelque sorte les peines illusoires; *trop rares*, elles décourageraient les détenus au lieu *d'exciter parmi eux cette émulation salutaire* que s'est proposée l'ordonnance.

» Afin d'éviter ces deux excès, j'ai placé en tête des

(1) Circ. du garde-des-sceaux, du 5 Janvier 1819.

Digitized by Google

listes un tableau de situation indiquant exactement la population de chaque prison, avec toutes ses divisions. Un autre tableau m'a paru indispensable : pour qu'un détenu puisse être admis au bénéfice de la grâce, l'ordonnance exige surtout qu'il ait montré *de l'assiduité au travail;* c'est en effet la *meilleure preuve* qu'il puisse donner, dans sa situation, d'un retour sincère à des sentiments honnêtes ; et il est évident que, toutes choses égales d'ailleurs, le condamné qui aura le plus travaillé durant sa détention, qui sera devenu l'ouvrier le plus habile, et qui aura *économisé* la plus forte somme sur le produit de son travail, offrira plus de garanties que celui qui n'aurait d'autres titres à la clémence du roi qu'une *soumission apathique* aux règlements de la prison, et qui rentrerait dans la société sans aucune ressource certaine (1).

(1) Nous avons vu en effet, qu'au nombre des renseignements demandés au procureur du roi se trouve celui-ci : *Quels sont les moyens d'existence du condamné ?* Cette vérification préalable des moyens de subsistance du condamné est de la plus haute importance. Avant de le gracier, il faut s'être assuré qu'à sa rentrée dans la société, il trouvera des moyens certains de travail et de subsistance. Autrement, la misère le ramènerait forcément aux dangereuses excitations qui ont causé son premier délit. C'est à cette cause principale qu'il faut attribuer le grand nombre de condamnés *graciés* qui reparaissent devant les tribunaux, en état de *récidive*. En présence de ces rechutes déplorables, on se prend à douter de la clairvoyance qui a présidé à l'octroi de la grâce, quand il ne faudrait accuser que l'imprévoyance de ceux qui ont sollicité la clémence royale en faveur d'un condamné, sans avoir *préalablement* pourvu à ses moyens de subsistance. Or, s'il y a déjà imprudence à libérer à l'expiration naturelle de la peine un condamné, sans lui garantir l'appui d'une espèce de patronage, cette imprudence est sans excuse, alors que, devançant le terme du châtiment, la grâce fait rentrer un condamné au sein de la société. Dans ce dernier cas, la grâce

Digitized by Google

» Il est donc de la plus haute importance de bien constater ce fait essentiel de *l'assiduité au travail*. La 16e colonne des listes marquera désormais le montant de la masse ou du pécule de chacun des détenus présenté pour des grâces ou des commutations de peine; néanmoins, comme les salaires varient non-seulement selon le temps, et les lieux, mais encore suivant l'âge, le sexe, et la profession des individus, ce renseignement ne peut être bien apprécié qu'autant qu'on connaît ce que gagnent les détenus dans chaque prison, eu égard aux différentes circonstances dont je viens de parler. C'est l'objet du 2e tableau placé en tête des listes; je vous prie de le remplir avec soin.

» Outre l'assiduité au travail, l'ordonnance exige des condamnés, pour qu'ils puissent être portés sur les listes, un *repentir bien constaté* et *une bonne conduite soutenue*. Ces expressions supposent nécessairement qu'un *temps d'épreuve plus ou moins long doit précéder la grâce*, et garantir qu'elle peut être accordée sans danger; mais ni l'ordonnance, ni les instructions qui l'ont suivie n'en ont déterminé *la durée*. Il m'a paru très-important d'établir sur ce point une règle fixe, afin que les prisonniers sachent positivement à quelles époques et à quelles conditions ils pourront *espérer voir adoucir leur sort*. — La moitié de la peine m'a semblé le terme le plus convenable pour les condamnés à temps. Quant aux condamnés à perpétuité, ce n'est pas se montrer trop sévère que

n'est plus pour le condamné qu'une faveur funeste. Mieux eût valu pour lui la simple mesure de *mise en liberté préparatoire* dont nous exposerons bientôt le système.

Digitized by Google

de les assimiler, sous ce rapport, à ceux qui ont encouru la plus longue peine temporaire. Je vous prie, en conséquence, de ne porter à l'avenir sur vos listes :

» 1° Les condamnés à temps, que lorsqu'ils auront subi la moitié au moins de leur peine ;

» 2° Les condamnés à perpétuité, que lorsqu'ils auront subi dix ans au moins de leur peine ;

» 3° Les condamnés à perpétuité qui auront déjà obtenu une commutation, qu'après qu'ils auront subi la moitié au moins de la peine substituée.

» Les propositions qui ne se renfermeraient pas dans ces limites *seront considérées comme* NON AVENUES, *à moins qu'elles ne soient motivées sur quelques circonstances* GRAVES ET EXTRAORDINAIRES.

» Vous n'éprouverez du reste aucune difficulté à vous procurer ces renseignements, ni ceux qui doivent entrer dans vos listes. L'article 1^er^ de l'ordonnance du 6 Février 1818 veut que les procureurs généraux et ordinaires du Roi se fassent rendre, tous les trois mois, des comptes détaillés de la conduite des détenus en vertu d'arrêts ou de jugements, par les directeurs, inspecteurs, aumôniers, conseils de surveillance, et tous autres chargés de l'administration, inspection ou surveillance des maisons de force, de réclusion, détention, correction, et prisons quelconques. C'est à vous qu'il appartient de fixer les points sur lesquels doivent porter ces *comptes détaillés*, dans tout ce qui peut servir à apprécier la conduite des prisonniers et leurs droits respectifs à la clémence du roi. Si, comme j'ai lieu de le craindre, cet article était tombé en désuétude dans quelques ressorts, vous aurez soin d'en réclamer la stricte exécution, afin que vous

Digitized by Google

puissiez vous conformer aux autres dispositions de l'ordonnance.

» La circulaire du 14 Mars 1818 vous recommandait en outre, ainsi qu'à vos substituts, de faire de *fréquentes visites* dans les prisons, soit pour obtenir les renseignements dont vous auriez besoin, soit pour vérifier ceux qui vous seraient adressés et les demandes qui vous seraient faites. Vous avez sans doute rempli ce devoir sacré; mais il est à désirer que les résultats de cette précieuse mission soient mieux constatés. Je vous prie de vouloir bien désormais joindre à vos listes de présentation un rapport détaillé sur l'état des prisons, où seront consignées les principales observations que vous et vos substituts aurez pu faire dans le cours de vos visites, notamment sur les points suivants : — si les prisons sont administrées de la manière la plus propre à réformer les mauvaises inclinations et les habitudes criminelles des détenus ; — si quelque vice ou quelque principe de désordre domine, et quelles mesures on a prises pour en arrêter les progrès ; — si les prisonniers sont distribués dans des quartiers séparés, et quelles sont les bases de cette classification ; — s'ils reçoivent régulièrement des instructions morales et religieuses, et à quelles époques ; — si le régime des prisons laisse quelque chose à désirer sous ce point de vue, et quels seraient les moyens d'y remédier ; — si les détenus sont généralement soumis, ou s'ils ne peuvent être contenus que par des châtiments sévères, etc. Ces données générales seront très-utiles pour apprécier la conduite et les droits de chaque prisonnier porté sur les listes.

» Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'au milieu de toutes ces investigations, vous devez éviter avec le

Digitized by Google

plus grand soin de vous immiscer dans les attributions qui appartiennent exclusivement à l'autorité administrative. Tous vos droits se borneront le plus souvent à signaler les inconvénients et les abus que vous aurez remarqués ; mais je veillerai à ce que vos observations ne restent point sans effet.

» Les renseignements dont j'ai besoin pour apprécier les droits des condamnés à la clémence du Roi sont de deux sortes : les uns sont relatifs à leur conduite dans la prison où ils subissent leur peine ; les autres doivent faire connaître avec toute l'exactitude possible la nature et les circonstances du crime ou du délit qui les a fait condamner, et la situation dans laquelle ils se trouvaient avant leur condamnation. Quand vous n'aurez à porter sur vos listes que des prisonniers condamnés dans votre ressort, il vous sera facile de me satisfaire sur ces deux points; mais lorsque vous croirez devoir recommander des individus jugés hors de votre ressort, ce qui arrivera souvent dans les maisons centrales, vous ne pourrez guère vous expliquer, en pleine connaissance de cause, que sur la conduite des condamnés depuis qu'ils subissent leur peine. Je devrais, dans ce cas, communiquer vos listes à ceux de vos collègues, dans le ressort desquels auront été prononcées les condamnations (*Art. 4 de l'ordonnance*); mais, pour abréger les délais, je vous prie de vouloir bien leur faire vous-mêmes cette communication, en leur adressant les extraits de vos listes, dès que vous les aurez arrêtées. Ces extraits énonceront seulement les noms, prénoms et domiciles des condamnés, la date de la condamnation, la cour ou le tribunal qui l'a prononcée, la nature du crime et celle de la peine. Les préfets vous enverront de semblables extraits

Digitized by Google

pour tous les condamnés de votre ressort qu'ils porteront sur leurs listes. Les magistrats qui recevront ces extraits, soit de leurs collègues, soit des préfets, voudront bien m'adresser directement et sans délai des renseignements précis sur chaque condamné et sur les faits de la condamnation, etc.

» Telles sont, monsieur le procureur général, les règles qui m'ont paru propres à assurer l'exécution pleine et entière de l'ordonnance du 6 Février 1818. Je vous prie de vouloir bien vous y conformer. »

Ces règles, encore pleinement en vigueur aujourd'hui, sont, on le voit, conçues dans une pensée de sagesse, d'humanité et de moralisation, qui doit assurer à l'usage du droit de grâce une puissante efficacité réformatrice. Cependant un honorable magistrat (M. le conseiller Aylies) voudrait, « pour prévenir *tout abus*, que le droit de grâce fût réglé à l'avance par des conditions limitatives, *dont on ne pût se départir dans aucun cas et sous aucun prétexte* (1). » Je ne puis partager cet avis. — Le droit de grâce est un pouvoir extra-légal, que rien ne doit enchaîner d'une façon absolue. — Des règles ont été établies pour le cours ordinaire des choses, et les propositions de grâce contraires à ces règles sont considérées comme *non avenues*, à moins, ajoute avec raison M. le garde-des-sceaux, *qu'elles ne soient motivées sur des circonstances graves et extraordinaires*. Et en effet, ce qui fait principalement l'influence régénératrice de la grâce, c'est qu'à l'exemple de la miséricorde divine, elle est une voie suprême toujours ouverte au repentir. — Mettez

(1) Aylies, *Du système pénitentiaire*, p. 148.

Digitized by Google

l'infranchissable barrière d'une règle inflexible entre les condamnés et la grâce, vous créez le désespoir, et après lui, l'impénitence et l'endurcissement.

Je reconnais avec M. Aylies que le droit de grâce a été confié au Roi par la charte, dans un intérêt essentiellement public et social, et nullement pour des satisfactions personnelles, si louables, si pures, si dignes de respect qu'elles puissent être; j'avoue également que, sous ce rapport, son exercice peut être souvent *près de l'abus*; mais qu'on me cite un seul droit parmi nous qui n'ait pas près de lui l'abus? Tout ce qu'on peut raisonnablement exiger de la sagesse du monarque, c'est l'établissement de règles *générales* qui puissent, pour tous les cas ordinaires, permettre l'usage du droit de grâce, sans compromettre l'intérêt de la justice répressive. Or, l'intérêt de la justice répressive est sauvegardé, d'une part, par la condition généralement imposée à tout impétrant, d'avoir subi au moins *la moitié de sa peine*; de l'autre, par l'avis exigé du procureur du roi, qui a requis l'application de cette peine. Les avis également demandés au préfet, à la commission de surveillance et à l'aumônier, sont autant de garanties sérieuses contre les abus de la faiblesse ou du favoritisme (1).

On peut donc affirmer, sans crainte de démenti, qu'en ce moment, le droit de grâce est *réglementé* en France, mieux qu'il ne l'a jamais été; et que ces *rè-*

(1) On trouverait une nouvelle garantie contre les abus dans l'insertion d'un *état détaillé* des grâces, dans le compte annuel de la justice criminelle; ce compte se borne, quant à présent, à donner le chiffre des individus graciés.

Digitized by Google

gles concilient parfaitement les sévères exigences de la répression, avec les intérêts de l'humanité et ceux de la moralisation des coupables.

Or, en présence d'un tel état de choses, n'ai-je pas eu raison de dire que le droit de grâce, ainsi exercé, doit être regardé tout à la fois comme le complément obligé de la justice distributive et comme l'un des plus féconds mobiles de la réforme pénitentiaire (1)!...

III.

Comment on pourrait compléter et perfectionner encore ces dispositions réglementaires.

Peut-être pourrait-on compléter et perfectionner encore les règles salutaires que s'est imposées à lui-même le droit de grâce, par quelques prescriptions nouvelles, dont on va pouvoir facilement apprécier l'opportunité et les avantages.

(1) Les règles tracées par l'ordonnance de 1818 rappellent un vieil usage en vigueur en Hollande avant l'occupation française. La pénalité y était d'une sévérité extrême. Il n'était pas rare de voir des accusés condamnés à 50, 60, à 99 ans de détention. Mais l'exercice régulier du droit de grâce tempérait cette excessive rigueur en faveur des condamnés *repentants*. Chaque année, des commissaires du gouvernement, choisis parmi les citoyens les plus distingués et les plus considérables de l'état, étaient chargés de visiter la prison et d'y recueillir des renseignements précis sur la conduite des détenus. Ceux qui étaient signalés pour leur conduite *exemplaire* recevaient une remise de 10, 15 ou 20 ans, suivant les circonstances. Le résultat de ces visites était, dit Legraverend, de *contenir et d'encourager* les prisonniers dont, en général, on avait rarement à se plaindre. (V. Legrav., t. II, p. 748).

Digitized by Google

§ I. *Du tableau des amendés.*

On a vu, qu'en règle générale, les circulaires ministérielles exigent, pour qu'un condamné puisse être inscrit sur la liste des graciables, d'une part, qu'il se soit fait remarquer par son repentir sincère, par *sa bonne conduite soutenue et son assiduité au travail*; et d'autre part, qu'il ait subi la *moitié* au moins de sa peine. L'accomplissement régulier et consciencieux de la première de ces prescriptions implique la nécessité d'opérer entre les condamnés une division en deux catégories, les *amendés* et les *incorrigés*; les *graciables* et les *non graciables*.

D'ailleurs, cette séparation est une des indispensables conditions de toute réforme.

Je voudrais donc que dans chaque maison d'expiation, le directeur arrêtât tous les mois la liste des condamnés (ayant subi la moitié au moins de leur peine) qui se seraient fait remarquer par leur repentir, leur bonne conduite et leur assiduité au travail. — Ce *tableau des amendés* ne serait, en quelque sorte, que la récapitulation des *comptes moraux* (1) que le directeur doit tenir pour tous les détenus; il serait vérifié et arrêté aussi chaque mois par la commission de surveillance de la prison

(1) Le règlement général des prisons de France contient l'article suivant :

Art. 122. Chaque condamné aura un *compte moral* ouvert au moyen d'un bulletin individuel, sur lequel le directeur ou le gardien-chef, l'aumônier, l'instituteur et les membres de la commission de surveillance inscriront leurs observations et avis. Ce bulletin sera tenu d'une manière uniforme pour toutes les prisons de France, et conformément au modèle donné par le ministre de l'intérieur. (Règlement du 30 Octobre 1841).

Digitized by Google

et par le préfet, et resterait exposé dans le lieu le plus fréquenté de la prison.

Nul ne pourrait, en général, être proposé sur la liste des grâces, s'il n'était inscrit sur le tableau des amendés.

Dans les prisons en commun, les *amendés* seraient nécessairement séparés des autres condamnés (1).

Dans toutes, ils auraient le bénéfice d'un régime moral et matériel plus doux.

La tenue permanente de ce tableau serait, pour les condamnés restés sensibles à l'honneur, un puissant stimulant au bien ; — elle rendrait plus faciles et plus régulières les propositions de grâce ; — enfin elle servirait de base à la mesure des *libérations préparatoires* dont nous parlerons plus tard.

§ II. *Des réparations préalables.*

J'ai déjà eu occasion, en parlant de la prévention des récidives, d'exposer la nécessité d'exiger, autant que

(1) On pratique en ce moment au bagne de Brest une mesure analogue à celle que nous proposons. Il y existe une salle appelée *salle d'épreuve*. Quand, pendant plusieurs années, la conduite d'un condamné a été irréprochable, il est admis dans cette salle, où il est dispensé des travaux les plus rudes, où il trouve un petit matelas sur son lit de camp, un peu de viande le dimanche, etc. ; c'est là aussi que la clémence royale vient choisir ceux qu'elle doit rendre à la liberté ; leur liste est affichée dans la salle, et un vieillard, me montrant ce tableau, me disait les larmes aux yeux : « Voyez, Monsieur, nous pouvons de notre purgatoire entrevoir le paradis. Voilà l'espoir qui nous soutient, et nous ramènera à la vertu. Nous aurons commencé ici à être honnêtes ; nous pourrons continuer quand nous serons rendus à la société. » (*Journ. de la société de morale chrétienne.*)

Digitized by Google

possible, des condamnés, la *réparation due à la partie lésée*. La raison que j'en ai donnée est que la réparation du mal causé par le crime, ou la restitution du bénéfice illégitime qu'il a procuré, sont la plus sérieuse preuve d'un vrai repentir. — En conséquence, j'ai exprimé le vœu, qu'à l'avenir, aucune grâce ne fût accordée, qu'après constatation de cette réparation, ou du moins des efforts tentés, dans ce but, par le coupable (1). — Sans reproduire ici les considérations déjà déduites, je me bornerai à dire, que du moment que le Roi déclare lui-même vouloir faire du *repentir* des condamnés la condition fondamentale de sa clémence (2), le simple respect de cette haute pensée du souverain exige que tout demandeur en grâce soit tenu de prouver la réparation *préalable* du dommage par lui causé ; sinon la preuve de son impuissance personnelle, et, selon les circonstances, de celle de sa famille (3).

Le *remboursement des frais de justice* étant aussi une

(1) Aujourd'hui, les lettres de grâce se bornent à cette énonciation : *Sans que notre décision puisse ni nuire ni préjudicier aux droits de la partie civile, s'il en existe une, lesquels demeurent expressément réservés.* Cette clause est une inutile vulgarité. Il est par trop évident que le roi ne peut dépouiller la partie civile de ses droits ; elle est de plus une sorte d'immoralité, car la grâce ne doit jamais être que la consécration du repentir, et partant *de la réparation.*

(2) Préamb. de l'ord. roy. du 6 Fév. 1818.

(3) Je ne demande pas que le paiement des dommages et des frais par la famille soit *exigé* d'une manière *absolue.* Je dis seulement qu'il est au moins *convenable* qu'une famille aisée, qui réclame de la miséricorde du Roi la grâce d'un de ses membres, s'efforce préalablement de réparer le dommage public ou privé résultant du délit; et j'ajoute que je n'ai jamais, dans ma longue pratique, signalé à une famille aisée la convenance de ce sacrifice préalable, sans qu'il ait été accompli *avec empressement.*

Digitized by Google

véritable *réparation civile* envers l'état, je voudrais, par les même motifs, qu'avant de donner suite à une demande en grâce, l'on se fût assuré que le condamné est dans l'impossibilité de les acquitter, soit par lui-même, soit, *suivant les circonstances*, *par sa famille* (1).

Je dis : *Suivant les circonstances*, *par sa famille !* Voici pourquoi : il est sans doute loin de ma pensée de vouloir imposer arbitrairement et *forcément* aux familles solvables de condamnés, une responsabilité civile que la loi ne leur impose pas, pour le paiement du dommage et des frais qui incombent à leurs parents condamnés ; mais considérant que ces familles ont un véritable intérêt d'affection et d'honneur à la grâce de leur parent ; et qu'aussi le plus souvent (2), cette grâce est sollicitée par elles, et en grande partie accordée à leurs instances ; je me demande pourquoi, dans ce cas, le souverain ne mettrait pas une condition de haute moralité et de justice à l'octroi de la faveur réclamée ; ou du moins, pourquoi l'on ne ferait pas, de la *satisfaction préalable* volontairement consentie par la famille, *un précédent favorable* à l'obtention de la grâce, de même que cette satisfaction préalable est, pour les accusés, devant la justice, une considération toujours atténuante, et du délit, et de la peine ?

Cette satisfaction volontairement faite par la famille ou même par les amis, outre qu'elle *effacerait le mal*

(1) Voir la note précédente.

(2) Ce qui le prouve, c'est que presque tous les dossiers de grâces contiennent des recommandations de *pairs* ou de *députés*. Or, évidemment, ces messieurs ne sollicitent ainsi pour des condamnés disséminés dans les diverses prisons du royaume, qu'à l'instigation de la famille ou des amis de ces condamnés.

Digitized by Google

du délit, serait pour la société *une puissante garantie contre le danger de la récidive*. Car, celui qui paye en l'acquit du condamné, celui dont la générosité brise ainsi en sa faveur les liens de la peine, acquiert sur lui un droit irrécusable de surveillance et de réprimande ; d'où cette précieuse conséquence, qu'une fois libéré, le condamné trouvera dans chacun de ceux qui auront généreusement coopéré, pour lui, à la satisfaction légale, des appuis, des surveillants et, au besoin, de justes et sévères censeurs, tous moralement, et en quelque sorte *pécuniairement* intéressés à sa bonne conduite ultérieure. — Et alors je ne crains pas de le dire, si la seule reconnaissance ne suffisait pas pour le retenir dans la voie du bien, cette imposante surveillance de ses bienfaiteurs aurait évidemment sur lui la plus salutaire influence!...

Ainsi donc, ces réparations préalables, d'ailleurs si justes au fond, ne pourraient, qu'elles émanassent du condamné, de sa famille ou de ses amis, qu'accroître encore *l'efficacité pénitentiaire* du droit de grâce.

Mais, de plus, elles auraient surtout pour résultat de prévenir un grave abus, que je ne puis nulle part signaler plus à propos.

Voici en quoi cet abus consiste.

Le Roi, sur le rapport de son garde-des-sceaux, daigne gracier un condamné du restant de sa peine. Le ministère public, chargé de *l'exécution immédiate* de la décision de Sa Majesté, s'empresse de donner l'ordre de mise en liberté; mais voici, qu'à cet instant, intervient un fonctionnaire public(1), lequel requiert le procureur du roi de suspendre son ordre de

(1) Le receveur de l'enregistrement.

Digitized by Google

mise en liberté, et tout au contraire de vouloir *recommander* (1) ce même condamné gracié, comme débiteur envers l'état des frais de sa procédure!... Le croira-t-on? le procureur du roi est forcé par la loi (2) de déférer aveuglément (3) à cette étrange requête; en sorte qu'on le voit, d'une main, présenter au directeur de la prison la grâce de Sa Majesté, avec ordre de mise en liberté du condamné; et de l'autre, la requête du receveur, avec ordre de conserver en prison ledit condamné, nonobstant la grâce du souverain!..

Il n'y a, me dira-t-on, dans cette marche, rien que de très-simple et de très-régulier. — Sous l'ancien droit, comme aujourd'hui, la grâce a toujours été accordée *sans préjudice des droits de la partie civile*. Et vous venez de faire remarquer vous-même, avec raison, que, pour le remboursement de ses frais de justice, l'état est une *partie civile*, au respect de tout condamné. — C'est précisément contre l'existence *légale* d'un tel fait que ma raison se soulève! Et c'est à quoi je demande instamment qu'on remédie, en faisant AVANT l'octroi de la grâce, ce que l'on est forcé de faire si malencontreusement APRÈS!

Le public comprend à merveille que malgré la grâce royale, la partie lésée, si elle n'a pas été désintéressée, puisse, elle, recommander un condamné pour le paiement des condamnations résultant du crime ou délit commis; car le Roi, premier serviteur de la loi,

(1) C'est-à-dire le faire maintenir en prison, en vertu du droit de contrainte par corps, conféré à l'état envers tous les débiteurs de frais de justice.

(2) Art. 197, C. inst. crim.

(3) Lettre du procureur général de Paris, du 22 Décembre 1844.

Digitized by Google

ne peut, dans son omnipotence gracieuse, porter atteinte à l'intérêt privé du dernier de ses sujets ; mais ce que le public ne comprend pas, c'est qu'un receveur de l'enregistrement, nommé par le Roi, puisse venir opposer une sorte de *veto* à l'exécution de la grâce accordée par le Roi! Ce qu'il ne comprendra jamais, c'est que le même jour, le ministère public soit chargé de l'exécution *de par le Roi* de ces deux ordres, dont l'un est une véritable déception, si l'autre n'est une odieuse absurdité! Il y a là, pour le bon sens public, une de ces flagrantes contradictions qu'aucun sophisme légal ne fera disparaître. De deux choses l'une : si le condamné a de quoi payer les frais, faites de ce paiement *une condition* de la grâce qu'il sollicite. Cette réparation préalable du préjudice pécuniaire causé à l'état par le crime, sera un nouveau gage de la vérité de son repentir. Mais, s'il est sans ressource ; si les faibles gains de son travail en prison ont à peine suffi à nourrir sa famille ; il y a, je le répète, une odieuse absurdité, non moins une incroyable inconvenance, à *recommander* ainsi, au moment précis de sa libération, le condamné gracié par le Roi!

Vous tous donc, agents financiers du gouvernement, respectez cet ordre du chef de l'état ; laissez les portes de la prison s'ouvrir pour ce malheureux que vient d'affranchir l'auguste miséricorde du prince; attendez que rendu à la liberté, à sa famille, à ses moyens habituels de travail, il ait pu gagner de quoi satisfaire aux justes réclamations du fisc. Alors il sera temps, s'il ne veut ou ne peut payer, de recourir à la voie rigoureuse de la contrainte! L'état n'aura perdu aucun de ses droits ; et vous, au moins, fonctionnaires du gouvernement du Roi, vous n'aurez pas paru pu-

Digitized by Google

bliquement méconnaître l'inviolable respect que l'on doit à l'humanité, à la raison, et avant tout, à la suprême décision de la miséricorde royale!...

Mais j'entends alléguer l'intérêt puissant du trésor public! Il arrive fréquemment, me dit-on, qu'en présence de telles recommandations, faites *au moment même* de la libération, la famille et les amis du condamné se cotisent, ou plutôt *se saignent*, comme disent les usuriers, pour acquitter cette créance de l'état. — Je n'ai rien à objecter contre ce procédé; dans le cas où le condamné vient d'expier complètement sa peine, son usage est alors laissé à la raison et à l'humanité de l'agent des finances publiques. Je ne l'attaque ici que dans ce cas unique d'une libération en vertu de la grâce royale; et je ne crains pas de soutenir que, même au point de vue purement *financier*, l'on fait encore un misérable et faux calcul; car le condamné ou sa famille seront, sans comparaison, plus empressés à payer les frais, comme *condition préalable* de la grâce, que pour se soustraire à la contrainte par corps; et cela, par la raison que la *détention pénale*, avec son cortége obligé de malfaiteurs, avec son caractère rigoureux et quelque peu infamant, est mille fois plus redoutée que la simple *incarcération pour dettes*, mesure dont tant de débiteurs se rient, et qui peut atteindre le plus honnête homme du monde; par la raison encore que la grâce, comme consécration du repentir et de la bonne conduite, emporte avec soi je ne sais quoi de consolant et d'honorable, qui relève le coupable et le *réhabilite* en quelque sorte aux yeux de l'opinion.

Je voudrais donc que le gouvernement ajoutât à la série des conditions préalables imposées aux deman-

Digitized by Google

des en grâce, non-seulement *la réparation du dommage causé à la partie lésée*, mais encore *le paiement des frais de justice*, toutes les fois que le condamné, et, dans certains cas, sa famille, seraient reconnus solvables.

Et remarquez que cette exigence ne serait nullement une nouveauté incompatible avec les usages administratifs et judiciaires. Chacun sait que la cour de cassation ne reçoit et n'examine les pourvois des parties civiles et des condamnés correctionnels et de police, qu'à la condition préalable, tantôt d'une consignation d'amende (1), tantôt de l'incarcération des requérants (2). Or, si l'on a trouvé bon d'exiger ces garanties d'amende et de prison de citoyens qui, se prétendant illégalement condamnés, s'adressent à la *justice* réformatrice, pourquoi n'exigerait-t-on pas la réparation préalable du dommage et le simple remboursement des frais effectués par l'état, de la part de ceux qui, *justement et irrévocablement condamnés* par la justice, ont recours à la suprême miséricorde du souverain? La condition est, dans ce dernier cas, sans comparaison plus logique et plus juste que dans le premier; puisqu'au lieu d'être une sorte d'amende de *fol procéder*, elle n'est, après tout, qu'une nouvelle garantie du repentir qui doit motiver la grâce.

§ III. *Des peines de détention commuées en amendes.*

J'ai annoncé une seconde précaution qui pourrait rendre plus salutaire l'exercice du droit de grâce.

(1) Art. 420.

(2) A moins qu'ils ne justifient de la mise en liberté sous caution. (Art. 421.)

Digitized by Google

Cette précaution, la voici : je voudrais, qu'en général, aucune grâce ne fût accordée à des condamnés *solvables* (1), pour peines *de détention* (2), qu'à la charge d'une commutation en peine *d'amende*, soit au profit du trésor public, soit au profit du bureau de bienfaisance du lieu de l'infraction. Je m'explique :

Le droit de grâce impliquant légalement celui de COMMUER LES PEINES (3), le Roi a la faculté de substituer aux peines du degré le plus élevé celle d'un degré moindre ; par conséquent de substituer aux peines privatives de la liberté UNE SIMPLE AMENDE. Cela posé, il arrive assez fréquemment que des condamnés appartenant à des familles riches ou aisées, obtiennent la remise PURE et SIMPLE de tout ou partie des peines de détention qu'ils ont encourues. Ces sortes de grâces, faites purement et simplement, ont ceci de regrettable, que contrairement à l'antique règle de justice : *non ultrà petita*, règle également applicable au droit de grâce, elles vont, la plupart du temps, au-delà des propres désirs de l'impétrant; et en effet, ce que demande avant tout le riche, qui recourt en grâce, c'est d'être relevé de la peine d'incarcération. Que lui importerait une amende? il la paierait de grand cœur. Aussi, combien n'en ai-je pas vus implorer comme faveur insigne la seule commutation de leur détention en peine d'amende! Or, je dis que ne pas imposer au moins au riche, qu'on gracie de la peine d'incarcération, *une simple amende*, comme recon-

(1) Toujours ou par eux-mêmes ou par leur famille.

(2) Je prends ici ce mot dans son acception générale.

(3) « Le Roi a le droit de faire grâce et de *commuer* les peines. » (Art. 58. Charte const.)

Digitized by Google

naissance de son méfait, comme acte d'hommage à la loi violée, enfin comme une preuve matérielle de repentir, c'est aller *ultrà petita* ; c'est méconnaître gratuitement les principes essentiels sur lesquels repose cette justice répressive, qu'on proclame le premier besoin des peuples.

Me dira-t-on que ces commutations en amendes pourraient paraître une sorte de *rachat* de l'incarcération, et que, stipulées au profit du trésor public, elles pourraient dégénérer en abus, en un véritable *impôt* levé sur le crime solvable?...—La réponse est facile. Aujourd'hui même, nos lois pénales ne confèrent-elles pas aux juges, en cas de circonstances atténuantes, le droit absolu *de substituer l'amende à l'emprisonnement ?*... Chaque jour ne les voyez-vous pas user, selon les circonstances, de ce droit gracieux de commutation, qui n'est autre, après tout, qu'un impôt levé sur les riches criminels, au profit du trésor public? Pourquoi donc le Roi ne pourrait-il pas faire directement, en vertu de son droit suprême de grâce, ce que chaque jour le juge fait lui-même, sans inconvénient, en vertu du droit d'omnipotence que la loi lui confie au nom du Roi ?...

§ IV. *Des peines de détention commuées en aumônes.*

Au surplus, ce scrupule cesserait à l'égard des grâces accordées sous la condition d'une *aumône au profit des bureaux de bienfaisance ou des hospices.*

Le Roi a évidemment le droit d'imposer à l'exercice de sa clémence telles conditions qu'il lui plaît. Or quelle condition plus rationnelle, plus éminemment moralisante, que d'imposer au riche, en expiation de son

Digitized by Google

délit, et pour tenir lieu de la peine encourue..., une bonne œuvre! Le riche, qui participe à tous les bénéfices de la vie sociale, ne doit-il pas aux pauvres l'exemple, non-seulement des vertus publiques et privées, mais avant tout la moralité légale? Or, lorsque, par son méfait, il a scandalisé, lorsqu'il a démoralisé cette foule de malheureux que l'influence de sa bonne conduite devait maintenir dans l'étroit sentier de l'obéissance aux lois pénales, n'est-il pas convenable qu'en réparation du scandale et de l'exemple si contagieux de l'infraction aux lois, ce riche condamné, qui aspire à la grâce royale, soit convié, sinon forcé, d'apporter *préalablement* son *aumône expiatoire* à la caisse des pauvres du lieu du délit?

Il y a dans ces aumônes infligées en faveur des pauvres, quelque chose de si profondément juste, que notre ancienne législation les avait mises au nombre de ces peines subsidiaires qu'on laissait à la sagesse du juge (1). Les coupables solvables qui, par des raisons quelconques de mansuétude, échappaient à l'influence des peines corporelles ou d'incarcération, avaient toujours à subir *l'aumône* au profit des établissements de charité.

Ces pieuses amendes étaient imposées même en matière civile, lorsque les faits de la cause avaient produit sur le public un certain scandale (2).

(1) Art. 29 du tit. XIII, de l'ord. de 1670.

(2) Il n'était pas rare que les parlements condamnassent à l'*aumône*, même en matière civile. Tel est l'arrêt du 16 Février 1673, par lequel Joseph Engaigne, appelant d'une sentence de l'officialité de La Rochelle, qui avait déclaré son mariage nul et clandestin, fut condamné à une aumône de cent livres, et à lui enjoint de se retirer

Digitized by Google

En attendant que nos lois pénales rendent aux tribunaux ces nobles attributions de morale disciplinaire en faveur des *pauvres de Dieu*, il serait beau de voir la couronne, dans la sphère élevée de son droit de grâce, rétablir, à titre de commutation et comme *condition préalable* de la grâce, pour tous les condamnés solvables, ce vieil et patriarchal usage des aumônes au profit des pauvres (1) !

Ces commutations de peine d'incarcération, soit en *amende* pour le trésor, soit en *aumône* pour les indigents, ne pourraient que sanctifier encore l'exercice du droit de grâce, en le rendant plus profitable à la justice, au pays, à la morale publique, à l'humanité.

Oui, il y aurait profit pour la justice ; puisque dans ce cas, l'expiation serait au moins satisfaite par l'amende ;

Profit pour l'état et les départements; puisqu'ils seraient dégrevés de toute la dépense qu'eût occasionnée l'exécution de ces peines de détention ;

Profit pour la morale ; car la morale aurait à se fé-

par-devant l'évêque de La Rochelle pour être de nouveau procédé à son mariage avec Marie Fouasseau, selon les formes canoniques.

(Guyot).

(1) Cette condition semblerait avoir été quelquefois imposée par le gouvernement, si l'on en juge par le passage de Legraverend, ancien chef de la division des *grâces* au département de la justice.

« On a demandé, dit-il, si un individu dont la peine corporelle a été *commuée* en une peine *pécuniaire* au profit des *hospices ou des pauvres*, peut obtenir sa mise en liberté, en produisant un certificat *d'indigence;* mais la négative est évidente. Le condamné ne peut réclamer le bénéfice de la décision du Roi, puisque cette décision est *conditionnelle*, et que la *condition* n'a pas été remplie. (Legrav., t. I., p. 755).

Digitized by Google

liciter de ces aumônes *expiatoires* ainsi volontairement versées par les condamnés ;

Enfin profit de l'humanité ; car chaque acte de la grâce royale envers un condamné solvable deviendrait un acte de bienfaisance pour le pauvre.

Ainsi, les deux plus saintes choses d'ici bas se prêteraient un mutuel appui ; la grâce viendrait en aide à la charité, et celle-ci faciliterait l'octroi de la grâce!..

D'ailleurs, ce paiement d'une amende par les graciés de peines d'incarcération, pourrait avoir, comme le paiement préalable des frais, la plus heureuse influence sur la diminution des délits.

Ce double sacrifice pécuniaire, imposé au condamné gracié, maintiendrait l'efficacité de la sanction pénale; et si, comme il arriverait le plus souvent, sa famille et ses amis avaient été forcés de se *cotiser* pour offrir le paiement de l'amende, le gracié, s'il avait un reste d'honneur, trouverait dans la surveillance de tous ceux qui se trouveraient intéressés à lui et dans sa gratitude pour eux, des motifs sérieux de ne plus retomber à l'avenir dans la même infraction.

En résumant ces longues observations, concluons que le droit de grâce, exercé avec sagesse et mesure, est le complément obligé de la justice distributive;

Qu'il est aussi un des éléments essentiels de l'expiation pénitentiaire ;

Qu'à ce dernier titre, il peut, soit comme mobile énergique d'émulation, soit comme témoignage de l'amendement des condamnés, produire les plus heureux résultats ;

Que dans l'état présent des choses, ce droit absolu du trône, a été par la royauté même, contenu dans des

Digitized by Google

principes de justice et d'humanité tels que son usage, sans pouvoir entraîner d'abus graves, ni affaiblir la répression, exerce sur la masse entière des condamnés une puissante influence réformatrice ;

Qu'enfin, peut-être, pourrait-on, par les deux conditions nouvelles que j'ai indiquées, compléter ces précieuses garanties, d'une part, en imprimant dans certains cas, à l'action de la miséricorde royale quelque chose de plus moral encore et de plus préventif ; de l'autre, en faisant sortir de toute grâce accordée aux condamnés *solvables*, ou une notable ressource pour l'état ou une dîme précieuse au profit des classes indigentes.

LECTURE DE M. EUG. COURMEAUX.

—

Études sur l'Angleterre, par M. Léon Faucher.

Fragment d'un compte-rendu de cet ouvrage.

A peine si quelques lieues séparent la France de l'Angleterre ; depuis huit cents ans l'histoire des deux pays a été intimement mêlée ; le duel des deux nations a souvent et profondément bouleversé l'Europe. Au XVIII^e^ siècle, les poètes, les savants, les publicistes et les diplomates des deux peuples entretenaient des relations étroites : Voltaire était l'ami de Bolingbroke, et Montesquieu correspondait avec lord Chesterfield ; les luttes terribles de la république et l'empire ont, pendant vingt-cinq ans, poussé les deux races

Digitized by Google

en face l'une de l'autre ; trente années de paix, ou plutôt de trève, ont facilité et multiplié les rapports de toute espèce ; la presse des deux états débat tous les jours, dans une polémique incessante, les problèmes qui contiennent leur destinée, qui est celle du monde ; entre les deux puissances riveraines, il s'opère en industrie, en modes, en usages, en littérature, un mouvement continuel et toujours croissant d'échanges, d'emprunts et d'imitations ; et malgré tout cela, malgré tant de sang répandu depuis Guillaume le Conquérant jusqu'à Napoléon, malgré tant de rencontres, de voyages, de polémique et de dissertations, malgré tant de négociations diplomatiques, tant d'alliances rompues et replâtrées, enfin, malgré l'entente cordiale, malgré sir Robert Peel et M. Guizot, l'Angleterre ne nous est guère moins inconnue, à nous autres Français, que la Sibérie ou le pays des Mantchoux. Les idées les plus fausses circulent en France, même parmi les classes lettrées, sur la situation politique, administrative, morale, industrielle, financière et commerciale du royaume-uni. Il est vrai que les grands écrivains anglais, les auteurs classiques, sont maintenant connus et admirés en France ; que Shakspeare, Milton, Pope, Addisson, Sterne, Swift, Fielding, Richardson, Goldsmith, Sheridan, Walter Scott, Byron, Cooper et Thomas Moore, répandus sur le continent par le mouvement littéraire qui se produisit avec tant d'intensité sous la restauration, ont conquis chez nous une popularité et une renommée durables : c'est que le génie littéraire obtient partout droit de cité, tant il porte un caractère éminemment civilisateur ; c'est une monnaie qui, bien que frappée au coin de la terre natale, a cours dans tout l'univers. Mais la propagation de ces écrivains en France ne nous a révélé l'Angleterre que sous un seul point de vue. Institutions, rouages intérieurs, organisation municipale, mœurs politiques, aujourd'hui comme en 1789, nous ignorons encore tout cela. Lorsque, sous l'influence du beau livre de Montesquieu, se

Digitized by Google

forma, au sein de la constituante, cette fameuse école anglaise, débordée bientôt par le génie révolutionnaire, et aux doctrines de laquelle nous revînmes en 1815, après un circuit sanglant de vingt-cinq années, aucun des hommes éminents qui la composaient, deux ou trois exceptés, n'avait étudié à fond le mécanisme de la constitution britannique. Tous ces hommes d'état, penseurs et philosophes, se préoccupaient beaucoup plus du dogme, de l'idée, du côté spéculatif, que du milieu politique dans lequel fonctionnait la théorie importée par l'auteur de l'*Esprit des lois*. En 1815, quand la charte octroyée établit en France une royauté héréditaire, une chambre des pairs et une chambre élective, beaucoup d'esprits possédés d'anglomanie s'imaginèrent que cette forme politique était rigoureusement modelée sur le patron de la constitution anglaise, et que le système financier, administratif et commercial de la France, sauf quelques différences de détail, allait être le calque à peu près exact du système anglais. Cette erreur n'a point cessé de prévaloir. Les travaux de MM. Villemain et Guizot, tout remarquables et tout lumineux qu'ils sont, n'ont désabusé qu'un petit nombre de personnes ; et les études sérieuses, récemment insérées dans un recueil éminent (la *Revue des deux mondes*), n'ont pas obtenu une publicité assez grande pour détruire un préjugé si généralement accrédité.

L'immense majorité des lecteurs français, trompée par l'analogie apparente de l'organisation politique des deux pays, ne tient pas compte des différences radicales qui les séparent : à leurs yeux, les trois pouvoirs s'équilibrent en Angleterre comme en France; la vieille machine gouvernementale, proclamée par Montesquieu comme le beau idéal du genre, comme le type le plus parfait de constitution qu'on puisse proposer à l'imitation des sociétés modernes, fonctionne avec une justesse, une précision, une pondération sans égales. Façonnant l'histoire à leur guise,

Digitized by Google

et torturant les faits pour les assortir au cadre d'un système préconçu, ils ne voient dans la forme britannique que *l'original* dont notre constitution est la *copie*. Une fois placés à ce point de vue, l'illusion d'optique dont ils ne peuvent se défendre, leur fait voir dans la chambre des lords notre chambre des pairs avec l'hérédité de plus ; dans dans la chambre des communes, la chambre des députés ; M. Guizot dans sir Robert Peel ; M. Odilon-Barrot dans lord John Russell, M. Dupin dans lord Brougham, le maréchal Soult dans lord Wellington, M. Thiers dans lord Palmerston ; les conservateurs dans les torys, les radicaux dans les whigs, et les communistes dans les chartistes. Partant de cette donnée, ils *francisent* tout ce qui se passe dans le royaume-uni, procèdent par voie d'inductions téméraires, dénaturent la physionomie des hommes et le sens des évènements, méconnaissent l'esprit de la population, des mœurs, des traditions, et en définitive aboutissent aux plus étranges comme aux plus énormes contre-sens. C'est ainsi qu'on suppose communément chez nos voisins l'existence d'une constitution assise sur des bases démocratiques. Eh bien ! il n'y a pas, à proprement parler, de constitution en Angleterre, point de code, point de charte, point de loi écrite ; le palladium du gouvernement représentatif, c'est le faisceau de traditions auquel tout Anglais porte jusque dans les réformes un culte superstitieux ; le principe féodal, que nous croyons éteint, est encore vivace et tout-puissant de l'autre côté du détroit. L'oligarchie fait le fond du gouvernement : le bill de réforme, qui paraissait devoir menacer l'aristocratie, ne l'a pas même ébranlée un instant ; elle triomphe aujourd'hui dans le parlement, elle s'enracine au pouvoir de plus en plus, et reste encore, pour ainsi dire, *propriétaire* des élections, ce qui fait qu'un écrivain judicieux a pu dire que, *même après le reform-bill, l'Angleterre demeurait une monarchie sous la domination d'une aristocratie divisée en deux chambres.*

Digitized by Google

Quant à l'unité politique, il n'y en a pas l'ombre : l'Angleterre a un représentant pour 28,000 âmes, l'Irlande n'en a qu'un pour 76,000 ; l'Irlande est gouvernée par un vice-roi ; l'Ecosse conserve ses lois et sa magistrature ; l'Inde, cet empire de plus de 100 millions d'hommes, est administrée par une compagnie dont le pouvoir s'étend jusqu'à rappeler le gouverneur-général malgré les ministres ou le parlement ! — chaque comté est placé sous l'autorité d'un lord-lieutenant qui possède quelquefois en pleine propriété le dixième des terres qu'il administre. — La forme politique d'une société est toujours et nécessairement l'expression de sa forme civile : or, le droit d'aînesse et les substitutions sont encore en Angleterre universellement admis et volontairement pratiqués dans toutes les classes britanniques ; la propriété du sol est concentrée entre trente-deux mille chefs de famille, tandis que chez nous l'égalité dans les partages, l'abolition des substitutions, la division de la propriété, la destruction de tous les priviléges, enfin l'égalité devant la loi en fait de droits civils et politiques, donnent à la constitution un caractère démocratique qui va se prononçant chaque jour davantage. Cette seule différence radicale creuse un abîme entre les deux formes de gouvernement. Un examen même superficiel en révélera mille autres aussi décisives. — Et sur l'organisation municipale des cités anglaises, sur leur commerce, sur leur administration, sur l'assiette de leurs impôts, sur leur police, sur l'avenir probable de l'industrie britannique, que savons-nous ? Rien ou presque rien : quelques notions fausses, incohérentes, contradictoires, acceptées, échangées et colportées sans réflexion, sans étude, sans autorité, composent le bagage des plus savants. Combien de Français seraient frappés de surprise en apprenant, par exemple, que pour la ville de Londres il n'existe aucune centralisation de revenus ni de dépenses, que cette cité de deux millions d'âmes est administrée par plus de deux cents

Digitized by Google

autorités différentes, sans lien ni rapports entre elles ; que le pavage, l'éclairage, la salubrité de la ville, etc., occupent plus de cent commissions diverses qui *ne rendent pas de comptes;* que dans la cité proprement dite il y a beaucoup plus d'électeurs parlementaires que d'électeurs municipaux, ce qui ne s'explique que lorsqu'on sait que la cité a retenu tous ses priviléges du moyen-âge !! — Chose étrange en vérité ! nous admirons, nous détestons, nous envions, nous caricaturons l'Angleterre, et nous ne la connaissons pas ! Et pourtant, quel plus vaste et plus favorable champ à choisir pour l'étude de tous ces formidables problèmes que nous ont légués les fondateurs de la société nouvelle, tous ces grands esprits morts à la tâche, dévorés par le Sphinx de la civilisation moderne ! L'amélioration des classes pauvres et laborieuses, le développement du crédit, la réforme des impôts, la prostitution, le mouvement de la population sont des questions qui ne reçoivent jamais que des solutions provisoires, et que les penseurs de tous les âges sont condamnés à creuser, à retourner sans cesse. L'Angleterre, qui ne peut pas, qui ne doit pas être un modèle pour la France, peut toujours lui être un enseignement. — Quel puissant attrait d'ailleurs ne rencontre-t-on pas dans l'étude des peuples qui fraient avec nous le chemin de l'humanité ! Londres, Paris et Berlin sont aujourd'hui les ateliers de la civilisation : l'Allemagne, l'Angleterre et la France conduisent et entraînent le monde ; chacun des trois peuples paraît avoir reçu de Dieu une mission distincte, pour concourir à un seul et même but : l'Allemagne cherche et bégaie l'*idée*, la France la façonne et la formule, l'Angleterre l'applique. Mais les trois nations sont solidaires du progrès ; marchant du même pas à l'avant-garde de l'Europe, elles ne peuvent plus s'ignorer : c'est ce qu'ont merveilleusement compris les philosophes et les historiens de notre siècle. Pour ne parler que de nos compatriotes, MM. Villemain, Guizot, Châteaubriand et

Digitized by Google

Augustin Thierry, en nous dévoilant, dans leurs admirables pages, quelques côtés du génie anglais, nous ont convenablement préparés à des révélations plus intimes, à des recherches plus pratiques, plus spéciales. Les historiens et les littérateurs ont accompli leur tâche, c'est maintenant le tour des économistes. MM. de Tocqueville, de Beaumont, de Carné, Louis Blanc, Eug. Buret ont éclairé déjà d'une vive lumière quelques-unes des questions qui s'appliquent à l'Angleterre. Voici que comme eux, et avec non moins de science et de talent, un écrivain de mérite, un économiste distingué publie un livre qui nous paraît destiné à renverser bon nombre d'erreurs capitales, à rectifier beaucoup d'idées fausses qui ont cours de ce côté du détroit sur le compte de nos voisins d'outre Manche. Les deux volumes que vient de faire paraître M. Léon Faucher, sous le titre d'*Etudes sur l'Angleterre*, sont un tableau animé de la situation économique, industrielle et financière de la Grande-Bretagne ; cet ouvrage, composé en Angleterre, d'après les documents les plus sûrs et les enquêtes officielles, porte un cachet irrécusable d'exactitude et d'authenticité. — Joignez à ce premier mérite une critique élevée et impartiale, un grand talent d'exposition, des aperçus nouveaux, des vues larges, et par-dessus tout un sincère amour de l'humanité et du progrès. Dans ce livre si neuf, si rempli de faits et d'idées, M. Faucher s'est montré tout à la fois écrivain plein de nerf et de précision, économiste éminent, statisticien exercé. Consultant plutôt notre désir que notre force, nous essaierons d'apprécier cet important ouvrage, et nous lui consacrerons l'examen détaillé qu'il mérite.

Dans une introduction largement esquissée et qui révèle un auteur maître de son sujet, M. Léon Faucher a tracé d'une main ferme et sûre les traits généraux qui distinguent la race anglaise. C'est un tableau d'ensemble dont la vue nous facilite l'intelligence des détails, et nous permet

Digitized by Google

de saisir plus sûrement les points principaux qui servent de jalons à l'auteur. A ceux qui demanderaient tout d'abord si le livre est un panégyrique ou une satire de l'Angleterre, s'il prophétise la ruine prochaine ou l'éternelle grandeur de notre implacable rivale, nous répondrions que M. Faucher observe bien plus qu'il ne disserte : son procédé consiste à prendre les faits, à les exposer avec une parfaite lucidité, à leur laisser leur éloquence naturelle, à ne formuler que des conclusions toujours concises et substantielles, parce qu'elles naissent, pour ainsi dire, spontanément du sujet. Naturellement ennemi des exagérations, il porte dans toutes les questions qu'il traite la lumière d'un esprit vif et net, sans préventions injurieuses ni complaisantes ; il a étudié l'Angleterre sous la plupart de ses faces, brillantes ou sombres, et il reproduit chacune d'elles avec la haute impartialité d'un philosophe et d'un économiste. Abjurant à dessein toute susceptibilité nationale, s'il applaudit souvent à toutes les créations gigantesques du génie britannique, jamais il ne recule à sonder la profondeur des plaies invétérées qui rongent cette nation envahissante. C'est ainsi, qu'après avoir parcouru et admiré toutes les admirables conquêtes industrielles qui font des Anglais les meilleurs mécaniciens et les premiers négociants du monde, les docks, les canaux, les chemins de fer, etc., etc., il mesure, dans leurs effrayantes proportions, la prostitution de Londres et des grands centres manufacturiers, les statistiques criminelles qui dénotent une épouvantable corruption, une précocité de vice qu'on serait tenté de croire fabuleuse, si d'imposants témoignages ne l'attestaient hautement ; la misère toujours croissante des classes laborieuses, etc., etc. S'il rend plein hommage à ce sincère respect de la loi qui distingue les Anglais, à leur patriotisme toujours fécond en ressources nouvelles au moment des crises imminentes, à leur persévérance, à toutes les qualités d'ordre, de préci-

Digitized by Google

sion, d'énergie inhérentes au caractère britannique, il met à nu, il flétrit cette inflexible insociabilité, ce mépris de l'étranger, ce culte superstitieux de la tradition, cette dévotion empêtrée, doublée de mercantilisme, cette soif inextinguible de domination exclusive, cet orgueil de caste et cette cruauté impie et sacrilége d'une aristocratie qui, non contente de monopoliser le sol, tente encore de monopoliser l'air, le soleil, la lumière, la vie. Toutefois, s'il nous fallait résumer l'idée-mère du livre, nous dirions que l'auteur, tout en dispensant avec mesure le blâme et l'éloge, paraît conclure en ce sens, que si, à diverses époques de notre histoire, des publicistes éminents, des écrivains distingués ont pu prêcher en France une anglomanie de propagande, nous devons aujourd'hui nous garantir soigneusement du fléau de l'imitation, repousser les emprunts que nous a longtemps conseillés une école politique, qui, dans ses théories erronées, faisait bon marché de la nationalité française et de notre passé historique; en d'autres termes, le système politique et social d'un peuple civilisé n'a d'avenir qu'autant qu'il émane de sa situation géographique, qu'il ressort de son individualité, qu'il s'harmonise avec ses mœurs, qu'il se rattache au passé, et qu'il répond à la mission que ce peuple a reçue de Dieu. « Après huit siècles de lutte, dit » M. Faucher, l'antagonisme de la France et de l'Angleterre » serait un non-sens, s'il devait aboutir à une assimilation » et par conséquent à une absorption. » — Le secret de la force de l'Angleterre est dans son individualité; conservons donc la nôtre!

Dès le début de son livre, après un court et pittoresque tableau de Londres, l'auteur nous introduit dans les plus pauvres quartiers de cette ville immense, pour y étudier la misère anglaise dans son horrible nudité. En pénétrant dans White-Chapel, Spitalfield et Bethna-Green, trois paroisses qui renferment ensemble environ 150,000 habi-

Digitized by Google

tants, nous explorons les bas fonds de cette société si orgueilleuse et si fière de ses merveilles industrielles : c'est là qu'habitent des colonies d'Irlandais, de Juifs et de Français chassés de la patrie par la révocation de l'édit de Nantes; c'est là qu'à côté de la célèbre foire aux chiffons, se tient encore aujourd'hui, en plein XIX^e^ siècle, un marché d'enfants, où viennent s'approvisionner les tisserands : espèce d'exposition cent fois plus horrible qu'un bazar d'esclaves; c'est là que l'insalubrité des rues infestées de fièvres séculaires atteste l'insuffisance des mesures administratives. La rapacité des propriétaires neutralise les tentatives de l'autorité. Ces taudis, ces cloaques, ces antres fangeux où s'étiolent et pourrissent des milliers d'hommes, ces réceptacles d'immondices, où ne pénètre point le soleil, où le typhus sévit constamment, rapportent 20 p. 100 à leurs maîtres. — Il est vrai qu'un arrêté de date récente impose aux locations des conditions si impraticables, qu'elles équivalent à décréter purement et simplement l'évacuation de la plupart des maisons de ce quartier et l'émigration en masse. Mais cette mesure, bonne en principe, porte avec elle un grand danger : elle provoque un déplacement brusque qui ne peut s'opérer avant qu'on ait construit de nouvelles et plus salubres habitations. Cette immense population, en refluant dans les quartiers voisins, y produira une concentration excessive, et y propagera les fléaux qui la déciment. En attendant, et malgré l'effroyable mortalité qui règne dans ces paroisses, le mouvement de la population va toujours croissant d'année en année. Il est vrai que par compensation, et d'année en année, la durée moyenne de la vie diminue sensiblement; elle est aujourd'hui de vingt-et-un ans !

Si White-Chapel, Spitalfield et Bethna-Green sont les asiles des ouvriers pauvres, Saint-Giles est le repaire des vagabonds, des voleurs et des prostituées. La population nomade de cette paroisse, beaucoup accrue depuis que

Digitized by Google

Londres est devenu, comme Paris, une ville de fabrique, se compose presque exclusivement de logeurs, de receleurs, de filoux et de truands. Les pauvres y pullulent depuis que l'achèvement récent des rails-ways, en supprimant beaucoup de bras, a contribué à l'extension de cette plaie formidable. Paris ne compte qu'un pauvre sur 13 ; Londres en présente 11 sur 100. Les associations dirigées contre le paupérisme n'ont encore produit aucun résultat décisif. La croisade philanthropique prêchée par l'évêque de Londres a tristement avorté ; mais on augure mieux d'une nouvelle société qui s'est fait déléguer le pouvoir d'arrêter les vagabonds et de secourir les mendiants. — Quant à la prostitution, elle a acquis à Londres un développement hors de toute proportion avec la population ; près de 18,000 prostituées sont inscrites. Les causes que l'auteur assigne à cette multiplicité effrayante sont l'exiguité tout-à-fait cruelle du salaire des jeunes filles, dont la besogne est, en Angleterre, en partie faite par des hommes, et qui n'ont bientôt plus qu'à choisir entre le vice ou le suicide ; la concurrence que font au travail des femmes les maisons de charité et de détention, enfin l'intervention des courtiers qui rançonnent les ouvrières. Non-seulement la prostitution est plus répandue à Londres qu'à Paris, mais l'intensité, la précocité et la barbarie qui la distinguent, la rendent mille fois plus hideuse, tandis que l'absence de tout contrôle sanitaire, et l'affinité des prostituées avec les voleurs et les assassins, la rendent mille fois plus dangereuse. Dans le quartier de Saint-Giles, la débauche et la filouterie sont organisées sur une vaste échelle, entretiennent des relations étroites et se prêtent un mutuel secours.

Les statistiques criminelles ne déroulent pas un moins triste tableau. Ici encore la France a quelque avantage sur le Royaume-Uni. En 1842, 76,545 arrestations furent opé-

Digitized by Google

rées dans Londres, ce qui donne une arrestation par 25 habitants ; mais en exceptant les arrestations opérées pour certains délits qui ne sont pas recherchés à Paris, il en reste une par 40 habitants; Paris n'en fournit qu'une par 70 habitants. A Londres, les femmes figurent dans les délits dans la proportion de 28 pour 100; à Paris, seulement dans la proportion de 75 pour 100. A Paris, les enfants fournissent 1 prévenu sur 400; à Londres, 1 sur 100. Saint-Giles, avons-nous dit, est le repaire des voleurs: il s'y entretient de véritables écoles de filous, d'escrocs et de débauche. L'excitation précoce de la passion sexuelle est un des moyens le plus puissamment employés ; aussi, le nombre des délinquants va-t-il croissant; nul ne peut prévoir où s'arrêtera ce mouvement. Si l'Angleterre, qui n'a point de colonies pénitentiaires qu'elle puisse comparer aux nôtres, mais qui possède une admirable police, ne trouve pas bientôt quelque secret préservateur, la jeunesse des classes pauvres, exploitée et façonnée au vice et au crime par d'habiles professeurs, sera bientôt corrompue en masse, enrôlée contre la société, et constituera une génération de voleurs et d'assassins. . . . .

Digitized by Google

Lettre de M. E. Farochon.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Pénétré de gratitude pour l'honneur qu'a bien voulu me conférer l'Académie de Reims par le titre de membre correspondant, je viens la prier d'en recevoir mes biens vifs remercîments. Puissent mes efforts, aidés de sa bienveillante assistance, contribuer en quelque peu que ce soit à l'éclat que cette savante assemblée répand dans le département de la Marne, et particulièrement dans la ville de Reims.

Selon l'engagement que j'ai contracté et en même temps pour répondre à l'appel fait aux artistes, au nom de l'une des plus grandes gloires de la France, je me suis occupé de l'étude d'un projet pour le monument à Colbert, que la ville de Reims se propose de faire élever dans son sein. J'en ai fait exécuter une gravure dans le format des *Séances* de l'Académie, afin d'y pouvoir prendre place, si elle en est jugée digne. Cette gravure donne déjà une idée approximative de mon projet, j'essayerais d'achever de le faire comprendre par quelques éclaircissements. Du reste, je vais envoyer à l'exposition de la *Société des amis des arts* le modèle même que j'en ai fait.

Lemontey, qui m'a paru le meilleur biographe de Colbert, en a fort habilement rassemblé les traits les

Digitized by Google

plus caractéristiques dans le portrait énergique et coloré qu'il en a tracé. Il dit : « Colbert était un homme » sec et de petite taille, avec des manières communes, » des sourcils noirs et épais, des yeux caves, durs et » perçants. Sa tête chauve s'abritait sous une large » calotte. L'habitude des refus avait formé sur son » front un pli sinistre dont le mouvement glaçait d'ef- » froi les solliciteurs. Il était dans ses audiences tel- » lement impassible, qu'un poète l'avait bien désigné » *vir marmoreus*. Insensible à la satire, sourd à la » menace, incapable de peur ni de pitié, il cachait » sous le flegme le plus imperturbable un naturel co- » lère et impatient. Sa conception était lente, mais les » idées en sortaient nettes et bien exprimées. Si avant » de résoudre il consultait avec soin et bonne foi, il » exécutait ensuite despotiquement et brisait les oppo- » sitions avec outrage et brutalité. Trois qualités le » soutenaient : un jugement parfait, une volonté de fer » et un travail infatigable. Ces trois ressorts recevaient » le mouvement d'une ambition effrénée et le jeu en » était protégé par une dissimulation que les plus » vieux courtisans eussent enviée et dont son propre » confident, Charles Perrault, demeurait confondu. »

Pour ce qui est de son génie, le temps l'a consacré pour la postérité, en éprouvant ses nombreuses et utiles institutions sur lesquelles nous vivons et vivrons longtemps encore. Son influence fut telle sur les choses humaines, en général, qu'elles furent rarement frappées d'un mouvement plus décisif, et sur la France en particulier, que la pauvre France des châtelains et des ligueurs, épuisée par la guerre de trente ans, les troubles de la Fronde et le gouvernement de Mazarin, devint tout-à-coup la France élégante et immortelle des

Digitized by Google

arts, des sciences, des lois, de l'industrie et des chefs-d'œuvre.

J'en viens donc à expliquer mon projet tel que je l'ai conçu et exécuté. La statue représente Colbert dans l'attitude grave et méditative qui convient à son caractère. La main droite est appuyée sur des feuilles déroulées où seront indiquées les principales fondadations qui lui sont dues, plans, traités, ordonnances, etc.

Le bas-relief résume à peu près l'heureuse influence que le grand ministre eut sur la France. Il représente au centre, assise sur un trône, la France couronnée de lauriers (les lauriers de Condé), et pourtant elle est abattue, épuisée. Colbert la relève en lui présentant les sciences, les arts, le commerce, la marine, la législature, etc. Aux quatre angles, sur les pans coupés du piédestal, sont figurées quatre des Vertus qui principalement lui firent accomplir sa glorieuse carrière : *Justice*, *Force*, *Vigilance*, *Fidélité*. Placées en soubassement, elles le soutiennent et l'élèvent.

Pour l'exécution de ce projet, la place de l'Hôtel-de-Ville ayant été judicieusement désignée, la hauteur totale pourrait être de sept mètres, pour s'arranger le plus convenablement possible, tant avec la place, qu'avec le monument en avant duquel la statue sera placée et qu'elle devra décorer. Cette statue serait en bronze et porterait, seule, trois mètres de hauteur ; le piédestal serait en marbre ou en pierre, et du sol à la plinthe s'éleverait de quatre mètres.

Le bas-relief serait exécuté en bronze et placé sur le devant du piédestal, les trois autres faces réservées aux inscriptions.

Les quatre figures allégoriques de vertus rempla-

Digitized by Google

çant les angles, occuperaient les pans coupés et seraient exécutées en pierre, ou en marbre, ou même en bronze, avec plus ou moins de relief, selon, enfin, ce que permettra le résultat des souscriptions.

Ce projet offre l'avantage de pouvoir s'étendre ou se restreindre. Exécuté avec la statue seule, il peut n'élever la dépense qu'à 25,000 francs ; avec la statue et le bas-relief, à environ 30,000 francs ; avec la statue, le bas-relief et les quatre figures exécutées soit en pierre, soit en marbre, soit en bronze, avec plus ou moins de relief, de 35 à 50,000 francs.

Tel est le projet que j'ai l'honneur de soumettre au jugement de l'Académie, en la priant de m'éclairer de ses conseils.

Je joins à ma lettre une épreuve de la gravure que mes éclaircissements ont cherché à compléter.

Dans le but de provoquer des réflexions d'où pourront naître de bons avis, je l'ai fait tirer à un nombre d'exemplaires plus que suffisant pour en joindre à toutes les épreuves du prochain numéro des *Séances*, si toutefois l'Académie juge à propos de le faire.

Avec l'espoir que mon travail sera accueilli et encouragé, j'ai l'honneur d'être de l'Académie et de vous, Monsieur le président,

le très-humble et très dévoué serviteur,

E. Farochon,

Membre correspondant de l'Académie de Reims, grand prix de l'Institut, etc.

17, rue de l'Est, à Paris.

Reims. — L. JACQUET, Imprimeur de l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1845-1846.

N° 7.

Séances des 21 et 28 Novembre 1845.

SOMMAIRE DES SÉANCES.

Allocution de M. ROBILLARD, vice-président. — Correspondance. — Communications de M. Pescheloche. — Lecture de M. NANQUETTE : La Chaire de saint Rigobert (1). — Communication de M. Bandeville : Rapport de la commission désignée par le Congrès pour visiter les cabinets de MM. Louis-Lucas, Duquenelle, et Duchêne, par M. Ch. DUFOUR, d'Amiens. — Lecture de M. WAGNER : *Le curé désappointé*, conte en vers. — Renouvellement du bureau. — Election des membres correspondants.

Bulletin rétrospectif : Rapport de M. MAILLE-LEBLANC sur le traité des monnaies de M. P.-F. Bonneville. — Communication de M. LANDOUZY : Développement de productions piliformes à la surface de la langue dans certaines affections.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Robillard.

M. le Sous-Préfet assiste à la séance.

A l'occasion de la rentrée de l'Académie, M. le

(1) Ce morceau sera publié dans la prochaine livraison de *Dom Marlot*.

Digitized by Google

vice-président prononce une allocution que nous regrettons de ne pouvoir reproduire.

M. Contant, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion : ce procès-verbal est adopté.

La correspondance imprimée comprend :

1° Bulletin du Musée de l'industrie, publié par M. Jobard. Bruxelles, 1843 et ann. suiv., grand in-8°; — 2° Journal des savants, Oct. 1845 ; — 3° Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, n° 17, Oct. 1845 ; — 4° Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne; Bulletins du 2e et du 3e trimestre 1845. Châlons, 1845. 2 ex. ; — 5° Musée d'antiquités d'Amiens. — Rapport sur son accroissement depuis le 6 Juillet 1839 jusqu'au 2 Juillet 1843, par M. Ch. Dufour. Amiens. 1840-43, trois plaq. in-8° ; — 6° Description de la pierre tumulaire du chevalier Robert de Bouberch, par le même. Amiens, 1842, in-8° ; — 7° Pouillé des manuscrits composant la collection de Dom Grenier sur la Picardie, à la bibliothèque du roi, par Ch. Dufour. Amiens, 1839, in-8° ; — 8° Société royale d'agriculture et de commerce de Caen, séance du 16 Mai 1845, in-8° ; — 9° Journal de la Société d'agriculture des Ardennes, Oct. 1845, in-8° ; 10° Mémoires de l'Académie d'Arras. Arras, Août 1844, in-8° ; — 11° Essai sur l'idiotie, par le docteur Belhomme. Paris, in-8° ; — 12° Suite des recherches sur la localisation de la folie, par le même. Paris, 1836, in-8° ; — 13° Nouvelles recherches d'anatomie pathologique sur le cerveau des aliénés, par le même. Paris, in-8° ; — 14° Troisième mémoire sur la localisation des fonctions cérébrales

Digitized by Google

et de la folie, par le même. Paris, 1839, in-8°; — 15° Quatrième mémoire sur la localisation des fonctions cérébrales et de la folie, par le même. Paris, 1845; — 16° Société royale d'horticulture de Paris. — Compte-rendu des travaux de la Société depuis l'exposition de 1844, par M. C. Bailly de Merlieux. Paris, 1845, in-8°; — 17° Somnologie magnétique, par Loisson de Guinaumont. Paris, in-8°; — 18° Discours sur l'influence morale de la musique, par L. S. Fanart. Reims, 1845, in-8°; — 19° Souvenirs de voyages par le comte du Coetlosquet. Paris, Waille, 1843, in-12; — 20° *Vade mecum* du chrétien, par le même. Paris, Debécourt, 1841, in-12; — 21° Vie de Ste Monique, par le même. Paris, Waille, 1845, in-12, 96 p.; — 22° Réflexions sur la manière de traiter les matières religieuses, par le même. Paris, Waille, 1845, in-12, 68 p.; — 23° Eloge de M. le comte de Cessac, par le même, in 8°, 15 p.; — 24° Notice biographique sur J. G. Du Coetlosquet, évêque de Limoges, par le même. Paris, Waille, 1845, in-12, 67 p.; — 25° Considérations sur l'étude des sciences dans ses rapports avec la religion, par le même. Metz, 1839, in-8°, 36 p.; — 26° Réflexions sur la proposition de M. Bavoux, tendant au rétablissement du divorce, par le même. Metz, 1833, in-8°, 19 p.; — 27° Société de prévoyance et de secours mutuels. — Discours prononcé par le même à la séance générale du 5 mai 1844, in-8°, 7 p.; — 28° Sur le doute en matière de religion, par le même. Metz, 1838, in-8°, 36 p.; — 29° Albert, ou le Duel, par le même. Paris, Waille, 1844, in-12, 2 v.; — 30° De la législation en matière de duel, par le même. Nancy, in-8°, 14 p.

Digitized by Google

La correspondance manuscrite comprend des lettres:

1° De M. le Maire de la ville de Reims, remerciant l'Académie de la collection de minéraux, de fossiles et de coquilles vivantes dont elle a fait hommage au musée de la ville; — 2° De M. Quentin-Dailly, libraire, offrant à l'Académie un exemplaire de la collection de gravures qu'il vient de publier d'après les planches du cartulaire, ainsi qu'un exemplaire du plan de Collin, 1665, et du plan de Legendre, 1769; — 3° De M. Guerard, président de la Société des antiquaires de Picardie, exprimant le désir d'entrer en correspondance avec l'Académie de Reims; — 4° De M. Tailliar, vice-président de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, informant l'Académie de Reims que cette Société accepte l'offre d'établir des rapports de confraternité et d'échanger ses publications.— M. Tailliar accepte réception des mémoires envoyés de Reims; — 5° De M. Belhomme, docteur-médecin à Paris. Il fait hommage à l'Académie de plusieurs ouvrages dont il est l'auteur, et sollicite le titre de membre correspondant; — 6° De M. Clerc, professeur de rhétorique à Luxeuil, qui annonce la découverte de seize pierres tumulaires gallo-romaines, dans lesquelles sont incrustées des statues d'un fort bon style; — 7° De M. Gastebois, qui adresse à l'Académie un mémoire traitant de l'impôt sur les chiens; — 8° De M. Michelin, adressant à l'Académie entr'autres opuscules un extrait de l'Iconographie zoophytologique, en ce qui concerne le bassin de Paris; une notice sur M. Huot, continuateur de Malte-Brun; un compte rendu de la session de la Société géologique de France, 1844, etc.; — 9° De M. Warin d'Epernay: il appelle l'atten-

Digitized by Google

tion de l'Académie sur un appareil mécanique inventé par M. Pescheloche, horloger à Epernay.

Après le dépouillement de la correspondance, M. Pescheloche, présent à la séance, soumet à l'examen de l'Académie l'appareil dont il est l'inventeur, et présente quelques explications techniques. Le passage suivant que, sous toutes réserves, nous extrayons de la lettre de M. Warin, fera connaître sommairement le but que s'est proposé M. Pescheloche, et le procédé à l'aide duquel il croit l'avoir atteint.

« M. Pescheloche a inventé en 1843 un appareil mécanique qui » règle d'une manière certaine et absolue la force de tension des » ressorts moteurs de pendule et autres chronomètres de même » genre. Par son procédé il a transformé la force excessivement » variable des ressorts en une force continue, constante de poids. » Il est inutile de démontrer quelle différence existe entre les per- » mutations continuelles d'un ressort agissant quinze jours au » moins de suite, en se débandant incessamment, et l'action inva- » riable d'un poids. L'invention de M. Pescheloche est donc très- » importante sous ce rapport et fera époque dans l'horlogerie ; car » depuis longtemps les maîtres dans cet art, les Berthoud, les » Bréguet et tant d'autres artistes distingués ont appliqué leur » talent à balancer par les inventions les plus ingénieuses l'inégalité » de la force motrice donnée par les ressorts. Tant d'efforts n'ont » pu corriger cette inégalité que par une perfection incroyable » qui ne s'achète qu'à prix exhorbitant. M. Pescheloche, lui, par » un moyen fort simple, par une application fort ingénieuse de la » réaction du ressort sur lui-même, a obtenu sans frais un résultat » bien plus certain, puisqu'il est mathématique !..... Mais ce » n'est pas tout encore : M. Pescheloche a tiré de son invention » première une deuxième invention non moins utile pour d'autres » effets ; c'est-à-dire qu'il a imaginé un nouveau levier du premier » genre, mais à détente, et qui produit des effets mécaniques incon- » nus jusqu'à ce jour. Ce levier a dans certain cas une puissance » triple du levier ordinaire du premier genre. Ainsi, l'ayant appli- » qué à la levée des marteaux des horloges de clocher, il a expéri- » menté qu'avec le même poids et le même rayon de roue, il enle- » vait à la même hauteur un marteau trois fois plus pesant que par

Digitized by Google

» les bascules ordinaires. De là la possibilité de produire avec des » horloges d'un volume ordinaire les mêmes effets qu'avec les plus » grandes, et par conséquent d'en fournir à moitié prix des autres; » de là aussi moins de dilatation dans les rouages pendant les cha- » leurs, moins d'apreté dans les métaux pendant les gelées, et par » conséquent une marche plus régulière et plus certaine..... »

L'appareil de M. Pescheloche est renvoyé à l'examen d'une commission que composent MM. Contant, Tarbé de St-Hardouin et Garcet.

M. Livernoy présente à l'Académie une pièce d'artillerie d'un nouveau modèle. Ce canon, monté sur six roues qui en facilitent le maniement dans toutes les directions, est muni d'une caisse ou chambre destinée à faire sauter la pièce en cas d'urgence. Cet appareil est renvoyé à l'examen d'une commission, dont nous publierons le rapport. MM. Tarbé de St-Hardouin, Garcet et Gosset composent cette commission.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 NOVEMBRE 1845.

Présidence de M. Robillard, vice-président.

L'Académie procède au renouvellement de son bubureau.

Sont élus :

Président, M. Wagner.
Vice-Président, M. H. Landouzy.
Secrétaire, M. Th. Contant.
Vice-Secrétaire, M. L. Paris.
Trésorier, M. Saubinet.

Digitized by Google

Sont proclamés Membres correspondants.

MM. le comte DE MÉRODE, ministre d'état de Belgique.
Léon FAUCHER.
Mgr GROS, évêque de Versailles.
MM. Ch. ROBERT, sous-intendant militaire à Metz.
RICHELET (du Mans), bibliothécaire.
Le vicomte DE CUSSY, président de l'Académie de Caen.
Le comte ARRIVABÈNE, de Bruxelles.
L'abbé BARTHELEMY, à Paris.
BOULLIAN, professeur de rhétorique au collége royal de Reims.
E. BERTRAND, avocat à Troyes.
Paul HUOT, sous-bibliothécaire à Versailles.
Le baron DE ROISIN, à Bonn.
ERNOUX, journaliste à Angers.
GOGUEL, chef d'institution à Strasbourg.
Le comte DU COETLOSQUET, de l'Académie de Metz.
MILLET, juge de paix à Liesse.
BELHOMME, docteur en médecine à Paris.
Ch. DUFOUR, conservateur du Musée d'Amiens.
L'abbé CATON, à Trelou.
GÉRENTE, dessinateur.
FOSSÉ-D'ARCOSSE, président du Comité d'archéologie à Soissons.
CLERC, de Luxeuil, professeur de rhétorique.
KOZIEROWSKI, architecte à Reims.
Ernest DE THIERRY, ancien officier de cavalerie, à Paris.
COILOT, de Reims, membre du Comice agricole.
MILLET, attaché à l'Administration des eaux et forêts.
DUBROCA, vétérinaire à Sedan.
FEUILLET, juge de paix à Lyon.
DE PINTEVILLE-CERNON, président du Comice agricole de la Marne.
GASTEBOIS, lieutenant-colonel en retraite.
LICOURT, docteur-médecin à Châtillon-sur-Marne.
DEVISMES, ancien préfet, à Sézannes.
JULLIEN, de Paris, fondateur de la *Revue encyclopédique*.
DUVAL, docteur-médecin à Épernay.
DENYS, de Commercy, membre de l'Institut des provinces.

Digitized by Google

COMMUNICATION DE M. BANDEVILLE.

Rapport sur les cabinets d'antiquités de MM. Louis-Lucas, Duquenelle et Duchêne,

Par M. CH. DUFOUR d'Amiens (1).

MESSIEURS,

Vous m'avez chargé dans une de vos dernières séances de visiter le cabinet de M. Louis-Lucas et de vous présenter le compte-rendu des richesses archéologiques qu'il renferme. Tout en vous remerciant de l'honneur que vous avez bien voulu me faire en me confiant une tâche au-dessus de mes forces, je regrette que votre choix ne soit point tombé sur un amateur plus éclairé et plus digne de vous faire apprécier tout l'intérêt que présente pour l'histoire locale cette précieuse collection.

Vous le savez, Messieurs, les objets celtiques ont en archéologie une valeur d'autant plus grande que leur étude embrasse l'histoire de ces temps reculés qui précédèrent la fusion des races gallique et romaine. Aussi commencerai-je d'abord par signaler à votre attention les haches en silex que possède le cabinet de M. Louis-Lucas, et dont l'une porte en

(1) Ce rapport devait être lu à une des séances de la section d'archéologie du Congrès. Le temps a manqué.

Digitized by Google

relief une figure humaine, dessinée avec cette grossièreté de forme qui révèle l'enfance de l'art. Cette particularité rend cet objet extrêmement remarquable; point de doute qu'il ne soit un produit de l'art celtique dans ces contrées, car le musée de Douai, plus heureux en cela que celui d'Amiens, renferme quelques casse-têtes gaulois, également ornés de sculptures, et dont l'ancienneté est complètement justifiée par le fait même de leur découverte au milieu de tombelles et de médailles celtiques.

La flèche en silex que possède M. Louis-Lucas n'est pas non plus sans intérêt. Il est généralement admis que ces armes de guerre furent en usage bien avant que les Celtes aient puisé dans leurs rapports avec les peuples plus civilisés de Rome et d'Athènes, les connaissances nécessaires pour travailler les métaux; mais quels instruments leur permirent donc de donner au silex ces formes tranchantes, acérées, et ce poli parfait que l'on remarque sur les monuments de cette époque? C'est là un point que la science n'a encore pu éclaircir, et sur lequel, d'ailleurs, l'histoire ne nous a transmis aucun document écrit.

J'arrive maintenant à l'époque gallo-romaine, qui forme la partie la plus importante du cabinet dont j'ai l'honneur de vous entretenir. Parmi les précieux objets en bronze qui s'y trouvent réunis, je citerai d'abord une belle variété de fibules, dont l'une en or, dessinant un médaillon, est encore ornée d'émaux; un vase en bronze d'une fort belle conservation, et qui porte la trace de la pioche qui le fit heureusement jaillir de terre avec les quatorze mille pièces romaines en argent qu'il renfermait. Il a été trouvé en 1821 à Trigny, à trois lieues de Reims. Sur le couvercle on

Digitized by Google

remarque un cartel, dont l'inscription est aujourd'hui complètement effacée. Auprès de ce beau vase, qui suffirait à lui seul pour faire la bonne fortune d'un collecteur d'antiquités, j'en ai remarqué un autre de la forme actuelle de nos marmites. Plusieurs objets de cette nature, qui déjà ont été découverts en Picardie, sur l'emplacement d'anciens camps romains, permettent de penser qu'ils faisaient partie de l'équipage des légions de César. Une coupe dont le contour est orné de phallus, et un vase en forme d'aiguière, à orifice circulaire et à deux anses posées sur un masque d'un très-bon travail, donnent à la collection de M. Louis-Lucas d'autant plus d'intérêt que tous les objets qui la composent ont été exhumés du sol de l'antique Durocort.

Parmi ses figurines, toutes fort intéressantes, les unes au point de vue de l'art, les autres comme souvenir de la religion qui a précédé l'établissement du christianisme dans les Gaules, j'ai distingué tout particulièrement un Mercure, tenant une bourse à la main, un Amour d'une parfaite exécution, un Faune qui ne doit être que le débris d'un riche trépied, une tête gauloise en bronze à la barbe bouclée, un Jupiter armé de la foudre, deux statuettes qui, d'après les inscriptions gravées sur les plinthes, doivent être attribuées à Jupiter Stator et à Messaline, et enfin un gladiateur armé de la massue et dont le bras gauche est couvert de ce fragment d'étoffe, qui servait à étancher dans les arènes le sang qui s'écoulait des blessures du combattant. Inutile de vous rappeler que Montfaucon, dans son *Antiquité expliquée*, a publié plusieurs figurines présentant la même particularité.

Quelques lampes en bronze, plusieurs petites cuil-

Digitized by Google

lères connues en archéologie sous le nom de *lingula*, et qui, suivant quelques antiquaires, auraient servi dans les sacrifices à consulter les entrailles des victimes, un dragon aîlé de près de quinze centimètres de hauteur, que le temps a recouvert d'un beau vernis, et plusieurs colliers en bronze, entièrement semblables à celui que j'ai dernièrement remarqué sur l'autel romain de Mercure et d'Apollon, conservé à la bibliothèque de Reims, une série de bagues romaines, dont une avec cette inscription si belle et si aimable : *Utere felix*, complètent la nomenclature par trop abrégée que j'avais à vous présenter des principaux objets en bronze dont cette ville doit l'heureuse conservation au zèle éclairé comme à l'érudition aussi sûre que modeste de M. Louis-Lucas.

Je voudrais, pour avoir plus de droits à votre indulgence, être aussi bref que vous le désirez sans doute, et cependant je ne puis passer sous silence la poterie gallo-romaine que cet antiquaire distingué n'a pas non plus négligée, et il a eu raison ; car les échantillons que renferme son cabinet nous apprennent avec quelle finesse de dessin et avec quelle variété dans les formes cette industrie était cultivée chez les anciens. Je me bornerai à citer quelques vases d'une belle conservation, plusieurs figurines de Latone, une statuette de Pomone, couronnée de fleurs et chargée de fruits, et un antéfixe en terre cuite, dont on couronnait autrefois les corniches des maisons.

La verroterie gallo-romaine ne paraît pas très-commune dans cette contrée, car le cabinet que vous m'avez chargé de visiter ne possède qu'un vase en verre, ayant la forme d'un gobelet, et une petite fiole à parfum, de l'espèce appelée *lecythus* et désignée

Digitized by Google

généralement sous la dénomination impropre de lacrymatoire. A Amiens, au contraire, il est rare que les sarcophages en pierre que l'on y découvre fréquemment ne renferment quelques objets de cette nature, que leur long séjour dans la terre a colorés des nuances brillantes de l'iris.

Vous parlerai-je maintenant, Messieurs, de ce magnifique médaillier composé de plus de quinze mille pièces, et qui atteste avec quelle attention soutenue et avec quelle généreuse ardeur M. Lucas père s'est attaché à réunir tous les monuments de votre histoire locale. Cette admirable collection, vous la connaissez mieux que moi, qui, étranger dans cette riche cité, où il y a tant à voir et à admirer, n'ai pu consacrer à son examen que de trop courts instants. Vous avez remarqué les sept médailles gauloises en or qu'elle renferme, et dont l'une est frappée au type de Vocaran ; cette belle suite de médailles romaines, cette série de monnaies ou bulles des papes qui se continue sans interruption, depuis Martin V jusqu'à nos jours, et remonte antérieurement au siècle de Martin V aux temps les plus reculés. Mais ce qui me paraît mériter ici une mention toute particulière, c'est l'histoire numismatique de la république et de l'empire, dont il n'est pas sans intérêt de recueillir dès maintenant les glorieux souvenirs.

Pour abréger ce compte-rendu, je passe sous le silence les meubles en chêne sculpté, les tableaux précieux et les riches objets de fantaisie que renferme la collection de M. Louis-Lucas. J'ai hâte, Messieurs, de vous faire entrer dans deux cabinets, qui, pour être plus modestes, n'en sont pas moins dignes de toute votre attention.

Digitized by Google

Celui de M. Duquenelle possède une belle suite de médailles gauloises et romaines, trouvées également à Reims. Je n'en veux citer qu'une de chaque époque. La première est celle d'*Atisios Remos*, la seconde est un *Pertinax* en or d'une magnifique conservation et d'une extrême rareté. Au revers on lit cet exergue : PROVID. DEOR. COS. II. J'ai aussi remarqué dans cette collection, avec les quatorze médailles des archevêques de Reims, dont la première remonte à Gervais, en 1055, quelques moules en terre cuite provenant de l'atelier monétaire découvert à Damery en 1830, et dans lequel on a trouvé les pièces et tous les ustensiles propres à la fabrication de la monnaie romaine, que M. Louis-Lucas conserve religieusement. C'est là une découverte d'un immense intérêt, non-seulement pour l'histoire locale, mais aussi pour l'étude raisonnée des procédés de fabrication employés au moyen-âge.

Outre cette précieuse collection de médailles, M. Duquenelle possède quelques antiquités rémo-romaines. Son vase en terre, de forme ventrue, rappelle un peu celle des *dolium* ; on y a trouvé des ossements humains calcinés, avec deux médailles gauloises et une fibule en bronze. Il peut avoir environ quarante centimètres de hauteur, et nous paraît d'une époque postérieure à l'invasion romaine. Cette attribution se justifie par la finesse de la pâte et la régularité des bourrelets qui en dessinent la gorge. Rien d'étonnant que des médailles celtiques y aient été trouvées, car on sait que leur usage se continua bien après la conquête des Gaules par Jules César.

L'étude de l'antiquité est cultivée avec autant de soins et d'amour du pays par M. Duchêne, comme le

Digitized by Google

témoigne la collection de lampes funéraires en terre cuite et de médailles gauloises et romaines, qui ont à mes yeux le double mérite de présenter une belle variété d'espèces et d'avoir été trouvées sur le sol de cette antique cité.

Mais la numismatique n'occupe pas seule les loisirs de M. Duchêne; il s'attache également à réunir tous les principaux ouvrages concernant l'histoire de Reims. La bibliographie est une source de jouissances réelles pour l'amateur; c'est elle qui, après avoir recueilli ces ouvrages qui deviennent chaque jour plus rares, nous en fait apprécier le mérite caché sous une date, sous un nom d'imprimeur, sous une variante avec un autre texte connu, et sous mille particularités qui souvent ne présentent qu'un intérêt purement local, mais qui toutefois excitent avec raison l'attention du bibliophile.

La ville de Reims, sous ce rapport, n'a rien à envier aux premières villes de France. Sa bibliothèque est l'une des plus belles qu'il soit donné aux provinces de former avec les faibles ressources qu'elles peuvent consacrer à ce genre d'établissement, sans nuire aux autres services de l'administration municipale. Vous vous rappelez, Messieurs, avec quel empressement notre honorable secrétaire, M. Louis Paris, s'est chargé de nous communiquer les richesses manuscrites ou imprimées confiées à ses soins. Je craindrai d'affaiblir l'intérêt des explications qu'il a bien voulu nous donner en vous reparlant des magnifiques reliures de Groslier, des précieux manuscrits provenant de la bibliothèque du cardinal Charles de Lorraine, de ces tablettes de cire si rares maintenant, et dont le curieux spécimen conservé à la bibliothèque de Reims

Digitized by Google

relate les dépenses faites par Philippe le Bel lors d'un voyage à Loches. Le manuscrit qui a appartenu à l'infortunée Marie Stuart, le manuscrit slave, dit *Texte du Sacre*, et le livre de Geoffroy Vallée ne pouvaient trouver de meilleur interprète de l'intérêt qu'ils présentent que M. le bibliothécaire lui-même.

Quant à la collection d'antiquités formée à l'hôtel de ville, bien qu'elle renferme déjà quelques produits intéressants de l'art antique, elle est destinée sans doute à recevoir par la suite une plus grande extension.

Aussi dirai-je aujourd'hui à ceux qui veulent apprécier ce que fut autrefois la première cité de la Gaule Belgique, visitez le cabinet de M. Louis-Lucas, et vous y trouverez réunis les monuments figurés les plus précieux de l'histoire de Reims.

Digitized by Google

Rapport sur le Traité des Monnaies de M. P. F. Bonneville,

Par M. MAILLE-LEBLANC.

MESSIEURS,

C'est au travail dirigé et fécondé par l'industrie que la société doit toutes ses jouissances et son bien-être. Toutefois l'homme isolé ne saurait seul suffire et satisfaire par lui-même à la multiplicité de ses besoins. Ce n'est qu'en se renfermant dans le cercle d'une profession spéciale, que l'artisan parvient à donner à ses ouvrages un certain degré d'élégance et de solidité ; et même à mesure que la civilisation introduit le désir et la recherche de ce qui est utile, commode ou agréable, la division du travail vient encore ajouter à la perfection de ses produits. L'homme est donc obligé de recourir à l'homme, pour en obtenir, par voie d'échange, ce qu'il ne saurait seul se procurer.

Mais bientôt la difficulté des échanges en nature, praticables seulement dans les peuplades à demi-sauvages, a fait sentir aux nations civilisées le besoin, disons mieux, l'indispensable nécessité d'une marchandise intermédiaire qui, sans se consommer jamais, servît à obtenir partout, en tout temps, en tout poids

Digitized by Google

ou en toute mesure, tous les objets destinés à la consommation.

Cette marchandise est la monnaie.

Destinée à être l'intermédiaire obligé de tous les échanges, la monnaie devait avoir par elle-même une valeur intrinsèque, uniforme, inaltérable; elle devait se diviser exactement en fractions assez faibles pour être mise facilement et constamment en rapport avec tous les produits.

Dès la plus haute antiquité, les métaux précieux ont paru réunir au plus haut degré ces diverses propriétés. Leur solidité et leur éclat ont partout et en tout temps fait rechercher vivement leur possession ; leur qualité, uniforme par toute la terre, les rend partout également appréciables; enfin, inaltérables, pour ainsi dire, ils bravent les injures du temps, de l'air, de l'humidité, et leur dureté naturelle, augmentée par les alliages divers auxquels on les soumet, leur fait supporter sans déperdition sensible les frottements multipliés qu'entraînent une circulation rapide et un maniement de tous les instants.

Malgré tous ces avantages, il restait encore à vaincre une difficulté capitale. La fréquence et la célérité des échanges exigeaient que l'usage des monnaies fût aussi prompt que facile, et les opérations du commerce auraient été entravées à chaque pas, s'il eût fallu constamment vérifier le poids et éprouver la pureté du métal offert ou reçu en paiement. Cette dernière opération surtout, demande des connaissances chimiques à la portée d'un bien petit nombre. Pour obvier à cet inconvénient, l'art du monnayeur est venu réduire les métaux à des titres et à des poids connus et constatés par une empreinte.

Digitized by Google

Cette empreinte, qui devait être le signe et la garantie des valeurs monétaires, presque partout, les gouvernements, déterminés par de hautes considérations d'ordre et d'intérêt public, se sont réservé le droit exclusif de l'apposer. De là les monnaies diverses de forme, de titre et de poids, de même que chez les différents peuples la pensée revêt diverses formes de langages. Aussi et par analogie, a-t-on appelé la monnaie le langage de l'industrie.

La diversité des langues a donné naissance aux dictionnaires ; la diversité des monnaies a rendu également nécessaire aux commerçants l'usage de tableaux comparatifs de la valeur des monnaies réduites à un même terme, comme en arithmétique on réduit les différentes fractions à un même dénominateur.

Une nomenclature abrégée des principaux auteurs qui ont travaillé sur cette matière fera mieux comprendre l'importance de l'œuvre publiée par M. Bonneville, et la reconnaissance que lui doit le commerce.

En 1666, Claude Bouteroue, savant antiquaire né à Paris, mit au jour un livre intitulé : *Recherches curieuses des monnaies de France, depuis le commencement de la monarchie.* Cet ouvrage, utile surtout à l'antiquaire et à l'historien, contient des études précieuses sur l'histoire des monnaies des rois de France de la première race, et fait regretter que l'auteur n'ait pu remplir l'engagement qu'il avait pris de décrire dans le même ordre les monnaies de la deuxième et de la troisième race.

Vingt-quatre ans après, François Leblanc faisait imprimer son beau *Traité des monnaies de France.* Déjà il avait publié une dissertation sur les monnaies

Digitized by Google

de Charlemagne et de ses successeurs, frappées dans Rome. Ces deux ouvrages, qui même aujourd'hui jouissent encore d'une grande estime, valurent à leur auteur l'honneur d'être choisi pour enseigner l'histoire aux enfants de France.

En 1764, Abot de Bazinghen donna un dictionnaire dans lequel on trouve la nomenclature, le titre, le poids des monnaies ; la date de leur création et les édits qui en ont autorisé le cours. Ce travail, intéressant peut-être pour l'histoire des monnaies et des médailles, fut toutefois d'une médiocre utilité pour le commerce.

Peu de temps après, on vit paraître l'*Essai sur la qualité des monnaies étrangères et sur leurs différents rapports avec la monnaie de France*, par Macé de Richebourg ; et le *Recueil des monnaies tant anciennes que modernes* de Salzade. Ces deux ouvrages, surtout le premier, servirent longtemps de base pour le calcul des changes et le commerce des espèces. Mais les variations et altérations postérieures des monnaies, l'absence d'empreintes, et surtout la fixation inexacte des titres reconnue à mesure que l'art faisait de nouveaux progrès, ne permettent plus d'en faire usage. En 1782, Benaven, négociant de Lyon, recueillit une grande partie des monnaies de France depuis Louis XIII et celles de quelques autres puissances. Il s'attacha surtout aux monnaies d'Italie, qu'il décrivit dans le plus grand détail. Son livre, on le voit, a le grand défaut d'être incomplet. Nous ne parlerons pas des ouvrages qui ont paru depuis, pas même de l'excellent *Dictionnaire des arbitrages de change* par M. Corbeaux-Junior, tous ayant plutôt pour but les opérations de banque et de négoce que la connaissance des monnaies réelles.

Digitized by Google

L'ordre chronologique nous amène au grand ouvrage publié en 1806 par M. Pierre-Frédéric Bonneville, ouvrage qui a été l'objet particulier de notre examen. Pour vous faire mieux apprécier son mérite et son utilité, nous vous en indiquerons sommairement le plan et les détails. Nous devons dire d'abord, qu'ayant spécialement en vue le commerce avec l'étranger, commerce qui exclut totalement de ses transactions les monnaies de cuivre et de billon, M. Bonneville ne s'occupe que des espèces d'or et d'argent.

Les premières monnaies de France dont il donne l'empreinte sont celles de Louis XIII, depuis 1640. Les autres monnaies commencent au XVIII^e^ siècle. Quelques-unes cependant sont antérieures, parce qu'elles étaient encore dans la circulation à cette époque.

Le traité de M. Bonneville contient :

1° La table des puissances dans l'ordre suivi par l'auteur ;

2° Pour la France seulement deux tables de divisions et de subdivisions des poids anciens, leur rapport avec les nouveaux poids et la conversion du poids décimal en grains, gros, onces et marcs ;

Une table de correspondance du titre ancien avec le nouveau ;

Le rapport des millièmes d'or contenus dans les lingots de Doré avec les grains de fin, poids de marc;

Enfin, un tableau contenant plusieurs observations pour servir à connaître :

La quantité d'or et d'argent contenue dans une monnaie ;

La valeur de cette pièce suivant le tarif, et dont le prix est fixé en kilogrammes ;

Digitized by Google

Sa valeur, en la comparant à notre monnaie;

3° Une instruction sur les monnaies de compte et réelles, commençant l'article de chaque puissance. La comparaison de leurs poids avec ceux de France, selon l'ancien et le nouveau système, les édits de création des monnaies autant qu'il a été possible de les recueillir, et les tolérances accordées dans la fabrication;

4° Des tableaux présentant la dénomination, le poids et le titre des monnaies traitées dans cet ouvrage; la quantité d'or et d'argent purs contenue dans chaque pièce, d'après l'essai, selon l'ancien et le nouveau système; le titre des monnaies et le prix du kilogramme selon le tarif en vigueur aux hôtels de monnaies de France;

5° L'empreinte des monnaies d'or et d'argent mise à la suite de ce qui concerne chaque puissance, avec un numéro correspondant aux tableaux désignés dans l'article précédent;

6° Enfin, une table générale disposée par ordre alphabétique.

L'auteur, dans un supplément destiné spécialement au commerce français, a ajouté des tables contenant l'évaluation en francs et centimes de toutes les pièces, suivant le prix du tarif, leurs valeurs dans le commerce des échanges comparativement aux monnaies françaises, ou la valeur en francs sans retenue ou déduction des frais de fabrication, cette retenue étant toujours comprise dans le tarif des hôtels des monnaies de France.

Vous le voyez, Messieurs, le livre donné au public par M. Bonneville est un traité achevé sur la matière Plus particulièrement destiné au commerce français, c'est encore une polyglotte complète offerte au monde

Digitized by Google

commerçant, et dont personne avant lui n'avait trouvé l'entreprise. Aussi, monsieur Dibarrart, ancien administrateur des monnaies, dans son compte-rendu de cet ouvrage, s'exprime ainsi : « *L'ouvrage de M. Bonneville* » *ne peut être que le fruit d'un travail long et opiniâtre.* » *Il a nécessité une foule de recherches pénibles, des cal-* » *culs effrayants par leur multitude et un grand nombre* » *d'expériences fatigantes et coûteuses. Il a fallu beau-* » *coup de courage pour l'entreprendre, une grande con-* » *stance pour le continuer et une forte résolution pour le* » *terminer. L'auteur n'a pu être soutenu dans cette* » *longue et laborieuse entreprise que par le louable désir* » *d'être utile à ses concitoyens.* »

La base fondamentale d'un pareil travail était la détermination précise du titre des diverses monnaies. Pour l'établir, M. Bonneville a fait lui-même l'essai des pièces émises dans les différents pays et à diverses époques. Outre les pièces principales, il en a vérifié scrupuleusement les subdivisions, précaution nécessaire, ces subdivisions n'étant pas toujours au même titre que leurs multiples. Ses essais ont été répétés plusieurs fois sur les espèces de même dénomination, mais frappées à des époques différentes ; il s'est procuré des pièces de chaque règne et a suivi par ordre de date la série des diverses fabrications.

Lorsqu'il a trouvé des pièces de même dénomination à des titres différents, il a porté dans ses tableaux le titre le plus bas ; mais il a indiqué dans des notes les autres titres, en désignant le millésime des pièces.

Le commerce peut donc regarder comme exacts les titres annoncés dans cet ouvrage. Sous ce rapport, M. Bonneville devait lui inspirer la plus grande confiance. Attaché dès sa première jeunesse au labora-

Digitized by Google

toire de l'hôtel des monnaies, où il s'est fait connaître par de longs et utiles travaux, il mérita en l'an IV d'occuper momentanément la place d'essayeur des monnaies, lorsque M. Anfrye fut porté à la direction de la monnaie de Paris ; son zèle, son intelligence remarquable dans les fonctions d'essayeur du commerce, ont encore soutenu et agrandi sa réputation. Mais ce qui doit surtout rassurer complètement sur l'exactitude de ses essais, c'est le soin qu'il a pris de ne pas s'en rapporter uniquement à ses lumières. Toutes les fois que ses expériences lui ont présenté des différences sensibles entre le titre des espèces qu'il essayait et le titre indiqué au tarif pour les mêmes espèces, il s'est adressé à l'administration des monnaies pour provoquer une nouvelle épreuve. Dans tous ces cas, le rapport de l'inspecteur général délégué par l'administration a confirmé la justesse des résultats trouvés par M. Bonneville.

Le commerce et la direction générale des monnaies auront donc désormais un guide sûr et éclairé pour apprécier le titre des pièces d'or et d'argent actuellement répandues sur la face du globe. Quant aux poids des espèces, M. Bonneville l'a établi d'après le poids légal. Le frai occasionné par une plus ou moins longue circulation ne lui permettait pas de l'indiquer d'après ses propres expériences. Mais comme la vérification est facile, et que chacun peut la faire avec une balance de précision, elle est bien moins nécessaire que celle du titre impossible à tous autres qu'aux praticiens expérimentés. De plus, les espèces étrangères étant considérées comme métal non monnayé, le commerce les reçoit, non d'après le poids légal, mais pour leur poids réel. Cette partie du travail est néanmoins

Digitized by Google

fort utile aux négociants qui s'occupent du change des espèces aussi bien qu'aux expéditeurs qui reçoivent en retour des monnaies étrangères ; et bien qu'elle n'ait pu, par la nature des choses, être traitée avec la même précision que celle qui concerne le titre, l'auteur n'a pas dû la passer sous silence.

Là aurait pu se borner l'œuvre de M. Bonneville. Le titre et le poids des monnaies une fois déterminés, le reste n'était plus qu'une opération arithmétique à la portée de chacun. M. Bonneville a voulu encore épargner aux commerçants le soin de se livrer aux calculs longs et arides que nécessite l'application. Ces calculs, il les a faits lui-même sans se laisser rebuter par l'immensité et le dégoût d'un pareil travail. Il a de plus indiqué la théorie et donné la formule de ses calculs. Enfin, il détermine d'une manière nette et précise la quantité d'or et d'argent contenue dans chaque espèce, et comme il indique aussi le prix de chaque titre, il est facile d'en fixer la valeur.

Mais ce qui distingue surtout l'ouvrage de M. Bonneville de tous ceux qui ont été publiés jusqu'ici sur le même sujet, ce sont les planches gravées accompagnant le texte, et reproduisant l'empreinte de toutes les monnaies dont il traite. Ces planches, au nombre de 190, sont à elles seules une œuvre véritablement artistique. Il est impossible de ne pas admirer la fidélité et la correction de leurs empreintes, qui font l'office d'un médaillier complet, et comme la description la plus exacte ne saurait suppléer en cette matière la représentation de l'objet, on conviendra sans peine que la pureté du trait, la netteté du dessin n'étaient pas ici une simple affaire de luxe ou d'agrément, mais une œuvre d'utilité réelle, concourant efficacement au but

Digitized by Google

sérieux que se proposait l'auteur. Le moyen simple et ingénieux qu'il a imaginé pour obtenir ces empreintes, est un sûr garant de leur fidélité. Nous les avons comparées nous-mêmes avec les monnaies diverses que nous avons pu nous procurer, et nous nous sommes assurés que chacune d'elles était le *fac-simile* exact de la pièce réelle.

Le traité de M. Bonneville est, quant à la partie française, la suite et le supplément du grand traité de Leblanc. Si l'on joint à ces deux ouvrages les recherches de Bouteroue et le traité des monnaies des barons par Duby, on aura la série complète des études faites sur cette matière pour ce qui regarde l'histoire de notre pays.

Parmi les pièces asiatiques, vous remarquerez la belle collection des monnaies zodiacales, ainsi nommées parce qu'elles représentent chacune l'un des signes du zodiaque. Ces pièces, très-rares même dans l'Inde, se trouvent ici toutes réunies et gravées avec une rare perfection. Messieurs Sylvestre de Sacy et Gentil ont donné sur ces monnaies des renseignements très-précieux qui se trouvent ici consignés. Toutes les légendes des monnaies de l'Inde ont été traduites par MM. de Sacy, Langlès, Akerblad et Alexandre Hamilton, savants distingués dont la réputation garantit suffisamment l'exactitude.

Nous devons dire aussi que le livre de M. Bonneville, outre son mérite intrinsèque, est encore remarquable sous le rapport typographique. La netteté et la correction du texte sont en pareille matière d'un prix inestimable ; on les trouve ici réunies au plus haut degré, et l'ordre lumineux qui a réglé la distribution des matières, facilite les recherches et prévient tout danger d'erreur.

Digitized by Google

En résumé, et pour terminer ici ce rapport déjà trop long, M. Bonneville a seul médité, entrepris, poursuivi et achevé une œuvre immense de talent, de patience et de travail. Eminemment utile à l'artiste, au savant, à l'administrateur, au commerçant, à tous les hommes enfin qui s'occupent de finances et d'économie politique, son livre deviendra d'une utilité plus journalière encore, aujourd'hui que des voies inconnues jusqu'ici ouvrent une plus large carrière au commerce, et que la navigation, aidée par une force nouvelle, semble appelée à multiplier plus que jamais les relations utiles et pacifiques entre les peuples les plus éloignés. Favorablement accueilli à sa naissance, le *Traité des monnaies* a constamment grandi dans la considération publique, et tout récemment encore, un monarque, protecteur éclairé des arts et de l'industrie, n'a pas dédaigné de donner à M. Bonneville une preuve éclatante et précieuse de son estime. Aussi, nous le pensons, l'Académie de Reims, qui se glorifie de le compter parmi ses membres correspondants, en accordant à l'ouvrage une place honorable dans sa bibliothèque (1), s'empressera de témoigner à l'auteur sa reconnaissance et sa satisfaction.

(1) Ce volume, grand in-folio, sur vélin, magnifiquement relié et doré sur tranche, a été déposé par l'Académie à la bibliothèque de ville.

Digitized by Google

COMMUNICATION DE M. LANDOUZY.

Développement de productions piliformes à la surface de la langue, dans certaines affections.

Malgré toute la discrétion que je veux mettre dans mes communications médicales à l'Académie, je dois cependant lui signaler un exemple de productions piliformes, qui a peu d'analogues dans la science et qui me paraît digne de fixer l'attention des observateurs.

Voici le fait en deux mots :

M. X. de Reims, affecté dans le mois d'Août 1844 d'une pleurésie grave du côté gauche, était depuis peu de temps en convalescence, lorsqu'un refroidissement amena une rechute avec épanchement aussi considérable que le premier.

Malgré la diminution graduelle du liquide, malgré la disparition presque totale de la fièvre, la faiblesse générale était aussi marquée, l'anorexie aussi complète, et la langue, surtout, aussi noire qu'à la période la plus grave de la maladie.

Cette couleur noire de la langue, si foncée et si persistante, en l'absence de fièvre et de tout symptôme notable du côté des appareils respiratoire ou digestif,

Digitized by Google

nous étonnait au plus haut degré, lorsqu'un examen attentif nous fit reconnaître qu'elle était due à une forêt de poils qui recouvraient toute la surface de la langue, excepté à sa pointe et sur ses bords.

Messieurs les docteurs de Savigny et Provin constatèrent comme nous, nombre de fois, la nature de ces appendices piliformes, qu'on pouvait, du reste, enlever avec facilité, soit en les saisissant avec des pinces, soit en raclant la langue avec un couteau.

Chaque matin le malade arrachait lui-même ceux qui le gênaient d'avantage, et qui se trouvaient surtout à la base de la langue.

Nous en avons ainsi recueilli un assez grand nombre que nous présentons à l'Académie sur le linge même où nous les déposions, afin de leur conserver l'aspect qu'ils présentaient au moment où ils étaient enlevés de la surface de la langue.

A l'exception d'un bruit de frottement (vers le 6e espace intercostal), tellement intense qu'il suffisait, pour le percevoir, d'approcher l'oreille à quelques centimètres de la poitrine, et que le malade lui-même le sentait et l'entendait parfaitement, les autres circonstances n'offrirent rien de particulier. Les poils diminuèrent à mesure des progrès de la convalescence, et bientôt la langue présentait l'aspect normal.

Malgré l'attention avec laquelle j'ai depuis examiné la langue dans toutes les maladies graves, je n'ai rencontré qu'une seule fois ces productions piliformes. C'était chez une femme de 65 ans, atteinte d'un érythème noueux, avec symptômes adynamiques prononcés, et qui eut également une convalescence très-longue. Dans ce deuxième cas, les poils étaient beaucoup plus courts; la malade se prêtant difficile-

Digitized by Google

ment, du reste, à mon examen sous ce rapport, je n'ai pu en enlever qu'une très petite quantité, en raclant l'extrémité de la langue avec une carte.

Après de nombreuses recherches dans les auteurs, je n'ai trouvé que deux exemples analogues, et encore sont-ils simplement énoncés sans le moindre développement.

Le premier, cité par Meckel, dans sa monographie sur les poils et les dents qui se développent accidentellement dans le corps, est emprunté à Lusitanus-Amatus, qui déclare (1) « avoir vu un homme dont » la langue était chargée de poils qui repoussaient » après qu'on les avait arrachés. »

Portal rapporte un deuxième exemple en ces termes : « J'ai vu dans une femme la langue couverte de » poils qui avaient 5 à 6 lignes de hauteur ; ils étaient » assez rudes et reparaissaient peu de temps après » qu'on les avait coupés ; l'usage des antiscorbutiques » longtemps continués guérit cette singulière mala- » die (2). »

Maintenant, quel nom donner à ces productions anormales? Sont-ce des poils identiques aux poils cutanés? Je ne le pense pas ; et sans me prononcer sur une question qui exigerait une plus grande habitude des observations microscopiques pour être positivement résolue, je dirai cependant que ces productions piliformes me semblent être à la membrane muqueuse ce que les poils sont à la peau ; sans doute elles doivent être attribuées à une altération de sécrétion de l'épithellium et comparées aux concrétions épidermiques.

(1) Curat. med. Cent. VI, obs. 65.

(2) *Anat. medi.*, tom. IV, p. 527.

Digitized by Google

Je ne pousserai pas plus loin l'hypothèse; j'ai voulu seulement, par la publication de ces faits, appeler l'attention des cliniciens sur une circonstance pathologique passée jusqu'ici sous silence par tous les auteurs, et qui pourra, après des observations plus nombreuses, jeter quelque lumière nouvelle, soit sur les données du diagnostic, soit sur les indications curatives.

Reims. — L. Jacquet, Imprimeur de l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1845-1846.

N° 8.

Séance du 5 Décembre 1845.

SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Correspondance. — Communications de MM. Louis-Lucas, Querry, Nanquette et Courmeaux.— Election de membres correspondants. — Lecture de M. A. MAIZIÈRE : *Origine et développement du commerce des vins de Champagne.* — Lecture de M. QUERRY : *Notice sur la découverte d'anciennes sépultures à Saint-Masmes.* — Communication de M. Aubriot : Lettres écrites par M. N. RONDOT. — Lecture de M. BANDEVILLE sur l'édition des Œuvres complètes de Flodoard, texte et traduction. — Lecture de M. Eug. Courmeaux : Mémoire de M. KOZIEROWSKI sur cette question : *Est-il vrai que les architectes de l'antiquité et du moyen-âge l'emportent de tous points sur les artistes contemporains, et quelles sont les mesures les plus propres à assurer le progrès de l'architecture?* — Lecture de M. CLICQUOT : *Les deux chiens d'Annette*, fable.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Wagner.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Ce procès-verbal est lu et adopté.

Digitized by Google

La correspondance imprimée comprend :

1° Nouveaux essais d'histoire littéraire par M. E. Géruzez, professeur suppléant d'éloquence française à la Faculté des lettres de Paris. M. Louis Paris est chargé de rendre compte de cet ouvrage ; — 2° Grammaire raisonnée de la langue latine, par M. R. Prempsault, aumônier de la maison royale des Quinze-Vingts, avec notice de M. C. Maillefer. M. le président de l'Académie désigne M. Guillemin pour rendre compte de cet ouvrage ; — 3° Liste des noms populaires des plantes du département de l'Aube et des environs de Provins, par Des Etangs, archiviste de la Société d'agriculture de l'Aube; et une notice du même auteur sur la découverte d'une ancienne charpente en châtaignier, faite à Courchamps près Provins ; — 4° Eloge du maréchal Fabert, par M. Altmayer, cultivateur à Saint-Avold ; — 5° Du défrichement des forêts, et du reboisement des parties incultes du sol, par le même; — 6° Journal de la Société d'agriculture des Ardennes, Novembre 1845 ; — 7° Procès-verbal de la séance générale du Cercle pharmaceutique de la Marne, tenue à Epernay le 25 Août 1845 ; — 8° Circulaire de MM. Fortin et Masson, libraires à Paris, chargés par le ministère de l'instruction publique d'éditer l'Annuaire des sociétés scientifiques et littéraires de la France, prescrit par l'ordonnance royale du 27 Juillet 1845. Cette circulaire est renvoyée au conseil d'administration avec le prospectus qui y est joint ; — 9° Une légende du xv^e^ siècle, suivie de six nouvelles, par le comte du Coetlosquet.

La correspondance manuscrite comprend :

1° Une lettre de M. H. Ponsinet, avec suite à son

Digitized by Google

Essai sur la noblesse des environs de Sainte-Menehould ; — 2° Une lettre de M. A. Maizière, qui adresse à l'Académie un manuscrit destiné d'abord au Congrès scientifique, et qui traite de l'origine et du développement du commerce des vins de Champagne. La parole sera donnée à M. A. Maizière pour commencer la lecture de ce travail ; — 3° Une note de M. Natalis Rondot, délégué du commerce en Chine, membre correspondant de l'Académie, et une lettre dans laquelle il présente plusieurs candidats au titre de membres correspondants. Lecture de ces pièces sera donnée par M. Aubriot, qui les a présentées.

M. Louis-Lucas présente à la compagnie un support de lampe antique trouvé dans des fouilles faites à Reims.

Sur la proposition de M. l'abbé Nanquette, l'Académie décide qu'une commission sera nommée pour l'examen des mémoires sur l'agriculture, dont le jugement lui a été renvoyé par le Congrès scientifique. Sont nommés membres de cette commission, qui devra faire son rapport dans le plus bref délai possible, M. de Brimont, M. Saubinet, M. Lecomte avec M. E. Dérodé et M. Maillet.

M. Eug. Courmeaux annonce à l'Académie que M. Ernest de Thierry, l'un des membres correspondants nouvellement élus, l'a chargé d'offrir en hommage à l'Académie : 1° une statuette d'Adrienne Lecouvreur. Cette statuette, dont M. de Thierry est l'auteur, a été exécutée d'après la gravure assez rare aujourd'hui qui représente la célèbre tragédienne dans le rôle de Cornélie de *la Mort de Pompée*. La statuette d'Adrienne Lecouvreur est déposée au musée de

Digitized by Google

l'hôtel de ville ; 2° Une collection de coquillages recueillis dans le canton de Fismes.

Sur la proposition de quelques membres, l'Académie procède à l'élection des candidats présentés par M. N. Rondot. Sont élus et proclamés membres correspondants :

M. le docteur YVAN, naturaliste médecin, attaché à la mission de France en Chine;

M. J. BALESTIER, consul des Etats-Unis d'Amérique à Singapore;

DON INIGO GONZALÈS DE AZAOLA, ancien gouverneur de la province de Tondo à Manille (île Luçon);

PERROTTET, directeur du jardin du roi et des établissements serigènes du gouvernement à Pondichéry (Inde française).

Digitized by Google

LECTURE DE M. A. MAIZIÈRE.

Origine et développement du commerce du Vin de Champagne.

Il s'agit ici du vin mousseux, qui maintenant est l'objet d'une exportation de 25 millions de fr.; qui a tant de titres à l'admiration, à la préférence, à la suprématie dans les classes supérieures des états civilisés, et qui est appelé par la nature à entrer dans la première ligne de nos richesses nationales, dès que la chimie, l'art et l'administration éclairée et forte du concours de l'expérience et des hommes animés du bien public, viendront protéger le cultivateur, le tonnelier, le négociant, contre les habitudes et les préjugés de l'ignorance, et contre les tentatives criminelles de la mauvaise foi.

Car quoique les vins rouges et les vins blancs non mousseux de la Champagne aient dû, et doivent encore au plant, au sol, au climat et à des soins habiles, des qualités qu'il est impossible de rencontrer en des climats plus chauds; et quoique ces vins aient été vantés à juste titre dans le pays, dans les contrées septentrionales voisines, à la cour et sur la table du riche, il faut avouer que, d'un côté, la concurrence des vins du midi, plus généreux, plus colorés, plus

Digitized by Google

durables, et qui sont devenus moins chers ; que, d'un autre côté, le peu de durée de nos vins rouges, dans les années ordinaires, et dans les mauvaises caves, la rareté de leurs bonnes années, la difficulté croissante de les placer avec avantage, et enfin l'étonnante fortune, pourtant méritée, du vin mousseux, ne peuvent qu'achever de faire disparaître les derniers restes des antiques vins champenois non mousseux.

Et au fond, nous n'avons pas à regretter un ancien ordre de choses, qui conduisait, à l'opulence, quatre maisons de commerce ; à l'aisance, une cinquantaine de forts et habiles propriétaires ; à la mendicité, le reste des gros propriétaires de vignes, et qui réduisait quelquefois à la misère la classe des petits vignerons. Nous n'avons pas à regretter un état de choses qui allait en déclinant par une pente fatale ; qui ne pouvait plus se soutenir, depuis que les anciens débouchés étaient refusés aux vins du midi, et que des voies de communication plus intelligentes offraient, sur nos marchés, des vins méridionaux à des prix moins élevés que les nôtres, tandis que les vins mousseux, mieux étudiés, mieux connus et mieux conduits, indépendamment de leurs propriétés exclusives, offrent déjà souvent, et bientôt offriront toujours toutes les qualités des anciens vins non mousseux, avec plus de solidité en général, avec une plus grande durée, et qu'ils ont conquis la palme des vins les plus distingués de la terre ; tandis que les vins mousseux maintiennent dans l'opulence vingt négociants, qu'ils assurent une fortune honnête à cent maisons de commerce, et qu'ils procurent à toutes les classes de propriétaires de vignes le placement prompt et profitable de leurs récoltes ; tandis enfin que le commerce

Digitized by Google

actuel, déjà dix fois plus productif que l'ancien, n'est qu'à son berceau, et qu'il peut, en quelques générations, décupler encore.

C'est donc du commerce des vins mousseux qu'il s'agit de décrire le long enfantement et les phases véritablement admirables.

Dès il y a au moins cinq siècles, à peu près aussitôt que de simples ouvriers purent posséder en propre quelques ares de vigne pour leur boisson, on a connu dans la Champagne, ainsi que dans beaucoup de vignobles de l'Est et du centre, la propriété fondamentale du vin blanc nouveau d'acquérir la mousse, au printemps qui suit la vendange ; effet que le vulgaire ne manqua pas d'attribuer à la sève de la vigne. Aujourd'hui, on sait que la même température qui met en mouvement la sève, fait entrer le vin en fermentation et lui fait produire du gaz.

Cela ne manque jamais d'arriver quand on s'avise de tirer au tonneau, parfois trop longtemps, et parfois trop bien fermé, du vin blanc nouveau en Mars, au lieu de s'assujétir aux soins de tous temps prescrits pour un bon vin non mousseux, qui sont : de lui laisser passer en repos le printemps et l'été au moins, sans fermer le tonneau trop hermétiquement ; en ouvrant de temps en temps la bonde, et en pratiquant de fréquents remplissages.

Le fait ne fut d'abord observé que de loin en loin, et chez de simples vignerons, qui ne pouvant attendre, selon la maxime d'une bonne hygiène, que le vin de leur boisson ait une année d'âge, sont souvent forcés de l'entamer avant la demi-année. L'étonnement, le plaisir de la vue, de l'odorat et de l'ouïe ont dû faire, maintes fois au printemps et en été, réitérer l'expé-

Digitized by Google

rience d'une tasse tirée sans donner d'air à la pièce, jusqu'alors bien bouchée, et chaque fois la liqueur a été trouvée pétillante et écumeuse. C'est qu'alors il s'est produit du gaz en assez grande abondance, sans élever la tension au point d'arrêter la fermentation, et l'absorption continuée a mis le vin à l'état de mousse croissante. Ces effets ne peuvent avoir lieu quand le fût est trop plein, mal bouché, et fréquemment ouvert. La fermentation ayant lieu, le gaz se dissipe en un cas ; dans l'autre, il arrête la formation de nouveau gaz.

Une fois par hasard, le vin reçu et conservé en une bouteille fit sauter son bouchon, et l'on se fit un divertissement de répéter cette expérience curieuse.

Ce fut une bien mauvaise recommandation pour la mousse, que de se produire pour la première fois en un vin de la dernière qualité, et de ne servir qu'à amuser un moment la jeunesse, au détriment d'une denrée toujours chère pour le pauvre.

Et bientôt on vit que cette propriété de la mousse, qui ne duroit qu'un moment dans la tasse, que quelques minutes dans la bouteille ouverte, n'existait que peu de semaines dans le tonneau avancé en vidange ; qu'elle se perdait spontanément pour faire place à une boisson âpre, plate, comparativement au même vin, conduit de manière à éviter le prestige de la mousse ; c'est-à-dire collé, soutiré, souvent débondonné, souvent rempli et bu au plus tôt après un an.

Bien plus, la mousse devint un évènement grave et redoutable : quand on vit se briser les bouteilles bien bouchées, et quand, pour avoir laissé le vin essayé trop en repos dans le fût hermétiquement fermé, on vit, par l'effet d'une force incompréhensible, bien

Digitized by Google

qu'enseignée déjà par le saut du bouchon et par la fracture du verre, le liquide suinter et s'écouler entre les douves, ou le tonneau s'entr'ouvrir par un fond, ou par la rupture des cerceaux, et occasionner la perte d'un vin quelquefois précieux, alors, on se trouva découragé et convaincu que la mousse n'aboutissait qu'à la perte de toute qualité et à une catastrophe effroyable. On mit à éviter la mousse autant de soins que de nos jours, où l'on s'est familiarisé avec le monstre de la force expansive, on emploie d'efforts pour obtenir et accroître le gaz.

Les soins, les spéculations se concentrèrent dans l'amélioration du vin non mousseux. Et l'on se mit en recherches de moyens spécialement propres à faire acquérir à nos vins calmes du Nord-Est, mais obtenus de plants choisis, des qualités nouvelles, qui leur permirent de lutter contre ceux des vins du Midi, que l'on considéroit autrefois comme les meilleurs.

Nous savons maintenant que les qualités des vins du Midi proviennent de causes, les unes communes à nos vins secs, savoir :

Le plant distingué, le sol, l'exposition, le triage et les bons soins ;

Et les autres causes, particulières aux vins méridionaux, savoir :

Le climat, la maturité du fruit, une liqueur sucrée, onctueuse et corsée, une température encore assez élevée à la vendange, pour déterminer promptement une fermentation puissante, qui emploie le peu de ferment qui subsiste à décomposer seulement une partie du sucre naturel, qui laisse l'alcool en abondance, et qui procure une riche couleur. Une autre cause de la préférence accordée aux vins du midi est une grande

Digitized by Google

longévité, qui permet le concours de plusieurs années et de voyages transatlantiques, pour détruire dans ces vins, avec un peu de leur alcool, l'âpreté qu'ils tiennent de la rafle, et un excès de matière colorante due à la décomposition chimique dans la cuve de la peau azurée du grain.

Et nous savons que, pour nos vins non mousseux rouges et blancs, les causes spéciales de qualité sont :

Notre sol crayeux, une culture intelligente, une maturité imparfaite (ce qui au premier abord semble paradoxal), un triage soigné des grappes gâtées et non mûres, une imitation, la plus fidèle possible, des pratiques de l'Italie et de la Grèce, sur l'art de faire les vins rouges et blancs, puis une fermentation nécessairement incomplète sur l'arrière-saison, soit de plusieurs jours à la cuve, soit de cinq mois dans le tonneau, qui laisse dans notre vin, comparativement à l'alcool et au sucre, un excès de ferment qui rend indispensable et si merveilleuse la fermentation prolongée dans le tonneau, à peu près plein, clos avec réserve; qui transforme le sucre naturel restant en assez d'alcool, pour fortifier, enrichir, adoucir et parfumer nos vins, et en assez peu de gaz acide carbonique, pour qu'il soit usé en grande partie dans la longue précipitation du ferment, ce qui, avec le secours de l'alcool, entraîne la précipitation du tartrate acide de potasse, le dissolvant naturel du ferment. Et alors le vin non mousseux de Champagne, provenu d'ailleurs de bons plants, qui lui donnent du corps et de la richesse, est mis naturellement dans les meilleures conditions de saveur, de robe, de limpidité, d'arome, et souvent de longévité, qui, dès avant la renaissance, ont fait rechercher et le vin sec des coteaux de la mon-

Digitized by Google

tagne de Reims, et ceux des coteaux de la rivière de Marne. Et pour arriver à cet état de perfection, et pour dépouiller un vin non mousseux du peu d'âpreté qu'il doit à la rafle, par l'effet de la première fermentation dans la cuve, il suffit de deux années bien employées, au lieu des cinq et sept années qu'il faut pour mûrir les vins du midi.

Si, comme en ces temps reculés, on avait pu se borner à l'art des vins non mousseux, qui eurent plusieurs siècles d'éclat et de prospérité, on verrait, comme de nos jours, cette source de notre ancienne gloire se soutenir à peine, languir et approcher de son déclin : tristes et inévitables effets de la rareté de nos bonnes années, de la perte de nos consommateurs riches et éclairés, de la difficulté croissante de nos placements, du découragement des cultivateurs, de la détérioration progressive de nos plants, de l'infériorité effective et fréquente de nos vins de seconde ligne, par rapport aux vins de l'Est et du Midi, parvenus à leur âge de maturité.

Mais l'industrie déchue des vins non mousseux ne serait pas, comme elle l'est aujourd'hui, remplacée par une industrie plus vivace, appartenant exclusivement, et par droit d'invention, et par droit de nature, à l'heureuse Champagne, et plus profitable au département et à la France; sans rien faire perdre aux consommateurs régnicoles des qualités si admirées dans l'ancien vin non mousseux; en leur en offrant de nouvelles et en répandant ses bienfaits sur toute la surface du globe.

Ce fut sans doute par une faveur du ciel que, dans le XVII^e^ siècle, où régnait avec le plus d'éclat le vin non mousseux, il se trouva des propriétaires des coteaux

Digitized by Google

qui bordent la Marne aux environs d'Epernay, plus vivement frappés que les cultivateurs des autres vignobles, des faits surprenants qui, suivant la tradition, avaient jadis excité une curiosité si vive et si générale, imaginèrent de refaire et de varier les anciennes expériences ; et ils reconnurent :

1° Que la perte de toute qualité n'était inévitable que dans les vins longtemps laissés en vidange, et que cette perte pouvait être retardée beaucoup d'années en un vaisseau presque plein, et d'une enveloppe assez résistante.

2° Que la rupture des cercles pouvait être conjurée au moyen d'un bondon peu serré, ou d'un simple trou de foret couvert d'un tuileau.

Alors on put donner carrière à de nouvelles tentatives désormais inoffensives. Ces essais informes et sans suite, entre les mains d'une jeunesse ignorante, laissèrent longtemps dans l'enfance l'art du vin mousseux, qui, pour arriver à l'état où nous le voyons, demandait, pour un même vin, des années d'études, de soins, de manipulations délicates ; et pour les différents vins des divers vignobles, et de différentes récoltes, exigeait des générations de paix, des années de tentatives aventureuses, de désastres inévitables, d'emploi prolongé de capitaux, et de méditations compliquées et suivies, fondées sur les connaissances, qui n'existaient pas encore, des gaz, de la loi de Mariotte, de l'absorption physique, de l'analyse du vin, de celle du sucre, de l'absorption chimique, et de diverses théories et instruments mécaniques.

Tout cela était loin de nos habitudes, et moralement impossible, en des siècles d'oppression, d'ignorance, de désunion et de troubles civils.

Digitized by Google

Mais on eut l'idée lucide de n'exposer chaque année qu'un petit lot de vin nouveau tiré mousseux en bouteilles, parce que l'on avait vu que souvent le verre soutenait une force expansive supérieure à celle que l'on obtenait dans le tonneau, dont la rupture, toujours redoutée, aurait causé une perte bien plus dommageable que celle de quelques bouteilles, et que l'on avait vu dans le verre, une fois qu'il avait résisté à une grande fermentation, se conserver le vin les années suivantes, sans danger nouveau.

Ce fut une circonstance heureuse que le concours désintéressé et sincère de plusieurs propriétaires campagnards et riches, qui, sans aucune pensée de spéculation, mirent, à l'envi, leur amour-propre à produire chèrement quelques bouteilles d'un vin éminemment propre à faire naître la gaîté dans les festins, et à se concilier l'amitié de personnages puissants. Je puis citer les premiers propriétaires des riches vignobles qui avoisinent la Marne dans le bassin d'Epernay ; entre autres, mon grand-père à Grauves et Pierry, et ses amis MM. Moët d'Epernay, l'aïeul et le père du célèbre promoteur de l'industrie et du commerce des vins mousseux.

En effet, longtemps les résultats obtenus se consommèrent en famille, ou s'envoyèrent en cadeaux, d'abord dans le voisinage, et ensuite de plus en plus loin.

Quelques-unes de ces bouteilles furent oubliées, et l'on fut émerveillé de leur trouver, après beaucoup d'années, outre le prestige conservé de la mousse, des qualités que n'avaient pas les mêmes vins, bus dans leur jeunesse, et même les qualités qui étaient

Digitized by Google

l'apanage des vins non mousseux, d'années plus favorables, ou de crûs supérieurs.

On ne réussit pas alors, ni depuis, à procurer à son gré à un vin donné les mêmes avantages. Souvent au contraire, on vit en une même petite cuvée, outre une perte moyenne de 30 p. 0/0, une inégalité bizarre dans les résultats échappés à la casse. Certaine bouteille était grande mousseuse, une autre avait manqué la mousse ; plusieurs étaient recouleuses et de qualités fort inégales. Dans les vins de plusieurs cuvées et de plusieurs années on trouvait toutes les nuances du bon au mauvais, sans nulle régularité, et en trompant souvent toutes les prévisions. Du moins les rares produits qui parvenaient à la mousse et à la qualité étaient toujours recherchés par les connaisseurs, et la réputation du vin mousseux s'étendit au loin.

En désespoir de cause de pénétrer le secret de la nature, quand il lui arrivait de nous accorder la mousse, la grande mousse ; et, après quelques années d'un travail mystérieux, de douer une partie seulement de ce vin des qualités éminentes du vin non mousseux, on se résigna à multiplier les tirages, à mettre tous ses soins à prévenir dans le liquide la nébulosité, la graisse et un mauvais dépôt, et à se communiquer les résultats bons ou mauvais.

C'est alors que le vin mousseux commença à briller sur la table des rois.

Au commencement du XVIII^e^ siècle, on connut confusément les accidents les plus fréquents et les principales anomalies du vin mousseux : grande casse dans une cuvée et, la même année, petite casse dans une cuvée voisine : des années rares de grande casse générale ; des années rares de casse bénigne; toujours des recou-

Digitized by Google

leuses, des vins sans mousse, des bouteilles cassées avec un cri aigu, des fractures explosives; des bouchons défectueux par la nature du liége, d'autres par un trop petit diamètre; des vins malades de la nébulosité, de la graisse, de l'amertume, de l'acidité.

En certaines années, on voyait casser tous les vins des coteaux d'Avize, et les coteaux voisins d'Ay n'éprouver que peu de casse. En d'autres années les vins du côté d'Avize étaient bons mousseux, et ceux du côté d'Ay manquaient la mousse.

On ne savait pas que deux vins de plants différents n'ont pas la même constitution élémentaire; que la marche de la fermentation diffère dans le même cellier, et à plus forte raison en des celliers différents; que la récolte de la même vigne ne se ressemble pas deux ans de suite; que la marche de la fermentation diffère par l'année, par le mois, par la nature du vin, par le cellier.

On ne savait pas que les vins du coteau d'Avize ont souvent un excès de ferment qui en retarde la fermentation, de telle sorte que lorsqu'elle vient à s'établir, la casse est nécessairement violente; que les vins du coteau d'Ay ont plus de maturité, plus de sucre; que leur fermentation est plus hâtive en certaines années, au point que, lorsque le tirage s'opère, il y reste quelque fois trop peu de ferment pour déterminer la mousse.

Cependant le bon sens a suffi pour allier les deux sortes de vins, ce qui opéra le double effet de diminuer la casse et d'assurer généralement la mousse. De ce moment, vers 1780, on osa envisager face à face le monstre de la casse. On fit la part au fléau, et on porta la perte au compte du consommateur. C'est

Digitized by Google

à cette époque que l'on doit rapporter l'origine du commerce des vins mousseux, qui, jusque-là, n'avait eu qu'une existence occulte, éphémère et irrégulière.

C'est depuis ce temps que chaque année vit naître de nouvelles observations instructives sur le degré de maturité du raisin, sur l'époque du tirage, sur l'usage des caves de plus en plus profondes, sur la marche du dépôt ; que l'on vit naître de nouvelles manipulations et de nouveaux procédés pour obtenir la limpidité du vin, la qualité, la mousse, l'économie, la guérison des maladies ; et que chaque année vit le commerce prendre une extension rapide.

Citons, avec quelques réflexions utiles :

L'emploi des lattes, pour former les treilles champenoises, ces murailles inébranlables et régulières de bouteilles, où chacune est comme en une boîte, d'où on peut la tirer et où on peut la replacer.

La construction des glacis pour conduire et recueillir les vins des bouteilles cassées et recouleuses. Si l'on n'en obtint pas tout le profit que l'on s'en promettait, du moins on atteignit le but plus réel d'assainir et de sécher les caves.

On diminua la casse par un meilleur choix de bouteilles. La règle qui les fait acheter au poids est nécessairement défectueuse, d'après le procédé du soufflage du verre. La règle infaillible, encore inédite, ne pouvait être trouvée qu'après la connaissance récente de la résistance du verre, et par un sage emploi de deux instruments encore inutilisés : le compas d'épaisseur et le casseur.

On combattit la graisse, d'abord par un *excès de tannin quelconque ;* ce qui entraîna de graves incon-

Digitized by Google

vénients ; puis, avec plus de réserve et de succès, par un tannin choisi.

On dosa le *sucre candi ;* d'abord empiriquement et également pour tous les vins, ensuite par une graduation judicieuse, mais encore défectueuse, parce que, faute de connaître chaque fois la proportion précise du ferment, de l'acide tartrique et du tannin naturel, on est toujours exposé à voir affaiblir la mousse et la qualité, par la perte considérable de gaz et d'alcool, employés, d'abord activement pendant cinq mois du premier été, puis d'une manière insensible pendant deux ans, à précipiter l'un le ferment, l'autre, son associé, le tartrate acide de potasse.

La *batte*, d'abord employée à enfoncer le bouchon anciennement mâché entre les dents, qui a fait place à la belle *machine* à bouchonner avec propreté, puissance et économie.

Le *tirages individuels,* d'abord de quelque cents bouteilles, se sont élevés avec bénéfice à mille bouteilles, à dix mille, et progressivement jusqu'à un million. Et quoique les ateliers aient été multipliés, le fait de la durée prolongée du tirage a donné plusieurs enseignements sur la fausseté du préjugé, qui, anciennement, avait fixé les mois de Février et de Mars comme les seuls propres au tirage des vins mousseux; sur la fausseté des préjugés relatifs à la lune, ou à un temps serein.

Les divers *paniers et caisses* propres aux expéditions du commerce.

Le *masque* pour garantir la figure des éclats des bouteilles explosives.

La *marque des bouchons* au fer rouge.

Les diverses tentatives pour la meilleure composition d'une cuvée. Des alliages doubles, triples et au-

Digitized by Google

delà, à des doses fixées, furent cités comme ayant réussi, les uns en des essais en petit, pratiqués dès le mois de Janvier, les autres en des essais en grand, et ayant procuré la mousse, la qualité, et préservé de grande casse. Je me souviens de l'engouement produit par le récit du succès de chacune de ces tentatives, pourtant unique. On crut pour cette fois avoir pris la nature sur le fait. Après douze ans d'échecs multipliés, on cherchait encore une formule de mélange, propre à résoudre généralement le problème de la mousse, unie à l'économie. On niait l'identité des vins ; on accusait d'infidélité les indications du thermomètre ; et quand il ne fut plus permis d'admettre un doute, on se déchaîna en invectives contre la nature ; elle fut convaincue de dérèglement, de caprice, d'arbitraire ; on déclara le problème absolument impossible à résoudre ; tandis que si l'on avait mieux connu les éléments essentiels à un vin, la variabilité de leurs proportions, durant les intervalles ou de trois mois, ou d'une année à l'autre, ainsi que la différence de la marche de la température en deux époques éloignées, on eût su que c'était seulement par cas fortuits que les bons résultats avaient été obtenus, et que c'était la nature elle-même qui avait placé la solution complète du problème de la mousse ailleurs que dans un simple alliage de vins.

Un évènement considerable a été le tirage à la mousse des fins vins de la montagne de Reims, il y a quarante ans. On a pleinement réussi, en se conformant aux pratiques de la rivière, en vendangeant sur le vert, et en alliant aux vins fins des récoltes où abonde le ferment. De ce moment, les vins mousseux de qualité furent multipliés au point d'absorber non-

Digitized by Google

seulement toutes les récoltes des plants de première ligne, mais encore celles de beaucoup de vignobles de seconde ligne. Le commerce des vins mousseux prit un accroissement rapide, surtout à l'étranger. Et, sur la montagne de Reims et dans les meilleurs vignobles de la rivière, on cessa de déplorer la chute du commerce des bons vins non mousseux. Depuis lors aussi, la nouvelle industrie acquit de nouveaux perfectionnements.

Un autre évènement notable du XIX^e^ siècle a été l'extension en 1820 de l'industrie du vin mousseux en Bourgogne et dans une dixaine de départements de l'Est et du centre, excités par deux causes puissantes : le retentissement du nouveau commerce champenois, et la difficulté du placement des vins non mousseux. Les premiers spéculateurs ne s'enrichirent pas, sans doute faute de débouchés et de connaissances suffisantes dans un art compliqué. Néanmoins, dans ces douze départements la production s'élève au chiffre de celle de la Champagne ; elle se consomme dans l'intérieur, et la palme de la qualité et du commerce au-dehors est demeurée au département de la Marne.

L'intérêt de la vérité ne me permet pas de passer sous silence un fait contraire au préjugé qui attribue à notre seule Champagne la confection du vin mousseux avant le XIX^e^ siècle.

Il est d'abord difficile de ne pas admettre que le fait fondamental de la mousse, dans le petit vin du vigneron, ait été également connu, et aussi stérilement que chez nous, dans une multitude de coteaux français, vers le XIII^e^ siècle.

Mais il y a plus : Arbois est cité et renommé dès avant la grande révolution, pour son bon vin, déclaré semblable à notre vin mousseux.

Digitized by Google

A Strasbourg, où je me trouvais en 1792, on a servi au dessert du vin d'Arbois, au même prix que le vin de Champagne, qui a été jugé de bonne qualité en tout point. Ce vin n'en était pas à son entrée dans le monde; il était connu dans l'hôtel depuis plus de vingt ans.

Au reste, nous pouvons affirmer qu'Arbois ne dispute pas à la Champagne la palme de l'invention. Ce vignoble se contente d'une renommée déjà ancienne, et d'une qualité qui parfois approche de la nôtre.

Reprenons le cours des citations industrielles.

Le procédé du *dégorgeage* est une opération difficile et délicate, qui, en ajoutant à la limpidité du vin mousseux, en a élevé le prix marchand.

Les *pupitres* ont facilité la bonne préparation au dégorgeage, et ce n'est pas là encore le dernier mot de cette préparation.

Les *caves profondes* sont utiles pour retarder avec économie la fermentation active, soit lorsque le tirage n'est pas encore prochain, soit quand on veut tempérer une casse trop violente.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Digitized by Google

LECTURE DE M. QUERRY.

Notice sur la découverte d'anciennes Sépultures à Saint-Masmes.

Au mois d'Août 1844, dans une carrière de sable près du village de Saint-Masmes, canton de Beine, on découvrit beaucoup d'ossements humains jetés pêle-mêle et transversalement les uns sur les autres. Cinq têtes bien conservées, dont les dents étaient intactes et au complet, furent mises au jour. Au bout de quelques heures, le conctact de l'air les avait décomposées, et au simple toucher elles tombaient en poussière. Des tronçons d'ossements, paraissant sur le bord des tranchées, laissent présumer que d'autres sépultures y existent encore.

Cette découverte eût été considérée simplement comme l'indice d'un ancien cimetière, si deux pierres tranchantes, incrustées dans des gaînes de nature osseuse en forme de haches, n'eussent attiré l'attention spéciale de M. l'abbé Marquant, curé de la paroisse. Il prit soin de les recueillir, et consigna ce fait dans la statistique qu'il rédigeait alors, d'après les ordres de Monseigneur l'archevêque. Ce fut seulement au mois de Septembre dernier, après la clôture du Congrès, qu'il apporta une de ses haches pour être déposée dans la collection de curiosités destinée aux séminaires.

Digitized by Google

J'attachai tout d'abord un grand prix au présent de M. l'abbé Marquant, car j'y trouvais résolu un problème que je croyais insoluble, j'ignorais que des découvertes semblables eussent été déjà faites. M. Lucas, notre honorable collègue et très-expert en fait d'antiquités, me tira de mon illusion en me faisant lire dans une notice sur les nouvelles richesses acquises par le musée d'Amiens, l'indication de plusieurs haches gauloises pourvues de gaînes ou de manches; le musée de Poitiers est cité aussi comme en possédant. N'étant pas décrites, je ne puis dire si elles ont une forme identique à celles-ci. C'est à cette même notice que je dois d'avoir su discerner la matière de cette gaîne, qui, ayant par suite d'un long séjour dans la terre perdu sa couleur naturelle, est devenue aussi blanche que les ossements parmi lesquels elle a été trouvée, et avec lesquels il était très-facile de la confondre. Elle est en bois de cerf, très-reconnaissable, dans la plus grosse, aux stries et aux excroissances granuleuses qui courent le long du tronc, et dans l'autre, à la coronule de sa base.

Ces bois de cerfs ont été perforés. Du côté de la tête l'ouverture est fermée par deux chevilles ou coins de la même matière, incrustés l'un dans l'autre. Elle acquérait ainsi une très-grande solidité, qu'il est facile d'apprécier par son état parfait de conservation, au milieu des causes d'altérations auxquelles elle a été exposée. A l'autre extrémité, est enchâssée la pierre tranchante jusqu'aux deux tiers de sa longueur; elle y était probablement assujétie au moyen de coins ou de chevilles, car il reste un espace vide de chaque côté entre la pierre et le bord de la gaîne : ces coins ont disparu. Enfin, à cette gaîne s'adaptait, vers le milieu

Digitized by Google

de sa longueur, un manche en bois traversant d'outre en outre, pour frapper de taille comme avec nos haches en fer. Cette dénomination de haches gauloises, sous laquelle sont connues les pierres tranchantes, vient, à n'en pas douter, d'une tradition populaire sur la manière de s'en servir.

Ces deux instruments doivent-ils être attribués à une époque antérieure à la découverte des métaux? Avant que d'exposer mon opinion sur leur usage, je dirai qu'il me paraît bien difficile, sinon impossible, d'expliquer comment on aurait pu, sans un instrument de la trempe de l'acier, percer ce bois de cerf en tous sens, tant pour y insérer les coins de la tête et la pierre tranchante, que pour y introduire le manche transversal. Je sais que les peuplades sauvages de l'Amérique se servaient pour armes offensives de bouts de flèches et de casse-tête en pierre, très-artistement travaillés, quoique l'usage du fer leur fût inconnu; mais je doute que l'on ait jamais trouvé entre leur mains un objet d'un travail aussi perfectionné que le sont nos haches de Saint-Masmes.

Les deux pierres sont en silex; l'une d'elles est irisée : serait-ce un reste de coloration artificielle, ou la devrait-elle à son séjour dans la terre? Je ne l'ai pas examiné.

Les pierres tranchantes se trouvent fréquemment, dans les provinces méridionales surtout. Un seul antiquaire de Périgueux, M. de Mourien, conseiller de préfecture, en possède jusqu'à 300 dans son riche cabinet, bien intactes et bien polies et de toutes dimensions ; il a également beaucoup de pointes de dards et de bouts de lances; tous objets recueillis dans le pays même. Et pour faire son choix, il a rejeté une immense

Digitized by Google

quantité de pierres fracturées ou simplement ébauchées. Les musées de Périgueux et de Bordeaux en sont aussi assez bien pourvus. Le plus grand nombre de ces instruments est en silex ; on en trouve aussi, mais rarement, en jade ou pierre verte, en basalte, en porphyre et même en cristal de roche. Elles sont assez fréquentes en grès.

Ces pierres, assez nombreuses pour laisser croire que primitivement elles servaient aux usages domestiques, ont toujours été trouvées dénuées de tout appendice propre à faire connaître la manière dont on les employait, et M. de Mourien lui-même assure n'avoir, à cet égard, que des conjectures à exprimer.

Par cette seule cause de la rareté des haches gauloises complètes, la découverte de M. le curé de Saint-Masmes aurait déjà, aux yeux des antiquaires, une très-grande importance. Elle en acquiert encore par les inductions que l'on peut tirer de leur enfouissement avec des débris humains.

Vous savez quel intérêt la science a pris à la découverte récente d'un autel druidique, sur la colline de Meudon, près Paris. Des fouilles ayant été pratiquées dans les alentours, on y a trouvé une grande quantité d'ossements humains, parmi lesquels étaient des haches gauloises en silex. Ces débris ont été confiés à d'habiles anatomistes, qui les ont rassemblés et en ont formé des squelettes. Les têtes ont été livrées aux naturalistes, qui les ont assignées à deux races distinctes. Avec ces indications, on a pu, avec plus ou moins de probabilité, assigner une époque aux faits qui s'étaient passés en ce lieu ; et l'on a acquis une espèce de certitude sur le genre de mort qu'avaient subie tous les êtres inhumés dans ce lieu. C'étaient les victimes d'un

Digitized by Google

abominable sacrifice, c'était sur cet autel qu'elles avaient été immolées, et les pierres tranchantes avaient été les instruments mêmes de leur supplice.

A Saint-Masmes, nous sommes loin d'avoir les mêmes éléments pour fonder un jugement analogue à celui que l'on a porté sur la découverte de Meudon. Ici nous n'avons pas d'autel druidique, et les ossements découverts n'ont été soumis à aucun examen. Néanmoins, sans que l'on sût ce que le sol recouvrait, ce lieu est de temps immémorial consacré par un monument religieux. Une croix y est plantée, et si elle tombe de vétusté, elle est immédiatement remplacée par une nouvelle, sans autre cause que ce respect filial que les populations chrétiennes conservent pour les pieux établissements de leurs pères.

Cette croix porte le nom de saint Martin, qui est du reste le patron de la paroisse. Mais aucune ruine, aucun souvenir, aucune tradition ne donne lieu de présumer qu'un cimetière chrétien y ait existé.

Ne pourrait-on pas conjecturer que les premiers prédicateurs de l'Evangile ont voulu, en arborant une croix dans ce lieu profané par un culte impie, réparer l'insulte faite à la bonté de Dieu, et détourner le peuple à demi sauvage de ces contrées de rendre des honneurs sacriléges à quelque divinité qui y avait eu des autels?

Les Druides n'avaient pas de temples : c'était au fond des forêts, loin des villes et des centres d'habitation qu'ils tenaient leurs assemblées religieuses, et qu'ils offraient leurs sacrifices, dont les victimes étaient choisies parmi les prisonniers de guerre. Or, le pays occupé actuellement par le village de Saint-Masmes était autrefois une forêt; la tradition s'en est conser-

Digitized by Google

vée parmi les habitants, et un bois de cerf trouvé récemment, presque à la superficie du sol, dans un jardin du village, semble la confirmer (ce bois de cerf a été déposé par le propriétaire au musée de la ville). Les victimes trouvées sous la croix de saint Martin étaient encore dans la fleur de la jeunesse ; l'inspection de leurs têtes, pourvues de toutes leurs dents, en est une preuve certaine. Pourquoi, du reste, ces deux haches au milieu de cinq cadavres? Si l'usage avait été d'ensevelir les morts avec leurs armes de guerre, on aurait dû en trouver cinq au lieu de deux ; puis l'on aurait trouvé ces corps rangés avec quelque espèce d'ordre et de symétrie.

Ces raisons me portent à suspendre mon jugement sur la nature de cette découverte, qui n'est pas complète, puisque l'on aperçoit encore des ossements dans les sables qui n'ont pas été fouillés.

Il est d'autant plus important de se préoccuper de ce qui a été trouvé à Saint-Masmes, que les monuments druidiques ont disparu, sans même laisser de vestiges, de toutes nos contrées septentrionales. Je propose à l'Académie, si elle le trouve opportun, d'appeler par une recommandation officielle, l'attention de l'autorité administrative sur cet endroit (1).

(1) L'Académie a décidé que l'intéressant travail de M. Querry serait adressé à M. le président du Comité d'archéologie.

Digitized by Google

Lettre de M. RONDOT à M. *** de l'Académie de Reims.

Note à l'occasion de deux Dôngs cochinchinois.

Je suis arrivé le 31 Mai dans la baie de Touranne, et l'ai quittée le 12 Juin. Ça été pour moi une relâche sans intérêt commercial et industriel, car Touranne ou Stann est un village habité par de pauvres pêcheurs ; les cases sont de misérables chaumines, construites en bambou, en feuilles de palmier, et couvertes de chaume de riz, basses, sombres, nues ; le costume est, pour les femmes, une longue robe flottante, de toile de coton (*vai tó*), filé et tissé dans les environs ; pour les hommes, il se borne quelquefois au *langoutd*, ordinairement à un ample pantalon et à une jaquette, aussi en grosse cotonnade blanche, bleue ou noire. Pour meubles, un hamac tressé en corde ; pour luxe, un plateau, une boîte pour la feuille de bétel et la noix d'arec, qu'ils mâchent avec un peu de chaux de coquilles. De besoins, aucuns ; le ciel est serein, la température de 28° à 34° centigrades, le riz à bon marché, la baie poissonneuse, les ananas, les bananes, les patates, les haricots abondants, la monnaie fractionnée à l'infini. De soucis, point d'autres que la peur du mandarin et de ses estafiers, autrement dit que la préoccupation du paiement de ces quelques impôts qui frappent le peuple sous toutes les latitudes.

La baie de Touranne est enceinte à l'E. et à l'O. par une chaîne de montagnes, dont les cimes se profilent à arêtes vives, dont les versants accusent des escarpements abruptes. Comme on ne sait rien encore,

Digitized by Google

que je sache, de la géologie cochinchinoise, vous excuserez le peu qui s'échappe de mes souvenirs. — La formation dominante est un gneiss granitoïde, dont les accidents minéralogiques me font présumer l'origine métamorphique. Il me semble, et c'est, je pense, aussi l'opinion de M. Itier, mon compagnon de courses, géologue de mérite, que la roche primordiale du pays est un grès rouge de la période cambrienne, modifié par le feu qui en a déterminé la cristallisation granitique, tout en maintenant empâtés intacts les quartz préexistant dans le grès. A huit milles du mouillage, sont six montagnes de marbre, célèbres par l'admirable pagode souterraine de la plus voisine de la mer. Ce marbre est saccharoïde, très-beau, tantôt blanc pur, tantôt veinulé de noir grisâtre de protoxyde de fer, ou coloré en rose ; il paraît renfermer quelques fossiles spathiques, en diverses places est dolomitisé, et est en contact en certains points avec un calcaire concrétionné à grain fin et empreintes organiques, dont la date me paraît beaucoup plus moderne. Enfin, au pied des montagnes, on trouve une molasse en strates horizontaux, sédiment de bassins tertiaires; et sur la plage de la baie, parmi les grèves des ponces et des trapps roulés assez rares, traces de l'existence plus ou moins lointaine du terrain volcanique. — Je ne vous puis parler de la flore de la presqu'île de Tiénn-Tcha, que j'ai parcourue en tous sens, de ses coquilles terrestres et lacustres, de l'étrangeté du paysage qui se peut cependant esquisser en quatre coups de crayon. Ce sera mon dernier mot, car une vue malade réclame des ménagements. — Une chaîne de monts grisaillés par un voile de brume, élancés en pics escarpés, qui s'enfuit, se perd bleuâtre à l'horizon ; une

Digitized by Google

plage de sable, que sans cesse fuit et poursuit le flot en nappe effilée ; un ruban de verdure, çà et là massée de bosquets, çà et là dominée par les cocotiers et les aréchiers, et où j'ai cueilli de délicieux jasmins et de fraîches convolvulacées ; un fort où flotte le pavillon jaune de Sa Majesté *Teiou-Trēi ;* une pagode aux angles de toiture relevés, ornés de fantastiques dragons, à laquelle on n'arrive que par une double haie de soldats, à jaquette de serge de laine écarlate, bordée de bleu, aux lances de trois mètres fichées en terre, à l'équipement fort minable, que nous avons eu le bonheur de culbuter trois ou quatre fois pour forcer l'entrée du pays ; et un village situé sur les deux rives de la rivière de Fay-Fo, aux masures pauvres, sales, serrées, à la population dénuée, vermineuse, laide de race, oublieuse de l'intelligence chinoise originelle, où une jolie fille est une anomalie, et une denture de jais, une beauté. Faites voguer sur les eaux calmes de la baie des Sampans pêcheurs, mettez à l'ancre devant l'arsenal trois mâts cochinchinois avec leurs mille arabesques à l'arrière et leur aigle jaune à la guibre, qui chaque année partent avec le mousson de N.-E. pour échanger à Singapore et à Batavia leur riz et leurs sucres contre les articles de l'Europe et de l'archipel malais, et vous aurez une idée de Touranne. J'en reviens à mes *dôngs*.

Ci-joint je vous envoie deux (en attendant plus) monnaies cochinchinoises, appelées *dôngs*. Le *dông* est le frère du *cash* ou *tsien* de Chine ; celui-là est en zinc pur, celui-ci est en alliage, fixé dans la cinquième année du règne de *Kien-Cong* à 50 parties cuivre rouge, 41 1/2 zinc, 6 1/2 plomb et 2 étain. — Suivant Monseigneur Taberd (*Dictionarium latino-ana-*

Digitized by Google

miticum, 1838), les dôngs pèsent ordinairement 2 grammes 68.

60 dôngs enfilés, serrés les uns contre les autres, font une masse appelée *môt-tiénn*, et on réunit 10 *tiénns* pour former une ligature ou *quànn*, qui pèse un peu plus de 1 kilo 1/2 et se compose de 600 dôngs.

Sur le sapeck n° 1er, on lit de haut en bas *Minnh-Mànng :* c'est le nom du dernier roi de Cochinchine, qui est mort le 20 Janvier 1841, dans la vingt-unième année de son règne. De droite à gauche, on lit *tông-pau* (monnaie courante). Ces deux caractères se trouvent avec la même signification sur les cashs chinois.

Sur le sapeck n° 2, on lit de haut en bas *Ghia-Long*. Ce roi envoya en 1787 en France l'évêque d'Adran, vicaire apostolique de Cochinchine avec son fils aîné, pour demander à Louis XVI des secours qui l'aidassent à reconquérir ses états. Un traité fut proposé, par lequel Ghia-Long cédait le port et le territoire de Touranne et garantissait des avantages importants; mais les embarras du ministère, les dangers qui le menaçaient firent négliger une si intéressante négociation. Ghia-Long est un des plus grands rois de la Cochinchine : c'est à lui qu'elle doit l'essor qu'elle avait commencé à prendre, et ses plus utiles fondations. — De droite à gauche, on trouve encore *tông-pau*, monnaie courante, et par-derrière, les deux caractères *tât-fan*, sept parties ou le septième du dông pondéral, égal à 3 grammes 905.

La valeur des *quànns* n'est pas fixe, elle varie suivant le cours de l'argent. Au temps de Monseigneur Taberd, un clou d'argent (*dinnh-bac* ou *luong-bac*,

Digitized by Google

once d'argent), au titre de 95, d'une valeur réelle d'environ f. 8 à 16, valait de 3 à 6 quànns, selon la plus ou moins grande quantité d'argent et d'acheteurs.

La piastre espagnole à colonnes, qui est la monnaie courante dans toute l'Indo-Chine, est plus légère que le *luong-bac* ; il pèse 39 grammes, et celle-là 27 grammes. Lors de notre arrivée, on ne nous donnait que deux ligatures ou quànns pour un piastre; vers la fin du séjour, nous en avions 3, c'est-à-dire 1,800 dòngs, et Monseigneur Lefèvre, évêque de Cochinchine, prisonnier depuis six mois à *Houé*, que la corvette est venu réclamer, m'a dit que le cours actuel est de 4 quànns, et même qu'à *Sai-Gong*, dans la basse Cochinchine, on échange 5 quànns contre la piastre à colonnes.

NATALIS RONDOT.

En mer, 16 Juin 1845.

P. S. La corvette *l'Alcmène* est maintenant en route pour Manille; nous y séjournerons une dixaine de jours; mais comme nous nous y trouverons dans la saison des pluies, il est peu probable que nous puissions visiter le pays. Nous retournerons de là à Macao, et dans les premiers jours d'Août, appareillerons sans doute pour Shang-Hai, nous gagnerons ensuite peut-être Foutchou-Fou, et ensuite Hingpo, Chusan et Emoy. Le retour est problématique ; nous ignorons, et l'époque, et la direction. Il s'effectuera ou par l'Inde, Suez et Alexandrie, ou par l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Valparaiso, Buénos-Ayres et Sainte-Hélène.

Le roi actuel Teiou-Tréï a frappé fort peu de dòngs ; aussi sont-ils très-rares, et je n'ai pu m'en procurer que deux.

Digitized by Google

LECTURE DE M. BANDEVILLE.

Des Œuvres inédites de Flodoard.

MESSIEURS,

Lorsque, pour répondre aux désirs de M. le ministre de l'instruction publique, vous avez pris la résolution de donner une nouvelle édition de Flodoard, votre pensée, sans doute, n'était pas seulement de réunir en un ou plusieurs volumes la partie déjà connue de ses ouvrages, mais plutôt de réaliser un vœu souvent exprimé par les savants, c'est-à-dire, de donner une édition aussi complète que possible des œuvres de notre illustre compatriote. Vous le savez, Messieurs, le public ne possède que deux ouvrages du savant chanoine : l'un, son *Histoire de l'église de Reims*, a été publié par Sirmond et par Colvenère, et traduit plus ou moins fidèlement par Chesneau et M. Guizot; l'autre, sa *Chronique*, a été inséré dans les collections de Pithou, de Du Chêne, de D. Bouquet, et traduit aussi sous le nom de M. Guizot. Mais toutes les notices, tous les articles biographiques annoncent de plus des travaux poétiques restés jusqu'à présent à l'état de manuscrit. J'ai cru entrer dans vos vues, en me mettant à la recherche de ces œuvres inédites, pour en enrichir votre future publication.

Suivant Marlot, les poésies de Floard avaient été vues

Digitized by Google

à Laon, par un religieux de l'ordre des Carmes déchaussés. Suivant Feller, il s'en trouvait un exemplaire annoté et commenté par le P. Honoré de Sainte-Marie, dans la bibliothèque des Carmes déchaussés à Lille. Mais ces deux auteurs n'ont pas vu les livres dont ils parlent, ils répètent ce qu'ils ont entendu dire. Un savant plus exact, puisqu'il avait consulté lui-même les manuscrits, et y avait fait de larges emprunts, Mabillon assure qu'il existait deux exemplaires de ces poésies, l'un, complet, à Trèves; l'autre, incomplet, chez les Carmes déchaussés de Paris. Dupin, Ceillier, et les auteurs de l'Histoire littéraire de la France ne font que reproduire les indications du savant Bénédictin.

C'est donc vers Trèves que devaient se porter mes démarches. Monseigneur l'archevêque voulut bien m'autoriser à écrire en son nom à l'évêché de Trèves, pour obtenir des renseignements. Monseigneur l'évêque nous répondit lui-même que ce manuscrit n'était plus dans les bibliothèques de la ville, qu'il avait été envoyé avec beaucoup d'autres à Anvers, avant la révolution, pour servir aux travaux des Bollandistes, et qu'il devait être resté en Belgique. J'écrivis aussitôt dans ce pays; mais apparemment mon titre de vicaire n'était pas assez éblouissant pour obtenir pleine confiance : ma lettre est demeurée sans réponse.

Cependant, je ne perdis pas courage. Restait encore le manuscrit des Carmes déchaussés; mais qu'était-il devenu? S'il avait échappé au triste sort d'envelopper les gargousses républicaines, dans quelle bibliothèque était-il allé s'ensevelir? Dans un voyage que je fis à Paris, je m'adressai directement à la bibliothèque royale, cet immense répertoire de trésors inédits. Le manuscrit n'y était point; mais en sa place, je trouvai un homme qui, au mérite de l'érudition, joint celui de l'obligeance; M. P. Paris, à qui sans doute Ariane a prêté son fil pour se retrouver au milieu du dédale de nos arsenaux littéraires, m'apprit que,

Digitized by Google

sous le n° 2004, l'objet de mes recherches dormait paisiblement à la bibliothèque Mazarine. Le lendemain, grâce encore à M. P. Paris, malgré les vacances de ladite bibliothèque, le volume désiré était entre mes mains. Grand in-4°, écriture du XVII^e siècle, copie un peu fautive; mais, ce qui est précieux, rien n'y manque, l'ouvrage est complet. La joie que j'éprouvai prit la place de toute réflexion; et dans mon imagination, l'histoire du manuscrit fut bientôt faite : cette copie, contemporaine de Marlot, était unique en France; elle avait été faite sur l'exemplaire de Trèves; conservée d'abord à Laon, elle avait été emportée à Paris par un carme, qui l'avait déposée dans la bibliothèque de sa maison, où elle était demeurée jusqu'à la suppression des couvents. Mabillon n'avait pas vu cette copie : car autrement il n'eût pas déclaré incomplet un ouvrage auquel il ne manque pas une page, pas un vers. Quel bonheur de pouvoir relever une erreur du savant religieux! Mais, le lendemain, je compris qu'un peu de réflexion n'est jamais inutile; je sus que l'exemplaire dont j'étais si fier, n'avait d'autre mérite que celui de renfermer les œuvres inédites de Flodoard; qu'il n'était nullement le manuscrit indiqué dans les notices, le manuscrit des Carmes déchaussés, par la raison que ce dernier se trouvait à la bibliothèque de l'Arsenal. M. Varin, qui, par ces renseignements, dérangeait toutes mes idées, renversait mon histoire, et me privait du bonheur de donner une leçon à Mabillon, M. Varin, dis-je, eut la bonté de me consoler en me donnant communication de son trésor, superbe manuscrit sur vélin, peut-être autographe, du moins contemporain de Flodoard, enrichi de notes explicatives écrites entre les lignes vers le XIII^e ou le XIV^e siècle; exemplaire qui porte l'inscription des Carmes déchaussés; incomplet, comme l'avait dit Mabillon; le même dont il s'était servi pour les extraits qu'il a publiés dans les *Acta sanctorum ord. S. Bened.* Et aujourd'hui, une grande partie de cet

Digitized by Google

ouvrage se trouve copiée pour la publication que vous vous proposez de faire.

Pour ne rien omettre dans cette communication, je dois ajouter que M. P. Paris a bien voulu faire des démarches auprès de l'ambassadeur de Belgique, pour obtenir le manuscrit d'Anvers, qui me servirait à collationner les deux autres. Mais jusqu'ici j'ignore s'il a été plus heureux que moi.

Parlons maintenant de l'ouvrage même. Je ne prétends pas vous présenter Flodoard comme un poète du premier ordre : sous le rapport de la poésie, il laisse beaucoup à désirer. Pourtant je crois pouvoir dire que Flodoard, livré à son inspiration, a des moments heureux; ses vers sont faciles, parfois élégants, et même d'une haute poésie; mais quand il s'astreint à reproduire en lignes hexamètres ou iambiques le récit d'autres auteurs, sa marche est embarrassée, sa construction est forcée, enchevêtrée, et presque toujours très-difficile à saisir. Mais ce n'est pas le poète qu'il faut chercher dans cet ouvrage, c'est l'historien, c'est le légendaire; et sous ce rapport, le livre dont je parle est du plus grand intérêt.

Cet ouvrage n'est autre chose qu'une histoire ecclésiastique en vers. Il comprend trois poèmes, dont chacun, précédé d'une invocation ou d'un prologue, est divisé en plusieurs livres et subdivisé en chapitres.

Le premier de ces poèmes, sous le titre *De triumphis Christi sanctorumque Palestinæ*, renferme trois livres, et rappelle successivement les lieux consacrés par la présence du Sauveur, les miracles de Marie, l'histoire des apôtres, des premiers martyrs, des principaux saints de la Palestine, et des premiers évêques de Jérusalem; puis le massacre des Innocents, le siége et la destruction de la ville déicide, les vains efforts de Julien pour relever le temple abattu, etc.

Le second donne, en deux livres, le catalogue des martyrs, des saints, des patriarches de l'église d'Antioche.

Digitized by Google

Le troisième, le plus important, le plus considérable de tous, puisqu'il contient quatorze livres, dont plusieurs comptent jusqu'à trente chapitres, est consacré à l'Eglise romaine. L'auteur y déroule le tableau des différentes persécutions, des souffrances des principaux martyrs, des vertus des saints les plus illustres, de plusieurs même assez peu connus; il donne, par ordre chronologique, l'histoire des souverains pontifes, la vie des grands fondateurs d'ordres monastiques, saint Benoit et saint Colomban, etc. Il s'arrête avec complaisance sur tout ce qui peut concerner l'église de Reims.

Sous le rapport historique, on ne trouve peut-être rien d'absolument neuf dans cet ouvrage; et pourtant, Mabillon l'a jugé assez intéressant pour lui emprunter une partie de son histoire des papes, qu'il a insérée dans les *Acta sanctorum ord. S. Bened.* Sous le rapport agiographique, on peut considérer ces poèmes comme un recueil précieux de légendes dont plusieurs sont perdues, les autres sont disséminées, et ne se trouvent réunies nulle part ailleurs, pas même dans la vaste compilation des Bollandistes.

L'annonce de l'édition complète des œuvres de Flodoard a été reçue avec applaudissements dans le monde érudit: tous les hommes lettrés qui en ont entendu parler ont répété d'une manière plus ou moins explicite ce qu'avait déjà dit le ministre de l'instruction publique, que, par de telles publications, l'Académie de Reims, malgré son jeune âge, mérite de prendre place au premier rang parmi les sociétés savantes (1).

(1) L'Académie, en préparant une édition complète des œuvres de Flodoard, a confié à M. Lejeune la traduction de l'*Histoire de l'église de Reims*, et à M. l'abbé Bandeville celle de la *Chronique* et des poésies inédites.

Digitized by Google

COMMUNICATION DE M. EUG. COURMEAUX.

Mémoire de M. KOZIEROWSKI sur la question suivante :

Est-il vrai que les architectes de l'ancienne Grèce, que ceux de Rome et ceux du moyen-âge, aient été plus expérimentés ou mieux inspirés que nous; et quelles sont les mesures à prendre pour assurer le progrès de l'architecture?

MESSIEURS,

Des philosophes animés d'une foi sincère l'ont dit et répété souvent : la toute-puissance et la vérité n'appartiennent qu'à Dieu et ne peuvent découler que de lui.

L'homme n'est, pour ainsi dire, que le miroir dans lequel la divinité se réfléchit d'une manière plus ou moins ardente. L'humanité se développe sans cesse, se perfectionne de plus en plus, à mesure qu'elle se rapproche de son modèle éternel, Dieu! L'homme individuel, entraîné par ce mouvement, doit nécessairement suivre les progrès de l'humanité. Telle est la loi que le créateur a imposée à l'espèce humaine.

Dire que les artistes du passé ont eu plus de mérite que ceux de notre âge et que n'en auront ceux qui viendront après nous, c'est dire que l'humanité rétrograde, que Dieu a cessé d'être son point de mire; c'est, pour ainsi dire, blasphémer et méconnaître la volonté de l'Etre suprême. Et

Digitized by Google

pourtant, nous répétons ce blasphême tous les jours. On disait, il n'y a pas long-temps, aux artistes : suivez l'exemple des Grecs et des Romains ! On leur recommande aujourd'hui d'admirer les maîtres du moyen-âge ; jamais on ne leur a dit : produisez vous-mêmes, consultez vos propres inspirations et les règles éternelles de la nature. Il n'appartient qu'à un esclave de suivre avec aveuglement la volonté et les caprices d'un maître. L'homme libre par excellence, l'artiste doit étudier d'abord, mais ensuite donner l'essor à son inspiration. On croit pouvoir former des artistes en nous imposant l'architecture romaine et celle du moyen-âge, tandis qu'on ne fait que des imitateurs maladroits. L'architecte doit être artiste, et comme tel, il ne doit poursuivre que les idées qui le rapprochent de son créateur, de cette perfection accomplie.

Sans doute les artistes doivent être justes envers leurs devanciers. Ils leur doivent de la reconnaissance. Je dirai plus, ils doivent étudier le passé pour rendre l'avenir plus beau, plus brillant, plus parfait ; mais il n'est pas permis de devenir idolâtre des œuvres du temps passé, car l'idolâtrie avec le culte du vrai Dieu, la stagnation avec le progrès, l'immobilité avec le mouvement ne peuvent jamais se concilier.

Rendez à César ce qui appartient à César et marchez en avant, telle est la loi que chaque artiste doit suivre dans sa carrière.—On dit que les Grecs sont nos maîtres pour les proportions dans les rapports des différentes parties de l'architecture. Je vous demande, Messieurs, où trouvez-vous ces proportions ? Est-ce dans les plates-bandes, ou architraves disposées horizontalement et soutenues dans quelques points par des colonnes ? Vous admirez ces plates-bandes surchargées de frontons et toutes prêtes à tomber ; ces plates-bandes, qu'il faut maintenir par des barres de fer, ou par des assemblages artificiellement cachés dans les claveaux ; et pourtant c'est une architecture monotone !

Digitized by Google

Vous avez vu une colonne et vous avez tout vu. C'est une architecture d'esclaves; sans doute elle est déjà plus belle, plus à jour, plus svelte que celle d'Egypte, mais l'esclavage y est encore trop visible, et certes elle ne vaut pas celle de Rome ou du moyen-âge.

L'introduction de l'archivolte substituée à l'architrave est un grand progrès dans l'architecture. Cette amélioration convenait parfaitement au peuple guerrier qui a subjugué la Grèce, qui a envahi la Germanie et conquis la Gaule, qui est resté maître de l'Espagne, qui a soumis l'Angleterre, dominé en Afrique, et qui partout a imposé ses lois, ses mœurs, ses habitudes.

La supériorité de l'architecture romaine sur celle des Grecs est réelle; mais il faut avouer avec M. Lassus (1), que l'art antique n'a pas égard à la dimension réelle; que le monument y soit grand ou petit, c'est toujours la proportion relative qui détermine les rapports de différentes parties, de sorte que le petit monument n'est qu'une réduction du grand, qui lui-même peut être considéré comme une exagération du petit; qu'en architecture ce principe est radicalement faux et subversif, et que ce défaut est plus sensible dans l'architecture romaine, qui, du reste, a conservé un peu de la monotonie grecque.

Je passe sous silence l'architecture du bas-empire, pour arriver plus vite à l'architecture gothique. Les changements survenus dans les institutions, dans les mœurs, dans la religion, ont dû nécessairement amener une révolution dans les arts. — Il convient avant d'aller plus loin, de résoudre cette question : sur quoi reposait l'architecture du moyen-âge? Je crois qu'on peut y répondre en deux mots : *Sur la misère du peuple et sur l'espérance*, mais l'espérance *d'outre-tombe*. Voilà surtout et principalement les deux ordres d'idées qu'expriment les monuments du moyen-âge.

(1) *Annales archéologiques*, tom. II, page 204.

Digitized by Google

Le christianisme a sauvé le monde tout entier; mais sous le rapport matériel, à partir d'une certaine époque, il n'a que peu donné au peuple, il lui a répété seulement : « *Bénis sont ceux qui souffrent !* » Le peuple a souffert, mais il a espéré. Le principe de l'architecture gothique est *l'espérance*. Plus la misère fut grande, plus le désir fut vif; d'autant plus ardent fut l'espoir, et d'autant plus belle, plus spirituelle devint l'architecture.

A la fin du xv^e^ siècle, le peuple commença à se lasser de souffrir en espérant. Les nouvelles découvertes des sciences ouvrirent une nouvelle voie à l'architecture. De tous côtés on commença à chercher à essayer, sans s'arrêter positivement à aucun système, comme il arrive dans toutes les révolutions. Déjà l'architecture ancienne, l'architecture d'esclavage était sur le point de couvrir l'Europe tout entière, quand soudain la révolution française vint remuer tous les esprits. Elle fut arrêtée par l'empire. Mais comment un art nouveau aurait-il pu se produire au milieu de ces courses guerrières à travers l'Europe? Les victoires et les conquêtes françaises semblaient d'ailleurs nous indiquer comme modèle l'architecture romaine. Mais l'empire a bientôt cédé sa place à la royauté, et cette dernière, à son tour, a subi un grand changement en 1830. Depuis on a commencé de nouvelles recherches, de nouvelles études, qui nous ramènent à une voie plus convenable, *à l'architecture ogivale*.

Voici en peu de mots l'histoire des différents styles d'architecture en Europe. Cherchons à présent le mérite des anciens sous le rapport de la construction, et nous verrons que nous les avons tellement devancés, qu'ils ne peuvent nullement se mesurer avec nous. Quelquefois la forme antique peut plaire à certains esprits, bien que notre siècle ne ressemble en rien au temps passé; je ne chercherai donc pas à combattre d'avantage les adorateurs de tout ce qui est classique. Le proverbe dit : « *De gustibus nihil disputan-*

Digitized by Google

dum. » Mais quant à la partie mathématique de l'architecture, c'est tout autre chose! Ici chaque supériorité peut être démontrée comme les théorèmes de la géométrie. En examinant les moyens qui ont été employés par les anciens dans leurs constructions, on est forcé de dire avec M. Tourneur, ingénieur en chef de ponts-et-chaussées : « Si on ne peut d'abord refuser un sentiment d'admira» tion à ces prodigieux travaux, la réflexion ne tardera » pas à les déplorer, souvent même à s'indigner, soit qu'elle » envisage le motif vain et puéril qui les a fait entrepren» dre, soit qu'elle se représente le nombre de tribus sa» crifiées et dévorées par la plupart de ces criminelles » folies. » Nous trouvons dans les auteurs anciens l'énumération de la quantité d'hommes employés dans différentes entreprises. Ramsès, pour construire un seul obélisque, occupa pendant longtemps vingt mille hommes. Les Pharaons persécutèrent tellement les juifs avec leurs constructions, qu'ils forcèrent ce peuple à quitter l'Égypte. Chéops fit travailler dix mille ouvriers pendant trente ans pour édifier sa tombe. Si la France était forcée de faire autant d'efforts que les anciens, pourrait-elle jamais se lancer dans la voie des travaux gigantesques qu'elle entreprend, tels que les chemins de fer, les canaux, les ports, etc. Cette habileté avec laquelle nous remplaçons la force d'homme par la force mécanique, ne prouve-t-elle pas notre supériorité dans la connaissance des moyens dynamiques? Cette économie que nous mettons dans nos constructions n'est-elle pas aussi une preuve de notre savoir? Quel architecte du moyen-âge aurait pu construire une église gothique avec 200,000 francs, étant obligé de payer les artistes, les ouvriers et tous les matériaux, et de rétribuer des salaires qui souvent n'existaient pas au moyen-âge?

D'où peut donc venir cette fausse opinion qui a donné aux anciens artistes la supériorité sur nous? Je crois que beaucoup de personnes, voyant plusieurs anciens monu-

Digitized by Google

ments conservés jusqu'à nos jours, et d'un autre côté rencontrant plusieurs constructions modernes tombées en ruines avant d'être achevées, ont conçu une très-haute idée de savoir des anciens. Il est vrai qu'aujourd'hui beaucoup de monde se mêle d'architecture; mais les trois quarts de ces prétendus architectes n'ont ni les connaissances nécessaires de leur état, ni une pratique assez longue, ni un goût assez prononcé pour former de véritables artistes.

Les architectes d'aujourd'hui sont marchands de pierres, ou marchands de vins; demain, plus tard, ils se font filateurs ou acheteurs à commission, suivant les circonstances du jour et le bénéfice que chaque spéculation peut offrir à l'exploitant. Les anciens eux-mêmes ne furent pas exempts du défaut d'être mercenaires, il y eut aussi parmi eux des industriels qui ont été le fléau du temps passé, comme ils le sont aujourd'hui. Vitruve dit: « Mais quand je vois aujourd'hui qu'une science si noble et si importante est traitée par des gens si peu entendus, qu'ils ignorent, non-seulement les règles de l'architecture, mais encore celles de la maçonnerie, je trouve que c'est avec beaucoup de raison que ceux qui font bâtir prennent le soin de conduire eux-mêmes leurs ouvrages, et qu'ils aiment mieux, s'il faut qu'ils soient conduits par des ignorants, que du moins ils le soient selon leur fantaisie, puisque ce sont eux qui en font les dépenses. » Vitruve signale l'incapacité des artistes de son siècle, à tel point qu'il désespère que son travail puisse être compris et estimé à sa valeur par ses contemporains. Le même auteur nous fait connaître qu'en Italie, où la température n'est pas aussi variable qu'en France, la durée moyenne des maisons particulières était de dix ans. Est-il si rare en France de trouver des maisons qui durent même plus longtemps, pour donner la supériorité aux anciens? Il est certain qu'à côté de la maison carrée de Nismes, ou de l'arc de triomphe de

Digitized by Google

Reims, il exista des milliers de maisons qui périrent promptement, sans nous laisser aucune trace, aucun souvenir de leur existence.

Mais, nous dira-t-on : examinez le mortier des anciens. En pourra-t-on jamais confectionner aujourd'hui de pareil?—N'oublions point que cette dureté n'est pas l'ouvrage de l'homme, mais l'effet du temps. La pierre calcaire, qui contient principalement la chaux et l'acide carbonique, perd à la chaleur du four ce dernier élément, se laisse pétrir dans l'eau, devient molle, maniable et propre à remplir tous les vides de la maçonnerie; mais étant en contact avec l'air, elle s'oxyde de nouveau et devient de plus en plus dure pour ne former avec la maçonnerie qu'un seul corps. Voilà le secret qui a rendu l'ancien mortier si dur, et qui, au bout d'un certain laps de temps ne tardera pas non plus à endurcir le nôtre. Sous ce rapport, les expériences faites par M. Vicat ont rendu de grands services à l'architecture, et elles ont démontré jusqu'à l'évidence que nous sommes plus avancés dans cette partie que les anciens.

Examinons les progrès qu'ont faits récemment la chimie, la physique, la mécanique, la géométrie. Est-ce que nos architectes instruits n'ont pas cherché à utiliser toutes ces sciences dans leurs constructions? Les résultats obtenus n'ont-ils pas été satisfaisants et même quelquefois étonnants? De quel bienfait immense est pour la construction le dessin linéaire? Son perfectionnement permet aujourd'hui de déterminer d'avance toutes les figures. Les corps à poser peuvent être mesurés, appréciés et estimés avec une exactitude rigoureuse, de sorte qu'un bon architecte ou un bon ingénieur peut répondre de son estimation à très-peu de chose près. Il existait jadis à Ephèse une loi qui permettait aux architectes de se tromper d'un quart dans leurs estimations, c'est-à-dire 25 pour 100. Aujourd'hui, en vertu de la circulaire de M. le ministre de l'intérieur,

Digitized by Google

en date du 10 Février 1840, les architectes ne peuvent porter que le vingtième du montant des travaux pour dépenses imprévues, c'est-à-dire 5 pour 100. Quelle différence entre nous et les Grecs ! et elle est encore plus grande entre nous et les Romains, car leurs architectes n'étaient pas même obligés de répondre de 25 pour 100.

On doit réellement s'étonner de ce qu'avec si peu de moyens scientifiques les anciens soient parvenus à faire tant de grandes constructions. Où ont-ils puisé leurs ressources? Je répondrai à cette question avec M. Tourneur, que les ressources des anciens consistaient dans le *despotisme civil, dans la tyrannie militaire, enfin dans l'esclavage social.* Les constructions que nous admirons avec tant d'exaltation ont presque toujours causé la ruine de provinces tout entières, tandis que de notre temps, toutes les constructions remarquables sont un véritable bienfait pour le pays.

On doit considérer comme certain que l'architecture, ainsi que toutes les sciences et tous les arts, est sur la voie du progrès. C'est à nous, jeunes artistes, de ne pas nous arrêter en chemin, et de chercher à reculer toujours les limites de l'art. Mais pour cela il convient que nous soyons débarrassés des architectes spéculateurs, de ces gens précieux qui se connaissent trop aux affaires. Leur système est que, pour faire beaucoup d'affaires, il faut construire à tous prix. Il faut donc établir très-bas les devis; aussi, pour ne pas dépasser le chiffre, ils rapinent les ouvriers, ils diminuent les dimensions des matériaux, à un tel point que leurs constructions menacent d'ensevelir les locataires sous les décombres. Quelquefois, malgré toutes les économies possibles, on est forcé de dépasser le chiffre du devis mal établi, et l'architecte entrepreneur éprouve des pertes relles: alors, qu'un propriétaire riche et plein de confiance dans la probité de l'architecte connaisseur en affaires, soit sur ses gardes, car il sera obligé de payer

Digitized by Google

son bâtiment, plus les pertes, que l'architecte a supportées antérieurement.

Notre vie dépend souvent d'un médecin, notre vie et notre honneur de l'habileté de l'avocat, notre fortune de la capacité de l'avoué et de la probité du notaire, et le gouvernement, avec beaucoup de raison, protége sous ces rapports les citoyens, en exigeant des médecins, des avocats, des avoués, des notaires, des garanties qui rassurent la société. Personne ne peut exercer ces professions sans posséder un diplôme en forme ou sans être admis par des chambres. L'architecte tient entre ses mains la fortune du propriétaire, la vie de plusieurs ouvriers et celle des locataires, et cependant, pour être architecte, il suffit de faire distribuer en ville des lettres d'annonce. Ne serait-il pas urgent d'imposer aux architectes l'obligation d'obtenir un diplôme avant d'exercer leur état? Cette mesure ne dépend pas de nous, c'est au législateur à la décréter, et au public à n'accorder sa confiance qu'aux artistes capables et expérimentés.

Je vous ai dit en commençant que l'artiste doit étudier le passé pour former son goût et son jugement, mais qu'il ne doit pas être esclave de ses devanciers. Il doit prendre pour base un style d'architecture, et le développer constamment en lui appliquant un goût et des inventions appropriées à notre civilisation. En examinant les différents styles d'architecture, il est aisé d'apercevoir que le style qui exprime l'espérance chrétienne, c'est-à-dire le style ogival, appliqué à notre climat et à nos matériaux, est celui qui nous convient le mieux, et que cette architecture doit être généralement adoptée en France. Cette architecture, même sous le rapport de la construction, possède une supériorité énorme sur l'architecture payenne. Le système de nervures savamment combinées permet d'alléger les voûtes, et en même temps de diminuer l'importance des parties résistantes, d'où il résulte une grande économie dans la construction.

Digitized by Google

Examinons s'il serait utile d'introduire de certaines innovations dans cette architecture, qui, par son style et par sa construction, doit nous servir de modèle. Je vous ferai observer que les constructions peuvent être des constructions neuves ou des réédifications. Quant à ces dernières, l'architecte ne doit rien changer au style primitif du monument. Il doit reproduire fidèlement ses beautés et ses défauts, il doit même respecter religieusement les dégradations occasionnées par quelques faits historiques. Une brèche pratiquée par un boulet de canon, une statue brisée par une révolution, doit rester mutilée pour attester les faits accomplis. Faisons juste autant de travaux de construction qu'il est strictement nécessaire pour empêcher la chute du monument; mais rien de plus. Je crois qu'on ne doit pas considérer celui qui dirige la construction d'un ancien monument comme architecte, mais plutôt comme le commentateur d'un ancien livre, et sa première qualité doit être l'érudition. Il n'en est pas de même dans les constructions nouvelles. Ici l'architecte devient artiste, poète : *Poetæ omnia licet.* L'architecte, tout en adoptant la forme ogivale, peut, doit même y introduire de certaines innovations conformes à nos mœurs et aux progrès de la science, si son génie lui permet de le faire d'une manière convenable.

Veuillez m'excuser, Messieurs, si je prends la liberté de vous indiquer une réforme que je voudrais voir opérer dans les monuments récemment élevés.

Vous savez que trois sortes de cintres peuvent être employés dans l'architecture, savoir : le cintre surbaissé, le plein-cintre et le cintre surhaussé. L'expérience et la mécanique nous ont démontré que le dernier est le plus avantageux, car la *poussée* y est moindre. Sous ce point de vue, l'architecture ogivale offre beaucoup d'avantages, d'autant plus que, comme je viens de vous dire, on a su, au moyen de nervures savamment dirigées, diminuer encore

Digitized by Google

d'avantage cette *poussée*. Conservons donc pour nos constructions neuves les voûtes surhaussées et les nervures, deux choses qui font la base de l'architecture ogivale; mais examinons si réellement les deux arcs brisés de la voûte du moyen-âge sont le procédé le plus efficace pour diminuer la poussée de la voûte. La mécanique nous indique une ligne plus avantageuse : *la chaînette*; son effet tient presque du prodige. Un arc composé suivant cette ligne en billes de billard, sans mortier, étant légèrement soutenu à la naissance, peut se maintenir en équilibre. Pourquoi ne pas employer dans nos constructions neuves cette figure, à la place de l'arc brisé du moyen-âge?

Une autre réforme que je désire voir accomplir dans l'architecture ogivale consisterait à parler au peuple d'une manière facile à comprendre et dégagée d'un savoir au-dessus de la portée des masses populaires. Pourquoi serions nous forcés de reproduire des feuilles de palmettes, d'acanthes, ou d'autres plantes étrangères à la France? Pourquoi des animaux qui ne sont pas acclimatés chez nous? Pourquoi ces formes bizarres de monstres fantastiques qui ne sont plus d'accord avec nos mœurs et nos croyances. Est-ce que nos régions zoologiques, botaniques, est-ce que notre imagination poétique ne nous présentent pas assez de sources pour y puiser l'ornementation de nos monuments? On me dira que, puisque j'adopte pour base l'architecture ogivale, je dois la reproduire pure et sans aucun mélange, de même qu'en parlant français on serait blâmable si on voulait y mêler des mots allemands ou d'une autre langue. Il me sera facile de répondre que je ne désire pas mêler l'architecture ogivale avec l'architecture grecque ou égyptienne : je prétends seulement que le XIX^e^ siècle ne doit pas être esclave du XIII^e^ siècle. M. Viollet-Leduc (1) a comparé l'architecture et la

(1) *Annales archéologiques.*

Digitized by Google

langue française, considérées à différentes époques, et il a observé qu'il y aurait folie à vouloir mêler les expressions du style de notre siècle avec celles du temps de Rabelais. La réflexion peut être juste, mais je dirai qu'il serait aussi ridicule de vouloir au XIX^e^ siècle parler la langue du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle, qu'il serait imprudent et coupable de ne pas profiter des nouvelles découvertes dues au progrès des sciences, et de ne pas appliquer ce progrès aux arts. Je vous demande à quoi serviraient toutes les peines, toutes les conquêtes des savants, si les arts, l'industrie, la nation enfin, ne voulait pas en tirer partie ?

Veuillez, Messieurs, m'accorder encore la permission de combattre une erreur propagée parmi nous par des hommes savants, dont la parole exerce d'ailleurs une autorité fort légitime à beaucoup d'égards. Cette erreur pourrait être trop funeste aux arts et elle est trop injuste envers notre siècle, pour que je ne cherche pas à la détruire. Je demande pardon aux hommes distingués dont je repousse les opinions : je n'attaque personne, je ne combats que les principes.

On nous a dit au Congrès que, pour construire une église neuve, il fallait la concevoir dans le style du XIII^e^ siècle. Et cela, nous a-t-on dit encore, parce que la plus forte croyance exista dans ce même XIII^e^ siècle, et que *les sentiments religieux se sont éteints de nos jours.* — Je crois que, pour édifier une église neuve, il faut d'abord être artiste, ensuite il faut étudier le passé, et puis enfin construire de manière à pouvoir être compris par le XIX^e^ siècle, car le XIII^e^ ne ressuscitera pas pour nous admirer. Le reproche qu'on nous fait de manquer de croyances est dépourvu de sens.

Pardonnez-moi, Messieurs, mais une accusation si grave doit faire excuser un peu d'animation au jeune artiste. *Le sentiment religieux s'éteint !* nous répète-t-on ; mais ôtez à l'homme sa partie morale, le sentiment religieux enfin, et

Digitized by Google

vous n'aurez plus qu'un cadavre ! Cependant nos cœurs battent encore et notre conscience se révolte au reproche qu'on vient nous faire, car nous croyons à Dieu et à l'avenir et nous espérons mieux qu'on espéra au moyen-âge. Est-ce que notre croyance n'est pas plus pure? n'est-elle pas dégagée d'une foule de préjugés. Rappelez-vous, Messieurs, toutes les institutions du moyen-âge, les épreuves par l'eau et par le fer, les jugements de Dieu, la foi aux revenants, aux sorciers, aux exorcismes; rappelez-vous les cruautés accomplies dans ces siècles dont on nous fait admirer la foi.

Métaphysiquement parlant, qu'était la croyance au moyen-âge ? Rien autre chose souvent que la peur ici-bas et l'espoir d'outre-tombe. Une pierre posée pour l'érection d'une église effaçait tous les crimes. Ainsi, après bien des souillures, pour purger son passé, pour acheter sa rédemption, un baron du moyen-âge construisait une église, laquelle ne lui coûtait rien ou fort peu de chose : ses domaines lui fournissaient des pierres et du bois ; les serfs donnaient leurs bras. On payait les artisans en fromages ou en autres denrées arrachées sous le nom de dîme aux manants du pays.—Nous ne construisons pas tant d'églises, c'est vrai; mais nous commettons moins de crimes. Si nous élevons un monument religieux, nous le payons en argent, et nous ne pressurons pas le pauvre peuple. Nous nous prosternons moins aux pieds du prêtre, nous le redoutons moins, mais nous l'aimons mieux : nous voulons être ses frères; mieux que nos pères du XIII^e^ siècle, nous comprenons tout ce qu'il y a de noble et de grand dans la mission du sacerdoce. On accuse notre siècle de scepticisme, d'indifférence. —Ah ! certes, Messieurs, si le doute pouvait être permis, ce serait à nous, pauvres exilés, tout meurtris encore des coups d'un despote ! Et cependant comment douter du sentiment religieux et de la charité qui vous animent ! Dispersés sans église et sans patrie,

Digitized by Google

nous avons été reçus en France à bras ouverts, comme des frères en croyances et en patriotisme. Vous nous avez donné une place dans vos foyers ; vous partagez avec nous votre pain et votre gloire. En nous soutenant, en nous admettant au sein de vos congrès et de vos académies, vous nous avez donné droit de cité parmi vous. Quelle nation, au XIII^e^ siècle, eût donné une semblable hospitalité ? Quelle nation eût prononcé aux temps féodaux ces paroles évangéliques : « *Tous les hommes sont frères, toutes les nations sont sœurs* ? » Pour cela il fallait la société, et la société française du XIX^e^ siècle.

Soyez donc tranquilles, Messieurs du XIII^e^ siècle, sur l'avenir du sentiment religieux, et montrez plus de confiance en vos artistes. Nous vous promettons d'être vos disciples chaque fois qu'il s'agira de restaurer un ancien monument, mais faites-nous grâce de vos ornementations fantastiques dans nos églises du XIX^e^ siècle. Aucun artiste ne voudra, n'osera même, dans les constructions d'aujourd'hui, reproduire vos excentricités du moyen-âge, et je vous dirai, Messieurs, comme Saint Bernard a dit à Guillaume, abbé de Saint-Thierry : « A quoi servent dans les » cloîtres, sous les yeux des frères et pendant leurs » pieuses lectures, ces ridicules monstruosités, ces pro- » diges de beautés difformes ou de belles difformités ? » Pourquoi ces singes immondes, ces lions furieux, ces » centaures, ces animaux demi-hommes, ces tigres ta- » chetés, ces soldats qui combattent, ces chasseurs qui » sonnent de la trompe ? Ici une seule tête s'adapte » à plusieurs corps ; là sur un seul corps se dressent » plusieurs têtes. Tantôt un quadrupède porte une queue » de serpent ; tantôt une tête de quadrupède figure sur le » corps d'un poisson. Quelquefois, c'est un monstre avec » le poitrail d'un cheval et l'arrière-train d'une chèvre. » Ailleurs un animal cornu se termine en croupe de che- » val. Il se montre partout enfin une variété de formes

Digitized by Google

» étranges, si féconde et si bizarre, que les frères s'oc-
» cupent plutôt à déchiffrer les marbres que les livres,
» et passent des jours entiers à contempler toutes ces fi-
» gures, bien mieux qu'à méditer sur la loi divine....
» Grand Dieu ! si vous n'avez honte de semblables inuti-
» lités, comment au moins ne pas regretter l'énormité de
» la dépense?» (*Annales archéologiques*, tom. III, pag. 13.)

Messieurs, qu'il me soit permis en terminant de vous offrir l'expression de ma profonde gratitude : il est doux et touchant, aux heures de fortune et de prospérité, de trouver un frère ou un ami qui partage notre bonheur ; mais il est cent fois plus doux de trouver à l'heure de l'infortune un cœur hospitalier qui nous accueille ! La joie et la reconnaissance sont alors si vives, que les exilés et les bannis peuvent seuls les comprendre ! — Forcé de quitter notre patrie, j'ai rencontré la France sur mon chemin ; c'est au sein de sa généreuse hospitalité que j'ai développé mes idées ; c'est à vous, Messieurs, que je dédie mes premiers travaux. Dieu veuille qu'un jour nous puissions reporter à nos frères de la patrie l'expression de la reconnaissance qui nous anime pour vous ! Dieu nous donne la joie de leur dire combien de dettes nous avons contractées avec vous, et combien la France nous fut douce et hospitalière !

Reims. — L. Jacquet, Imprimeur de l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1845-1846.

N° 9.

Séance du 19 Décembre 1845.

SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Correspondance. — Lecture de M. GUILLEMIN : *Négociations du traité de Cateau-Cambrésis, en* 1559. — Rapport de M. LECONTE sur des expériences de divers engrais faites à Courcy. — Lecture de M. LANDOUZY : *Considérations sur les névroses.* — Lecture de M. L. PARIS : *Recherches historiques sur le clocher à l'Ange et sur les réparations faites à la cathédrale dans le* XV^e^ *et le* XVI^e^ *siècle* (1). — Lecture de M. NANQUETTE : *Observations sur le mémoire de M. Kozierowski*, lu à la séance précédente.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Wagner.

M. Contant, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Ce procès-verbal est adopté.

(1) Ce morceau fait partie d'un ouvrage que M. L. Paris va bientôt publier sous le titre de : *Histoire de la Chapelle du Saint-Laict.*

Digitized by Google

La correspondance imprimée comprend :

1° Annales scientifiques de l'Auvergne, Septembre et Octobre 1845; — 2° Essai sur la vie littéraire de M. Victor Hugo, par le comte Desoffy ; — 3° Dissertation historique sur Jean 1er, roi de France et de Navarre, par M. Monmerqué. Paris, 1845.— M. Guillemin est prié de vouloir bien rendre compte de cet ouvrage à l'Académie.

La correspondance manuscrite comprend :

1° Lettres de M. l'abbé Barthélemy de Besançon et de M. Duval, docteur en médecine à Epernay, qui remercient l'Académie du titre de correspondant qu'elle leur a récemment conféré ; — 2° Lettre de M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Reims, qui réclame, au nom de M. le Préfet de la Marne, pour être inséré dans l'Annuaire du département, une analyse des travaux de l'Académie et des travaux du Congrès pendant sa dernière session.

M. le président signale à la compagnie une omission involontaire dans les dernières élections académiques. On n'avait point présenté au scrutin, pour le titre de correspondants :

MM. Lambron de Lignim, membre délégué de la Société archéologique de Tours ;
Vincent de Metz, inspecteur de l'Université;
Teste d'Ouest, correspondant du Ministère de l'instruction publique;
Le comte Desoffy, homme de lettres à Châlons,

Tous membres actifs du Congrès de Reims, et qui ont sollicité le titre de membre correspondant. Bien que le règlement d'intérieur ait autrement statué sur

Digitized by Google

le mode d'élection, M. le Président pense qu'en raison des circonstances, l'Académie peut déroger à ses précédents.

La compagnie consultée, après avoir entendu sur la question MM. Bonneville, L. Paris, Landouzy, Tarbé, vote par assis et levé l'admission des candidats. En conséquence, MM. Lambron, Vincent, Teste et Desoffy sont proclamés membres correspondants.

Digitized by Google

LECTURE DE M. GUILLEMIN.

Traité de Cateau-Cambrésis : — Rôle du cardinal de Lorraine dans les négociations relatives à ce traité.

Nous sommes en 1557, c'est-à-dire, à une époque où la France et l'Espagne se disputaient sur tous les champs de bataille la prépondérance politique en Europe. La lutte commencée sous François Ier et Charles-Quint continuait sous leurs successeurs Henri II et Philippe, et l'Italie était toujours le théâtre où se débattait cette grande question qui allait bientôt se résoudre au profit de l'Espagne.

Vous savez, Messieurs, que le roi de France, appelé par le pape Paul IV en Italie, venait, à l'époque où nous sommes placés, de faire un dernier et infructueux effort pour détruire la domination espagnole dans la Péninsule. Le duc de Guise, chargé de l'expédition, n'en avait rapporté que le médiocre avantage d'avoir forcé le duc d'Albe à évacuer les terres du Saint-Siége. Tandis que l'incurie ou la trahison des Caraffa exposait sa gloire à un misérable échec, sous les murs de Civitella, la guerre retombait de tout son poids sur la France; le général des armées de Philippe II, Philibert, duc de Savoie, exécutait sur les frontières de la Picardie une formidable diversion, et remportait sur le connétable de Montmorency la grande victoire de Saint-Quentin, qui mit le pays à deux doigts de sa perte.

Heureusement, le duc de Guise accourut d'Italie, et vint

Digitized by Google

relever la fortune de la France par un coup d'état. La conquête de Calais, qui anéantissait les derniers restes de la domination anglaise sur le continent, rendit François de Guise l'homme le plus populaire de la France. La prise de Thionville, qui suivit ce brillant fait d'armes, acheva d'effacer le souvenir de la défaite de Saint-Quentin, et tout semblait promettre à cette guerre une heureuse issue, lorsque l'échec éprouvé à Gravelines par le maréchal de Thermes, et de malheureuses intrigues de cour, vinrent précipiter la conclusion de la paix.

Le traité de Cateau-Cambrésis, Messieurs, excita les murmures et l'indignation de la France, que cette guerre avait épuisée. Les étrangers s'en moquaient, dit Brantôme, et ceux qui aimaient le plus la France en pleuraient (1). Pasquier compare cette paix à celle que l'empereur Jovien conclut avec le roi de Perse, et qui fut *tant décriée par toute l'ancienneté* (2). Pour apprécier la légitimité de de ces plaintes et de ces réclamations presque unanimes, il faut savoir que le traité de Cateau-Cambrésis enlevait, d'un seul trait de plume, à la France, les conquêtes de plusieurs années, et une étendue de pays qui égalait le tiers du royaume (3).

« Les alliés y furent trahis, les capitaines abandonnés » à l'ennemi, la vie de tant de François négligée, 150 for- » teresses rendues à l'ennemi, pour tirer de prison un » vieillard connétable, et se décharger de deux filles de » France, qui fut une pauvre couverture de lascheté. Paix » blâmable, dont les flambeaux furent les torches funè- » bres du roi Henry II (4). »

Il importe, Messieurs, pour l'honneur des ministres qui

(1) *Femmes illustres*, tom. v, pag. 232.
(2) Tom. II, *Lettres*, liv. XV, pag. 221.
(3) Montluc, *Mémoires*, liv. IV, pag. 789.
(4) *Mémoires de Tavannes*, Collect. Petitot, tom. XXIV, pag. 242.

Digitized by Google

dirigeaient alors les destinées de la France, de constater la part de responsabilité qui leur revient dans les négociations dont le traité de Cateau-Cambrésis fut le résultat. Or, vous n'ignorez pas que l'un de ceux qui jouèrent le principal rôle dans ces négociations, fut le cardinal de Lorraine. Aussi cette paix a-t-elle été pour lui le sujet des accusations les plus graves qui puissent peser sur la mémoire d'un homme d'état. Tous les historiens ont placé à cette époque l'origine des relations de la maison de Lorraine avec l'Espagne, et ils ont affirmé que le cardinal de Lorraine acheta alors la protection de Philippe II pour sa maison, au prix des plus lâches concessions et des sacrifices les plus onéreux pour la France. Comme je ne veux point atténuer la gravité de l'accusation, qu'il me soit permis de faire connaître l'opinion de nos plus modernes et de nos plus renommés historiens sur ce sujet.

« Le cardinal de Lorraine avait changé de vue et d'action, dit l'un d'eux, depuis une conférence qui avait eu » lieu à Péronne, au mois de Mai, entre lui et le cardinal » Granvelle. L'évêque d'Arras persuada au cardinal de » Lorraine qu'il n'y avait plus que deux partis en Europe; que les Guises devaient être les chefs du parti » orthodoxe en France, et les alliés de l'Espagne. — Dès » lors, la foi de Philippe II fut engagée à la maison de » Lorraine contre tous ses adversaires; mais il fallait des » gages en échange; il fallait sacrifier à cette alliance » toute la grandeur et la dignité de la France, immoler » l'état à la faction. Le duc de Guise hésita; le cardinal de » Lorraine n'hésita pas; le pacte fut accepté, et cette liaison » des princes Lorrains avec l'Espagne, source de tant de » calamités, ne fut plus interrompue... Le cardinal de Lorraine, qui avait *vendu la France*, ne demanda pas mieux » que de voir Montmorency se charger de la livrer (1). »

(1) *Histoire de France* par H. Martin, tom. IX, pag. 610-611.

Digitized by Google

Le savant Sismondi exprime la même opinion et le même jugement.

« Les Guises, dit-il, prétendant toujours s'élever à l'aide » du fanatisme catholique, ne mettaient plus un grand zèle » à cette guerre contre l'Espagne. Ils commençaient à » comprendre que Philippe II était l'allié qui leur con- » venait le mieux. Dans une conférence que le cardinal de » Lorraine et le cardinal Granvelle eurent ensemble, ils » convinrent que la guerre n'avait plus d'objet, et que » rien n'était plus désirable que la paix. Les deux prélats, » complètement d'accord, se lièrent d'amitié intime, et » jetèrent dès lors les fondements de l'alliance des Guises » avec la maison d'Espagne (1). »

Voilà, Messieurs, le cardinal de Lorraine transformé en criminel d'état, qui vend son pays pour devenir l'ami du roi d'Espagne. Heureusement, nous ne sommes pas tenus de croire à ces mensonges ni de souscrire à ces calomnies. Pour retrouver la source d'erreurs aussi graves, il faut que je mette en cause ici un homme qui est en possession d'une réputation d'exactitude et d'impartialité que personne n'a jamais songé à contester. Et cependant je dois le dire, c'est l'illustre de Thou qui, sans le savoir peut-être, se faisant l'interprète des rancunes du parlement et des calomnies du protestantisme contre la maison de Lorraine, a donné cours à ces impostures qui sont devenues des axiômes historiques. C'est lui qui le premier a prêté la clarté et le charme de sa narration au récit de cette mémorable entrevue, où le cardinal de Lorraine aurait été tout à la fois la dupe du cardinal Granvelle, et traître envers la France. Qu'on me permette de citer ce curieux récit.

« La duchesse Christine, mère de Charles, duc de Lorraine, s'étoit avancée jusqu'à Péronne, avec l'agrément du roi, pour y conférer avec son fils. Le cardinal de Lorraine

(1) Sismondi, *Histoire des Français*, tom. XVIII, pag. 74, 75.

Digitized by Google

obtint du roi la permission de se rendre au même endroit, avec le duc son frère. On parla des moyens de faire la paix, et il paroît qu'Antoine Perrenot, évêque d'Arras, qui accompagnoit Christine par l'ordre du roi d'Espagne, eut avec le cardinal des conférences secrètes, dans lesquelles il lui représenta que le roi d'Espagne étoit très-fâché que des guerres allumées par des motifs d'ambition entretinssent une désunion fatale au vainqueur même; que l'inimitié, augmentant de jour en jour, épuisoit peu à peu les forces des deux nations; qu'elles devoient plutôt s'unir contre leurs ennemis communs et celui de toute la chrétienté; qu'au reste, les deux nations avoient un ennemi beaucoup plus dangereux; qu'elles nourrissoient dans leur sein l'hérésie qui, à la faveur de la désunion des princes, répandoit son poison partout; qu'on ne pouvoit y remédier tant que la guerre dureroit etc., etc., etc.

» Que le cardinal mériteroit la reconnoissance et la vénération de tous les gens de bien, s'il engageoit le roi à consentir à la paix, et s'il unissoit, par ce moyen, deux princes puissants, pour joindre toutes leurs forces en faveur de la religion.

» Perrenot, homme pénétrant, découvrit facilement l'effet de ce discours sur l'esprit du cardinal de Lorraine.

» Il ajouta que le génie tutélaire de la France avoit conservé, au milieu des malheurs qui l'avoient accablée, le cardinal et le duc de Guise, son frère, pour exécuter un projet si salutaire à leur roi, et qui intéressoit la gloire de Dieu même, si utile au royaume, dont les disputes de religion altéroient la tranquillité, et qui combleroit de gloire la maison de Guise, en lui attirant la vénération des peuples, dont ils avoient intérêt de ménager l'affection, pour prévenir des révolutions inopinées.

» L'évêque d'Arras, voyant que la ruse réussissoit et que l'ambitieux cardinal ne pouvoit entièrement dissimuler la joie secrète qu'un discours si flatteur lui causoit, ajouta encore :

Digitized by Google

» Dans les circonstances présentes, je ne crois pas qu'il y ait un plus puissant moyen de remédier à tous ces maux, qu'une paix assurée entre deux princes qui ont autant de puissance que de zèle pour la religion.

» Mon maître ne désespère pas de réussir dans cette grande affaire, si vous voulez y concourir avec lui et l'aider de vos conseils ; il vous demande votre amitié comme il vous offre la sienne par mon ministère, en vous engageant sa foi qu'il sera toujours votre protecteur et celui de votre illustre maison. Comme une entreprise de cette importance demande un grand secret, je prendrai dans la suite de si justes mesures, que, sans donner lieu à des soupçons et sans hasarder votre réputation, nous pourrons agir de concert, en communiquant ensemble par le moyen de certaines personnes qui paroîtront n'avoir de commerce qu'entre elles.

» Le cardinal reçut avec joie des propositions si honorables et en même temps si avantageuse à ses frères et à toute sa maison, déjà très-puissante en France ; il remercia Perrenot, en lui disant que son mérite justifioit le choix que le roi d'Espagne avoit fait de lui, pour être l'arbitre et le médiateur d'une affaire de cette importance. Il lui promit de faire pour les intérêts de son maître tout ce qui dépendroit de lui et de ses frères; telle fut la base de l'amitié, et tel fut le motif des complots des princes Lorrains avec l'Espagne. Si les circonstances les ont quelquefois obligés d'abandonner la suite du premier projet, ils y sont bientôt après revenus. Ainsi, l'on se retira de part et d'autre de Péronne (1). »

Voilà, Messieurs, l'acte d'accusation : maintenant voici la défense. Il s'agit de prouver, 1° que l'entrevue du cardinal de Lorraine et du cardinal Granvelle fut loin d'être aussi courtoise, aussi affectueuse que le prétend de

(1) De Thou, liv. xx, pag. 225-26.

Digitized by Google

Thou, et que les deux ministres, représentants de deux puissances rivales, se retirèrent fort mécontents l'un de l'autre; 2° que le cardinal de Lorraine n'avait nullement changé de direction, ainsi que l'affirment les deux historiens modernes que j'ai cités tout-à-l'heure, et qu'il voulut la continuation de la guerre jusqu'à ce que la paix pût se faire honorablement; 3° qu'il est radicalement faux que les relations intéressées de la maison de Lorraine avec l'Espage ayent commencé à cette époque, et que le cardinal ait recherché par des moyens indignes la protection de Philippe II. Si, sur ces trois points, nous pouvons parvenir à une démonstration complète, nous aurons éclairci un fait important de l'histoire de France, et en même temps nous aurons détruit une des plus outrageuses accusations qui puissent être dirigées contre un homme d'état, celle d'avoir trahi son pays. Nous empruntons nos preuves à des documents diplomatiques dont les uns ont été trop peu consultés, et dont les autres, entièrement nouveaux, n'ont pu être connus des historiens.

Plusieurs motifs sollicitaient Henri II à conclure la paix avec l'Espagne. La France s'était épuisée pour soutenir cette guerre, et il fallait lui donner du repos. D'un autre côté, l'hérésie, à la faveur de la guerre, faisait de rapides progrès, envahissait l'armée, la magistrature, se montrait presque aussi menaçante pour l'autorité royale que pour la religion catholique. Ce n'est pas tout: Henri II désirait ardemment revoir son premier ministre, le connétable de Montmorency, *son compagnon de la table et du lit*, qui, depuis la bataille de Saint-Quentin, était entre les mains des Espagnols. La duchesse de Valentinois, dont les princes Lorrains commençaient à s'éloigner, soupirait aussi après le retour de son ami, qui pouvait seul contrebalancer à la cour le crédit du cardinal et de son frère. Le roi, sous la double influence des conseils de sa maîtresse et de son attachement au connétable, engageait fortement

Digitized by Google

celui-ci dans une correspondance secrète, à se racheter à quelque prix que ce fût; le faible monarque poussait la condescendance jusqu'à l'informer de tout ce qui se passait à la cour. Les ministres d'Espagne, qui visitaient souvent le connétable dans sa prison, ne purent longtemps ignorer son intimité avec le roi, et ils ne tardèrent pas à avoir le secret des divisions qui régnaient à la cour de France. Ils conçurent l'espérance d'en profiter pour amener Henri II à une paix avantageuse à l'Espagne. Le cardinal de Lorraine en fut également informé par ses émissaires dans les Pays-Bas, et par le maréchal de Saint-André qui lui était dévoué, et comme il voulait savoir ce qui en était, il provoqua cette entrevue de Péronne dont nous avons parlé. La proposition en fut faite à la duchesse de Lorraine qui amena avec elle à Cambrai le comte d'Egmont, l'évêque d'Arras, et le président Viglius. Jusque là, le roi d'Espagne comptait si peu sur les intentions pacifiques du cardinal de Lorraine, qu'il écrivait à l'évêque d'Arras, partant pour Cambrai, « que la dé» monstration que ledit cardinal faisoit de désirer la paix » estoit chose feinte à la françoise pour l'abuser, qu'il n'y » avoit espoir que les François fissent rien par vertu ny » qu'ils vinssent à raisonnables conditions de paix (1). »

Cette entrevue, nous allons le voir, ne modifia nullement les dispositions du ministre français. On se montra d'abord très-froid et très-réservé de part et d'autre. Les ambassadeurs d'Espagne, persuadés que les Guises ne voulaient point sincèrement la paix, affectaient de les regarder comme des hommes privés, sans mission et sans pouvoir.

Le cardinal de Lorraine, de son côté, ne voulait faire aucune avance, et il ne s'ouvrit sur le véritable motif de l'entrevue que sur les instances de la duchesse de Lor-

(1) *Papiers d'état du cardinal Granvelle*, tom. v, pag. 168 à pag. . *Collection des documents inédits sur l'histoire de France.*

Digitized by Google

raine. Il dit alors que lui aussi, il était sans caractère officiel; mais que comme homme, comme ministre des autels, il devait, autant qu'il était en lui, s'efforcer de faire régner partout l'union et la concorde; que, dans cet esprit, il allait, comme archevêque de Reims, s'adresser à Monseigneur d'Arras, son suffragant. Il ajouta que le roi son maître était disposé à faire quelques sacrifices à la paix, et que si le roi d'Espagne était dans les mêmes dispositions, on pourrait immédiatement convenir d'une trêve qui donnerait ouverture à des conférences régulières. Il exposa ensuite les préliminaires d'après lesquels on pourrait établir une paix définitive. Le roi occupait un certain nombre de places dans le Luxembourg et le Hainaut; le roi d'Espagne en tenait d'autres en Picardie; rien n'était si simple que de procéder à un échange et de le cimenter, si on voulait, par un mariage. Le plus grand embarras provenait des alliés, et surtout du duc de Savoie, dont les états avaient été conquis par la France. Il serait injuste, disait le cardinal de Lorraine, que l'on exigeât la restitution de la Savoie et du Piémont, si l'on ne consentait à rendre le duché de Milan et la Navarre.

Après qu'il eut proposé les différents moyens qui pouvaient concilier les intérêts des diverses puissances, le cardinal Granvelle conféra un moment avec ses collègues, et répondit d'une manière assez hautaine que l'on s'attendait à quelque chose de nouveau, et non à des propositions dix fois mises en avant et dix fois rejetées; que sans entrer plus avant dans la discussion, il se contentait de faire remarquer que les derniers traités avaient réglé définitivement ce qui concernait le duché de Milan et de Navarre, et que ranimer ces vieilles querelles c'était vouloir éterniser la guerre; que l'on ne pouvait espérer de paix qu'en prenant pour base le dernier traité, qu'en se restituant mutuellement toutes les places conquises pendant le cours de cette guerre; que la France, en recouvrant les places

Digitized by Google

qui lui avaient été enlevées dans la Picardie, devait rendre au roi son maître celles qu'elle tenait dans le Luxembourg et le Hainaut; aux Anglais, Calais, Guines; aux Allemands, Metz, Toul et Verdun; au duc de Savoie, ses états héréditaires, sauf ce qui pouvait revenir au roi de la succession de son aïeule; au duc de Mantoue, le Montferrat; aux Génois, l'île de Corse; au duc de Florence, les places de la Toscane. Ces restitutions, ajoutait-il, peuvent paraître dures, mais elles n'en sont pas moins justes ni moins utiles à la France. D'ailleurs, n'avait-elle pas à combattre dans son sein un nouvel ennemi, l'hérésie, qui grandissait de jour en jour et qui déjà avait gagné la tête de la société ? En même temps, il lui révéla l'existence d'un prétendu complot formé par les calvinistes, ce qui, du reste, n'émut pas beaucoup le cardinal, qui ne vit là qu'un épouvantail dont se servait l'Espagne pour faire acheter la paix à plus haut prix. Granvelle termina en disant que les propositions de la France étaient si déraisonnables, qu'il ne croyait pas même devoir les communiquer à son maître (1).

Le cardinal de Lorraine n'était guère satisfait de ce qu'il avait entendu, ainsi que le prouve la lettre qu'il écrivait au maréchal de Saint-André.

« Quant à la négociation, je la treuve en fort maulvais » état, et si indignes réponses que M. d'Arras a faites » dont n'esperoye pas moins; car ils ont une façon de » faire quand on les recherche, et cuydent que nous sommes en telle nécessité que devons les rechercher à » maintes jointes. Qui m'en croiroit, ils parleroient dor- » resnavant les premiers (2). »

(1) Garnier est le seul historien qui paraisse avoir eu connaissance des relations manuscrites du cardinal de Lorraine et du cardinal Granvelle. Cette dernière, dit-il, est un pamphlet très-mordant contre la maison de Lorraine. *Hist. de France*, tom. XXVII, pag. 485 et suiv.

(2) *Papiers d'état de Granvelle.* — Lettre du cardinal de Lorraine datée du camp près d'Amiens, du 15 Septembre 1558.

Digitized by Google

L'entrevue avait eu lieu vers la fin de Mai, et cette lettre est du mois de Septembre. On voit que le cardinal pensait toujours de la même manière.

Tel fut le résultat de cette démarche, qui a donné lieu aux reproches graves que nous connaissons. Ceux qui prétendent faire remonter à cette époque les relations intéressées de la maison de Lorraine avec l'Espagne, n'ont certainement puisé cette découverte ni dans les relations du cardinal de Lorraine, ni dans celles de l'évêque d'Arras, les seuls documents qui soient vraiment dignes de foi (1).

Malgré le peu de succès de cette entrevue, le cardinal de Lorraine ne se repentit pas de s'y être engagé, parce qu'il en avait tiré les éclaircissements qu'il désirait. En pensant à la fierté des ministres espagnols et sur la dureté des conditions qu'ils venaient de proposer, il conclut que quelque envie qu'eût le roi de tirer de leurs mains le connétable, il ne consentirait point à le racheter à un si haut prix (2).

Les hostilités continuèrent, et au mois de Septembre, les deux armées se trouvèrent en présence sur les frontières de la Picardie. On s'attendait à une bataille, quand les négociations furent reprises.

Le roi d'Espagne n'était pas moins fatigué de la lutte que le roi de France, et il désirait la paix par les mêmes motifs. Il savait bien qu'il ne pouvait l'obtenir par l'entremise des princes Lorrains, car le sentiment national qui ne leur permettait pas d'accepter des conditions désavantageuses à la France, s'accordait avec leur intérêt particulier, qui leur conseillait une guerre où l'on avait besoin du talent militaire de l'un, où l'autre, en l'absence du con-

(1) Voir dans GARNIER l'analyse de ces deux pièces, t. XXVII, p. 485.

(2) *Ibid.*, pag. 486. — *Mémoires de Rabutin*, Collect. Petitot, tom. XXXII, pag. 163.

Digitized by Google

nétable, restait maître du pouvoir. Le plus sûr était de négocier avec le connétable *solidement, véritablement, résolûment* (1). Philippe II tourna donc toutes ses espérances du côté de Montmorency : la faiblesse du roi pour son premier ministre, et l'envie qu'avait celui-ci de recouvrer sa liberté, lui ouvraient de ce côté les plus belles chances de terminer la guerre d'une manière conforme à ses intérêts. Aussi les ministres reçurent l'ordre d'engager Montmorency à sortir de prison (2). Le prince d'Orange lui fit les premières avances, et le connétable y répondit par de belles promesses, qui ne furent pas ratifiées pour le moment par le roi de France. Henri II, dans sa réponse, annonçait la ferme intention de conserver Calais, et ne parlait nullement de la restitution du Piémont. Le duc de Savoie était mécontent : « Tout cela, écrivait-il aux plénipotentiaires espagnols, ne répond guère à ce qu'on avait promis au prince d'Orange; mais tel a toujours été le caractère des François (3). »

Le connétable, de son côté, était désolé de l'insuccès de ses démarches. Il changea de couleur quand on lui dit que les négociations allaient être interrompues (4). Elles furent reprises cependant vers la mi-Octobre de la même année, et les plénipotentiaires des deux puissances se rendirent à l'abbaye de Camp, où de nouvelles conférences s'ouvrirent sous la médiation de la duchesse de Lorraine.

Les représentants de la France étaient le cardinal de Lorraine, le connétable de Montmorency, qu'on avait remis en liberté sur sa parole, le maréchal de Saint-André,

(1) *Mémoires de Simon Renard au roi Philippe II. — Papiers d'état de Granvelle*, tom. v, Septembre 1558.

(2) *Ibid.* — Lettre des plénipot. au roi d'Esp. du 18 Sept. 1558.

(3) *Ibid.* — Le duc de Savoie aux plénipot. Lettre du 11 Sept. 1558.

(4) *Ibid.*, pag. 188.

Digitized by Google

Jean de Morvillers, évêque d'Orléans, et le conseiller d'état L'Aubespine. Le roi d'Espagne y avait envoyé le duc d'Albe, Guillaume de Nassau, prince d'Orange, l'évêque d'Arras, et le docteur Ulric Viglius. La reine d'Angleterre y eut aussi ses représentants, malgré les observations du cardinal de Lorraine, qui voulait que les négociateurs anglais fussent exclus de la conférence (1).

Les deux partis restèrent quelque temps sur la défensive, chacun voulant conserver l'avantage de n'avoir pas été le premier à demander la paix. On aborda enfin la question des restitutions, et le cardinal de Lorraine, pour en faciliter la solution, proposa deux mariages, celui de la fille aînée du roi de France avec le prince des Asturies, et celui de madame Marguerite, sa sœur, avec le duc de Savoie. Du reste, quel que fut le succès de cette proposition, il assurait que la France n'abandonnerait jamais le Piémont, dont la conquête avait coûté si cher à la France, et qui servait à défendre sa frontière du côté de l'Italie. Le duc de Savoie, d'ailleurs, pouvait s'en rapporter au roi pour l'indemnité qu'il convenait de lui accorder. Dans le cas où le mariage aurait lieu, le roi rendrait le duché de Savoie, la Bresse, le Beaujolais, et en Piémont, Carignan et Savigliano, démantelés avec leurs districts.

Le duc de Savoie ne voulait point consentir au mariage, s'il ne recouvrait son duché tout entier, et puis il aurait mieux aimé la fille du roi de France, qui avait quatorze ans, que sa sœur, qui en avait trente-cinq. Les Espagnols appuyaient ses prétentions, et disaient que puisque le Piémont avait coûté si cher à la France, il devait lui être moins pénible de l'abandonner; qu'il servait moins à la défendre qu'à lui donner un pied en Italie et à lui ouvrir l'entrée du duché de Milan (2).

(1) Les plénipot. esp. au roi. — 18 Octobre 1558.
(2) *Ibid.*, 15, 17 Octobre 1558.

Digitized by Google

Comme on ne parlait ni de la restitution de la Corse, ni du Montferrat, ni du Siennois, etc., etc., qu'on maintenait énergiquement ses prétentions sur le Piémont, il n'y avait guère d'espoir d'arriver à un arrangement. Le cardinal de Lorraine le pensait ainsi, et il écrivait à un de ses confidents « que bien qu'il se parlât de paix, il ne s'en feroit » rien. »

La restitution de Calais donna lieu à la plus vive discussion, et fut traitée avec une extrême chaleur de part et d'autre. Les plénipotentiaires anglais ne voulaient point consentir à perdre cette place, et l'évêque d'Ely, qui était à leur tête, disait que si cette ville demeurait aux Français, ni lui ni ses collègues n'oseraient retourner en Angleterre, que le peuple les lapiderait. Quant à lui, plutôt que de subir une pareille humiliation, il aimerait mieux qu'on le reportât de l'autre côté du détroit dans un linceul (1). Les Espagnols soutenaient les Anglais dans leur résistance, sous prétexte qu'ils étaient intervenus dans cette guerre comme alliés de l'Espagne; mais comme on le verra bientôt, l'appui qu'ils prêtaient à l'Angleterre était peu désintéressé. Le cardinal de Lorraine, on le pense bien, était peu disposé à abandonner la conquête de son frère. Il répondit aux Anglais que le roi de France abandonnerait sa couronne plutôt que de céder Calais. « Il n'y a aucun de vos » serviteurs, écrivait-il au roi, qui ne mist plustôt sa vie » en hazard que de vous conseiller de la laisser, ny sujet » qui ne baillât tout ce qu'il a vaillant que d'y consen» tir (2). »

Tout le monde s'attendait de voir encore une fois les négociations interrompues, car les Français refusaient de

(1) *Papiers d'état de Granvelle et des plénipot. espagnols*, 107.— 26 Octobre 1558.

(2) Lettre du 23 Octobre.—*Addition aux mémoires de Castelnau*, tom. II, liv V, pag. 259.

Digitized by Google

passer outre, si on ne leur donnait satisfaction sur ce point (1).

Dans l'impossibilité d'accorder les intérêts des deux nations, les Espagnols proposèrent de mettre Calais en séquestre entre les mains d'une puissance neutre, jusqu'à ce que six électeurs de l'empire, les Vénitiens, les rois de Pologne et de Danemarck se prononçassent sur la propriété de la place. Mais il s'agissait maintenant de savoir quel serait le prince à qui on la confierait en attendant le jugement. Le duc d'Albe nomma le roi d'Espagne son maître, et promit que, pour gage de sa bonne foi, il remettrait entre les mains du roi de France une de ses places aussi importantes que Calais, par exemple Mariembourg (2).

Le cardinal de Lorraine s'attendait bien à cette proposition. Il ne donna pas le temps au duc d'Albe de l'appuyer davantage, et se borna de lui demander s'il était raisonnable que le roi de France commençât par se déposséder d'une ville sur laquelle il avait des droits imprescriptibles, qui lui appartenait par droit de conquête, et qu'il mît ainsi en compromis une partie de son domaine.

Cet homme fin et pénétrant conclut de cette proposition que les Espagnols n'auraient pas été fâchés d'avoir Calais.

La correspondance des ambassadeurs espagnols prouve qu'il ne s'était pas trompé (3).

Le duc d'Albe, ne pouvant attirer le cardinal dans le piége qu'il lui avait tendu, feignit d'être surpris qu'on n'adhérât pas à ce qu'il proposait pour la tranquillité commune.

La colère des Espagnols était au comble; l'évêque d'Arras écrivait au roi d'Espagne que « la conduite des

(1) L'évêque d'Arras au roy d'Espagne, 2 Novembre 1558.

(2) *Addit. aux mém. de Castelnau.* — Lettre du card. de Lorraine au roi, du 16 Février 1559. Tom. II, p. 260.

(3) Lettre de l'évêque d'Arras, 22 Octobre 1558.

Digitized by Google

» François estoit déraisonnable au-delà de toute idée, » et qu'ils ne font jamais rien par suite d'un mouvement » généreux (1). »

Le connétable de Montmorency n'était pas moins fâché de voir les choses en cet état. Les Espagnols, qui savaient quel parti ils pouvaient en tirer, songèrent à hâter sa rançon « pour le renvoyer en France, où, regagnant son crédit, il se pourroit opposer à ces jeunes gens désirant le » trouble, et par ses prudentes raisons persuader son » maître (2). »

La faiblesse de Montmorency ne favorisait que trop les vues ambitieuses de Philippe II. Il semblait lui-même aller au-devant de leurs intentions, en disant confidentiellement au duc d'Albe que s'il était en autre lieu, il dirait au roi ce qu'il lui semblait (3).

Les négociations en étaient là, quand la reine d'Angleterre mourut. Les conférences furent ajournées, et reprises seulement au mois de Février de l'année suivante. Cette fois les plénipotentiaires se réunirent à Cateau-Cambrésis. Le connétable de Montmorency avait, dans l'intervalle, reparu à la cour, et il avait été accueilli par le roi avec une joie excessive. Il avait arrêté secrètement avec lui les conditions de la paix, et apportait à Cateau-Cambrésis les instructions les plus accommodantes, surtout à l'égard du duc de Savoie (4). Mais restait toujours l'article de Calais, sur lequel les ambassadeurs d'Elisabeth, la nouvelle reine d'Angleterre, insistaient aussi énergiquement que ceux de la reine Marie dans les premières conférences. Comme cet article était désormais le seul obstacle qui s'opposât à la conclusion de la paix, le conné-

(1) L'évêque d'Arras au roi d'Espagne, 2 Novembre 1558.
(2) Les plénipot. esp., au roi, le 27 Octobre 1558, p. 323.
(3) *Ibidem.*
(4) *Mémoires de du Villars*, Collect. Petitot, tom. xxx, pag. 225.

Digitized by Google

table était fort embarrassé; c'était par là que le cardinal de Lorraine le tenait en échec.

Le connétable n'osait se relâcher sur ce point, soit qu'il s'imaginât, en retenant Calais, effacer la honte qu'il y aurait à abandonner tant d'autres places, ou qu'il prétendît seulement faire durer la négociation (1). « Il se montroit même » parfois assez dur, afin que ceux de Guise ne le pussent » charger de en cecy qui est de leur conquête, avoir voulu » fléchir (2). »

Le cardinal de Lorraine continua à débattre cet article avec sa vivacité ordinaire et lutta d'obstination avec l'Angleterre, de finesse avec l'Espagne. C'étaient toujours le duc et la duchesse de Lorraine qui faisaient l'office de médiateurs, et ils accomplissaient maintenant ce rôle avec d'autant plus de facilité, que sur toutes les autres questions les parties étaient déjà d'accord (3).

La duchesse essaya de les concilier aussi au sujet de Calais. Les ministres espagnols lui suggérèrent de faire encore une tentative et de sonder les ambassadeurs français sur un expédient qu'elle feignit d'avoir imaginé. En conférant avec eux, elle proposa, comme une réflexion qui lui venait en ce moment, qu'on ruinât les fortifications de Calais, et que le domaine utile en restât au roi de France, jusqu'à ce que les médiateurs prononçassent sur le fonds. Les Espagnols trouvaient dans cette mesure une excellente garantie contre les deux couronnes, car elle enlevait à la France un de ses principaux boulevards, et elle ôtait aux Anglais la faculté de faire facilement une descente sur leurs frontières des Pays-Bas, en temps de guerre.

Le cardinal de Lorraine démasqua encore une fois la ruse des Espagnols, et fit rejeter cette proposition. La du-

(1) Varillas, *Histoire de Henri II*, liv. VII, pag. 245-46.
(2) Les plénipot. espagnols au roi, 4 Mars 1559.
(3) Varillas, liv. VII, pag. 245.

Digitized by Google

chesse de Lorraine ne se découragea pas : elle pria encore une fois les députés de se réunir chez elle, et leur témoigna le regret qu'elle éprouvait de ne pouvoir rétablir la bonne intelligence entre les diverses puissances. Puis, se ravisant tout-à-coup, elle leur proposa encore un moyen qui, dans l'instant même, se présentait à son esprit. Calais, selon ses vues, devrait être mis en dépôt entre les mains du roi, qui s'engagerait à le rendre aux Anglais au bout de dix ans ou de tout autre terme dont on conviendrait, et il donnerait des sûretés suffisantes pour la restitution de cette place.

Le cardinal de Lorraine répondit que cette proposition était encore loin de répondre aux intentions du roi son maître ; que, dans ce projet, il perdait la propriété de Calais, et qu'on en laissait simplement la garde au roi de France ; que, au reste, les députés ne pouvaient rien conclure sans de nouvelles instructions, et qu'avant d'aller plus loin, il fallait savoir comment les Espagnols et les Anglais accueilleraient cet accommodement.

Les Espagnols, qui avaient inspiré ce moyen à la duchesse, jouèrent parfaitement leur rôle, adressèrent leurs remercîments à madame de Lorraine, et demandèrent que les ministres français s'expliquassent de bonne foi sur cet arrrangement.

Les députés français déclarèrent qu'ils s'en rapportaient au roi, et que le vendredi suivant ils donneraient une réponse (1).

Le cardinal de Lorraine, sachant que tout était conclu et arrêté entre le roi et le duc de Savoie pour ce qui les concernait, pensa qu'il fallait en finir, et engagea le roi à accepter les conditions et à lui envoyer des pouvoirs pour traiter définitivement. En y consentant, le roi de France, qui, d'ailleurs, était disposé à tout, s'assurait six ou

(1) *Addit. aux Mémoires de Castelnau*, Lettres des ambassadeurs français au roi, du 8 Mars 1559.

Digitized by Google

huit ans de paix; il conservait tous les droits, toutes ses prétentions sur Calais, et il comptait bien les faire revivre à l'époque de la restitution.

Les articles furent accordés. Ils portaient que le roi resterait paisible possesseur de Calais pendant huit ans, et de tout ce qu'il avait conquis en-deçà du détroit; que ce temps expiré, il rendrait cette ville à la couronne d'Angleterre, et que, en cas de non-restitution, il lui paierait 500,000 écus. Le cardinal de Lorraine fit insérer dans le traité une clause d'une haute importance qui portait que, si durant cet intervalle, l'Angleterre faisait quelque chose au préjudice de la France, le roi était pleinement dégagé de ses engagements. La paix fut conclue sur ces bases le 1er Avril 1559.

La suite des temps montra l'habileté avec laquelle le cardinal de Lorraine avait agi dans cette importante négociation. La reine d'Angleterre accorda sa protection aux calvinistes, espérant, à la faveur de guerres civiles, reconquérir la Normandie. Elle viola la première le traité de paix en jetant des troupes dans le Hâvre-de-Grâce, et par là, elle fournit au roi de France l'occasion qu'attendait sans doute le cardinal, de rester définitivement le maître de Calais et du pays reconquis.

La France ne fut pas aussi heureuse du côté de l'Espagne et de la Savoie. Henri II ne recula devant aucun sacrifice, pour avoir la paix. En vain les plus braves capitaines, les plus dévoués serviteurs le conjurèrent de continuer la guerre plutôt que d'accepter de honteuses conditions; en vain le maréchal de Brissac lui offrit sa fortune et sa vie avec celle de tant d'autres officiers de l'armée d'Italie (1); en vain le duc de Guise lui représenta qu'un trait

(1) « Quand Boivin du Villars, secrétaire de Brissac, arriva de Piémont près du roi, il n'y trouva que MM. de Guise et Bourdin, secrétaire d'état. Le duc de Guise lui dit à l'oreille que le roi avait déjà couvertement arrêté la paix avec M. le connétable, à la rétention seulement de Turin, de Chivas, de Quiers, de Pignerol, de Savigliano, avec leurs finages. » Du Villars, Collect. Petitot, tom. xxx, pag. 263.

Digitized by Google

de plume allait lui enlever ce que trente années d'une guerre malheureuse n'auraient pu lui ôter ; en vain il lui dit que son frère avait déjà entamé cent négociations avec un certain nombre de banquiers pour lui procurer les moyens de faire la loi à l'ennemi. Henri, après avoir été un instant ébranlé, après avoir, suivant du Villars, changé plusieurs fois de couleur pendant cette chaleureuse remontrance du duc, adressa une nouvelle dépêche à Montmorency et l'exhorta à hâter le plus qu'il serait possible la conclusion du traité « ouvertement concerté entre lui et le connétable (1). » Il fut signé le 3 Avril.

Les rois de France et d'Espagne se rendaient mutuellement leurs conquêtes dans les Pays-Bas et la Picardie ; Henri II restitua au duc de Savoie tous ses états, sauf Turin, Pignerol, Chivas, Quiers et Villeneuve-d'Asti.

Au duc de Mantoue, Casal et le Montferrat; au duc de Florence, les places du Siennois; à la république de Gènes, l'île de Corse. Enfin, il abandonna la possession de 199 places ou châteaux. Deux mariages, celui de madame Marguerite avec le duc de Savoie, et celui de la princesse Elisabeth avec le roi Philippe II servirent à voiler la honte de ces restitutions aux yeux de la France et de l'Europe. Le connétable de Montmorency, qui avait préparé cette paix, entraîna facilement les autres plénipotentiaires de la France, excepté le cardinal de Lorraine qui, seul de son avis, fut obligé de céder (2).

Une seule chose, Messieurs, peut justifier le connétable de Montmorency d'avoir conseillé cette paix à son maître: la lassitude de la France, et la difficulté, ou, pour mieux dire, l'impossibilité de conserver, au-delà des Alpes, les provinces lointaines et isolées du royaume. Mais qui pourrait blâmer le cardinal de Lorraine d'avoir jusqu'à la fin défendu les

(1) *Mémoires de du Villars*, Collect. Petitot, liv. xxx, p. 225.
(2) Varillas, *Histoire de Henri II*, liv. vii, pag. 246.

Digitized by Google

conquêtes qui avaient porté si haut la gloire militaire de la France en Europe, qui maintenaient son influence dans la Péninsule italienne et dans la Méditerranée, qui étaient enfin comme autant de postes avancés d'où nos rois tenaient en échec l'ambitieuse maison d'Autriche, protégeaient l'indépendance des petits états de l'Italie, et veillaient à la conservation de l'équilibre européen. La conclusion de tout ceci est facile à tirer, c'est que la mémoire du cardinal a été singulièrement calomniée, son rôle dans toute cette affaire odieusement travesti; c'est que cet homme illustre fut dans les négociations du traité de Cateau-Cambrésis un diplomate habile, redouté de l'Espagne et de l'Angleterre, et qu'il s'y montra le plus ferme, le plus infatigable défenseur de l'honneur national.

Digitized by Google

LECTURE DE M. LECONTE.

MESSIEURS,

M. le vicomte Ruinart de Brimont, toujours infatigable à rechercher tout ce qui peut intéresser et améliorer l'agriculture, vous a donné communication, dans votre séance du 6 Décembre 1844, des essais qu'il a faits sur une de ses terres. Ces essais avaient pour but de s'assurer de l'action comparative de plusieurs matières employées comme engrais, et de faire connaître la valeur réelle de chacun de ces produits. Vous nous avez chargés, M. Saubinet et moi, d'en suivre les effets avec M. de Brimont et de vous rendre compte des résultats. C'est du procès-verbal qui a été dressé par les soins de M. de Brimont, en présence de vos commissaires, que je vais avoir l'honneur de vous donner lecture....

D'un procès-verbal du 4 Octobre 1844, dressé par MM. Leconte, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu de Reims ; Taillet, adjoint au maire et cultivateur à Brimont ; Laurent, régisseur de la ferme de M. le vicomte Ruinart de Brimont, à Brimont, constatant les divers amendements et engrais faits sur une pièce de terre appartenant à M. le vicomte Ruinart de Brimont, située au terroir de la commune de Courcy, lieudit à l'Arche, près les bois Soulains, et royée la route de Reims à Neufchâtel, il résulte que cette pièce de terre,

Digitized by Google

contenant dix-sept ares vingt-deux centiares, a été divisée en seize parties égales, de n° 1er à n° 16, lesquelles ont été réparties en deux catégories comprenant chacune huit numéros, la première de n° 1er à n° 8, et la deuxième de n° 9 à n° 16. Cette deuxième catégorie comporte, outre les mêmes engrais et amendements que la première, une addition de deux kilogrammes d'acide sulfurique étendu de huit hectolitres d'eau ; chaque numéro a une contenance de un are sept centiares.

Cette pièce de terre a été ensemencée en seigle, et la récolte, faite le 31 Juillet 1845, a donné pour résultat :

Catégories.	Nos	DÉSIGNATION DES ENGRAIS ET AMENDEMENTS.	PRODUITS en grains	PRODUITS en paille.
			kil. gr.	kil.
1re	1	Point d'engrais.	11 »	30
	2	2 hectolitres et demi matières fécales mélangées de 2 mètres de sable.	26 500	60
	3	1 mètre cube de fumier ordinaire.	19 »	44
	4	3 hectolitres noir animalisé	15 »	37
	5	500 grammes acide azotique étendu d'un hectolitre d'eau.	14 500	31
	6	2 kilos 500 gr. sel ammoniac pulvérisé, semé le 3 Mai.	16 500	32
	7	500 gram. acide sulfurique étendu d'un hectolitre d'eau.	15 »	30
	8	7 kilos 500 gr. de sanguine.	21 500	53
2e	9	500 gram. acide azotique dans un hectolitre d'eau.	6 »	15
	10	2 hectolitres dissolution de sel ammoniac à 2°	6 »	17
	11	500 gram. acide sulfurique dans un hectolitre d'eau.	4 »	11
	12	7 kilos 500 gram. sanguine.	5 »	15
	13	Point d'engrais.	3 500	11
	14	2 hectolitres et demi matières fécales mélangées de 2 mètres de sable.	22 500	52
	15	1 mètre cube de fumier.	13 »	32
	16	3 hectolitres de noir animalisé.	11 500	20

Digitized by Google

La végétation du seigle a présenté ces résultats :

1° La première catégorie, située le long du fossé de la route, a été plus forte et plus abondante que la deuxième située à l'opposé, ce qu'il faut attribuer à la terre relevée du fossé que les cantonniers rejettent sur les champs, et qui n'a pu atteindre la largeur de toute la pièce, et par conséquent n'y pouvoir donner un produit proportionné plus égalisé.

2° Les deux numéros 6 et 10, sur lesquels on a semé et répandu le sel et la dissolution de sel ammoniac, ont toujours montré une végétation plus verte que le reste de la pièce.

Il a poussé plus d'herbe dans ces deux numéros que dans les autres.

3° La deuxième catégorie, sur laquelle on a répandu une dissolution d'acide sulfurique en sus des autres engrais et amendements, a donné une récolte beaucoup moindre que la première, par suite de l'amendement des terres relevées du fossé de la route répandues sur cette dernière, et peut-être aussi à cause de l'action trop récente de l'acide sulfurique.

Si on établit par ordre de *rendement* ce que chaque numéro a produit, on aura le résultat suivant :

Numéros d'ordre	Catégorie	Numéros du champ.	DÉTAILS.	PRODUITS en grains	PRODUITS en paille.
				kil. gr.	kil.
1	1	2	Matières fécales.	26 500	60
2	2	14	do	22 500	52
3	1	8	Sanguine (sang desséché).	21 »	53
4	1	3	Fumier.	19 »	44
5	1	6	Sel ammoniac pulvérisé.	16 500	32
6	1	4	Noir animalisé.	15 »	37
7	1	7	Acide sulfurique.	15 »	30

Digitized by Google

Numéros d'ordre.	Catégorie	Numéros du champ.	DÉTAILS.	PRODUITS en grains	PRODUITS en paille.
				kil. gr.	kil.
8	1	5	Acide azotique.	14 500	31
9	2	15	Fumier.	13 »	32
10	2	16	Noir animalisé.	11 500	30
11	1	1	Point d'engrais.	11 »	30
12	2	10	Dissolution de sel d'ammoniac.	6 »	17
13	2	9	Acide azotique.	6 »	15
14	2	12	Sanguine.	5 »	15
15	2	11	Acide sulfurique.	4 »	11
16	2	13	Point d'engrais.	3 500	11

De tout ce qui précède, on peut conclure :

1° Que de tous les engrais employés, ce sont les matières fécales qui ont donné le meilleur résultat.

Puis le fumier. Il sera toutefois nécessaire de constater la durée d'action qu'auront les matières fécales ; on pense qu'elles pourront produire leurs effets au moins pendant trois années sur les récoltes successives, tandis que le fumier dépassera ce terme.

2° Qu'ensuite le noir animalisé doit être admis pour son résultat. On ne peut encore en constater la durée.

3° Que le sel ammoniac n'a pas produit l'effet qu'on en attendait. M. le vicomte Ruinart de Brimont l'a employé avec plus de succès sur les prairies de la rivière d'Aisne et de la petite rivière de Retourne.

4° Que l'acide azotique et l'acide sulfurique n'ont donné qu'un très-faible résultat, et qu'il paraîtrait démontré qu'on ne peut les employer utilement sur les céréales.

Brimont, le 14 Août 1845.

E. Saubinet aîné.

Leconte aîné.

Digitized by Google

En présence de ces résultats, qui ne sont pas aussi satisfaisants, peut-être, qu'on l'aurait désiré, surtout à l'égard de l'emploi des acides, votre commission est convaincue que si, en suivant le bon exemple donné par M. de Brimont, plusieurs cultivateurs zèlés voulaient se donner la peine de se rendre ainsi compte de l'action de toutes les matières qu'ils emploient et qu'ils pourraient encore employer comme engrais, l'agriculture locale aurait beaucoup à y gagner.

A cet effet, il faudrait jeter les yeux sur ce qui a été fait avant nous, et que ces expériences fussent faites, 1° sur plusieurs natures de terrain et sur différentes espèces de plantes; 2° sur des cultures d'automne et des cultures du printemps; 3° sur tous les produits qui doivent se succéder sur le même sol pendant toute la durée de la rotation à laquelle les terrains voisins seraient soumis, sans ajouter d'autres engrais; et enfin, il faudrait se rendre un compte exact du prix coûtant de la quantité d'engrais employés.

ORDRE des rendements.	DÉSIGNATION DES ENGRAIS.	Quantités employées	Valeur en argent	Quantité produite	
				Grains	Paille
			F. C.	K. D.	K. D.
1	Matières fécales.	5 hect.	5 »	49 »	112 »
2	Fumier ordinaire.	2 mèt.	10 »	32 »	76 »
3	Sanguine (sang desséché).	15 kilo.	3 »	26 50	68 »
4	Noir animalisé (engrais Velly).	6 hect.	4 80	26 50	57 »
5	Sel ammoniac.	5 kilo.	5 »	22 50	49 »
6	Acide azotique.	1 kilo.	1 25	20 50	46 »
7	Acide sulfurique.	3 kilo.	» 90	19 »	41 »
8	Point d'engrais.	» »	» »	14 50	41 »

Voici un tableau comparatif de la valeur commer-

Digitized by Google

ciale de la quantité d'engrais employée par M. de Brimont. C'est pour combler une lacune de notre procès-verbal que j'ai cru devoir vous présenter ce tableau à côté des produits de chaque engrais. Les deux catégories étant réunies, nous avons trouvé le résultat ci-dessus mentionné dans l'ordre de l'action des engrais.

On voit par ce tableau : 1° que le fumier, pour lequel on a une préférence marquée dans nos campagnes, coûte le double des autres engrais et n'est pas le plus productif, et que sa durée, fût-elle double de celle des matières fécales, il serait encore bien loin d'égaler ces matières ; 2° que les acides, quoique bien en arrière des engrais animaux, ont cependant donné des produits avantageux, si on compare leur valeur avec celle des autres engrais. Il ne faut donc pas les abandonner ; il faut, au contraire, en poursuivre de nouveaux essais sur différentes sortes de plantes, la nature de nos terrains crayeux ne pouvant en éprouver qu'une grande amélioration, sans prétendre pourtant qu'ils peuvent être privés entièrement des engrais azotés.

En effet, ces acides, par leur contact avec la craie qui domine dans nos terres, produisent des combinaisons chimiques favorables à la végétation. L'acide sulfurique, par exemple, donne naissance à du sulfate de chaux, si recherché dans les pays qui ne le possèdent pas à l'état naturel. Ce sulfate de chaux, vous le savez, Messieurs, n'est autre chose que le plâtre, que l'on pourrait ainsi produire en quantités incommensurables sur les terrains calcaires de nos contrées.

On ne se rend pas toujours un compte exact de la manière dont le plâtre agit dans la végétation.

Digitized by Google

Suivant le célèbre Liébig, l'influence si favorable du plâtre sur la végétation des prairies provient tout simplement de ce que ce corps fixe l'ammoniac de l'atmosphère, en empêchant l'évaporation de celle qui s'est condensée avec les vapeurs d'eau. Le plâtre disparaît donc peu à peu du sol, mais son action continue tant qu'il en reste encore une trace.

D'après ce même auteur, 1 kilogramme de plâtre fixe autant d'ammoniac dans le sol, que 6,250 kilolitres d'urine de cheval pourraient lui en fournir.

Mais l'eau est la condition la plus indispensable pour la décomposition du plâtre; ce qui fait que sur les prairies et les champs secs, l'influence du plâtre n'est pas sensible.

Ainsi, une condition première de l'influence de l'acide sulfurique est l'eau ou un sol humide. Or, le sol qui a servi à l'expérimentation, étant plutôt un sol sec qu'un sol humide, voilà un premier motif de la faible influence de cet acide et de son peu de produit.

Il existe encore une autre cause : l'expérience a été faite sur une céréale, et, suivant M. Boussingault, l'influence du plâtre est douteuse pour la betterave, nulle sur le froment et sur le seigle, tandis qu'elle double et triple la récolte du trèfle etde la luzerne. C'est donc sur les prairies artificielles que nous recommanderons de faire de nouveaux essais avec les acides, et particulièrement avec l'acide sulfurique.

Enfin, Messieurs, la commission est d'avis que l'Académie doit remercier M. le vicomte Ruinart de Brimont de son dévouement aux choses utiles à l'agriculture, et de la promesse qu'il a déjà faite à vos commissaires de continuer ces essais sur le même terrain et de vous en rendre compte tous les ans.

Digitized by Google

Messieurs,

La routine préside encore trop souvent au choix que l'on fait des engrais ; par habitude, on emploie telle matière dont on ne connaît pas au juste la valeur fertilisante, et on néglige des produits qui pourraient donner des résultats très-avantageux. C'est ainsi que nous voyons tous les jours dans nos campagnes et même dans notre ville s'écouler dans les ruisseaux le purin des fumiers et d'autres liquides non moins fertilisants et pourrir dans les coins, sans utilité, et je peux dire même avec chance de nuire à la salubrité, une masse considérable d'immondices; tandis que, d'un autre côté, on ramasse à grands frais des décombres de craie, dont on connaît peu la valeur, mais qui ont l'avantage de donner du poids et du volume pour peu d'argent, sans compter les transports dont on ne se rend jamais compte.

C'est pour attirer l'attention sur cette question et suivre l'exemple qui nous est donné par le savant et consommé praticien dont je viens d'avoir l'honneur de vous présenter les travaux, que j'ai aussi tenté quelques essais.

Le terrain sur lequel j'ai opéré est situé près de la porte Dieu-Lumière, sur le chemin du Moulin-Huon, au lieu dit la Croix-Lépagnol. Il a été cultivé en avoine l'année dernière.

Le 13 Mai, après un labour fait au printemps, j'ai divisé en dix parties égales une portion de ce terrain de la contenance de douze ares, et ai fait répandre sur chacune d'elles, représentant un are vingt centiares,

Digitized by Google

les matières consignées sur ce tableau dans l'ordre suivant :

NUMÉROS des carrés.	NATURE DES ENGRAIS.	QUANTITÉS employées.	Valeur en argent	QUANTITÉS PRODUITES		
				Grains.		Paille.
				POIDS	MESURE	POIDS
		M. C.	F. C.	K. G.	L. C.	K. G.
1	Point d'engrais.	» »	» »	13 »	22 »	13 500
2	Fumier de cheval.	1 »	6 »	17 500	30 »	19 100
3	Chaux des savonniers.	1 50	3 »	15 600	26 »	15 600
4	Matières fécales mêlées de terre.	» 75	6 »	25 700	43 80	22 900
5	Noir animalisé (engrais Velly).	» 75	6 »	23 100	38 40	18 800
6	Matières fécales et terre.	» 75	6 »	23 »	39 80	22 100
7	Point d'engrais.	» »	» »	15 400	26 50	14 100
8	Déchets de laine.	» 80	8 »	22 150	38 10	26 500
9	Matières fécales et terre.	» 75	6 »	21 300	37 10	21 »
10	Urine.	» 50	2 50	17 900	29 80	18 200

J'ai fait ensuite semer de l'orge qui a été recouverte par un labour, puis hersée et comprimée avec le rouleau ordinaire.

La végétation n'a présenté de remarquable qu'une couleur beaucoup plus verte sur les feuilles dans les numéros 4, 5, 6, 8 et 9. Vers la maturité, ces mêmes numéros n'ont été bons à couper que dix jours au moins après l'époque où l'on aurait pu faire la moisson des autres numéros.

Le 15 Septembre, j'ai fait couper à la faucille chaque lot dont les produits ont été liés et placés séparément. Après avoir fait séparer le grain de la paille, j'ai pesé et mesuré avec soin chaque produit, et ai obtenu les résultats consignés au tableau.

Ces faits viennent en partie confirmer ceux déjà obtenus par M. le vicomte Ruinart de Brimont. Ainsi,

Digitized by Google

on voit que ce sont encore les matières fécales qui l'emportent sur les autres engrais. Dans l'ordre de leur propriété fertilisante, on peut les classer ainsi :

N° 1. Matières fécales.
N° 2. Noir animalisé (engrais Velly).
N° 3. Matières fécales.
N° 4. Déchets de laine.
N° 5. Matières fécales.
N° 6. Urine.
N° 7. Fumier de cheval.
N° 8. Chaux de savonniers.
N° 9. Point d'engrais.
N° 10. Point d'engrais.

Après la moisson, la terre a présenté sur les numéros les plus fertiles une quantité d'herbes assez considérable, formée en grande partie par le *poligonum arviculare* (Renouée). J'ai fait retourner cette terre avec la charrue, et le 7 Novembre, sans ajouter aucun engrais, j'y ai fait semer du froment chaulé à la chaux seulement. Ce froment a été enfoui à la charrue, puis hersé, et maintenant il présente une végétation encore faible, à cause de l'époque un peu tardive de l'ensemencement. L'année prochaine, j'aurai l'honneur de vous rendre compte des produits qu'il m'aura donnés, et je serais très-flatté si vous vouliez, dès aujourd'hui, désigner quelques membres qui pourraient les constater avec moi.

Digitized by Google

LECTURE DE M. LANDOUZY.

Considérations sur les affections nerveuses (1).

MESSIEURS,

L'usage académique veut que chaque membre donne à la compagnie les prémices de ses travaux ; si donc je n'ai pas dit un seul mot jusqu'ici d'une œuvre terminée, il y a plus d'un an, sur les affections nerveuses, c'est qu'elle était destinée au concours de l'Académie royale de médecine, et que tout auteur qui s'est fait connaître, même indirectement, est rayé du nombre des concurrents.

A la veille de publier cet ouvrage, je crois devoir en indiquer l'idée sommaire, en donnant lecture de quelques-unes des considérations préliminaires qui lui servent de préface.

Si les affections organiques du système nerveux n'ont jamais été le sujet de méditations aussi nombreuses et aussi fécondes qu'aujourd'hui, il n'en est

(1) Ce travail forme la préface d'un ouvrage que va bientôt publier M. Landouzy, et qui lui a valu la médaille d'or au concours de l'Académie de médecine.

Digitized by Google

pas de même des névroses que les tendances trop exclusives peut-être de la nouvelle ère médicale avaient fait depuis longtemps laisser dans l'oubli.

Il semblait, en effet, qu'au milieu de cette voie si sûre ouverte à la médecine organique, on n'osât se hasarder dans les sentiers inconnus de la médecine immatérielle, si l'on peut ainsi dire; il semblait qu'au milieu de ces ruines de systèmes de toute nature qui sont venus tomber depuis trente ans devant l'analyse appuyée sur l'anatomie pathologique et la physiologie expérimentale, on n'osât interroger ces affections si complexes, dans lesquelles interviennent en même temps les troubles physiques et moraux, sans altérations que le scalpel ait pu jusqu'alors apprécier.

Et cependant, l'étude des névroses ne forme-t-elle pas le complément de la doctrine du médecin, amené de la physiologie à la psychologie, de la pathologie organique à la pathologie mentale, du malade physique au malade moral? Et n'est-ce pas le véritable point d'union de la médecine et de la philosophie que l'interprétation de ces affections à la fois organiques, morales et intellectuelles, pour lesquelles le flambeau de l'anatomie pathologique nous éclaire d'une si faible lueur, mais où nous avons pour guide cette loi primordiale de toute science naturelle, *l'observation*, dans ce qu'elle a de plus ardu, de plus sévère et de plus élevé?

Que si nous attribuons à l'anatomie pathologique une faible part dans les secours qu'elle fournit jusqu'alors à l'étude des névroses, nous sommes loin cependant de méconnaître les services importants qu'elle doit rendre à ces maladies comme à toutes les autres.

Autant, en effet, ces mots *anatomie pathologique*

Digitized by Google

des névroses eussent paru autrefois impliquer un non-sens, et même une idée formée d'éléments contradictoires, autant ils devront paraître naturels et logiques, aujourd'hui qu'on a vu disparaître déjà, par l'étude rigoureuse des états organiques, bon nombre d'affections dont l'essentialité était regardée auparavant comme un principe.

C'est, du reste, plutôt au défaut de recherches suffisantes qu'à l'absence de matériaux qu'il faut attribuer ce silence presque complet des auteurs sur l'anatomie pathologique des névroses, et pour l'hystérie en particulier, affection par laquelle nous commençons nos études sur les névroses de la femme. Nous espérons prouver qu'elle reçoit des investigations anatomiques des lumières que nul autre mode d'examen ne saurait remplacer.

Nous avons obtenu, d'ailleurs, pour la plupart des autres parties de la question, les mêmes résultats que pour l'anatomie pathologique, et nous avons été souvent étonnés, dans le cours de ce travail, de trouver dans les observations, soit des documents très-précis sur des points restés en litige, soit des données complètement opposées à celles auxquelles les observateurs arrivaient dans leurs déductions.

L'histoire symptomatologique elle-même, qui devrait être identique dans tous les livres, puisqu'elle consiste dans la description de phénomènes extérieurs et facilement perceptibles, se ressentait trop dans chaque ouvrage de l'influence des doctrines du temps ou de l'influence des traités précédents, pour qu'il fût possible de tracer avec ces seules ressources un tableau exact d'aucune affection nerveuse.

Quant à mes observations personnelles, je me serais

Digitized by Google

bien gardé de fonder sur elles seules, à l'exemple de certains auteurs, les bases d'un ouvrage sérieux. Outre qu'il s'agit d'une maladie si variée dans son expression extérieure, qu'aucun médecin ne peut en avoir observé par lui-même toutes les formes, je voyais trop, par les erreurs où sont tombés les observateurs les plus éminents, le danger de ces méditations exclusives, pour ne pas l'éviter.

Quelqu'indépendant que soit, en effet, l'esprit en matière scientifique, il est difficile de se soustraire entièrement, même dans la constatation et la narration pure et simple des faits, à certaines idées préconçues qui vous font, à votre insu, fortement insister sur certains points et passer trop rapidement sur d'autres.

Frappé, d'ailleurs, de l'énorme différence qui existe entre les assertions des observateurs et les résultats fournis par la lecture de leurs observations, j'ai pensé que le seul moyen d'avoir le résumé exact de la science sur l'un des points les plus complexes et les plus controversés de la pathologie, consistait à réunir et à analyser tous les faits qu'il comporte.

C'était là, sans contredit, un travail immense sous tous les rapports ; mais je l'ai jugé indispensable pour connaître l'état véritable de la question ; et nul doute qu'après l'analyse attentive de 358 observations recueillies par 147 auteurs, dans tous les temps et dans tous les lieux, on n'ait fait l'inventaire complet des données expérimentales qui pouvaient être réunies sur l'hystérie.

Mais s'il suffit à un auteur connu de conclure d'après des observations qu'il ne donne pas et qu'il assure seulement avoir méditées, il n'en saurait être ainsi de celui dont le nom, devant rester ignoré, ne

Digitized by Google

peut garantir la science ou la bonne foi; il doit soumettre à ses juges les principaux documents sur lesquels son ouvrage est basé. Aussi avons-nous rassemblé en un volume, sous le nom de partie expérimentale, toutes ces observations, en les faisant précéder d'un sommaire analytique qui remplace le titre souvent erroné des auteurs.

Faisant abstraction complète des opinions pour ne tenir compte que des faits catégoriques, nous avons donc uniquement basé sur l'analyse de toutes les observations que nous avons pu rassembler, depuis Hippocrate jusqu'à nos jours, les principes de nos discussions et de nos convictions.

L'interprétation que nous avons donnée à cette longue série de faits pourra être erronée dans la solution des divers problèmes que comporte la question, mais il est impossible de puiser ailleurs les éléments de cette solution.

Sans contredit, beaucoup de ces observations manquent de valeur par l'insuffisance des détails ou par l'absence des autres conditions; mais est-il besoin de dire que nous avons distingué soigneusement entre les simples faits qui peuvent servir seulement comme documents statistiques, et les observations rigoureuses dont l'ensemble constitue la science proprement dite, et que jamais, dans la discussion, nous ne nous sommes appesantis sur les premières?

Ainsi, ne consultons-nous pas au même titre les récits abrégés dont certains pathologistes composaient si facilement leurs centuries et les observations si exactes de Forestus et de Morgagni.

Ainsi, n'avons-nous pas confondu les observations de Zacutus Lusitanus et de Willis avec celles de Bonet

Digitized by Google

et de Rivière; celles de MM. Cerise et Favrot avec celles de Pomme et de M. H. Girard; celles de Brodie avec celles de Wiltson; celles de MM. Dance et Duvernoy avec celles de Schmidius et de Diemerbroek.

On comprend facilement quelle différence on doit établir entre des faits réputés du même ordre, quand on voit d'un côté *douze* observations suffire à peine à remplir une page, et d'un autre, douze et même trente pages suffire à peine à une seule observation.

Nous nous sommes également bien gardés de croire aux observations d'après leur titre; et ce n'est qu'après les avoir lues tout entières et sérieusement méditées, que nous en tirons des conclusions. Combien, en effet, n'avons-nous pas rejeté d'observations intitulées *hystéries*, et dont tous les symptômes se rapportaient exclusivement à l'éclampsie, à l'épilepsie, à la catalepsie, à la gastralgie, à l'angine de poitrine, etc., etc.! Et comment accepter des faits sur la seule foi des noms même les plus éminents, quand on voit F. Hoffmann, dont l'autorité est si souvent invoquée par ceux qui ont écrit sur les névroses, donner, comme observations d'hypochondrie et d'épilepsie, des observations d'hystérie; comme observations d'hystérie, des faits évidents de métrorrhagie et de méningite puerpérale?

Cette confiance dans les observateurs et ce défaut de recours aux observations expliquent comment les plus graves erreurs se sont accréditées sur la seule foi d'un nom célèbre. C'est ainsi, par exemple, qu'aujourd'hui encore, on trouve dans tous les auteurs, et en particulier dans Louyer-Villermay et dans Esquirol, l'hypocondrie donnée comme complication fréquente de l'hystérie, tandis que non-seulement cette complication n'a jamais été constatée, car nous n'avons pu en ren-

Digitized by Google

contrer un seul exemple probant dans aucun auteur, mais que l'idée d'une de ces deux affections exclut presque nécessairement l'idée de l'autre.

On comprend par ces quelques mots sur l'ouvrage d'Hoffmann, qui passe encore aujourd'hui pour le meilleur traité sur l'hystérie, on comprend quelle différence énorme il peut y avoir entre des travaux dont les uns ont pour base les idées des observateurs, et les autres l'analyse des observations.

Si le savant secrétaire de l'Académie de médecine, M. Dubois d'Amiens, a pris le premier mode plutôt que le deuxième dans son traité de l'hystérie et de l'hypocondrie, cela doit tenir uniquement à ce que cette marche lui était rigoureusement imposée par les termes mêmes du programme de Bordeaux, qui prescrivait d'examiner comparativement les opinions des auteurs, comme s'il n'eût pas été infiniment plus rationnel de prescrire l'examen des faits. « *Opinionum commenta delet dies, naturæ judicia confirmat.* »

Sans aucun doute, les idées systématiques des auteurs et les doctrines prédominantes de l'époque se font jour aussi dans les faits, et surtout dans les faits les plus éloignés de nous ; mais l'histoire reste au milieu des divagations qui l'accompagnent, et dans ces observations, même les plus anciennes, il y a, en somme, bien plus à examiner qu'à rejeter.....

Dans la partie critique, nous avons combattu, non ce qui l'avait déjà été avant nous, mais seulement les erreurs qui subsistaient encore, et adoptant sous ce rapport la devise de Newton : « *Nullius in verba,* » nous ne nous sommes jamais laissé arrêter par l'autorité des noms, quand elle tombait évidemment devant l'autorité des faits.

Digitized by Google

Du reste, l'Académie ne pouvant vouloir qu'on exposât devant elle les lambeaux déchirés de toutes les anciennes opinions, les ruines éparses de tous les anciens systèmes, je me serais bien gardé d'arrêter à chaque pas la marche du sujet par des discussions qui pourraient être nécessaires dans l'histoire des variations médicales, mais qui entraveraient sans intérêt un exposé didactique.

La science doit être prise, en effet, dans son état actuel, sans que chacun se croie obligé de faire connaître les solutions déjà connues, et je tiens qu'un point, et surtout un point d'érudition une fois traité avec toute la supériorité qu'il comporte, il est plus simple de renvoyer à l'auteur que de s'exposer à faire moins bien, ou de le copier, ce qui n'est que trop fréquent. Combien de volumes se rétréciraient! combien de livres entiers disparaîtraient, au grand profit de la science et de la probité médicales! combien de noms anciens seraient restés, qui ont disparu sous une enveloppe nouvelle, si un jury scientifique pouvait faire rendre à Hippocrate ce qui est à Hippocrate, et à Galien ce qui est à Galien.

Loin de moi, du reste, d'avoir donné dans une exagération contraire, et d'avoir fait table rase des œuvres du passé : « Τοισ των παλαιων ανδρων ομιλησαι γραμμασι. » Un travail académique ne saurait ressembler à un manuel d'examen, et lors même que mes prédilections ne m'eussent souvent entraîné, suivant le conseil de Galien, vers les anciens, j'aurais regardé comme un contre-sens d'offrir à l'Académie un travail exclusivement didactique.

Mais la vraie érudition doit être prise aux sources mêmes, et non point aux citations anciennes prises

Digitized by Google

dans les modernes, et accommodées à toutes les circonstances. On aurait pu, en se bornant à ce procédé si facile et si souvent employé, trouver dans un seul ouvrage, celui de M. Dubois, de quoi défrayer plusieurs traités sur la surexcitation nerveuse ; mais on ne reconnaîtra chez nous aucune citation qui se trouve chez d'autres, aucun texte qui ne procède de l'original, et on verra de plus que nous avons fait en sorte d'éviter à ceux qui viendront après nous tous les embarras bibliographiques qui nous ont souvent retardés nous-mêmes, et qui naissent du défaut d'indications ou des indications vicieuses.

Il est plusieurs points sur lesquels nous avons fait surtout peser nos méditations, et sur lesquels nous nous permettons d'appeler l'attention des juges du concours ; ce sont : l'examen des principaux symptômes, pris chacun en particulier; l'étude négligée jusqu'alors de plusieurs épi-phénomènes d'une haute gravité, tels que les douleurs locales, la paralysie générale ou partielle, l'amaurose, l'ischurie; l'interprétation des causes ; les complications ; le diagnostic différentiel ; la discussion de tous les points relatifs à l'hystérie chez l'homme, et surtout le chapitre des lésions organiques, examinées pendant la vie et après la mort, partie d'autant plus importante, qu'elle a été totalement passée sous silence dans les traités les plus complets et les plus modernes.

Quant au traitement, je n'ai pas besoin de dire que, malgré ses difficultés, ou plutôt en raison même de ses difficultés, il a été de ma part l'objet de la plus sérieuse attention ; tout en sachant qu'on ne peut appliquer en médecine le *de minimis curat prætor*, j'ai cru néanmoins comprendre le véritable sens des pro-

Digitized by Google

grammes de l'Académie, en n'attachant d'importance qu'aux choses importantes, et en omettant pour le traitement, comme, d'ailleurs, pour les autres parties de ce travail, tous les détails qui se trouvent dans les traités spéciaux.

« *Ce n'est pas assez de compter les expériences, il les* » *faut peser et assortir, il les faut avoir digérées et* » *alambiquées pour en tirer les raisons et les conclu-* » *sions.* »

Aucun effort ne nous a coûté pour appliquer dans toute sa rigueur ce précepte de Montaigne, si applicable à toutes les œuvres de la médecine, mais surtout aux névroses, et le suffrage de l'Académie serait pour nous la plus glorieuse récompense de tous les travaux que nous nous sommes imposés pour répondre dignement à son appel.

Digitized by Google

LECTURE DE M. NANQUETTE.

Observations sur le Mémoire de M. KOZIEROWSKI, lu à la séance précédente.

MESSIEURS,

Nous avons tous applaudi à la chaleur d'âme et à la générosité de sentiments qui distinguent le mémoire que M. Kozierowski vous a lu dans la dernière séance. Des sympathies unanimes ont accueilli son enthousiasme pour l'art, son indignation contre les profanateurs qui voudraient en faire métier et marchandise, ses regrets et ses vœux pour la patrie absente, sa reconnaissance si touchante pour la noble hospitalité de la France. Toutefois, quelques parties de son travail ayant paru très-contestables, la compagnie émit le vœu qu'une discussion s'ouvrît à ce sujet, et M. Lucas vous a promis de relever les erreurs échappées à M. Kozierowski sur les monuments égyptiens. Je viens vous demander la permission de dire à mon tour quelques mots en faveur du moyen-âge, qui a été, sous certains rapports, quelque peu maltraité, et très-injustement, à mon avis du moins.

L'auteur se fait d'abord cette question : Sur quoi reposait l'architecture du moyen-âge? Et il y répond

Digitized by Google

en deux mots : « Sur la misère du peuple et sur » l'espérance, mais l'espérance *d'outre-tombe!*... Les » constructions que nous admirons avec tant d'exal- » tation, dit il encore, ont presque toujours causé » la ruine de provinces tout entières, tandis que, » de notre temps, toutes les constructions remar- » quables sont un véritable bienfait pour le pays. » Puis, développant la même pensée, il ajoute plus loin : « Après bien des souillures, pour purger son » passé, pour acheter sa rédemption, un baron du » moyen-âge construisait une église, laquelle ne » lui coûtait rien ou fort peu de chose. Ses domai- » nes lui fournissaient des pierres et du bois ; les serfs » donnaient leurs bras ; on payait les artisans en fro- » mages ou en autres denrées arrachées, sous le nom » de dîme, aux manants du pays..... Nous ne con- » struisons pas tant d'églises, c'est vrai ; mais nous » commettons moins de crimes. Si nous élevons un » monument religieux, nous le payons en argent, et » nous ne pressurons pas le pauvre peuple. »

Que, de notre temps, les constructions monumentales, les grands travaux publics soient un bienfait pour le pays, surtout au point de vue du bien-être matériel, nous l'accordons bien volontiers ; les artistes y trouvent des gains assurés, les artisans des salaires réguliers, le commerce un débouché actif ; la consommation augmente en raison des bénéfices, et il en résulte, non seulement pour les personnes employées à ces travaux, mais encore pour la population en général, une plus grande aisance. Mais ce que nous contestons, c'est qu'il en ait été autrement au moyen-âge, et que ces grands travaux, au lieu d'être alors une source de prospérité pour le pays, soient devenus au

Digitized by Google

contraire une calamité, une cause de ruine pour des provinces entières.

Sans doute, Messieurs, si les choses s'étaient passées comme nous le dit M. Kozierowski, si les églises du moyen-âge avaient été construites au prix des sueurs du pauvre peuple, ce serait un sentiment de regret, et non d'admiration, que nous devrions aux monuments de cette époque : mais heureusement, ce tableau d'églises élevées sans salaire n'existe que dans l'imagination de M. Kozierowski ; on ne voit rien de semblable dans l'histoire ; quelques travaux ont pu être exécutés au moyen de corvées, soit volontaires, soit obligatoires, comme les prestations en nature actuellement en usage ; mais en dehors de ces corvées, il y avait, au moyen-âge comme de nos jours, des salaires pour les ouvriers qui fournissaient leurs bras, et des marchés pour le commerce qui livrait les matériaux de construction. Aussi M. Kozierowski se garde bien de citer des faits, et de nous nommer ces églises bâties par les barons du moyen-âge, au prix de quelques fromages ou autres denrées dont les manants du pays auraient fait tous les frais.

Essayons de suppléer à son silence, en prenant tout près de nous quelques exemples qu'il sera facile de vérifier. Notre-Dame de Reims a été bâtie au XIII^e^ siècle par nos archevêques et nos chanoines, qui étaient, à cette époque, d'assez grands seigneurs, ayant serfs et vassaux, et de vastes propriétés territoriales : eh bien ! ils payaient en espèces métalliques les matériaux et la main-d'œuvre, et nous avons encore dans nos archives des états de marché qui en font foi. Dom Châtelain donne dans ses manuscrits, et d'après des pièces authentiques, le chiffre de la dépense de Saint-

Digitized by Google

Nicaise. Voici ses paroles : « Depuis l'an 1231 jusqu'à l'an 1382 (excepté dix années dont on n'a point trouvé de mémoires), les religieux de Saint-Nicaise ont dépensé, pour la construction de leur église, la somme de 50,941 livres 6 sols parisis, ou 63,676 livres 12 sols 6 deniers tournois ; ce qui fait de la monnaye d'aujourd'hui (1777) la somme de 1,298,055 livres 17 sols 6 deniers. »

Il faut remarquer qu'en 1282, date à laquelle s'arrête D. Châtelain, Saint-Nicaise n'était pas terminé, et que la somme évaluée en 1778 un million deux cent quatre-vingt-dix-huit livres, vaudrait aujourd'hui le double, peut-être le triple, c'est-à-dire trois à quatre millions, somme avec laquelle nos architectes du XIX^e^ siècle ne désespéreraient pas de faire réédifier Saint-Nicaise.

Les églises du moyen-âge coûtaient donc de l'argent, beaucoup d'argent ; et à quoi pouvait-il être employé, sinon à payer les matériaux et la main-d'œuvre ?

Il est bien vrai que, quand les richesses de l'église ne suffisaient pas à ces dépenses, on y suppléait par des quêtes, et des prêtres, chanoines ou religieux, portant au loin les reliques les plus vénérées, allaient solliciter les aumônes des fidèles ; mais ces aumônes, après tout, étaient des dons volontaires, des offrandes aussi libres et aussi spontanées que les souscriptions du XIX^e^ siècle, et loin de pressurer le pauvre peuple, elles devenaient au contraire pour lui une ressource précieuse ; c'était l'argent du riche qui se répandait ensuite dans le sein du peuple, sous le titre de salaire et de prix de journée.

Ainsi, au moyen-âge comme de nos jours, les con-

Digitized by Google

structions monumentales devaient apporter l'aisance et la prospérité dans le pays, et si l'on faisait sous ce rapport une comparaison entre les deux époques, elle ne serait peut-être pas à l'avantage du temps présent. On pourra s'en faire une idée d'après ce document que chacun de vous pourra consulter dans la brochure que M. Jobard de Bruxelles a fait distribuer aux membres du Congrès.

« Voici, nous dit-il, d'après les prix authentiques » qui nous sont restés du XIV^e^ siècle, ce que pouvait » se procurer un manœuvre de dernière classe, avec » le prix de sa journée, qui n'était que de 2 sols ou » 24 deniers.

3	Livres de pain à 1 denier la livre. .	3 deniers.
1	Livre de viande.	3
1/2	Douzaine d'œufs à 3 sols le cent. . .	2
1/2	Livre de fromage à 2 deniers la livre	1
1/2	Livre de sel à 2 deniers la livre. . .	1
4	Onces de beurre à 8 deniers la livre	2
1	Douzaine de pommes à 1 sol le cent.	1
1	Pinte de vin rouge.	3
1	Poulet	8
	Total.	24 deniers.

» Nous voyons que le dernier des manœuvres pou- » vait encore bien vivre, lui et sa famille, en réservant » la poule au pot pour le dimanche, ce qui lui don- » nait une économie de 3 sols 6 deniers par semaine, » ou 5 livres 4 sols par an pour se vêtir et se loger, » alors qu'une livre de laine ne coûtait que 4 sols,

Digitized by Google

» une aune de drap 40, une chemise de lin 10, et » qu'il ne payait pas d'impôts personnels.

» Voici ce que coûterait la même nourriture, la » même somme de bien-être, à nos ouvriers d'au- » jourd'hui.

3	Livres de pain à 14 cent. la livre	42 centimes.
1	Livre de viande en moyenne. . .	60
1/2	Douzaine d'œufs à 4 fr. le cent.	25
1/2	Livre de fromage.	30
1/2	Livre de sel à 16 cent. la livre.	08
4	Onces de beurre à 1 fr. la livre.	25
1	Douz. de pommes à 1 fr. le cent.	12
1	Pinte de vin rouge.	1 f.
1	Poulet	2 50
	Total.	5 f. 52 centimes.

» Ainsi, continue M. Jobard, un manœuvre du XIX^e^ » siècle à 2 francs par jour, qui voudrait vivre comme » un manœuvre du XIV^e^ à 2 sols, devrait s'endetter » de 24 fr. 50 c. par semaine, et de 1,274 fr. par an, » à moins qu'il ne comblât le déficit par le vol. On a » beau dire que son habillement et son mobilier sont » à bon marché aujourd'hui, il ne les renouvelle pas » plus d'une fois par an, et doit manger tous les » jours (1). »

(1) *Le Monautopole*, pages 22 et 23. Il y a dans les calculs de M. Jobard quelques erreurs de détail que nous croyons devoir indiquer, en faisant remarquer qu'elles ne nuisent en rien à ses conclusions. L'ouvrier du XIV^e^ siècle pouvait, d'après M. Jobard, faire une économie de 5 livres 4 sols par an : or, cette économie devait porter sur le dernier article de la dépense, puisqu'on lui fait réserver la poule

Digitized by Google

Il y aurait encore à signaler dans le mémoire de M. Kozierowski plusieurs erreurs historiques au sujet de la comparaison qu'il établit entre le moyen-âge et le temps présent ; mais, comme ces erreurs touchent aux croyances, je m'arrête devant la sage disposition du règlement, qui nous interdit toute discussion religieuse.

au pot pour le dimanche. Le prix de la journée étant de 2 sols, les six jours de travail donnent 12 sols par semaine. La dépense du dimanche est de 24 deniers ou 2 sols ; la nourriture des six autres jours, à raison de 16 deniers, coûte 8 sols ; il y a donc par semaine une économie, non pas de 3 sols 6 deniers, mais de 2 sols, qui, multipliés par 52, nombre de semaines de l'année, donnent 5 livres 4 sols, chiffre indiqué par M. Jobard. Pour établir une parité complète entre les deux époques, il faut aussi, pour l'ouvrier du XIXe siècle, faire une différence entre la dépense du dimanche et celle des autres jours de la semaine, qui ne devra plus être que de 3 francs, en retranchant le dernier article. Alors le déficit sera de 11 fr. 50 par semaine et de 599 fr. par an.

ERRATUM.

Dans la livraison précédente, Mémoire de M. Kozierowski, page 342, ligne 32, — 10 *ans*, lisez : 80 *ans*.

Reims. — L. Jacquet, Imprimeur de l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

SÉANCES

ET

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE REIMS.

ANNÉE 1845-1846.

N° 10.

Séance du 16 Janvier 1846.

SOMMAIRE DE LA SÉANCE.

Correspondance. — Lecture de M. DE BELLY : *Observations critiques sur quelques plantes rares trouvées dans les environs de Reims.* — Lecture de M. DE MAIZIÈRE : *Suite de l'Histoire du vin de Champagne.* — Lecture de M. KOZIEROWSKI : *Réponse aux Observations de M. l'abbé Nanquette.* — Lecture de M. Eug. COURMEAUX : *Quelques mots sur la situation des classes laborieuses au moyen-âge.* — Lecture de M. ROBILLARD : *Réflexions au coin du feu.* — Lecture de M. GUILLEMIN : *Le cardinal de Lorraine et le concile de Trente.* — Lecture de M. Louis PARIS : *Réponse à M. Robillard* (1).

La séance est ouverte sous la présidence de M. Wagner.

M. L. Paris, secrétaire-archiviste, donne lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Ce procès-verbal est adopté.

(1) Nous n'avons pu obtenir communication des travaux lus par MM. Robillard, L. Paris et Guillemin.

Digitized by Google

La correspondance imprimée comprend :

1° Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1845, n° 3 ; — 2° Observations médico-légales sur la strangulation,... par A.-E. Duchesne. Paris, Baillère, 1845, in-8°, 54 p. ; — 3° Compte-rendu des leçons professées à Reims, en Septembre 1845, sur l'association agricole et industrielle, par M. Victor Considérant, recueillies et publiées par M. A. Lejeune. Reims, 1845, in-32, 72 p. ; — 4° Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, par MM. les secrétaires perpétuels, n^os^ 25 et 26 de 1845, n° 1 de l'an. 1846 ; — 5° Journal de la Société d'agriculture du département des Ardennes, n° 12, 25 Déc. 1845 ; — 6° Règlement constitutif de la Société Française (de Reims).

La correspondance manuscrite comprend :

1° Un bon de M. le secrétaire de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales, pour retirer un exemplaire du bulletin des travaux de cette société ; — 2° Des lettres de MM. de Mérode, Gros, évêque de Versailles, Léon Faucher, Boulian, Goguel, vicomte de Cussy, Ernest de Thierry, comte Arrivabène, comte du Coëtlosquet, Ernoult, Devismes, Licourt (de Chatillon), Clerc, Richelet, Robert (de Metz), Feuillet, Julien de Paris, Millet, Denis et Fossé d'Arcosse, qui remercient l'Académie du titre de membre correspondant qu'elle leur a récemment conféré.

Digitized by Google

LECTURE DE M. DE BELLY.

MESSIEURS,

Je m'étais proposé depuis longtemps de présenter à l'Académie le catalogue des plantes vasculaires de l'arrondissement de Reims, et j'avais conçu ce projet d'accord avec mon honorable confrère et ami, M. Saubinet, qui déjà vous a présenté la liste de nos cryptogames ; mais pour rendre ce travail complet autant que possible, il fallait d'abord en rassembler et classer tous les matériaux, et ensuite s'assurer par la confrontation avec des herbiers authentiques, qu'il n'y avait pas d'erreurs dans les dénominations.

A l'aide de l'herbier de M. Saubinet, dont le mien n'est en grande partie qu'un extrait, et avec le secours de M. Levent, qui m'a fait part, avec la plus grande obligeance, de ses plantes et de ses herborisations, je suis parvenu à remplir à peu près la première de ces deux conditions. Je dis à peu près, et je ne dis pas assez, car je ne me dissimule pas qu'il y a encore beaucoup à faire dans la recherche des plantes de l'arrondissement. La seconde condition était pour moi bien difficile, pour ne pas dire impossible à remplir :

Digitized by Google

excepté les plantes de l'herbier de M. Saubinet, qui ont été en grande partie confrontées et confirmées, ma position fixe à Reims et ensuite à la campagne ne me permettait pas d'avoir recours aux herbiers des maîtres de la science, et force m'a été de me contenter des secours que j'ai pu trouver, 1° dans les bons avis que j'ai reçus, tant de mes confrères et amis que de M. le comte de Lambertye, de M. Maire de Paris, de M. Billot, professeur à Haguenau, qui ont droit à toute ma reconnaissance ; 2° dans l'étude des Centuries et des Archives de la flore de France et d'Allemagne de M. Schultz, du *Synopsis* de M. Koch, des flores de MM. Godron, Boreau, Cosson et Germain, etc., etc. Cette manière de travailler est nécessairement plus longue et peut laisser de l'incertitude sur quelques points. Il n'est donc pas étonnant que je me sois laissé gagner de vitesse par M. de Lambertye, qui fait imprimer dans ce moment le catalogue des plantes du département de la Marne, dans lequel notre arrondissement se trouve naturellement compris. Le mien n'est pas encore prêt, et celui de M. de Lambertye étant sous presse, je me bornerai à présenter à l'Académie quelques observations critiques sur plusieurs des plantes les plus rares de notre flore, ainsi que la liste des *hieracium* de notre arrondissement. C'est un genre dont la synonymie est difficile à débrouiller ; les auteurs ne me semblent pas d'accord sur la dénomination des espèces : c'est ce qui m'a engagé à les étudier avec soin. J'ai pensé que ce travail ne serait pas inutile aux amateurs, qui pourront retrouver ces plantes dans les localités que j'indique. Je leur offre pour stimulant le plaisir de juger les erreurs que je puis avoir commises.

Digitized by Google

Liste de quelques Plantes rares et critiques de l'arrondissement de Reims, et nomenclature du genre Hieracium.

1. *Linum alpinum*. Jacq. in Koch Syn. 2e édition, p. 140.

Nota. Les individus que j'ai observés sur la colline d'Aubilly et sur celle qui est entre la manufacture des Venteaux et le village de Ventelay, sont absolument identiques avec le *Linum Leonii*, n° 432 des Centuries de M. Schultz ; sa description, page 11 des Archives de la flore de France et d'Allemagne, s'y rapporte parfaitement ; mais je ne puis adopter pour synonyme la plante raide et droite que j'ai recueillie sur le versant de la montagne de Trigny, à l'ouest de la plantation de sapins de M. Arnould. Je sais bien que la différence de terrain, plus ou moins sec ou humide, aride ou herbeux, peut influer sur le port de la même plante ; mais ici, le terrain est absolument le même, aride aussi bien d'un côté que de l'autre. J'ai observé, d'ailleurs, le même *L. Leonii* Schultz sur une colline herbeuse, au-dessus de l'étang de M. Morizet, en regard de la ferme de Méry-Premecy. Je pense donc que nous avons les deux plantes indiquées dans le Synopsis de M. Koch, savoir :

Linum alpinum, Jacq. — *Leonii* Schultz.

Et V. B. *Linum montanum*, Schleich.

2. *Pyrola secunda*, Lin.

Cette plante, étrangère jusqu'à présent à notre flore, et qui nous a été probablement apportée par les nombreuses plantations de sapins qui ont été faites autour de nous, paraît vouloir se naturaliser dans nos envi-

Digitized by Google

rons. Nous l'avons observée il y a quatre ans, et revue depuis tous les ans dans les bois de Brimont, au versant ouest. Sa découverte est due à l'attention et à la perspicacité de notre honorable confrère M. Leconte.

3. *Cirsium bipontinum*, Schultz, Archives, pag. 34.

C'est à M. Saubinet que nous devons la découverte de cette plante, au bord des marais des environs de Saint-Léonard. Nous l'avions d'abord nommée *Cirsium tataricum* Wimm. et Grab., d'après la première édition du Synopsis de Koch, et c'est sous ce nom que nous l'avons adressée à M. Schultz, qui l'a reconnue pour identique avec le *Cirsium* qu'il avait recueilli dans le duché de Deux-Ponts, et qu'il avait nommé pour cette raison *Cirsium bipontinum*, et depuis, *Carduus bipontinus*, Archives, page 55. Nous le croyons comme lui hybride des *Circium oleraceum* et *lanceolatum*, et nous avons adopté le nom que lui a imposé M. Schultz, quoiqu'il ne soit pas adopté dans la 2e édition du Syn. de M. Koch, parce que le synonyme de M. Schultz, *Cirsium oleraceo-lanceolatum* est appliqué par M. Koch au *C. bulboso et oleraceo*, et que nous ne connaissons pas dans nos environs le *Cirsium bulbosum*, tandis que l'*oleraceum* et le *lanceolatum* y sont fort communs.

4. *Allium acutangulum*, Schrad.

Cette plante, dont les flores de nos environs n'avaient pas encore parlé, a été découverte par M. Levent dans les prés de Saint-Brice, où elle est assez abondante. MM. Colson et Germain, dans leur Flore parisienne, citent l'*Allium fallax*, trouvé sur les bords de la Seine, à Ivry, par M. Maire, et à Blunay, près Provins, par

Digitized by Google

M. Bouteiller, dans des prairies tourbeuses. Nous ignorons si notre plante est la même, et nous serions tentés de le croire, d'après la description qu'ils en donnent et les localités ; mais il est des caractères dont ces messieurs ne parlent pas, et dont Koch se sert pour distinguer ces deux plantes, que les auteurs réunissaient sous le nom d'*angulosum*. Les feuilles de notre plante étant comme carénées par la proéminence de leur nervure médiane, et les étamines ne dépassant pas le périgone, nous avons cru devoir adopter le nom d'*Allium acutangulum*, qui est, d'ailleurs, une plante des prés humides, tandis que l'*Allium fallax* se trouve sur les collines.

Vient maintenant la liste de nos *Hieracium*.

1. *Hieracium pilosella*, L.

C. C. Sur les chemins sablonneux des bois, plus ou moins développée suivant la nature du terrain plus ou moins fertile. Nous avons recherché en vain la variété *Peleterianum*, Merat.

2. *Hieracium auricula*, L.

R. Environs de Bouzy (M. Saubinet) ; Livry (M. Remy). J'en ai observé un échantillon dans un champ près de Bellevue-sur-Dizy ; c'était, à ce qu'il m'a semblé, un stolon rameux et florifère. Bonne plante à rechercher. Il est possible que ce soit un individu rampant en raison de la localité.

3. *Hieracium murorum*, Lin.

A. *cordatum*, Monnier, *in* God. fl. de Lor. 2-78.

C. C. dans les bois de la montagne de Reims, etc.

B. *rotundatum*, Koch, *in ibid.*

A. R. Mêmes lieux.

Γ. *lanceolatum*, Monnier, *id. ibid.*

A. C. Mêmes lieux.

Digitized by Google

Δ. *incisum*, Fries. *id. ibid.*

R. Fossé du chemin de Bellevue à Cormoyeux.

4. *Hieracium vulgatum*, Fries.-*Sylvaticum*, Lamark.

A. *latifolium*, Wimm. *in* God. l. c.

C. Promenades de Reims, contre les murs du rempart ; bois de la montagne, etc.

B. *ramosum*, God. l. c.

R. Bois de la montagne, près les étangs de Saint-Imoges, Beaurieux.

Γ. *angustifolium*, Wimm. l. c.

A. R. Bois de Verzy, de Jonchery ; Beaurieux.

Nota. Ces deux espèces d'*Hieracium*, *murorum* et *vulgatum*, sont tellement variables dans leurs formes, qu'il est assez difficile de déterminer les limites qui les séparent. MM. Cosson et Germain, dans leur Flore de Paris, les ont réunies, à l'exemple de Linnée, comme variétés l'une de l'autre ; mais comme elles sont reconnues pour espèces par les autres auteurs, et qu'elles ont chacune leurs variétés ou variations distinctes, j'ai cru devoir les conserver. Les indications données dans la Flore de Lorraine de M. Godron m'ont paru ce qu'il y avait de plus facile pour leur appréciation, et j'ai reconnu toutes ses variétés dans les nombreux échantillons que j'ai recueillis dans les bois des environs de Reims, où les amateurs pourront les observer facilement.

5. *Hieracium lævigatum*, Willd.

R. R. R. Je n'en ai vu qu'un seul échantillon, recueilli à Verzy, sur le chemin des pâtis, le 23 Juillet 1844. En le comparant avec celui de M. Schultz, n° 479 de ses Centuries, je n'y ai trouvé aucune différence. Il y a doute cependant à ce sujet, et cette plante demande vérification.

Digitized by Google

6. *Hieracium rigidum*, Fries. — *Lævigatum*, Koch, 1re éd. 461 (non Willd).

Hieracium affine, Tausch.

R. R. Plantations dans les marais près la ferme de Voisins, commune de Breuil.

MM. Cosson et Germain ont, à l'exemple de M. Koch (Synopsis, 1re éd.), réuni comme synonymes, dans leur Flore des environs de Paris, l'*Hieracium lævigatum* Willd, avec l'*H. affine* Tausch; mais M. Koch, dans sa seconde édition, donne pour synonymes à l'*H. rigidum* Fries, l'*H. affine* Tausch, et son *H. lævigatum* de la 1re édition, évitant de citer Willdenow, ce qui me ferait penser qu'il ne regarde pas comme la même plante l'*H. rigidum* Fries ou *affine* Tausch, et l'*H. lævigatum* Willd.

En admettant la plante n° 479 des Centuries de M. Schultz pour le véritable *Hieracium lævigatum* Willd., je ne pense pas qu'elle convienne à la description de l'*H. rigidum* dans la Flore de Lorraine de M. Godron, et la note qu'il place au bas de cette description me le prouverait. Il a décrit une plante plus rude que celle de M. Schultz. Notre *Hieracium rigidum* se rapporte bien à son diagnostic, et ressemble, comme il le dit, à l'*H. vulgatum* par ses calathides; mais je dois avouer que, par le port, elle se rapproche plus de l'*umbellatum* que du *boreale;* ses feuilles sont lancéolées presque linéaires. Elle est, au surplus, comme l'observe M. Koch, plus précoce que le *boreale*. Je l'ai recueillie mûre à Voisins, le 3 Août, et ce n'est qu'à la fin de ce mois que nous voyons fleurir l'*H. boreale* dans les bois de la montagne de Reims. La détermination de cette espèce se trouve confirmée par un échantillon que possède M. Levent, venant du

Digitized by Google

jardin des plantes de Paris, sous le nom d'*Hieracium lævigatum*.

7. *Hieracium sabaudum*, Lin. et Koch, Syn.

R. R. Bois de Berru, versant N.-E.

8. *Hieracium boreale*, Fries. — *Sabaudum* B. *nigrescens*, Seringe. A. *latifolium*, Tausch.

A. C. Bois de la côte de Ludes, et dans les bois de Bellevue à Cormoyeux.

B. *heterophyllum*, Tausch.

C. Verzy, Germaine, Hautvillers, Cormoyeux, etc.

Γ. *intermedium*, God.

C. Mêmes lieux.

M. Godron, dans sa Flore de Lorraine, en donnant l'*H. sabaudum* pour synonyme à l'*H. boreale* Fries., semble, quoiqu'il n'y ajoute pas le nom de Linnée, n'admettre qu'une seule espèce pour ces deux plantes. M. Schultz (Archives de la flore de France et d'Allemagne) les réunit comme variétés l'une de l'autre, en les distinguant seulement par la largeur des feuilles.

Mais, d'une part, le caractère que donne M. Godron dans sa description (folioles du péricline noircissant par la dessication) ne peut convenir à notre *H. sabaudum*, dont les folioles du péricline sont vertes, plus pâles sur les bords, et, en outre, couvertes plutôt que parsemées de poils ascendants, qui donnent aux calathides un aspect soyeux et blanchâtre, bien différent de celles presque concolores et noirâtres de l'*H. boreale*, ce qui se distingue aussi bien dans l'herbier que sur le frais ; et, d'autre part, nous trouvons dans l'*H. boreale* des variétés à feuilles larges et d'autres à feuilles plus étroites.

M. Koch admet ces deux espèces, aussi bien dans la deuxième édition de son Synopsis que dans la pre-

Digitized by Google

mière ; il a donné dans la deuxième édition de nouveaux caractères pour les distinguer. J'avoue que, vu le peu d'échantillons que j'ai pu avoir de notre *H. sabaudum*, je n'ai pas bien saisi leur application, mais ceux contenus dans la première édition m'ont paru suffisants pour les bien reconnaître. Il est vrai que ces deux plantes se ressemblent beaucoup par les autres organes de la végétation ; mais si l'on voulait les réunir comme variétés, ce ne serait que, comme l'a fait M. Seringe, en les appelant *H. sabaudum* et *H. sabaudum* B. *nigrescens*.

9. *Hieracium umbellatum*, Lin.

C. C. Dans tous nos bois ; plante multiforme à feuilles plus ou moins étroites, lancéolées ou linéaires, mais que l'on reconnaît facilement aux folioles extérieures du péricline recourbées en dehors. On en rencontre aussi de petits individus monocéphales, fleurissant en général plus tard que les autres.

J'engage les amateurs à visiter les lieux que j'ai cités, et je pense qu'ils reconnaîtront facilement les espèces et variétés.

C. C.	signifie	plante	très-commune.
C.	»	»	commune.
A. C.	»	»	assez commune.
A. R.	»	»	assez rare.
R.	»	»	rare.
R. R.	»	»	très-rare.
R. R. R.	»	»	extrêmement rare.
A.	»	variété	A.
B.	»	»	B.
Γ.	»	»	Γ.
Δ.	»	»	Δ.

Digitized by Google

LECTURE DE M. A. DE MAIZIÈRE.

Origine et développement du commerce du Vin de Champagne.

(Suite.)

On a remarqué avec surprise qu'une grande casse n'était pas toujours accompagnée de la forte mousse, ni même quelquefois de la mousse commune. C'est que, pour la grande mousse, il faut au moins vingt périodes de chaleur intermittente, et de formation plus ou moins abondante de gaz, tandis que, pour la casse la plus violente, il suffit de un ou deux accès assez prolongés de force expansive excentrique.

En effet, quand la température se soutient à 25°, que la cuvée a été bien composée, et que le ferment n'est pas encore épuisé, on voit la fermentation produire du gaz, jusqu'à élever dans la chambre la tension à 7 atmosphères, et l'y soutenir des semaines. Comme cet effort équivaut à la tension instantanée de 20 atmosphères, force qui n'appartient qu'à 30 à 40 bouteilles sur 100, souvent la bouteille est brisée. Et comme à présent la formation d'une cuvée est plus homogène que jadis, la marche de la fermentation est assez uniforme dans un tirage. Donc un ou deux de ces accès peuvent occasionner une perte de 60 pour cent.

On a aussi été bien étonné d'obtenir quelquefois

Digitized by Google

la grande mousse au prix d'une des casses les plus bénignes. C'est que tout le gaz nécessaire à la forte mousse avait été formé à petites doses, par une centaine de périodes alternatives de journées chaudes et de nuits fraîches, qui avaient formé et fait absorber le gaz au fur et à mesure, sans permettre dans la chambre une de ces accumulations excentriques de gaz qui causent des tensions désastreuses. J'en tire la conséquence importante que la tension finale de la grande mousse peut être soutenue un temps indéfini dans 96 bouteilles sur 100 du *verre ordinaire*, et j'applique utilement cette conclusion à l'économie du paracasse, quand on ne lui confie que des bouteilles assez fortes pour soutenir la tension durable 3 atmosphères 1/2; ou, ce qui est équivalent, la tension instantanée 14 atmosphères ; ou, ce qui est encore équivalent, la tension 10 atmosphères 1/2, durant une seconde.

L'expérience a fait justice d'une vingtaine de recettes illusoires, annoncées comme devant préserver de la casse et procurer la grande mousse. Aucun de ces procédés n'était fondé sur l'étude des éléments du vin; sur la marche que suit la nature dans ses années de faveur ; sur la connaissance de la limite de la force expansive du gaz non dissous ; sur le calcul de la force des enveloppes. Aucun n'offrait la garantie d'expériences authentiques. Ces procédés pouvaient être condamnés à l'avance. On les a soumis à des expériences faites sur une échelle plus ou moins grande Et ils ont été reconnus défectueux, soit comme n'ayant qu'un effet éphémère, soit comme affaiblissant la mousse ou la qualité, soit comme chimériques, soit comme trop dispendieux.

On a accepté avec empressement la belle machine

Digitized by Google

à régulariser le liquorage d'un vin que l'on veut réparer, et la machine à opérer le remplissage à la suite du dégorgeage, et le remplissage des recouleuses. Nous séparons ces deux machines, pour la rapidité et l'économie du service. Le dommage s'accroîtrait encore, si on alliait la machine déjà doublée à la belle mécanique à bouchonner.

Dans un grand commerce, il n'y a qu'à gagner à la division entre trois ouvriers spéciaux, mais assez voisins, de trois manipulations, dont chacune exige une série particulière de soins et d'attentions, et fait gagner bientôt, par l'habitude, en célérité comme en perfection.

Le mélange plus intime des éléments d'une même cuvée en forme un tout assez homogène, qui ne permet plus les inégalités, si bizarres autrefois, entre des bouteilles voisines en un même tas.

Et selon qu'une cave est moins ou plus profonde, on connaît le degré de casse à attendre au cellier, avant de descendre le vin dans un air plus frais, sans avoir à craindre d'arrêter tout-à-fait la formation du gaz.

Le commerce des vins mousseux a présenté, de loin en loin, des nouveaux négociants ruinés, pour avoir trop largement spéculé sur des capitaux étrangers, et pour avoir, à leur début, éprouvé une grande casse, quelquefois même due à leur impéritie, à vouloir trop épargner sur les vins de choix, et à s'entêter à se servir de verre de rebut. Mais leur chûte n'a pas été inutile aux vignerons, en leur enseignant, à leurs frais, le plus solide placement de leurs récoltes.

En général, le commerce du vin Champagne a annuellement offert plusieurs nouveaux négociants qui

Digitized by Google

ont prospéré, par une longue étude de leur état, par le bon choix de leurs vins, par l'habileté de leurs manipulations, par l'exactitude de leurs paiements, par la fidélité de leurs livraisons, et par l'extension raisonnée de leur clientèle.

Des fraudes ont été commises au préjudice d'une maison bien établie, dont on a contrefait la marque ; au préjudice des consommateurs, parce qu'on leur a fait quelquefois, comme bonnes, des livraisons de petite qualité ; au préjudice des consommateurs de l'Amérique et du commerce français, parce que des maisons champenoises ont été assez peu délicates pour accepter des commandes au-dessous du cours des fournitures loyales. Le temps a fait justice de la mauvaise foi et des erreurs. Les contrefacteurs nationaux ont été poursuivis et punis. Les contrefacteurs étrangers seront réprimés, quand les négociants et le gouvernement, professant ouvertement les principes de l'intérêt des consommateurs et de l'intérêt du pays, se comprendront, s'aideront, s'éclaireront mutuellement et feront un bon usage de la publicité. Les consommateurs, éclairés par des échantillons, par l'avis des prud'hommes et par des mesures faciles à imaginer, renverront pour compte les marchandises déloyales. Les consommateurs américains, éclairés par leurs propres voyages, par les prix courants et par les consuls, s'adresseront directement aux bonnes maisons françaises, et non à de perfides intermédiaires.

L'exportation, qui, il y a soixante ans, était de 300,000 bouteilles, dépasse en moyenne annuelle 8,000,000 de bouteilles.

La consommation s'est prodigieusement accrue, grâce, en partie, à la libre concurrence. Et, bien loin

Digitized by Google

que sa limite soit atteinte, quand les *familles aisées* des pays civilisés consommeront par mois une bouteille de Champagne, la production sera décuple de ce qu'elle est aujourd'hui. Et alors pourtant, elle n'emploiera que le vingtième des vignobles français.

Le commerce des vins mousseux a plus que doublé constamment à chaque période de douze ans.

Une partie des commerçants se soustrait aux pertes horribles de la casse, soit en se bornant à acheter les lots échappés au désastre chez les producteurs spéculateurs; soit, pour le plus petit nombre, en ne préparant leurs cuvées que pour du vin crêmant. Les plus honnêtes de la dernière catégorie, procurant de la qualité à leurs vins, se contentent de bénéfices fort restreints, parce que le goût général se prononce de plus en plus pour la grande mousse unie à la qualité.

Toute cette classe du commerce reste inébranlablement attachée à ce qu'elle appelle ses principes, qui souvent ne sont que pusillanimité, étroitesse de vues ou préjugés de la prétendue sagesse de nos pères, en fait d'industrie, préjugés, qui, s'ils étaient plus généralement enracinés, maintiendraient toujours un commerce dans l'enfance, et feraient obstacle à tout perfectionnement. Sans doute, il y a prudence à ne pas spéculer sur une innovation hardie, de simple curiosité, comme les aérostats. Mais l'ignorance et la stupidité seules ont pu, dans le commerce des tissus, sous le prétexte de l'élévation de leur prix, et de l'intérêt des ouvriers, se refuser si long-temps, même en Angleterre, à adopter les machines à filer le coton et la laine, malgré des expériences décisives, et des calculs incontestables.

Pour la mousse ordinaire, la perte moyenne de la

Digitized by Google

casse est réduite à 15 pour cent, d'après la pratique suivie dans la préparation des cuvées, et par suite du choix actuel des bouteilles, et d'une amélioration dans les éléments de la pâte du verre. Et, relativement à la grande mousse, qui est invoquée plus impérieusement chaque jour, la casse moyenne est de 24 pour cent. Et cependant, les procédés de la seule routine, loin de garantir la grande mousse, ou même la bonne mousse, exposent de temps en temps, soit au manque de gaz, soit à une casse de 30 à 50 pour cent.

Monsieur François, producteur de vins mousseux et pharmacien à Châlons-sur-Marne, a publié, peu de temps avant sa mort, les premières expériences, sagement inspirées sur la conduite de nos vins. Il est probable que, s'il eût vécu quelques années de plus, il eût poussé son œuvre jusqu'à mesurer et doser avec précision les éléments essentiels du vin mousseux, autres que le sucre, dont la mesure lui appartient ; et alors c'est à lui que l'on devrait l'art de gouverner une cuvée, de manière à obtenir la grande mousse et la qualité, dans les bouteilles sauvées de la destruction de la casse.

La méditation soutenue de son ouvrage m'a mis sur la voie des idées qu'il paraît avoir aperçues au moins confusément; et m'a amené, à l'aide d'études spéciales récentes, à la résolution complète des questions chimiques portées au programme du Congrès ; dont le résultat est, pour une cuvée que l'on veut former de vins donnés, la détermination *à priori*, des éléments intimes de cette cuvée, de telle sorte que dans les bouteilles échappées à la ruine de la casse, l'on obtienne toujours la grande mousse, la meilleure nature de dépôt, la plus grande économie possible de sucre, et le

Digitized by Google

premier degré de qualité compatible avec les vins donnés.

Enfin, le paracasse est une cuve de fer, imperméable aux liquides et au gaz ; placée au rez-de-chaussée ; d'épaisseur calculée d'après les règles expérimentales des ingénieurs ; servant d'enveloppe à un bain, dans l'eau duquel sont immergées, à la fois, quinze mille bouteilles, récemment tirées à la grande mousse. La cuve est hermétiquement close, soumise à une pression continue, qui, à l'aide de la résistance propre du verre, neutralise le maximum de la force expansive excentrique du gaz. Ensuite, au moyen d'une température réglée, le vin parcourt les diverses phases de la fermentation alcoolique. Dès le premier été, il obtient la grande mousse, sans faute et sans casse ; et l'on connaît l'instant précis où le *grand* travail de la mousse est accompli.

Alors les bouteilles, en sortant du paracasse, n'éprouvent plus que la tension finale de la grande mousse, qui elle-même n'est que le tiers de la force expansive maximum durant la fermentation fougueuse. Et comme, par la récusation préalable avant le tirage, des 4 pour cent bouteilles au-dessous de cette force (récusation faite par une règle que je fonde sur l'emploi intelligent de deux instruments, le compas d'épaisseur et le casseur), les bouteilles du tirage ont été garanties avoir la force convenable pour soutenir le gaz de la grande mousse, le tirage entier est conservé. Il possède la forte mousse, quand même le vin de confrontation, traité selon la routine, aurait manqué la mousse, ou qu'il n'aurait une mousse ordinaire qu'à la seconde année, ou après une casse de 30 pour cent ; et le vin du paracasse obtient toujours

Digitized by Google

le dépôt et la première qualité reconnus dans le vin de confrontation.

Enfin tous ces avantages sont acquis au vin du paracasse, sans qu'il en coûte un centime au producteur, par la raison toute simple que la seule économie faite sur le sucre, tel qu'on le dose aujourd'hui, paye la rente du prix d'achat du paracasse, dont les autres avantages se montent chaque année au capital de son achat.

Nous voici arrivés à l'époque présente : et nous pourrions clore ici notre travail sur la question proposée; car nous devons laisser à la sixième section du Congrès l'histoire des services rendus par les procédés mécaniques à l'industrie du vin de Champagne, ainsi que la description des procédés nouveaux indiqués pour simplifier et améliorer le gouvernement d'une cuvée; procédés, qui sont des conséquences de la solution des importantes questions du Congrès sur l'industrie des vins mousseux. Nous nous bornons aussi à mentionner la solution de la question du programme sur le remplacement prompt, praticable et avantageux aux vignerons et aux commerçants, des plants grossiers, par des cépages de premier choix, dans les vignobles qui en sont susceptibles.

Mais la vitalité du commerce des vins mousseux, la manière dont il est fait, la transformation paisible dont il est susceptible, sont des objets si importants, et qui semblent si connexes au problème historique proposé par le Congrès, que je crois devoir les traiter succinctement.

Digitized by Google

PREMIÈRE QUESTION.

Le commerce des vins mousseux en France est-il doué de vitalité?

Oui, si l'on considère son enfantement de cinq à six siècles ; sa sortie récente du berceau ; la probabilité de la longue existence future de la France régénérée, et de celle de la civilisation ; la suprématie française dans ce genre de commerce; les perfectionnements et l'extension qui lui sont promis ; ses progrès croissants depuis deux générations; la préférence marquée que le vin mousseux obtient dans tous les pays civilisés ; les fondements qui peuvent être rendus inébranlables de cette préférence; la petite fraction de nos vignobles employée maintenant à cette production.

Entrons dans quelques détails rapides sur les derniers éléments de la vitalité du vin mousseux.

Les causes de la préférence accordée au vin mousseux.

L'apparition en un festin, et la simple annonce de la bouteille de Champagne produisent sur les esprits un effet magique, et réveillent aussitôt une foule de sensations agréables. On voit bientôt se succéder et se confondre le plaisir de la vue, le plaisir de l'ouïe, le charme de l'odorat et celui du goût. Le saut du bouchon, la détonation bruyante, la fumée du gaz, le jaillissement des couches supérieures en gerbes écumeuses, les flots amoncelés dans le verre d'une mousse argentée, pétillante, sa disparition subite, comme un rideau tiré, les bulles gazeuses qui viennent crever à la surface, une liqueur limpide, parfumée, l'ascension accélérée d'une colonne centrale de perles brillantes, qui

Digitized by Google

naissent au fond du verre, et se succèdent rapidement durant une minute, la gaîté communicative que ne manque jamais d'inspirer ce vin, qui chez nous est inoffensif, cet ensemble merveilleux forme tout un spectacle, vif, délicieux, féerique, qui s'empare de nos sens et de notre imagination, et qui laisse loin derrière lui les qualités des autres nectars les plus vantés. Aussi je ne conçois pas que jamais autre liqueur puisse dissiper ou égaler le prestige du vin mousseux ; surtout, quand, à la faveur des perfectionnements annoncés, toute livraison obtiendra la confiance accordée au commerce des tissus.

Ainsi le commerce des vins mousseux doit être aussi durable que celui du sucre, ou du café, ou du thé,... et le sceptre de ce commerce sera conservé à la France, si notre pays cesse de repousser les secours qui doivent améliorer et multiplier les vins de Champagne, et faire obtenir à cette belle industrie la régularité et la loyauté de la fabrication des tissus ou du sucre.

Fraction de nos vignobles maintenant employée à la production du vin mousseux.

Les 15,000,000 de bouteilles de vins mousseux français sont annuellement recueillis sur 7,500 hectares de vignes, à raison de 2,000 litres par hectare. 4,500 hectares appartiennent au département de la Marne. Et les 3,000 autres hectares sont répartis entre douze départements de l'Est et du Centre. Environ 2,000 hectares sont en plants de premières qualités.

En dix années, d'après un projet économique, praticable, qui ne coûtera rien aux négociants, ni au

Digitized by Google

trésor, et qui résoud une des questions du Congrès, 5,000 hectares peuvent être replantés en cépages choisis, en même temps que 15,000 nouveaux hectares peuvent être admis au commerce des vins mousseux. Ce qui sera un grand avantage pour leurs vignobles.

Dans deux générations, la production bien dirigée pourra monter à 100,000 hectares de bons plants. Ce qui ne sera encore que la vingtième partie de nos vignobles actuels. Alors, l'exportation du vin mousseux français sera certainement de 250,000,000 de francs. Et qui oserait affirmer que l'une de nos autres denrées, la laine, le blé, la soie, les vins non mousseux, le lin, le fer, atteindra par son exportation le chiffre de 250,000,000 de francs, défalcation faite de l'importation de la matière première?

(La fin à un prochain numéro.)

Digitized by Google

LECTURE DE M. KOZIEROWSKI.

Réponse aux observations de M. l'abbé Nanquette.

MESSIEURS,

Je vous remercie de la bienveillance avec laquelle vous avez accueilli le mémoire que j'ai eu l'honneur de vous présenter, sur le progrès de l'architecture. Votre approbation restera un doux souvenir pour moi, et une preuve que les beaux-arts et les artistes éveillent une vive sympathie dans la bonne ville de Reims. Il me reste encore un devoir à accomplir, c'est celui de répondre aux observations qui m'ont été adressées par l'honorable M. l'abbé Nanquette.

En vous disant que souvent les anciennes constructions ont été cause de la ruine de provinces tout entières, je n'ai nullement prétendu attaquer l'architecture du moyen-âge, mais bien les monuments de l'antiquité païenne, et surtout ceux de l'Egypte. La phrase incriminée ne peut, ce me semble, par la place qu'elle occupe laisser le moindre doute à cet égard. Je vous ai cité plusieurs exemples tirés de l'histoire de cette nation, et surtout je vous ai rappelé l'émigration

Digitized by Google

du peuple d'Israël, qui, pendant quarante ans, erra dans les déserts de l'Arabie.

J'arrive immédiatement à la condition des ouvriers au moyen-âge. Il est certain que la position d'un serf, au XIII^e^ siècle, ne peut se comparer au sort de l'esclave en Grèce ou à Rome. Mais pour avoir une idée bien précise de la condition de la masse populaire aux XII^e^, XIII^e^ et XIV^e^ siècles, il faut la mettre en parallèle avec celle des ouvriers de nos jours.

Grâce aux progrès de l'humanité, la féodalité, cette base du moyen-âge, n'existe aujourd'hui en aucun pays de l'Europe. Cependant on peut encore rencontrer en Russie quelques traces, quelques traditions de cette organisation. Les mêmes institutions ont en général produit les mêmes effets. Rappelons-nous la condition d'un serf dans ce malheureux pays, et nous pourrons avoir une idée approximative de la félicité du moyen-âge. Certes, Messieurs, aucun ouvrier de la France ne voudrait aller en Russie pour goûter le doux plaisir d'être esclave *d'un boïard moscovite*.

Les ouvriers libres au moyen-âge recevaient à la vérité certains salaires. Cherchons donc à déterminer l'importance de leur solde et à apprécier leur situation. D'après un traité fait en l'an 1165 avec Guillaume et Récius, architectes, chacun d'eux touchait 22 deniers par semaine pendant huit mois de l'année, et 29 pendant quatre autres mois (1). Voilà, Messieurs, les architectes du XII^e^ siècle réduits à vivre avec leurs trois deniers par jour! — Je crois qu'il serait inutile d'approfondir la position des ouvriers subalternes.

(1) Lebas. — *Histoire d'Allemagne*.

Digitized by Google

Mais l'honorable M. l'abbé Nanquette nous a fait connaître la grande valeur relative du numéraire au XIV^e^ siècle, et il faut croire que cette valeur a été encore plus considérable au XII^e^ siècle. En effet, l'argent au XIII^e^ siècle avait une valeur sextuple de celui de nos jours, c'est à-dire qu'avec une même somme on pouvait se procurer six fois plus d'aisance qu'aujourd'hui. Cela est vrai, et j'en conviens avec tout le monde ; mais je vous dis à mon tour : cet argent, ce métal si cher était excessivement rare au XII^e^ siècle, et n'avez-vous pas remarqué que partout et dans tous les temps où le numéraire est rare, quelle que soit d'ailleurs sa valeur relative, la condition du travailleur s'en ressent ?

Jetons nos regards sur l'Europe, et nous ne tarderons pas à reconnaître que dans les pays où la monnaie est rare, comme cela se voit en Russie, le travail n'est pas suffisamment rétribué, la situation des ouvriers est misérable et leur développement moral arriéré ; tandis que dans les pays où le numéraire est plus abondant, comme en France, le travail est mieux rétribué, la situation du travailleur s'adoucit et sa moralité est moins reprochable.

L'habitude de payer les travailleurs en fromages et autres denrées exista, non-seulement en France, mais dans l'Europe tout entière. Elle fut une des conséquences de la féodalité et de la rareté du métal. Dans la société du XII^e^ siècle, les barons et le clergé seuls, ou presque seuls pouvaient être propriétaires de biens-fonds, une partie du travail des serfs leur appartenait, et seuls, ils avaient droit aux dîmes. Il en résultait que toutes les productions de la terre et les denrées leur revenaient à très-bas prix, que les seigneurs ac-

Digitized by Google

caparaient de l'argent et cherchaient à se défaire des denrées qui pourrissaient dans leurs greniers.

En résumé, voici les moyens qui ont servi aux barons et aux clercs du moyen-âge, pour élever leurs monuments : 1° la *corvée*, dont personne ne peut contester l'existence ; 2° la *modicité des salaires* payables aux ouvriers libres ; 3° les *sommes énormes* provenant des quêtes, aumônes, dons, etc. Il n'importe que ces quêtes et ces aumônes aient été volontaires ou forcées. Il n'en est pas moins vrai qu'il fallait aux architectes du moyen-âge beaucoup de ressources pour élever leurs constructions, et que, proportion gardée, nous pouvons aujourd'hui construire les mêmes monuments avec infiniment moins de sacrifices.

Au reste, êtes-vous bien sûrs que ces dons, ces aumônes aient toujours été volontaires? Je serai sobre de citations; je n'invoquerai qu'un seul fait. Il paraît que *pour l'achèvement de la cathédrale de Bologne, chaque famille fournissait annuellement une pièce d'or ou vingt schellingues, et le nombre de ces familles, en y comptant peut-être la banlieue, s'élevait à* 34,000. *Ce n'est pas qu'il n'y eût des retardataires, voire même des récalcitrants ou des esprits forts qui insultaient les travailleurs ; mais ils furent, du consentement du podestat, mis en interdit par l'archevêque* (1).

En vous parlant du moyen-âge, je n'ai nullement prétendu me borner à la France et aux pays voisins. J'ai embrassé l'Europe tout entière. Les chevaliers teutoniques, pour exécuter leurs travaux gigantesques à Marienbourg, ont employé jusqu'à 70,000 serfs, provenant de la Lithuanie païenne ou de la Pologne,

(1) Lebas. — *Histoire d'Allemagne*, t. 1, pag. 418.

Digitized by Google

et cependant pas une seule réclamation ne retentit en Europe, pas une seule remontrance ne fut adressée au Grand-Maître de l'ordre teutonique. Y a-t-il, je le demande, la moindre analogie entre ces faits et les prestations actuellement en usage, que M. l'abbé Nanquette assimile à la corvée du XIII^e^ siècle?

Je pourrais vous citer d'autres exemples qui vous prouveraient que ces dons, ces corvées n'avaient pas toujours leur source dans la libre offrande et le bon plaisir du peuple.

M. Louis Paris nous a présenté le marché passé entre MM. les chanoines et les ouvriers, pour l'achèvement de la cathédrale de Reims. Qui trouvons-nous sur la liste des salaires? Les maçons, les charpentiers; mais y a-t-on compris les manœuvres, les serfs? Je l'ignore. On nous a seulement cité les charretiers, car, probablement, les serfs n'ayant pour la culture des vignes que des ânes et des mulets, MM. les chanoines ont été forcés de s'adresser aux bourgeois de la ville de Reims, aux gens libres et aisés pour avoir des chevaux et des voitures. Dans tout les cas, le marché dont veut parler M. Paris ne date, si je ne me trompe, que de la fin du XV^e^ siècle; c'est précisément l'époque où l'art ogival commence à s'éteindre avec les institutions du moyen-âge.

Loin de moi l'idée de flétrir devant vous la mémoire de nos devanciers, de ces grands artistes du moyen-âge, dont nous ne sommes, à certains égards, que les humbles disciples! Je n'ai aucune prétention de les blâmer, mais je dis seulement, que dans la vie de l'homme, il y a des maladies inséparables de l'âge et du développement de ses forces; que des maladies analogues se manifestent de temps à autre dans le dé-

Digitized by Google

veloppement de l'humanité, et qu'une de ces maladies fut le servage aux temps féodaux. Le XIX^e^ siècle a bien aussi ses maladies, ses infirmités et ses excès : nous les signalerons peut-être un jour. En vous rappelant l'une des plaies du moyen-âge, je ne crois pas avoir manqué de respect aux Robert de Coucy, aux Libergier, à tant d'autres maîtres fameux; personne, à la vue de la cathédrale et de Saint-Remi de Reims, n'éprouve plus que moi d'estime et d'admiration pour le génie de ces grands artistes. Je vous dirai plus, je ne suis pas le détracteur de la féodalité. Je vois dans les cœurs de nos ancêtres, sous cette enveloppe si rude de la vassalité, je vois germer et surgir des vertus sublimes et de grandes inspirations, qui nous ont poussés dans la voie du progrès. Elles sont écloses au XV^e^ siècle, se sont développées parmi nous et mûriront parmi nos descendants.

Dans l'histoire de l'humanité, rien ne se fait au hasard. Chaque fait a la cause de son existence, et sert de base à notre développement progressif. En vous disant que nous avons surpassé le XIII^e^ siècle dans les arts, dans les sciences, dans la *moralité*, je n'ai nullement attaqué les temps écoulés. Serait-ce insulter à la mémoire d'un père, de dire que son fils est devenu plus savant que lui et qu'il l'a surpassé? Un artiste ne profanerait-il pas la dignité de l'art, s'il éprouvait de la jalousie en pensant qu'un jour un de ses élèves perfectionnera cet art?

Tout en admirant les inspirations poétiques du moyen-âge, je vous dirai avec M. de Caumont, dont nous avons récemment apprécié le vrai savoir : « A » Dieu ne plaise, Messieurs, que je veuille ici prôner » le système féodal ; ce système est incompatible avec

Digitized by Google

» nos mœurs actuelles, et il serait une calamité pour » le temps où nous vivons (1). »

Messieurs, je dois, avant de quitter cette tribune, vous faire mes excuses. Il paraît (j'ai peine à le croire), qu'en parlant de notre croyance *à Dieu* et *à l'avenir*, j'ai violé les règlements qui obligent chaque membre de l'Académie. M. l'abbé Nanquette vous l'a bien dit: le plus jeune parmi vous, j'ignorais vos usages. J'ajouterai encore, que n'étant nullement habitué aux discussions académiques, j'ai été obligé, pour ainsi dire, de prendre exemple sur les personnes que j'aime à considérer comme mes maîtres et mes précepteurs. Or, il est de votre connaissance que mes maîtres, au Congrès scientifique, où les discussions religieuses étaient également interdites, ont soulevé une question grave, une question solennelle. Ils nous ont dit que les *sentiments religieux s'éteignent de nos jours*, que nous devenons de plus en plus *adorateurs de la forme et du paganisme*. J'ai donc pensé que puisqu'il leur avait été permis de nous accuser en plein Congrès de scepticisme et de matérialisme, on voudrait bien me pardonner si je prenais la liberté de répondre ici, du fond de ma conscience, que nous ne sommes pas les fils dégénérés de nos pères, que nous croyons à l'avenir, au développement des arts et des sciences, aux progrès de l'humanité!

(1) *Architecture militaire et civile*, pag. 67.

Digitized by Google

LECTURE DE M. EUG. COURMEAUX.

Quelques mots sur la situation des classes ouvrières au moyen-âge.

On l'a dit, et nous en avons eu la preuve dans notre dernière séance, le faible des hommes d'esprit est de chérir le paradoxe. En répondant à quelques assertions de M. Kozierowski sur la situation des classes laborieuses au moyen âge, et particulièrement au XIII^e^ siècle, nos honorables confrères MM L. Paris et Nanquette ont, je le crains, largement usé du droit qu'ils avaient de pousser très-loin le paradoxe archéologique. Animés tous deux d'une sympathie franche et loyale pour un passé qu'ils comprennent si bien, ils nous l'ont montré à travers un prisme séduisant dont les couleurs font paraître bien pâle et bien terne le siècle mesquin dans lequel nous avons le malheur de vivre.

M. L. Paris, mon honorable confrère et collègue, vous a vanté la condition des travailleurs au XIII^e^ siècle. M. l'abbé Nanquette, après avoir comparé le salaire des ouvriers de nos jours avec le salaire des travailleurs au moyen âge, nous a paru conclure avec l'auteur du *Monautopole* (1) que l'existence matérielle

(1) JOBARD de Bruxelles.

Digitized by Google

des classes laborieuses au XIII^e^ siècle était infiniment plus *riche*, par conséquent plus *facile*, par conséquent plus *heureuse* qu'au XIX^e^ siècle.

Permettez, Messieurs, à l'un de vos plus inexpérimentés, mais aussi l'un de vos plus dévoués confrères, de rechercher la valeur de ces assertions qui, nous l'avouons avec tout le respect que nous devons à nos maîtres, chagrinent un peu nos croyances. — Examinons rapidement la condition des travailleurs au moyen-âge, tant dans les villes que dans les campagnes (1).

. . . . . .

. . . . . .

Reprenons maintenant l'assertion de l'honorable M. l'abbé Nanquette. D'après les calculs de M. Jobard, l'auteur du *Monautopole*, dont il nous a cité un passage, il a paru conclure, avons-nous dit, que la situation matérielle des classes laborieuses était meilleure et plus heureuse au XIII^e^ siècle qu'elle ne l'est de nos jours. Cette proposition mérite un examen. Et, d'abord, permettez-nous une courte réflexion. L'honorable M. Nanquette a bien fait de n'appliquer son assertion qu'aux classes ouvrières, et voici pourquoi : il est parfaitement établi que l'argent monnayé du XIII^e^ siècle avait un pouvoir à peu près sextuple du nôtre, c'est-à-dire, que pour se procurer une même somme d'aisance, il faut aujourd'hui six fois plus de ressources ; mais cette proposition n'est vraie que relativement aux

(1) Le travail de M. Louis Paris n'ayant pas été imprimé dans la collection des *Séances et Travaux de l'Académie de Reims*, nous croyons devoir retrancher de la lecture de M. Courmeaux toute la partie dans laquelle il s'attache à combattre les idées de M. L. Paris.

Digitized by Google

denrées de première nécessité ; elle est complètement fausse à l'égard de tous les mille objets de consommation dont la civilisation a fait des besoins impérieux. « Le prix du blé, dit M. Leber (1), et celui des denrées de première nécessité sont des données insuffisantes pour une appréciation exacte de la fortune privée au moyen-âge, et le prix relatif de l'argent posé comme base d'évaluations de son pouvoir, doit être considéré dans son double rapport avec l'époque et avec la nature des valeurs d'échange qu'il représentait..... Au XIII^e^ siècle, il n'y avait de bon marché que la terre et ses fruits; les produits de l'industrie coûtaient énormément cher, par rapport à leur prix actuel..... La richesse doit donc bien moins se peser au poids de l'argent qui la constituait, que se mesurer à l'usage qu'on en faisait et qu'on en devait faire..... Il est évident qu'à fortune égale, mesurée au poids et au pouvoir de l'argent, le sire du XIV^e^ siècle était beaucoup moins riche que le riche actuel. » En effet, si les objets de première consommation étaient beaucoup au-dessous du cours actuel, la soie, le velours, le drap, le coton, la toile, tous les tissus, les broderies, les passementeries, le feutre, les perles, les bijoux, les pelleteries, les fourrures, les épiceries, les parfums, les drogues, les médicaments, le sucre, les denrées de l'Afrique et de l'Inde, le poivre, la cannelle, le girofle, les armures, les missels, etc., s'élevaient à des prix exhorbitants, décuples et centuples de ceux que nous payons aujourd'hui; « d'où il résulte qu'au moyen-âge, l'argent du pauvre valait *beaucoup*

(1) *Mémoires sur l'appréciation de la fortune privée au moyen-âge.* — 1842, *in*-4°.

Digitized by Google

» *plus* que celui du riche. Il est donc nécessaire de » distinguer l'un de l'autre dans l'appréciation des » existences qu'ils représentent (1). »

Mais, dira-t-on, dans notre siècle si fier de sa civilisation, c'est précisément le contraire qui arrive. — C'est précisément le pauvre, l'artisan, le petit campagnard, qui a le plus à souffrir de l'organisation économique de la société; aujourd'hui, l'argent du pauvre vaut *moins* que celui du riche, la différence est tout entière à l'avantage du moyen-âge. — Nous pourrions peut-être répondre avec quelques écrivains que « l'argent étant une marchandise qui représente » toutes les autres, sa valeur, comme celle de toutes » marchandises, est susceptible de diminution ou » d'augmentation, selon que le métal est plus abon- » dant ou plus rare;.... que l'exploitation des mines » du nouveau monde amena la plus active pertur- » bation des rapports antérieurs du prix du marc » d'argent avec le prix des marchandises de toute » nature;... » que le pouvoir de l'argent qui était déjà diminué de près de moitié, depuis Charlemagne jusqu'au XV^e^ siècle, continua dès lors de baisser jusqu'à nos jours (2); ... « que la décroissance de valeur » implique l'accroissement de la masse; que l'accrois-

(1) M. Leber, *ibid.*

(2) Sous Charlemagne, la livre d'argent se composait de 20 sols (d'argent); le sol de 12 deniers; le denier correspondait à 30 de nos centimes; le sol valait donc 3 f. 60 c. et la livre 72 f. Au XIII^e^ siècle, l'argent avait déjà perdu la moitié de sa valeur. Au XIV^e^, la livre ne représente plus que 11 f. de notre monnaie actuelle. La découverte des mines d'Amérique au XV^e^, imprime au pouvoir de l'argent une progression décroissante continue. Dès Henri IV, le pouvoir de l'argent était au rapport de 2.

Digitized by Google

» sement des besoins est une conséquence naturelle de » l'expansion du luxe et des commodités de la vie jus- » que dans les classes infimes de la société; en d'autres » termes, que le progrès des besoins n'est que la con- » séquence du progrès des ressources (1).» Mais cette argumentation, excellente en soi pour expliquer les conditions économiques actuelles, nous paraît à peu près impuissante à les justifier. Nous aimons mieux avouer ingénuiment que cette combinaison sociale qui rend la condition des travailleurs si précaire, si difficile au point de vue matériel, si dure souvent au point de vue moral, est la honte et le danger de notre civilisation. Oui, sans doute, il y a encore bien des larmes à sécher, bien des plaies à fermer, et la tâche est immense! Dans une société bien organisée, aucun homme ne doit manquer de pain ni de travail; la mort d'un seul malheureux est le crime de la société tout entière, et l'accuse énergiquement. Nous sommes ici d'accord avec les adversaires du XIX^e^ siècle; mais s'ensuit-il, qu'à cause de cette seule infériorité relative (à cause de l'extrême cherté des vivres), la condition des travailleurs soit pire aujourd'hui qu'au XIII^e^ siècle? Ah! Messieurs, si cela est vrai, s'il est vrai que la civilisation ne se soit développée qu'au profit d'une ou deux castes, si tant de larmes et de sang ont été versés sans bénéfice pour la cause de l'humanité, quel funeste aveuglement est le nôtre! La conscience des nations n'est qu'un mensonge, et cette croyance si vive au progrès, cette foi au mouvement, ce *quid divinum*, qui habite au fond de l'âme de tous, et de nos adversaires eux-mêmes, ne serait qu'une illu-

(1) M. Leber, *ibid.*

Digitized by Google

sion fatale, un fantôme décevant ! Cela n'est pas, cela ne peut pas être, et nous allons essayer de le démontrer.

Nous dirons en premier lieu qu'il est à peu près impossible de déterminer d'une manière exacte le salaire des ouvriers urbains ou agricoles au moyen-âge, par suite de l'immense multiplicité des monnaies et de la discordance des valeurs entre elles (1). — Pour établir d'une manière certaine le *pouvoir* de la monnaie du XIII^e^ siècle comparé au pouvoir de la monnaie de nos jours, il faudrait trouver un terme de comparaison fixe, invariable, un mètre de la valeur, un type d'unité inaltérable entre l'argent et les objets contre lesquels on l'échange. Ce type, cette mesure commune, des économistes ont cru la rencontrer dans le blé : c'est une erreur aujourd'hui démontrée. Les perfectionnements introduits dans les procédés de culture, de mouture et de préparation, *en obtenant dans une même mesure une plus grande quantité de substance nutritive et des grains plus pesants parce qu'ils sont mieux remplis* (2), ont profondément altéré l'ancien rapport. — Et d'ailleurs, dans cette question des salaires, il faut se garder de conclure d'un fait isolé à un fait général ; dans de pareils problèmes, l'induction par voie d'analogie ne peut être qu'un guide perfide ; on ne doit pas généraliser ses découvertes. Tel compte, tel marché exhumé du fond des archives ne doit obtenir qu'une autorité limitée, circonscrite, purement

(1) Une cause d'erreurs fréquentes communément négligée dans l'appréciation du rapport des monnaies c'est, dit M. Leber, « le mensonge des anciens noms conservé à de nouvelles espèces, de valeur différente. » — Il y avait, d'ailleurs, au XIII^e^ siècle, près de trente monnaies différentes ayant cours en France.

(2) H. Géraud. *La taille levée sur les habitants de Paris en* 1292.

Digitized by Google

locale, et n'exprime souvent qu'un état transitoire, éphémère. Les travailleurs étaient fort inégalement rétribués, au moyen-âge, et à l'encontre des faits allégués par M. Jobard, je dirai, avec M. Blanqui, que les comptes conservés à la cathédrale de Strasbourg établissent que les salaires des maçons employés dans le XII^e^ siècle à la construction de ce monument, étaient de un ou deux pfennigs par jour, environ trois à quatre centimes de notre monnaie. Nous voilà bien loin des vingt-quatre deniers de M. Jobard, lesquels correspondent à peu près à cinq francs de notre monnaie. De plus, mille causes extérieures imprimaient au salaire des oscillations perpétuelles. L'ouvrier rétribué à deux sols aujourd'hui, n'en recevait qu'un seul le lendemain, tant les perturbations de toute espèce exerçaient d'influence sur la condition des prolétaires. — Une notable erreur est d'ailleurs échappée à M. Jobard. Il prétend que les artisans n'étaient pas frappés d'une contribution personnelle; cette assertion nous paraît complètement erronée. Il y avait des tailles *réelles* et des tailles *personnelles* : les premières portaient sur les biens des taillables, les secondes étaient *sur le chef et la personne* (1). Dans la taille de 1292, « le nom d'un contribuable est suivi » des noms de sa femme, de ses enfants, de ses valets, » de sa chambrière, de sa nourrice, dont chacun *paie* » *sa cote particulière;* et la contribution atteint une » foule de gens à gages, qui certes n'étaient pas pro- » priétaires (2). » Les ouvriers acquittaient donc une imposition personnelle, au moins tout porte à le croire;

(1) H. Géraud. *La taille levée, etc.*
(2) Id., *ibid.*

Digitized by Google

et il ne faut pas oublier que l'impôt des tailles n'était pas *réglé par la coutume :* il était laissé au libre arbitre du seigneur, qui taillait à merci ses gens et ses vassaux (1). Combien d'autres causes encore contribuaient à réduire le gain des travailleurs soumis à un suzerain, et surtout des travailleurs agricoles ! Quand le seigneur allait à la guerre, quand il mariait sa fille aînée, quand il armait son fils chevalier, quand il partait pour la Terre-Sainte, quand il était fait prisonnier, il fallait que l'escarcelle du vassal s'ouvrît pour acquitter les *aides* (2) ! Et les fréquentes altérations de la monnaie, qui enlevaient toute sécurité aux transactions, et les disettes non moins fréquentes, si terribles parfois, qu'en 1421 le setier de blé se vendit trois fois plus cher que de nos jours, dans les années les plus calamiteuses ! et la multiplicité des fêtes, dont chacune entraînait un jour de chômage, et les dîmes ! et l'énorme taxe de l'usure, « qui, au fond était un » véritable impôt, impôt monstrueux que le besoin » avait sanctionné au profit de l'abondance ; et » cette rançon décuplée par les prélèvements du » privilège et du fisc, les dîmes, les péages, les droits » d'entrée et de sortie, les extorsions du plus fort re- » tombaient de tout leur poids sur le marchand, ou » plutôt sur la marchandise, *et en définitive sur le* » *consommateur* (3) *!!*» Ajoutez à ces éléments de bon-

(1) Voyez Ducange, aux mots *Auxilium* et *Tallia*. Voyez aussi Froissart, cité, dit M. Géraud, au tome XVI du *Recueil des ordonnances*, dans la préface.

(2) Les nobles et les ecclésiastiques échappaient à la taille, mais non aux aides. Ce dernier impôt était limité aux cinq cas que nous avons énumérés.

(3) M. Leber, *ibid.*

Digitized by Google

heur les guerres civiles, les invasions étrangères, la dévastation des campagnes, la tyrannie des maîtrises, les excursions des routiers, des pastoureaux et des malandrins, les fièvres séculaires, la lèpre, les épidémies, dix fois plus meurtrières qu'aujourd'hui, engendrées, alimentées par une destruction continuelle (1), et vous conclurez probablement que loin de pouvoir le dimanche mettre la poule au pot, le dimanche le travailleur était le plus souvent réduit au morceau de pain noir détrempé dans une pinte de cervoise !

En terminant nos observations, est-il nécessaire, Messieurs, que nous nous défendions de toute amertume, de toute pensée de récrimination contre le passé?

Et nous aussi, Messieurs, nous aimons le passé d'un amour filial, nous vénérons nos aïeux, nous ne voulons rien répudier de leur succession, nous l'acceptons, nous la revendiquons tout entière, même sans bénéfice d'inventaire. Nous sentons qu'un *lien vivant* nous attache aux morts, et à Dieu ne plaise que nous voulions le rompre ! Dans ces ossements sacrés, dans cette poussière humaine qui dorment sous nos pas, il y a quelque chose de notre cœur, quelque chose de notre âme ! Si notre intelligence pénètre dans l'avenir, nos pieds touchent à nos ancêtres et nous rappellent au culte du passé. Mais si profond que soit notre respect pour les générations éteintes, nous ne pouvons nous prosterner sans cesse devant leur tombeau, et refaire intempestivement ce qu'elles ont fait, elles, avec opportunité, avec le sens de leur

(1) Voyez Froissart et les autres chroniqueurs du temps.

Digitized by Google

époque. — Sans être précisément de ces *niais* dont parlait tout récemment avec dédain un écrivain anonyme fort sceptique, *de ces niais qui rêvent l'indéfinie perfectibilité*, nous croyons fermement que l'homme n'est pas un cheval de manége, destiné à se mouvoir toujours dans le même cercle, mais que Dieu, en faisant à l'homme le sublime présent de l'âme et de l'intelligence, loin de l'emprisonner dans un cercle sans issue, lui a tracé une voie magnifique, souvent épineuse et escarpée, souvent âpre et tortueuse qu'il doit parcourir jusqu'au bout, pour atteindre un but que le Créateur lui a permis de discerner et d'espérer. — Comme le voyageur égaré qui s'arrête indécis, s'apercevant qu'il fait fausse route, regarde derrière lui, et retourne sur ses pas pour reprendre son chemin un instant méconnu, l'humanité peut bien hésiter et se tromper, durant le cours de son voyage; mais comme le voyageur intelligent qui lit sa route écrite dans le ciel au milieu des étoiles, elle rentre dans sa voie et la poursuit, sans jamais repasser par les sentiers qu'ont parcourus ses pères. — Oui, nous aimons à le dire avec une conviction encore juvénile, et qui, s'il plaît à Dieu, ne s'entamera de sitôt, nous croyons de toute notre âme au progrès, non pas seulement au progrès accompli par le XIX^e^ siècle sur les âges précédents, mais bien plus encore au progrès que nos descendants accompliront sur nous, après nous, en élargissant et en aplanissant de plus en plus la voie que nos pères ont ouverte à l'humanité. Dieu, en nous livrant à la douleur, a permis du moins que la sueur et les larmes, et le sang des pères fécondassent l'héritage des enfants. Et cette opinion, Messieurs, c'était et c'est encore la vôtre ; cette croyance c'était la vôtre,

Digitized by Google

celle qui vit au cœur de chacun de vous, celle que vous avez généreusement proclamée en adoptant pour devise *servare et augere* : nobles paroles qui contiennent tout un engagement !

FIN DU TOME PREMIER.

Reims. — L. Jacquet, Imprimeur de l'Académie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google